



**HAL**  
open science

## Le pouvoir kenyan face au pluralisme politique : contraintes et stratégies d'évitement

Jérôme Lafargue

► **To cite this version:**

Jérôme Lafargue. Le pouvoir kenyan face au pluralisme politique : contraintes et stratégies d'évitement. Science politique. 1993. dumas-01302782

**HAL Id: dumas-01302782**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01302782>**

Submitted on 15 Apr 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE DE BORDEAUX I**

Faculté de Droit et des Sciences Sociales et Politiques



**LE POUVOIR KENYAN FACE AU PLURALISME  
POLITIQUE : CONTRAINTES ET STRATEGIES  
D'EVITEMENT**

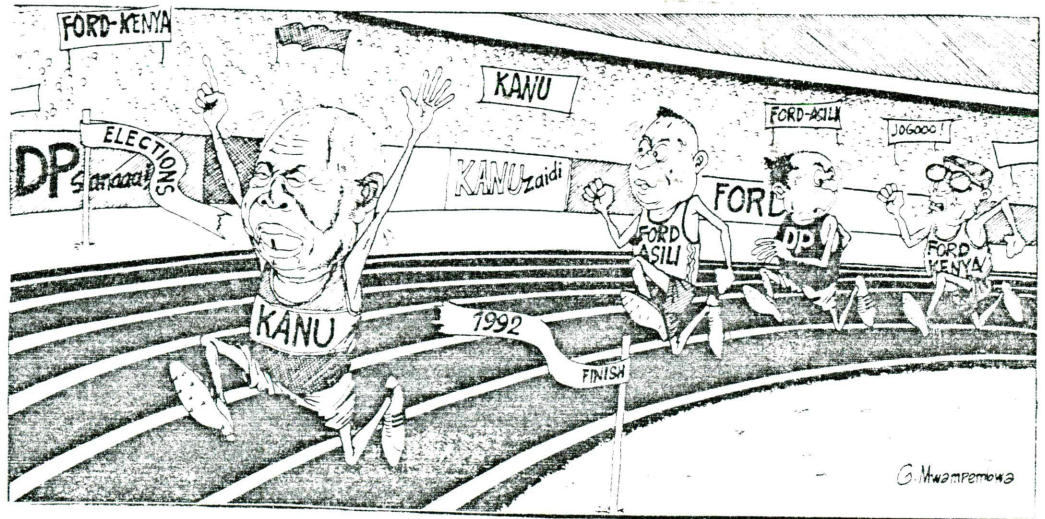


**Mémoire  
D.E.A de Science Politique  
sous la direction de Monsieur le Professeur J.-F. MEDARD**

**Jérôme LAFARGUE**

Année universitaire 1992-93

I. F. R. A.  
P. O. Box 58480  
Nairobi Kenya



New African. février 1993. p14

IFRA

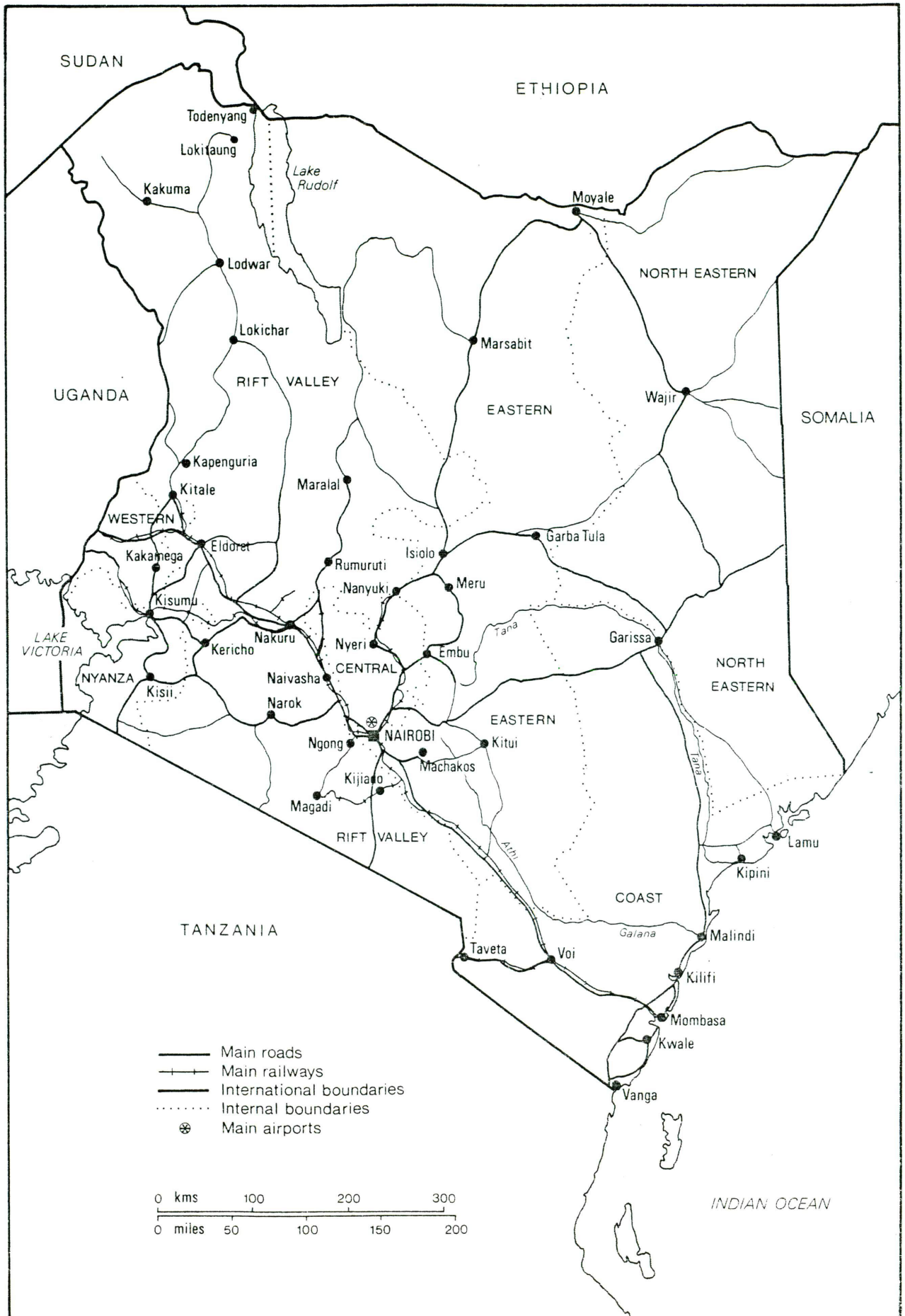
No. d'inventaire

Date 10/11/95

Cote KE/SAF T 329.06

IFRA003339

# Kenya



# LISTE DES SIGLES

---

## *Organisations internationales*

**A.I.C.F** : Action Internationale Contre la Faim  
**A.N.E.N** : Africa NGO's Environment Network  
**C.E.E** : Communauté Economique Européenne  
**C.I.C.C.U** : Cambridge Inter-Collegiate Christian Union  
**E.A.T.U** : East African Trade Union  
**ECOSOC** : United States Economic and Social Council  
**F.M.I** : Fonds Monétaire International  
**I.B.A** : International Bar Association  
**I.C.J** : International Commission of Jurists  
**I.C.R.C** : International Commission of the Red Cross  
**I.F.W.L** : International Federation of Women Lawyers  
**I.R.I** : International Republican Institute  
**O.N.U** : Organisation des Nations Unies  
**O.U.A** : Organisation de l'Unité Africaine  
**P.A.F.E.S** : Pan African Fellowship of Evangelical Students  
**P.N.U.D** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**U.N.E.S.C.O** : United Nations Education, Science and Culture Organization  
**U.S.L.A.H.R** : United States Lawyers Association for Human Rights  
**W.A.R.C** : World Alliance of Reformed Churches  
**W.C.C** : World Council of Churches  
**W.W.I** : World Vision International

## *Organisations kenyanes*

### *\*Organisations économiques*

**G.G.A** : Grain Grower's Association  
**K.F.A** : Kenya 's Farmers Association

**K.H.C.D.A** : Kenya Horticultural Crops Development Authority  
**K.P.C.U** : Kenya Planters' Cooperative Union  
**K.N.C.C.I** : Kenya National Chamber of Commerce and Industry  
**K.T.D.A** : Kenya Tea Development Authority  
**N.C.P.B** : National Cereals and Produce Board  
**N.T.Z.C** : *Nyayo* Tea Zones Corporation

*\*Organisations juridiques*

**L.S.K** : Law Society of Kenya

*\*Organisations politiques*

**C.A.P.U** : Coastal African People's Union  
**D.P** : Democratic Party  
**D.P.Y.D** : Democratic Party Young Democrats  
**E.C.K** : Executive Club for KIBAKI  
**F.O.R.D** : Forum for the Restoration of Democracy  
**F.Y.C** : F.O.R.D Youth Congress  
**G.B.M** : Green Belt Movement  
**G.O.A** : God's Oppressed Army  
**I.P.K** : Islamic Party of Kenya  
**K.A.D.U** : Kenya African Democratic Union  
**K.A.I.F** : Kenya Anti-Imperialist Front  
**K.A.N.U** : Kenya African National Union  
**K.A.P.P** : Kenya African People's Party  
**K.A.R.M** : Kenya Army Redemption Movement  
**K.A.U** : Kenya Africa Union  
**KENDA** : Kenya National Democratic Alliance  
**K.N.C** : Kenya National Congress  
**K.P.U** : Kenya People's Union  
**K.R.M** : Kenya Revolutionnary Movement  
**K.S.C** : Kenya Social Congress  
**L.P.D** : Labour Party Democracy  
**M.U.F** : Maasai United Front  
**MWAKENYA** : Muungano wa Wazalendo wa Kuikomboa Kenya  
**N.D.P** : National Democratic Party  
**N.S.F** : National Salvation Front  
**O.D.K** : Organization for Democracy in Kenya  
**O.M.O** : Operation MOI Out  
**O.M.W** : Operation MOI Wins  
**P.I.C.K** : Party of Independent Candidates of Kenya  
**S.D.P** : Social Democratic Party  
**S.S.S** : Saba-Saba Solidarity  
**UKENYA**  
**UMOJA** : United Movement for the Democracy in Kenya

**Y.A.R.D** : Youth in Association with the Restauration of Democracy  
**Y.K.92** : Youth for K.A.N.U 1992

*\*Organisations religieuses*

**A.C.C.K** : Associated Christian Churches of Kenya  
**A.I.C** : Africa Inland Church  
**C.P.K** : Church of the Province of Kenya  
**E.A.A** : East Africa Awakening  
**I.C.S.K** : Islamic Call Society in Kenya  
**M.V.L** : Muslim Voters' League  
**N.C.C.K** : National Council of Churches of Kenya  
**N.E.C.E.P** : National Ecumenical and Civic Education Programme  
**P.C.E.A** : Presbyterian Church of East Africa  
**R.C.C** : Roman Catholic Church

*\*Organisations syndicales*

**C.O.T.U** : Central Organization of Trade Unions  
**K.F.L** : Kenyan Federation of Labour  
**K.F.R.T.U** : Kenya's Federation of Registered Trade Unions

*Divers*

**A.F.L-C.I.O** : American Federation of Labour - Congress of Industrial  
Organizations  
**B.B.C** : British Broadcasting Corporation  
**C.I.A** : Central Intelligence Agency  
**J.P.C.K** : Justice and Peace Convention of Kenya  
**K.K.K** : Ku Klux Klan  
**N.E.M.U** : National Election Monitoring Unit  
**P.T.A** : Preferential Trade Area  
**S.P.L.A** : Sudanese People's Liberation Army

# INTRODUCTION

---

L'évolution récente du régime politique kenyan est susceptible d'amener un certain nombre d'éléments de compréhension d'un débat pour l'heure difficilement théorisable, celui de la transition démocratique, une dénomination qui peut paraître heureuse ou non selon les situations envisagées. En effet, le pluralisme politique qui parvient çà et là à s'imposer génère une pluralité d'interprétations<sup>(1)</sup>. Cette diversité d'appréhension du modèle démocratique se trouve tributaire de facteurs décisifs propres aux récepteurs de ce modèle. Si certaines expériences restent comparables, elles ne le sont jamais à chaque niveau du raisonnement. En arrière-plan de notre travail, il nous faudra garder à l'esprit un précepte d'importance. De même que le schéma monopartisan ne doit pas être conçu en adéquation systématique avec la culture politique africaine, la structure démocratique pluraliste ne peut s'appliquer automatiquement aux sociétés africaines. Et ce n'est pas faire oeuvre de sous-estimation ou de sur-estimation de la multiplicité créatrice ou conservatrice des identités africaines que de l'affirmer.

En effet, la démocratie est, comme tout système politique, une création continue. C'est pourquoi il semble préalablement nécessaire d'apporter quelques éléments de relative démythification.

En premier lieu, il apparaît difficilement réalisable de définir, et *a fortiori* d'imposer, un modèle intangible de transition démocratique. Ceci peut conduire à

---

(1). il existe cependant depuis peu des tentatives de systématisation du débat sur la démocratisation en Afrique. On peut citer notamment (de façon discrétionnaire) parmi les plus récentes : CLAPHAM (C.) : "Democratisation in Africa : Obstacles and Prospects". *Communication présentée au Colloque de Leiden sur le thème "Démocratisation dans le Tiers-Monde"*. Avril 1993; DECALO (S.) : "The Process, Prospects and Constraints of Democratization in Africa". *African Affairs*. (91). 1992. pp7-35; LEMARCHAND (R.) : "African Transitions to Democracy : An Interim (and Mostly Pessimistic) Assesment". *Africa Insight*. Volume 22. n°3. 1992. pp178-185; MBEMBE (A.) : "Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique sub-saharienne". *Africa Development*. Volume 17. n°1. 1992. pp37-64; MEDARD (J.-F.) : "Crise africaine et démocratisation : les perspectives difficiles de la transition démocratique en Afrique sub-saharienne". *Communication présentée au colloque de Bordeaux organisé par Politique Africaine sur le thème "Etat, nation et ethnicité"*. 12/13 novembre 1992; SCHATZBERG (M.G.) : "Democratization' in Sub-Saharan Africa : Two Missing Elements". *Communication présentée au colloque de Bordeaux organisé par Politique Africaine sur le thème "Etat, nation et ethnicité"*. 12/13 novembre 1992; TOULABOR (C.M.) : "Transition démocratique en Afrique". *Afrique 200*. n°4. janvier-février-mars 1991. pp55-70; WEILAND (H.) : "Democratic Spring in Africa ? The Demise of One-Party State ?". *International Affairs Bulletin*. Volume 15. n°2. 1991. pp5-22; WISEMAN (J.A.) : "Democracy and the New Political Pluralism in Africa : Causes, Consequences and Significance". *Communication présentée au Colloque de Leiden sur le thème "Démocratisation dans le Tiers-Monde"*. Avril 1993 .



déterminer qu'il n'existe pas de démocratie à l'africaine mais *des* démocraties africaines tout simplement<sup>(2)</sup>. Cette indication ne dresse pas d'obstacle devant de possibles processus d'imagination ou d'innovation politique de la part des acteurs, à partir des espaces sociaux vides comme de ceux a priori déjà saturés.

En second lieu, la démocratie ne se proclame pas. Il ne peut s'agir d'un concept plaqué arbitrairement. Dès lors, la question est de savoir de qui doit provenir l'effort d'adaptation. La société qui tente, de façon figée ou dynamique, volontairement ou sous la pression, d'intégrer la démocratie doit-elle produire d'éventuelles modifications internes ? Est-ce le schéma formel de démocratie qu'il devient nécessaire de reformuler en fonction des aspirations ou des contraintes sociétales ? Il semble que l'hypothèse de la réappropriation par les élites, quelles qu'elles soient, semble empiriquement dominer, bien que cette réappropriation passe également par une certaine altération du fonctionnement de la société.

En troisième lieu, la démocratie participe autant de luttes politiques que de cultures de classes. Sa consécration doit emprunter le chemin de la conciliation entre des intérêts élitistes mais aussi par l'accommodation entre ces élites et le peuple lui-même. La démocratie n'abolit pas les conflits d'influence ou les réflexes culturels. L'expérience dira si elle tend à les renforcer.

En dernier lieu, il convient de se situer au-delà des principes traditionnels immédiatement inhérents à la démocratie, trop souvent considérés comme suffisants. D'une part, des élections libres multipartisanes ne caractérisent pas pour autant l'effectivité du pluralisme participatif : si l'on peut estimer (quoique artificiellement) qu'elles ponctuent l'échéance d'une transition démocratique, elles ne doivent apparaître que comme l'orée de la période la plus importante, celle de la confirmation des espérances (ou des désillusions) qu'elle a suscitées. D'autre part, le fait de poser de manière plus générale la formalisation de l'Etat de droit comme élément automatiquement légitimant ne saurait suffire. L'imposition d'un modèle juridique prédéterminé, même si certaines de ses conditions apparaissent nécessaires, risque au surplus d'avoir pour conséquence de "... transformer les structures sociales traditionnelles en lieu de protestation et de défense, face à un assemblage institutionnel perçu comme étranger"<sup>(3)</sup>.

---

(2). voir sur l'ébauche de cette représentation du débat démocratique en Afrique la contribution éclairante de COPANS (J.) : *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*. Paris. Karthala. 1990. (en particulier pp 260-304)

(3). in BADIE (B.) : *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris. Fayard. 1992. p205. Cette problématique est largement abordée par l'auteur (pp197-210), lequel estime que le droit, dès le moment où il relève "... d'un système de signification dérivé d'une toute autre culture, ... ne dispose que d'une faible capacité de pénétration et de mobilisation au sein des sociétés africaines" (p205). La défiance de Bertrand BADIE vis-à-vis des mécanismes juridiques appréhendés comme des moyens de régulation s'explique par le contraste saisissant entre les références croissantes des occidentaux à ce modèle de démocratie pluraliste "... et l'apologie du parti unique pratiquée naguère" (p206). Certes, le droit constitutionnel proprement dit trouve des difficultés à s'implanter. Lorsqu'il y parvient durablement, il est souvent détourné de ses fonctions primaires et sert davantage de moyen de légitimation du pouvoir en place lors de circonstances extrêmes.

Ce phénomène tendrait à prouver qu'au-delà de la faible capacité de pénétration du droit, a surtout existé une capacité de captation arbitraire de ses modalités par les acteurs du monopartisme. Ainsi, ces derniers n'ont pas hésité non seulement à favoriser une large mutabilité constitutionnelle, mais aussi à transgresser la lettre de la Constitution, laquelle doit coexister dans la plupart des cas avec une Constitution du parti unique qui fait davantage référence. Lorsque le mouvement de revendication démocratique se dessinera, la

A la lumière de ces rapides constatations, il apparaît ainsi quelque peu prématuré d'évoquer un possible processus de démocratisation. Ce n'est pas faire acte d'originalité que d'employer l'expression davantage prudente mais sans doute mieux adaptée de décompression autoritaire<sup>(4)</sup>. La nuance introduite ne revêt pas seulement un caractère méthodologique, puisqu'en effet il demeure problématique de repérer la systématisation d'un véritable marché politique concurrentiel. Nous préférons de la sorte nous attacher à déterminer quels ont été et quels sont encore les modes d'évaluation et de réalisation d'une décompression autoritaire du régime politique du Kenya.

Les raisons pour lesquelles un tel processus de décompression autoritaire a été possible, ou tout du moins envisagé, participent de logiques différentes. Le catalyseur décisif de l'introduction du multipartisme reste la suspension des aides jusqu'alors accordées par les réseaux internationaux d'assistance. Mis au pied du mur, le pouvoir kenyan s'est finalement plié aux règles de la conditionnalité, dans l'objectif d'assurer les fondations de sa propre survie et de sa reproduction. En effet, l'existence d'une opposition au régime n'a pas semblé être un facteur suffisant pour permettre par une éventuelle institutionnalisation du multipartisme. Même si l'accumulation des pertes de contrôle de la situation par les gouvernants devenait problématique, la seule activation des canaux endogènes de revendication démocratique n'a pas représenté un moyen concluant pour tirer profit de la situation. Malgré tout, ce courant de contestation interne a révélé une demande de modification profonde du régime politique. Le gouvernement kenyan est apparu de la sorte encerclé par le jeu de contraintes aussi bien internationales que strictement endogènes, ce qui a conduit à l'altération de l'autoritarisme. Cependant, bien qu'un système multipartisan ait été introduit et des élections concurrentielles organisées, il faut se poser la question de savoir quels ont pu être (et sont toujours) les modes de résistance, les stratégies d'évitement du pouvoir kenyan vis-à-vis de ces sujétions. De façon symbolique, on peut tenir la réélection de Daniel arap MOI comme la résultante d'une capacité de contournement habile des pressions diverses auxquelles le gouvernement kenyan s'est vu contraint de faire face. Par le moyen de tactiques politiquement plus ou moins défendables, ce dernier est relativement parvenu à conserver l'ensemble de ses prérogatives au sein d'une structure politique théoriquement démocratique, de telle sorte qu'il devient possible d'intégrer la notion de rémanence de l'autoritarisme plutôt que celle du retardement d'une démocratisation potentielle.

A partir de ces données, notre problématique sera donc de démontrer que si le pouvoir kenyan a été encerclé par des forces contraignantes, il a pu en définitive s'extirper globalement de ce carcan pour garder la main-mise sur les rênes du pouvoir.

---

Constitution sera alors envisagée comme irréfragable puis comme un moyen de légitimation du pouvoir encore plus incontournable, de telle sorte que le débat sur l'Etat de droit s'en trouve retourné. En effet, l'affirmation de son existence par les tenants du parti unique rend caduque à leurs yeux la revendication démocratique.

(4). selon l'expression dégagée par BAYART (J.-F.) : "La problématique de la démocratie en Afrique noire. La Baule, et puis après ?". *Politique africaine*. septembre 1991. n°43. p12.

Comment appréhender la problématique de cet encerclement ? Le gouvernement de D.a. MOI doit faire face non seulement aux termes nouveaux de l'assistance internationale, fondée sur la conditionnalité politique de l'aide, mais aussi à l'émergence progressive de courants contestataires internes. Il devient alors nécessaire, pour une compréhension globale des phénomènes qui vont découler de ce jeu politique différencié, d'aborder plusieurs types de relations. En effet, s'il apparaît logique de présenter celles tissées entre le pouvoir kenyan et les réseaux internationaux d'une part, et celles nouées entre ce même pouvoir kenyan et les relais protestataires intérieurs d'autre part, il est difficile de ne pas évoquer les relations susceptibles d'avoir été ourdies entre les réseaux internationaux et les forces de revendication démocratique. De quelle façon concevoir analytiquement cette simili relation de transitivité ? Il semble que le paradigme de l'échange politique puisse nous permettre d'y parvenir. Davantage que le rapport de clientèle, trop restrictif à notre sens dans le cas qu'il nous est donné d'étudier, celui de l'échange se présente plus clair et plus explicatif. Il permet de caractériser les évolutions diverses des connexions établies entre les trois pôles précédemment désignés.

En revanche, nous avons estimé que placer sous ce même paradigme global de l'échange politique le contournement des contraintes par le pouvoir kenyan ne permettrait pas de refléter l'exacte signification des modalités de cet évitement. C'est donc sous l'angle de la légitimation que nous aborderons ces stratégies. En effet, si l'échange intervient dans la relation de pouvoir comme dans la légitimation, il nous a semblé davantage probant de mettre l'accent sur cette dernière, la considérer de manière indépendante afin d'en mieux saisir les implications.

Préalablement à l'énoncé de repères historiques indispensables à la compréhension du problème et à la justification de notre angle d'attaque, il semble opportun de placer en arrière-plan un certain nombre de thèmes que nous ne pouvons prétendre aborder frontalement mais qui se rapportent directement ou indirectement au sujet. Parce que le Kenya a été et reste encore un régime autoritaire<sup>(5)</sup>, parce qu'il doit faire face aux pressions démocratiques, il convient en effet d'évoquer brièvement des notions qui font toutes référence au débat actuel sur la démocratie en Afrique. Plutôt que de nous interroger sur le point de savoir si ce débat est oui ou non "importé"<sup>(6)</sup>, car la probabilité pour qu'il le soit est suffisamment forte pour que l'on ne s'y attarde pas, nous nous attacherons à dresser quelques pistes de réflexion qui lui sont relatives. Ainsi, au cours de nos développements, nous essaierons d'apporter modestement des illustrations, voire des éclaircissements ou des approfondissements sur une série de trois thèmes. Le premier recouvre directement notre sujet puisqu'il concerne la recherche des moyens

---

(5). d'après la typologie systématisée par MEDARD (J.-F.) dans "Autoritarismes et démocraties en Afrique noire". *Politique africaine*. septembre 1991. n°43. pp93-104, le Kenya serait un régime autoritaire dit modéré, bien que l'usage de la violence se fasse sans véritable retenue, que ce soit sous la férule de Jomo KENYATTA ou celle de D.a.MOI (voir en particulier pp100 et 101).

(6). voir sur ce point particulier BADIÉ (B.) : *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*. op.cit. pp210-220, lequel explique les portées respectives des thèses culturalistes et développementalistes pour mieux en dresser les limites, dont la plus importante demeure celle de "... bloquer la capacité d'innovation politique ... (et de transformer) ... le thème de la démocratie ... (en un) ... subterfuge qui sert tantôt au prince comme effet de brouillage ou comme mode d'ajustement et tantôt aux contestataires comme instrument de leur organisation en classe politique" (p220).

de passage d'un régime politique à un autre, en l'occurrence de l'autoritarisme à la démocratie, et les résistances qui leur sont opposées. Le second concerne l'évaluation de la force et de la prééminence du modèle étatique en Afrique (doit-on parler de désétatisation, de dépatrimonialisation ou au contraire de renforcement de l'Etat africain ?). Le troisième enfin consiste en l'appréciation de l'influence des flux internationaux et transnationaux dans le champ politique africain, avec en particulier la problématique des modes populaires d'action politique. Pour chacun de ces trois thèmes, l'expérience kenyane, par sa diversité et son originalité, semble susceptible d'apporter des éléments novateurs.

### *Brève histoire politique interne<sup>(7)</sup>*

L'objectif n'est pas ici de donner un panorama complet de l'histoire politique interne du Kenya<sup>(8)</sup>. Il est seulement question de fournir des repères historiques précieux mais généraux, puisque certains d'entre eux seront étudiés plus spécifiquement dans les développements à suivre. Ces rappels apparaissent importants et difficilement contournables pour deux raisons, toutes deux d'aspect méthodologique mais dont la portée est infiniment plus large. La première indique que "... *l'Etat postcolonial est doté d'une historicité propre, et la problématique de la démocratie au sud du Sahara doit être comprise à la lumière de celle-ci*"<sup>(9)</sup>. La seconde est de même nature mais sa destination apparaît davantage ambitieuse. Elle consiste à affirmer que l'Histoire, à partir de laquelle se forge l'identité d'un peuple, doit être soumise à une réinterprétation perpétuelle afin de mieux comprendre le présent, en particulier le discours politique. Ce dernier doit être appréhendé et

---

(7). le choix de n'aborder ici que les aspects internes de l'histoire politique du Kenya est motivé d'abord par un souci de clarté et ensuite par une volonté de traiter la politique étrangère du Kenya à la lumière de nos développements du I de la première partie (infra pp24-42).

(8). la courte bibliographie citée ci-après ne saurait être exhaustive. Nous n'avons tenu compte que des ouvrages d'histoire politique générale faisant référence. Pour une vision générale de l'histoire du Kenya depuis 1900, il faut consulter BOURMAUD (D.) : *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*. Paris. Karthala. 1988. Sur la période de la colonisation, trois ouvrages sont indispensables : BERMAN (B.) : *Control and Crisis in Colonial Kenya. The Dialectic of Domination*. Londres / Nairobi / Athens. James Currey / Heinemann Kenya / Ohio University Press. 1990; BERMAN (B.), LONSDALE (J.) : *Unhappy Valley. Conflict in Africa and Kenya. Book One (State and Class). Book Two (Violence and Ethnicity)*. Londres / Nairobi / Athens. James Currey / Heinemann Kenya / Ohio University Press. 1992. Sur la période de l'après décolonisation, on peut se reporter à BIENEN (H.) : *Kenya : The Politics of Participation and Control*. Princeton. Princeton University Press. 1974; DAUCH (G.), MARTIN (D.-C.) : *L'héritage de KENYATTA. La transition politique au Kenya. 1975-1982*. Paris / Aix-en-Provence. L'Harmattan / Presses Universitaires d'Aix-Marseille. 1985; GERTZEL (C.) : *The Politics of Independent Kenya. 1963-1968*. Nairobi / Londres. East African Publishing House / Heinemann. 1970; MAUPEU (H.) : "Kenya : 1983-1988; L'année 1989". *Annuaire des Pays de l'Océan Indien 1986-1989*. Paris / Aix-en-Provence. Editions du C.N.R.S / Presses Universitaires d'Aix-Marseille. 1990). pp295-310; WIDNER (J.A.) : *The Rise of a Party-State in Kenya. From Harambee ! to Nyayo !*. Berkeley / Londres. University of California Press. 1992.

(9). in BAYART (J.-F.) : "La problématique de la démocratie en Afrique noire. 'La Baule, et puis après'" . op.cit. p10. Sur le concept d'historicité, on peut utilement se reporter à BAYART (J.-F.) : *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Paris. Fayard. 1989 (voir le chapitre introductif intitulé "L'historicité des sociétés africaines". pp19-61).

compris à partir de quatre facteurs structurants : l'Etat, la coutume, l'ethnicité et la religion<sup>(10)</sup>.

### *Colonisation et indépendance*

L'Angleterre agira en véritable puissance coloniale au Kenya à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Empreints d'idéaux, les engagements du colon tardent à être remplis. L'administration provinciale coloniale se montre incapable de mener à bien les objectifs fixés, coincée entre l'exercice de missions traditionnelles (maintien de l'ordre, contrôle des activités politiques et de celles liées au développement) et l'assimilation de contraintes inhabituelles (autofinancement, contrôle participatif des relations entre autochtones et fermiers blancs, ces derniers se préoccupant davantage de leurs intérêts propres plutôt que de ceux des Kenyans). En définitive, à la veille de la seconde guerre mondiale, elle arrive à symboliser l'échec politique et économique de la métropole. Le conflit mondial va marquer une rupture dans la gestion britannique du Kenya et les colons vont revenir à la tradition du gouvernement local, tout en respectant la législation coutumière. Globalement, les réformes restent cependant timides. Au surplus, elles ne répondent en rien au problème de fond qui se cristallise, celui de la contestation du pouvoir européen dont le mouvement Mau Mau de 1952-1954 sera le point culminant et le symbole fracassant. Le nationalisme kenyan, embryonnaire au début des années 1920, connaît un fort développement au cours des périodes immédiatement pré et post deuxième guerre mondiale. La contestation, initialement rurale, va rapidement devenir urbaine par les intermédiaires concomitants du syndicalisme, formalisé autour de la K.F.R.T.U (Kenya's Federation of Registered Trade Unions) et de l'E.A.T.U (East African Trade Union), créées en 1950, et d'un mouvement politique, la K.A.U (Kenya Africa Union), créé en 1945. La répression ne suffit pas à contenir les ardeurs nationalistes, de telle sorte que le pouvoir colonial, inquiet et déconcerté<sup>(11)</sup>, décrète l'état d'urgence le 20 octobre 1952. Il s'ensuit une guérilla qui durera de mars 1953 à janvier 1954, finalement matée par les soldats britanniques qui mettront un terme apparent au mouvement nationaliste, dit Mau Mau<sup>(12)</sup>.

---

(10) voir LONSDALE (J.) : "Le passé de l'Afrique au secours de son avenir". *Politique Africaine*. septembre 1990. n°39. pp135-154.

(11). en effet, la contestation kenyane présente des aspects originaux. Le mouvement nationaliste est à l'origine très hétérogène. Il regroupe aussi bien des paysans sans possessions agricoles, des jeunes scolarisés ou des anciens combattants de la deuxième guerre mondiale. Il est pourtant structuré autour du modèle du parti politique, doté d'un comité central, et d'un rituel d'adhésion empruntant autant aux symboliques chrétiennes qu'africaines.

(12). le mouvement Mau Mau proprement dit, ainsi qu'il a été nommé par le gouvernement de l'époque, réunissait en fait trois groupes de l'ethnie Kikuyu, insatisfaits de l'action du pouvoir colonial : les chômeurs des grandes villes, les paysans sans terre des White Highlands et les jeunes dirigeants ou membres de clans des réserves Kikuyu. Les caractéristiques et la signification de ce mouvement sont plurielles. Il est, selon les études, soit indissolublement lié à la lutte nationaliste et s'identifie donc à lui, soit envisagé de façon plus globale : mouvement de révolte anti-coloniale, facteur de guerre civile, il désigne également un mode de renouveau culturel.

Le mouvement Mau Mau a fait l'objet de nombreuses études spécifiques. Citons notamment BUIJTENHUIJS (R.) : *Le mouvement Mau Mau. Une révolte paysanne et anti-coloniale en Afrique noire*. La Haye. Mouton. 1971; du même auteur : *Mau Mau : Twenty Years After. The Myth and the Survivors*. La Haye. Mouton. (Afrika Studiecentrum. Communications n°4) 1973; THROUP (D.W.) : *Economic and Social Origins of Mau Mau. 1945-1953*. Londres / Nairobi / Athens. James Currey / Heinemann Kenya / Ohio University Press. 1988.

Apparent seulement dans la mesure où, si la guérilla semble étouffée, la dynamique de l'indépendance, elle, est bien enclenchée. Les concessions politiques, telles que l'autorisation des partis politiques prononcée en 1955, demeurent trop lentes et inefficaces pour enrayer le processus. En outre, l'hypertrophie de l'administration, rendue nécessaire pour faire face à la rébellion, ne permet plus l'organisation d'une politique adéquate.

De janvier 1960 à décembre 1963, les négociations devant conduire à l'indépendance ont pour théâtre les trois conférences de Lancaster House. Cependant, ces négociations ne sont pas placées sous le sceau de la facilité, du fait des clivages politico-ethniques. Le paysage politique, dominé par les ethnies Kikuyu et Luo, se trouve en effet morcelé et rend le passage de l'activité politique du niveau local au niveau national difficile. Les conférences n'instaurent qu'un compromis, dont les termes vont être assez rapidement détournés de leur objet initial. La régionalisation, axe central des modifications apportées, n'aura vécu qu'une année (de 1963 à 1964), et sera remplacée par un Etat centralisé, articulé autour de l'administration provinciale et du parti unique.

La K.A.N.U (Kenya African National Union) symbolise la structuration du premier grand parti kenyan. Elle réunit, à partir de mars 1960, les dizaines de groupes politiques disséminés dans le pays mais à dominante Kikuyu et Luo. Le leader de la contestation des années 1950, Jomo KENYATTA, en sera le Président. Il existera cependant un pendant partisan à l'action de la K.A.N.U. En effet, Ronald NGALA, député de n'avoir pas eu de poste de responsabilité suffisamment élevé au sein de la K.A.N.U, fonde la K.A.D.U (Kenya African Democratic Union). Ce parti rassemble plusieurs groupes politiques fortement ethnicisés<sup>(13)</sup>. Avant l'indépendance, proclamée le 12 décembre 1963, les premières élections de février 1961 montrent que la voie du bipartisme est possible puisque si la K.A.N.U l'emporte, elle n'écrase pas pour autant son rival<sup>(14)</sup>. De plus, l'action de la K.A.D.U au cours des négociations de Lancaster House sera déterminante, puisque profitant des dissensions au sein de la K.A.N.U, elle fera pencher leurs conclusions en faveur

---

Pour une discussion récente du problème, il faut parcourir ATIENO-ODHIAMBO (E.S.) : "The Production of History in Kenya : The Mau Mau debate". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 25. n°2. 1991. pp300-307 : l'auteur fait ici une rapide étude critique du débat Mau Mau qui connaît un renouveau conceptuel depuis le début des années 1980; BERMAN (B.) : "Nationalism, Ethnicity and Modernity: The Paradox of the Mau Mau". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 25. n°2. 1991. pp181-206 : l'auteur explique qu'il faut aller au-delà des deux interprétations dominantes des Mau Mau (culte religieux démoniaque et nationalisme militant) qui ne mettent en valeur que les aspects matériels ou culturels du mouvement selon l'approche. Il faut comprendre ce dernier comme un combat sur le sens de l'ethnicité Kikuyu, ce qui permet d'appréhender plus facilement sa relation problématique avec les divisions internes de classes et les solidarités à un niveau national; GREEN (M.) : "Mau Mau Oathing Rituals and Political Ideology in Kenya : A Re-Analysis". *Africa*. 60 (3). 1990. pp69-87 : ici, l'auteur cherche à montrer que les rituels sermentaux de soutien au mouvement ont été sous-estimés. Ils représentaient un véhicule important de mobilisation politique grâce auquel une image de la société Kikuyu a pu se créer et offrir par là même la possibilité d'une action politique de plus grande envergure.

(13). en effet, la K.A.D.U regroupe aussi bien la C.A.P.U (Coastal African People's Union) de R.NGALA lui-même, le M.U.F (Maasai United Front) de Justus Ole TIPIS, le K.A.P.P (Kenya African People's Party) de Masinde MULIRO ou le K.P.A (Kalenjin Political Alliance) de D.a.MOI.

(14). la K.A.N.U obtient 590 000 voix, ce qui lui octroie 19 sièges au Legislative Council, tandis que la K.A.D.U réunit 143 000 voix qui lui permettent le gain de 11 sièges (chiffres cités par BOURMAUD (D.) : *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*. op.cit. p79). Cette position de très relative minorité permet à la K.A.D.U de continuer à oeuvrer pour que la régionalisation soit l'axe central de l'indépendance prochaine.

de la régionalisation. Cependant, cette idée d'organisation territoriale ne sera qu'une parenthèse. Minoritaire depuis les premières élections générales de la Chambre des Représentants et du Sénat de mai 1963<sup>(15)</sup>, la K.A.D.U ne peut apporter de soutien politique suffisamment puissant à sa résolution régionaliste, ce qui laisse la voie relativement libre à la volonté centralisatrice de la K.A.N.U. Il va s'ensuivre un empiètement croissant du pouvoir central sur les prérogatives régionales. Bien qu'inconstitutionnelles, ces captations de pouvoir amènent doucement vers la centralisation complète. De Premier Ministre, J.KENYATTA devient Président de la République, légalisée par un amendement constitutionnel le 12 décembre 1964. Il s'affranchit ainsi de façon définitive de la tutelle britannique, et se débarrasse également de l'organisation régionaliste du pays. Les Présidents des régions sont déchus de leur titre, les régions elles-mêmes retrouvant leur dénomination ancienne de province. Les Assemblées régionales sont quant à elles réduites au rang de Conseil. Le contrôle présidentiel sur les activités administratives et politiques est total, d'autant que la K.A.D.U décide à la fin de 1964 d'intégrer la K.A.N.U au nom de l'unité nationale et de la lutte contre le néo-colonialisme. Ainsi, en 1965, le Kenya se trouve régi par un parti unique, qui représente davantage un centre de connexion centralisée de plusieurs intérêts de groupes plutôt qu'un foyer de propagation d'une idéologie particulière, et le pays redevient soumis à un modèle administratif de type colonial.

### *L'ère J.KENYATTA*

La présidence de J.KENYATTA va être axée autour d'un précepte absolu : "... tous les jeux politiques locaux sont autorisés à condition qu'ils ne viennent pas remettre en cause la suprématie de l'Etat central"<sup>(16)</sup>. Ce système fait ainsi ressortir non seulement l'importance d'une structure nationale partisane strictement moniste mais aussi celle d'une institution présidentielle puissante. Ce jeu d'influence entraîne la formalisation d'une relation de patrons à clients dont l'objectif est de pérenniser la centralisation.

Originellement, le régime politique kenyan se définit selon la Constitution de 1963 comme un régime parlementaire bicaméral et multipartisan. Cependant, l'exécutif, essentiellement symbolisé par le chef de l'Etat qui cumule les fonctions de Président de la République et de chef du gouvernement, va prendre le pas sur un jeu d'Assemblée jugé peu probant puisque au départ calqué sur le modèle britannique. C'est autant par le recours à des amendements systématiques à la Constitution<sup>(17)</sup> que par la personnalité de J.KENYATTA que le régime tendra vers

---

(15). la K.A.N.U obtient 66 sièges à la Chambre des Représentants contre 31 à la K.A.D.U, et 19 sièges au Sénat contre 16 à la K.A.D.U. Les élections régionales marquent un partage des pouvoirs : si la K.A.N.U est majoritaire dans les Assemblées Régionales de la Central Region, de l'Eastern Region et de la Nyanza Region, la K.A.D.U l'est pour sa part dans la Coast Region, dans la Rift Valley et dans la Western Region (chiffres cités par BOURMAUD (D.) : *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local.* op.cit. p88).

(16). in BOURMAUD (D.) : *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local.* op.cit. p110.

(17). l'amendement constitutionnel de 1964 instituant la République est le premier d'une longue série dont l'objectif est de retirer petit à petit ses pouvoirs au Parlement. Situation contradictoire (conformément à la logique des institutions d'un régime parlementaire, seul le Parlement est à même de voter ces amendements --une majorité de 75% à la Chambre des Représentants et de 90% au Sénat est nécessaire) mais qui prouve combien l'exécutif a pris le pas sur le législatif. En 1966, un amendement établit une

la prépondérance de l'exécutif. Le chemin vers le monopartisme *de facto* sera davantage encombré. Après la fin du succédané bipartisan de la période 1963-1964, les querelles internes au sein de la K.A.N.U se dévoilent avec beaucoup plus d'acuité. Marginalisé, voire décrié, le débat idéologique intrapartisan se matérialise peu à peu. Il oppose, autour d'une confrontation générale capitalisme / socialisme, Tom MBOYA et Oginga ODINGA, le premier entretenant des liens avec les Etats-Unis, qui soutiennent financièrement l'appareil syndical sur lequel il s'appuie, pendant que le second ne cache pas ses affinités avec les pays communistes. La tâche de J.KENYATTA sera de ménager l'un et l'autre, dans le souci d'éviter qu'ils ne prennent des engagements fermes risquant de refléter faussement la ligne politique du parti. Cet élément de rupture au sein de la classe politique voit son éradication symbolisée par la bataille syndicale. Le syndicalisme, fer de lance de la lutte anti-coloniale, va être muselé. Déchirées par des luttes intestines, les organisations syndicales se nourrissent d'accusations sommaires de pro ou de contra-occidentalisme. Après de nombreux attermoissements, le chef de l'Etat finit par confier à un comité, au sein duquel la mouvance T.MBOYA est majoritaire par rapport aux partisans d'O.ODINGA, la réalisation de la fusion de tous les syndicats à l'intérieur de la C.O.T.U (Central Organization of Trade Unions). C'est aussi sous la responsabilité de T.MBOYA que sera rédigée la charte du parti, dans laquelle se mélangent "... les thèses classiques de l'économie mixte ... , de la responsabilité sociale, de l'impôt progressif et de la démocratie politique, tout cela fondé sur la tradition africaine"<sup>(18)</sup>. O.ODINGA apparaît donc marginalisé, d'autant que son poste de Vice-Président du parti est remplacé par sept postes équivalents, un par région. Le débat sur l'idéologie semble donc clos, sous l'impulsion du chef de l'Etat, lequel a davantage cherché à éviter les complications internes les plus patentées qu'à favoriser T.MBOYA et son discours. Il en résulte cependant la dissidence du leader Luo O.ODINGA, qui va créer la K.P.U (Kenya People's Union). Le combat est inégal, et bien que ce parti ait exercé à ses tous débuts une forte capacité d'attraction, les élections partielles de 1966 assurent la victoire de la K.A.N.U. Malgré tout, le nouveau parti dispose de sièges au Parlement (11 au total). Mais sa position minoritaire, pour autant qu'elle symbolise un nouveau bipartisme, ne lui permet pas de faire pression sur le gouvernement. Peu à peu, la K.P.U se replie sur ses positions ethniques. L'assassinat de T.MBOYA en juillet 1969 et les controverses sur les responsabilités qui en découlent entraînent le bannissement de la K.P.U, qui

---

distinction entre mesures de sécurité publique, soumises à un contrôle parlementaire, et mesures spéciales de sécurité publique, qui ne sont pas soumises à un tel contrôle. En 1967, un autre amendement permet l'abolition de bicamérisme, le monocamérisme se justifiant par l'abandon de la structure régionale de l'Etat. L'amendement constitutionnel de 1968, bien que symbolique (il vise à renommer la Chambre des Représentants en Assemblée Nationale et à attribuer la désignation des 12 députés "spécialement élus" au Président de la République --ces députés étaient préalablement cooptés par un collège électoral représentatif), introduit de façon définitive la grande latitude de contrôle du gouvernement sur les parlementaires.

De façon globale, les réformes successives de la Constitution modifient l'esprit même de cette dernière. On peut se reporter sur ces points à GERTZEL (C.) : "Kenya's Constitutional Changes". *East African Journal*. décembre 1966. pp19-31; du même auteur à "The Constitutional Position of the Opposition in Kenya". *East African Journal*. octobre 1967. pp9-11; et enfin à GHAI (Y.P.) : "The Government and the Constitution in Kenya Politics. The Pros and Cons of Those Drastic Constitutional Changes". *East African Journal*. décembre 1967. pp9-14.

(18). in BOURMAUD (D.) : *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*. op.cit. p131.



est finalement interdit tandis que ses dirigeants sont emprisonnés<sup>(19)</sup>. La victoire de J.KENYATTA est indiscutable et la K.A.N.U devient parti unique *de facto*.

Le Président de la République se présente donc comme un potentat s'appuyant sur une institution présidentielle prépondérante, sur une structure partisane monopolistique mais aussi sur un réseau de patronage qui entretient sa suprématie. Que l'on parle de "clientélisme rationalisé"<sup>(20)</sup> ou de "factionnalisme comme support du régime"<sup>(21)</sup>, le développement des relations patrons-clients devient la norme. Ce mécanisme a par exemple pour conséquence importante la dénaturation des prérogatives de l'Assemblée Nationale. Ne disposant plus réellement des attributions traditionnellement conférées à une instance représentative (légiférer librement et contrôler le gouvernement), cantonnée dans un rôle de ratification des propositions de l'exécutif ou du parti<sup>(22)</sup>, elle va se voir empiriquement conférer une fonction de régulation clientéliste. Celle-ci consiste en la résolution pacifique de conflits factionnels inter ou intra ethniques, le recrutement des élites et son corollaire, l'élimination politique des personnalités contestataires<sup>(23)</sup>.

### *La relève D.a.MOI*

Avant la mort de J.KENYATTA en août 1978, l'Etat kenyan s'était engagé dans une revitalisation de son parti au début de 1977. En effet, la K.A.N.U "... est à la fois trop faible et trop forte : si elle ne contrôle pas le corps social et les organismes politiques, elle n'est pas totalement contrôlée par le groupe installé au

---

(19). sur l'intermède K.P.U et la cohabitation bipartisane au sein du régime politique kenyan, voir en particulier MUELLER (S.D.) : "Government and Opposition in Kenya. 1966-1969". *Journal of Modern African Studies*. Volume 22. n°3. 1984. pp399-427.

(20). selon l'expression de BOURMAUD (D.) dans *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*. op.cit. pp138 à 150.

(21). d'après BIENEN (H.) : *Kenya : The Politics of Participation and Control*. op.cit. pp109 à 130.

(22). certes, l'Assemblée Nationale a pu exercer ponctuellement (mais de façon très étalonnée dans le temps) des fonctions de critique du gouvernement. Par exemple, les rapports parlementaires visant à dénoncer la corruption ou l'incompétence des membres du gouvernement ou du parti, en particulier en matière d'environnement, ont représenté un moyen de révélation de carences peu justifiées par l'exécutif. D'autre part, le refus occasionnel de projets de législation du gouvernement par l'emploi de procédures directement inhérentes au travail législatif (amendements systématiques faisant office de blocage, vote final de rejet) a constitué un mécanisme permettant à l'Assemblée Nationale de s'affirmer par rapport au gouvernement et au parti. La période allant de 1964 à 1974, à des degrés divers, a caractérisé certaines prises de position résolument protestataires.

Cependant, bien que l'organe parlementaire ait représenté un centre de discussion et de débat permanent au sein d'une structure extérieure à celle du parti et du gouvernement, son existence est restée subordonnée au consentement de ces derniers plutôt que l'inverse.

(23). cette problématique a été indirectement abordée par plusieurs auteurs sans que leur analyse débouche pour autant sur une conceptualisation du phénomène. On peut citer BARKAN (J.D.) : "Legislators, Elections, and Political Linkage" in BARKAN (J.D.); OKUMU (J.J.) : *Politics and Public Policy in Kenya and Tanzania*. New York. Praeger. 1979. pp64-92; HOPKINS (R.F.) : "The Kenyan Legislature : Political Functions and Citizen Perceptions" in BOYNTON (G.R.); KIM (C.L.) (sous la direction de) : *Legislative Systems in Developing Countries*. Durham. Duke University Press. 1975. pp207-231; HORNSBY (C.) : *The Member of Parliament in Kenya. 1969-1983. The Election, Background and Position of the Representative and the Implications for his Role in the One-Party State*. Oxford. St Antony's College. Ph.D Thesis. 1985 (voir notamment pp22-37); HORNSBY (C.) : "The Social Structure of National Assembly in Kenya. 1963-1983". *Journal of Modern African Studies*. Volume 27. n°2. 1989. pp275-296. Par l'analyse du processus électoral, HORNSBY (C.) et THROUP (D.), dans "Elections and Political Change in Kenya". *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*. Volume 30. n°2. juillet 1992. pp172-199, ont affiné cette approche en faisant l'examen de ses conséquences.

*pouvoir*"<sup>(24)</sup>. L'articulation déséquilibrée du système politique, prise entre un réseau clientéliste informel et des institutions détournées de leurs compétences normales, la mauvaise tenue de l'économie, fondée sur des inégalités structurelles et sur la dépendance (et les choix douloureux entre les intérêts nationaux et ceux des multinationales qu'elle entraîne) conduisent à la nécessité d'une reformulation du rôle du parti. L'épisode Julius M. KARIUKI servira de détonateur symbolique<sup>(25)</sup>. Mais la conférence nationale destinée à dresser un calendrier de réforme du parti, prévue pour le mois d'avril 1977, n'aura jamais lieu, en raison de l'état de santé du Président. La mort de ce dernier remet tout en cause, dans la mesure où il faut se préoccuper de la tenue d'élections présidentielles mais aussi de celle d'élections locales prévues de longue date (lesquelles seront en définitive repoussées à 1979). Les élections mobilisent toutes les énergies et déforment la portée de certains événements : l'explosion factionnelle au sein de l'ethnie Luo est reléguée au second plan tandis que la Conférence des dirigeants (réunissant les membres du gouvernement, de l'Assemblée Nationale et des hauts-fonctionnaires) organisée en janvier 1977 sur l'avenir du Kenya prend toute son importance. Le thème du changement (responsabilité des gouvernants, soutien et confiance populaire) y est essentiellement développé. Mais la Conférence est surtout le forum où D.a.MOI va se révéler ainsi qu'une personnalité politique de carrure présidentielle. Les mois qui vont suivre le décès de J.KENYATTA lui permettent de s'imposer comme le seul susceptible d'éviter une dangereuse vacance du pouvoir. Aussi, c'est logiquement qu'il prend la tête de la K.A.N.U en 1978<sup>(26)</sup> et qu'il est proposé comme candidat unique à l'élection présidentielle de 1979<sup>(27)</sup>.

Les élections générales de 1979 voient donc l'accession à la magistrature suprême de D.a.MOI mais aussi un profond renouvellement au sein de l'Assemblée Nationale<sup>(28)</sup>. Ces élections ne bouleversent pourtant pas les données politiques et traduisent même plutôt une certaine stabilité. La tâche des dirigeants reste identique : il leur faut gouverner tout en renforçant le contrôle qu'ils exercent sur la société politique. Cependant, le problème posé par la K.A.N.U avant la mort de J.KENYATTA redouble d'acuité du fait des élections. Le parti ne peut constituer l'instrument d'un éventuel réaménagement des forces politiques, puisqu'il continue à se montrer incapable d'organiser les masses comme d'encadrer les élites. C'est en effet un appareil désorganisé, où chacun tente de faire admettre ses intérêts particularistes, qui se découvre au cours de la campagne électorale. Il faut alors

---

(24). in DAUCH (G.), MARTIN (D.-C.) : *L'héritage de KENYATTA. La transition politique au Kenya. 1975-1982.* op.cit. p25.

(25). sur le déroulement et la signification de l'action du leader populiste assassiné, voir DAUCH (G.) : "J.M.KARIUKI ou l'éthique nationale du capitalisme". *Politique Africaine*. décembre 1982. n°8. pp21-43.

(26). il convient de nuancer ce qualificatif "logiquement", car en effet la prise de pouvoir de D.a.MOI n'a pas réellement coulé de source et a fait intervenir un jeu factionnel complexe. Pour la synthèse de ces événements, il faut se reporter à KARIMI (J.); OCHIENG (P.) : *The KENYATTA Succession*. Nairobi. Transafrica Press. 1980.

(27). la problématique des éventuelles candidatures dissidentes ou concurrentes fut réglée par la publication en octobre 1979 par le comité directeur de la K.A.N.U d'une liste "d'interdits d'élection". On retrouve dans cette liste les noms de cinq anciens responsables de la K.P.U (dont O.ODINGA), ainsi que celui de George ANYONA.

(28). ce renouvellement est pourtant dans la droite ligne de la logique électorale kenyane. En effet, si les effectifs de l'Assemblée Nationale sont modifiés à hauteur de 45,5% des sièges, ils l'avaient été à 54% en 1974 et à 51% en 1969 (chiffres fournis par DAUCH (G.), MARTIN (D.-C.) : *L'héritage de KENYATTA. La transition politique au Kenya. 1975-1982.* op.cit. p106).

chercher ailleurs les véhicules sérieux du politique. Mais le champ syndical demeure apathique, de même que les instances municipales ou régionales. Enfin, si les associations d'entraide ethnique se montrent au contraire dynamiques, c'est surtout dans le domaine de l'agitation intra et inter associatives. C'est donc dans ce cadre que va se formaliser la doctrine du *Nyayoism*. Paix, amour et unité seront les axes de la pensée politique que va s'attacher à développer D.a.MOI<sup>(29)</sup>, qui tente par là d'enrayer le processus d'un mécontentement qui, de diffus et d'inoffensif, risque de se transformer en danger réel.

### *La consolidation de l'autoritarisme*

D.a.MOI cherche à assurer son autorité. La Conférence des dirigeants de juillet 1980 marque le départ de cette volonté. Mettant l'accent sur son côté populiste et paternaliste, le chef de l'Etat se lance dans une série de discours publics au cours des mois qui vont suivre, où se mêlent le politique et le religieux. Parallèlement, sous couvert de la lutte contre la corruption, il augmente les moyens de contrôle à la disposition du pouvoir, ce qui lui permet d'avoir un accès direct à toute information décisive mais aussi d'éliminer légalement tout gêneur potentiel. Il existe cependant des contrepoids à la dérive autoritariste dans laquelle D.a.MOI semble vouloir s'engager. Syndicats, coopératives, Eglises font partie intégrante du tissu social kenyan et il demeure dangereux de vouloir les brider trop largement. Avec l'Assemblée Nationale qui profite de la relative désagrégation du parti pour se faire entendre, ces mouvements animent de nombreux "... secteurs de la société; ils influencent; ils servent d'enclume aux luttes de faction et, en retour, de point d'appui dans la quête d'un pouvoir moins circonscrit"<sup>(30)</sup>. L'année 1981 voit cependant l'affirmation de la résolution du chef de l'Etat d'apparaître partout dans le champ politique. Il cherche à affirmer sa prééminence autant sur ses alliés<sup>(31)</sup> que sur les opposants, dont il se félicite qu'aucun ne soit emprisonné. Mais il veut également poursuivre le processus de réintégration des Luos dans la vie politique kenyane, processus qui s'inscrit directement dans une logique de recherche d'alliances nouvelles. Il ne peut cependant s'opposer à l'économie déliquescence, aux conflits sociaux qui se généralisent (avec en particulier les grèves des médecins et l'opposition déclarée des milieux universitaires).

Le 1er août 1982, une poignée de militaires de l'armée de l'air tente de s'emparer du pouvoir. Ils échouent<sup>(32)</sup>, mais leur tentative avortée marque une césure dans

---

(29). pour comprendre "de l'intérieur" la philosophie *Nyayo*, voir GODIA (G.I.) : *Understanding Nyayo. Principles and Policies in Contemporary Kenya*. Nairobi. Transafrica Press. 1984. On peut également consulter KATZ (S.) : "The Succession of Power and the Power of Succession : *Nyayoism* in Kenya". *Third World Quarterly*. Volume 12. n°3. 1985. pp155-161.

(30). in DAUCH (G.), MARTIN (D.-C.) : *L'héritage de KENYATTA. La transition politique au Kenya. 1975-1982*. op.cit. p134.

(31). en effet, les rivalités au sein des organes dirigeants se découvrent peu à peu, la plus saillante étant celle opposant le Vice-Président Mwai KIBAKI au ministre de l'Intérieur et des Affaires Constitutionnelles Charles NJONJO.

(32). sur l'interprétation de ce coup d'Etat, il faut se référer à DAUCH (G.) : "Kenya : l'ébranlement". *Annuaire des Pays de l'Océan Indien 1982-1983*. Paris / Aix-en-Provence. Editions du C.N.R.S / Presses Universitaires d'Aix-Marseille. 1984. pp319-334; ainsi qu'à THROUP (D.) : "The Construction and the Destruction of the KENYATTA State". in SCHATZBERG (M.G.) (sous la direction de) : *The Political Economy of Kenya*. New York. Praeger Publishers. 1987. pp33-74.

l'histoire politique du Kenya : elle ébranle le régime et elle donne conjointement à D.a.MOI la possibilité de procéder à une recomposition du jeu des alliances. Cette recomposition passe par l'élimination des leaders Kikuyu les plus puissants et l'apparition d'une nouvelle élite.

C.NJONJO et le groupe d'hommes politiques qu'il anime<sup>(33)</sup> seront les premiers exclus de la scène politique en 1983<sup>(34)</sup>. C.NJONJO est devenu en effet une personnalité décisive dans le jeu politique kenyan. *Attorney General* depuis 1967, il transforme sa charge administrative en levier politique de première importance. Chef d'un système judiciaire répressif et sans concessions, il tisse un réseau d'influence de très grande ampleur à travers tout le pays, profitant d'une liberté d'action que lui laisse D.a.MOI auquel il a largement contribué à l'accès au pouvoir. Cependant, sa stratégie visant à gêner l'obtention par des Kalenjin de postes de responsabilité nationale et à empêcher la construction de nouvelles alliances en territoire Kikuyu revient à bloquer les tentatives du chef de l'Etat de s'affranchir définitivement du régime de J.KENYATTA<sup>(35)</sup>. La volonté de D.a.MOI de détruire ces réseaux ne rencontre pourtant pas immédiatement le succès escompté. D'une part, la coalition de C.NJONJO conserve la plupart de ses sièges à l'Assemblée Nationale lors des élections d'octobre 1983 (avec en particulier les réélections de Charles RUBIA et de Stanley ole OLOITIPITIP) et d'autre part, la tentative de déstabilisation de l'élite du district de Kiambu (associée à la famille J.KENYATTA) se termine par un échec. Malgré tout, le dessein initial du Président de la République s'articule progressivement. Au cours des années suivantes, la plupart des hommes politiques Kikuyu tombent. Après les élections législatives de 1988, le district de Murang'a, dernier bastion de cette ethnie, n'est plus représenté à l'Assemblée Nationale que par Kenneth MATIBA et Francis Mwangi THUO. A partir de ce moment, la démarche de D.a.MOI consiste à renouveler la classe politique Kikuyu "... afin de la remplacer par des groupes à l'idéologie populiste ... (en jouant) ... avec habileté des clivages sociétaux qui parcourent ces terroirs : squatters et dépendants / propriétaires, Mau Mau / loyalistes"<sup>(36)</sup>.

Il existe cependant un point sur lequel D.a.MOI est obligé de se pencher sans avoir une maîtrise totale de ses déterminants et de ses implications. En effet, les régions du nord du Kenya posent problème dans la mesure où des désordres le secouent régulièrement. Ici, la politique de patronage est rendue délicate, d'autant plus que le chef de l'Etat appartient à une communauté ethnique, les Kalenjin, largement minoritaire numériquement au niveau national. Sa stratégie d'alliance a encore davantage fragilisé les régions économiquement faibles au profit de celles grandes productrices de céréales par exemple. Aussi, l'élimination des tendances sécessionnistes va passer par la revitalisation de la K.A.N.U et l'exaltation de sa légitimité. Le parti (devenu unique *de jure* depuis un amendement constitutionnel

---

(33). avec notamment James KAMOTHO et G.G.KARIUKI

(34). mis à part C.NJONJO, la plupart de ces hommes politiques seront finalement réintégrés au sein de la K.A.N.U entre 1987 et 1988, à la condition qu'ils prêtent allégeance à un D.a.MOI désireux de consolider les assises de son pouvoir

(35). sur la constitution, la pérennisation et la signification des réseaux d'influence établis par C.NJONJO, voir MEDARD (J.-F.) : "Charles NJONJO : portrait d'un 'Big Man' au Kenya". in TERRAY (E.) (sous la direction de) : *L'Etat contemporain en Afrique*. Paris. L'Harmattan. 1987. pp49-87.

(36). in MAUPEU (H.) : "Kenya : 1983-1988". op.cit. p303.

voté en 1982) redevient peu à peu une véritable force, qui parallèlement à la diffusion de la doctrine *Nyayo*, centralise puis phagocyte tout groupe politique ou social susceptible d'influencer le jeu politique<sup>(37)</sup>. L'élimination progressive de ces groupes au potentiel tribunitien certain renforce l'autoritarisme du régime. Des preuves supplémentaires de cette dérive sont fournies par le contrôle généralisé de l'administration exercé par les Kalenjin, par l'intégration d'un sentiment de non solidarité et d'instabilité entretenu dans le corps ministériel. Soumis aux exigences de la Présidence, chaque ministre peut se voir destitué de son poste à tout moment au cas de non respect des objectifs politiques désignés.

C'est donc dans ce contexte politique que va s'enclencher à partir de 1988-1989 un mouvement de contestation interne.

### *Justification des paradigmes retenus*

#### *Pourquoi l'échange politique ?*

Il ne s'agira pas ici de revenir de façon exhaustive sur ce que représente cette théorie de l'échange politique mais plutôt de s'attacher à montrer en quoi elle est susceptible d'apporter une lumière nouvelle sur l'expérience kenyane<sup>(38)</sup>. Après avoir expliqué les raisons pour lesquelles nous l'avons choisie aux dépens de la théorie du rapport de clientèle, nous verrons en quoi elle nous paraît adaptée au jeu des relations tissées entre le pouvoir kenyan, les relais de contestation et les réseaux internationaux d'assistance.

La théorie du clientélisme semblait effectivement séduisante de prime abord pour aborder cet échec relationnel. Elle nous a paru cependant trop restrictive dans le cas kenyan dans la mesure où elle ne permet pas d'expliquer de façon satisfaisante un certain nombre de phénomènes. Le clientélisme représente, dans son acception globale, un "... système de rapports sociaux à la fois inégalitaires et personnalisés, dominé par un échange de prestations jugé mutuellement avantageux"<sup>(39)</sup>. Affinons cette définition en considérant, selon une démarche classique, que le rapport de clientèle repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales<sup>(40)</sup>.

---

(37). c'est ainsi par exemple que la C.O.T.U se fond dans la K.A.NU en 1987

(38). l'étude critique des théories de l'échange a en effet été très récemment réalisée par MEDARD (J.-F.) dans un article écrit en 1992 mais encore non publié : "Théories de l'échange et échanges politiques". Il revient sur les problématiques anthropologiques de l'échange (échange-don; anthropologie politique de l'échange), sur celles de la sociologie de l'échange social (où il met en lumière les paradoxes de ce dernier de même qu'il examine ses relations avec le pouvoir). Nous nous en tiendrons pour notre part au champ de l'échange politique.

(39). in BRAUD (P.) : *Sociologie politique*. Paris. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence. 1992. p453.

(40). voir pour l'explication complète et détaillée de la théorie du clientélisme MEDARD (J.-F.) : "Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique. *Revue Française de Science Politique*. Volume 26. n°1. février 1976. pp103-131. L'auteur montre que le rapport de clientèle est soumis

Il ressort de cette théorie deux facteurs décisifs : la relation de clientèle est fondamentalement inégalitaire; elle est une des formes de l'échange. Or, certains des rapports dont nous parlerons ne sont pas fondamentalement inégaux, ou s'ils l'ont été, ne le sont plus aujourd'hui. Ainsi, nous chercherons à montrer que l'étude sous l'angle clientéliste (Etat --ou organisme financier-- patron / Etat-client) des relations entre les réseaux internationaux d'assistance et le pouvoir kenyan trouve ses limites. L'introduction de la notion d'aide conditionnelle en constitue une des preuves. Enfin, si la théorie clientéliste nous paraît restrictive à certains égards, nous ne la négligerons pas pour autant, considérant qu'elle fait partie intégrante de l'ensemble des échanges politiques<sup>(41)</sup>.

Le paradigme de l'échange politique nous apparaît donc comme susceptible d'expliquer correctement l'expérience kenyane, parce qu'il est de facture plus générale que la théorie clientéliste et aussi parce qu'il permet l'intervention dans le champ relationnel de groupes et d'acteurs collectifs et pas seulement d'individus. Mais que faut-il entendre par échange politique ? Nous retiendrons comme pivots initiaux de réflexion que d'une part il existe "... une sorte de divorce entre les théories de l'échange politique et l'analyse des pratiques de l'échange dans la vie politique"<sup>(42)</sup> et que d'autre part "il faut passer d'une improbable théorie de l'échange politique à des théories partielles des échanges politiques ..." <sup>(43)</sup>.

Il existe peu de développements sur l'échange politique<sup>(44)</sup>. Il faut distinguer en fait deux écoles, celle de l'économie politique de l'échange et celle de la transposition de l'échange social à l'action politique. La première est en particulier représentée par CURRY (R.L.Jr) et WADE (L.L.) qui propose explicitement une théorie de l'échange politique sous l'angle économiste<sup>(45)</sup>. La notion de marché politique et d'entrepreneuriat étant la base de leur raisonnement, ils estiment que toute décision politique recèle des éléments d'échange, mais introduisent une nuance d'importance : ce dernier ne peut être que volontaire et ainsi un mode de relation coercitif ne saurait constituer un échange. Leur proposition demeure cependant incomplète par le fait qu'elle repose sur "... des postulats irréalistes"<sup>(46)</sup>. En effet, l'analyse économique ne permet pas vraiment de cerner la demande de biens politiques mais surtout elle ne tient pas compte de deux facteurs décisifs : l'un étant que les contraintes institutionnelles affectent la nature des échanges, l'autre que

---

à la réunion de quatre caractéristiques : la relation personnelle, la relation de réciprocité, la relation de dépendance et une structure verticale.

(41). voir sur ce point EISENSTADT (S.N.); RONIGER (L.) : *Patrons, Clients and Friends. Interpositional Relations and the Structure of Trust in Society*. Cambridge. Cambridge University Press. 1984 (avec notamment le chapitre 5 : "The Clientelistic Mode of Generalized Exchange and Patron-Client Relations as Addenda to the Central Institutional Nexus". pp166-202).

(42). in MEDARD (J.-F.) : "Théories de l'échange et échanges politiques". op.cit. p26.

(43). ibid. p36.

(44). c'est la raison pour laquelle notre approche sera principalement empirique et appellera une démarche tout autant inductive que déductive

(45). CURRY (R.L.Jr); WADE (L.L.) : *A Theory of Political Exchange. Economic Reasonings in Political Analysis*. Englewood Cliffs. Prentice Hall. 1968.

Même s'ils ne font pas de l'échange l'objet principal de leur analyse, certains auteurs lui accordent une place importante, toujours dans la logique d'une approche économique de la vie politique. C'est le cas notamment de DOWNS (A.) : *An Economic Theory of Democracy*. New York. Harper and Row. 1957; de ILCHMAN (A.), UPHOFF (N.) : *The Political Economy of Change*. Chicago. Chicago University Press. 1971; et de OLSON (M.) : *Logique de l'action collective*. Paris. Presses Universitaires de France. 1978.

(46). in MEDARD (J.-F.) : "Théories de l'échange et échanges politiques". op.cit. p31.

l'échange politique est aussi de nature sociale. C'est donc ici qu'intervient la seconde école, en fait symbolisée par un seul auteur, WALDMAN (S.)<sup>(47)</sup>. Partant du postulat utilitariste selon lequel les choix humains sont conditionnés par la recherche d'une rétribution, il estime que l'échange social appliqué à l'action politique est à même d'expliquer cette logique. Il confronte ensuite son hypothèse à des domaines relevant spécialement de la science politique : les systèmes sociaux, la légitimité, la culture politique, le pouvoir gouvernemental et ses corollaires (contrôle politique et responsabilité), les partis et les organisations politiques, le conflit et la modernisation. Il estime que l'échange politique peut expliquer l'ensemble des relations politiques<sup>(48)</sup>, mais nous resterons prudents devant ce don d'ubiquité de la théorie.

Il ne s'agit pas ici d'utiliser *une* théorie de l'échange politique qui ferait référence mais de prendre comme support de réflexion *plusieurs* types d'échanges politiques. Cette malléabilité du concept nous permettra de défendre une nature évolutionniste de l'échange politique. Ainsi, nous verrons que si les relations entre les réseaux internationaux d'assistance et le pouvoir kenyan ont été placées originellement sous l'égide d'un échange inégal (qui peut donc être envisagé à ce niveau sous un angle partiellement clientéliste), elles se sont transformées en un échange conditionnel. Par ailleurs, nous estimerons que les rapports entre le pouvoir kenyan et les gouvernés ont été également dominés par un échange. Davantage qu'inégal, on peut le qualifier d'imposé, puisque le mode de régulation politique s'est progressivement patrimonialisé. Mais l'apparition d'une contestation interne du pouvoir a marqué un refus d'un tel échange. Enfin, nous essaierons de montrer comment s'est formalisé puis développé un échange entre les relais de contestation kenyans et les réseaux internationaux d'assistance, échange établi au-dessus et indépendamment du pouvoir en place. Les échanges politiques tels que nous les concevons ne sont pas statiques. Ils évoluent en fonction des aspirations de leurs déterminants. Ils sont donc conditionnés par l'action de leurs agents mobilisateurs et non l'inverse.

---

(47). WALDMAN (S.) : *Foundations of Political Action. An Exchange Theory of Political Action*. Boston. Little, Brown and Company. 1972.

(48). cette tendance est aussi celle d'un ouvrage beaucoup plus récent : MARIN (B.) (sous la direction de) : *Generalized Political Exchange. Antagonistic Cooperation and Integrated Policy Circuits*. Francfort-sur-le-Main / Boulder. Campus Verlag / Westview Press. (European Centre for Social Welfare Policy and Research. Volume 4). 1990.

Il s'agit d'une compilation d'articles placés sous l'égide d'une théorie de l'échange dit généralisé qui cherche à dépasser les conceptions jusqu'alors dégagées. Mais le caractère résolument inter-disciplinaire de l'approche ainsi que l'orientation empirique et dialectique des développements lui fait emprunter autant aux problématiques économiques, sociales que politiques. Sont examinés successivement de la sorte les rapports entre échange social, échange économique et échange politique (avec l'esquisse d'une typologie); les apports de l'échange généralisé dans les domaines de pouvoir, du droit ou de la coopération politique; la caractérisation de l'échange politique comme un contrat relationnel; les relations entre l'échange et le management macroéconomique (où sont abordés les problèmes de hiérarchie dans les marchés politiques); les implications de la théorie de l'échange généralisé dans l'analyse organisationnelle et les politiques publiques; les tempéraments de l'échange dans les cas d'auto-organisation ou de gouvernement sociétal; la structuration et la pérennisation des réseaux d'échange et enfin l'importance de la confiance mutuelle dans l'échange politique.

## *Pourquoi la légitimation ?*

Comprendre les tenants et les aboutissants de la stratégie de contournement des contraintes que le pouvoir kenyan a cherché à appliquer avec un relatif succès ne nous apparaît guère possible en conservant le paradigme de l'échange. Expliquer comment D.a.MOI a pu s'affranchir partiellement des entraves à son action ne peut s'établir par rapport à l'échange politique. En effet, la production de délégitimation des facteurs de contraintes tout comme la production de légitimation du pouvoir ne résultent pas d'un échange politique, même imposé. Il n'y a pas échange dans la mesure où les gouvernants ont unilatéralement astreint les gouvernés comme les réseaux internationaux d'assistance à une image du pouvoir, une conception de la démocratie qui n'appellent aucune rétribution ni aucune réciprocité. Placés dans l'obligation de réagir devant les forces d'encerclement et d'érosion de leur domination, les gouvernants se lancent dans une politique de protection de leurs intérêts. Le développement de cette politique va au-delà de l'échange dès l'instant où l'enjeu devient la pérennisation des conditions de leur reproduction et de leur survie. Dans cette logique, le paradigme de la légitimation nous est apparu concluant.

On entend traditionnellement par légitimation le "*processus d'élaboration d'un système de croyances productrices de légitimité* (laquelle représente donc) *l'acceptabilité sociale fondée sur des croyances partagées*"<sup>(49)</sup>. Nous chercherons donc à montrer comment le pouvoir kenyan a dégagé des mécanismes d'acquisition de sa propre légitimité (en veillant de ne pas confondre ce concept avec celui de consensus) et comment il a oeuvré en sens inverse pour aboutir à la délégitimation des obstacles gênants. Selon LAGROYE (J.), la légitimation du pouvoir révèle quatre degrés de légitimité : "*... la légitimité attribuée à la relation de pouvoir elle-même ... ; ... la légitimité reconnue à l'existence d'un appareil spécialisé ... toujours désigné comme fondé à exercer une coercition légitime sur l'ensemble de la société dans l'ordre politique ... ; ... la légitimité de la forme prise par une relation politique dans une société, et notamment ... les procédures légitimes de désignation des dirigeants, les modalités d'exercice du pouvoir ... ; ... la légitimité (concernant) le groupe ou l'individu qui exerce effectivement le pouvoir, étant donné que sa légitimité peut être contestée alors même que les procédures de désignation ont été scrupuleusement appliquées*"<sup>(50)</sup>. Cette longue citation prouve cependant combien l'expérience kenyane de contournement des contraintes par l'autolégitimation du pouvoir s'inscrit dans cette logique. Afin d'aborder les mécanismes de délégitimation, nous raisonnerons par déduction, ou plus précisément *a contrario* des processus de légitimation, ce afin de déterminer comment le pouvoir kenyan va s'engager dans la production d'un discours annulant la recevabilité des actions dirigées contre lui. Nous verrons cependant que les procédés dégagés ne sont pas systématiquement volontaristes. En effet, dans sa stratégie d'évitement, le pouvoir utilise des ressources directes qu'il n'active pas lui-même dans la mesure où elles lui sont fournies involontairement par les acteurs de l'encerclement (les contradictions

---

(49). in BRAUD (P.) : *Sociologie politique*. op.cit. p457.

(50). in LAGROYE (J.) : "La légitimation". in GRAWITZ (M.), LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 1*. Paris. Presses Universitaires de France. p398.



dans les discours des réseaux internationaux d'assistance en constituant l'exemple le plus caractéristique).

Notre angle d'approche nous évite d'être soumis à un procédé strictement chronologique. Il ne s'agira pas d'étudier successivement l'avant et l'après pluralisme, en passant par le stade intermédiaire de sa formalisation institutionnelle, mais d'essayer de comprendre les dynamiques de l'évolution du régime politique kenyan. Notre étude, si elle se trouve globalement concentrée autour de la période 1988-1993, ne peut se dispenser des références à l'histoire politique du Kenya. Le moment de décompression autoritaire n'est pas sécable de cette dernière. D'autre part, il nous apparaît opportun (et prudent) de fixer comme ultime limite temporelle de notre analyse la fin du mois de février 1993, soit deux mois après la réélection de D.a.MOI. En effet, l'étude de cette courte période permettra de donner quelques pistes de réflexion quant à l'estimation des résultats et des attitudes qui en ont découlé de la part de chacun des protagonistes. Il ne nous appartiendra cependant pas de donner des éléments de prospective politique.

Le plan sera articulé autour des deux idées forces jusqu'alors brièvement évoquées. Nous verrons dans une première partie que le pouvoir kenyan semble encerclé, ce qui marque une altération de l'autoritarisme, avant de montrer dans une seconde partie comment il va contourner ces contraintes, ce qui prouve la rémanence de l'autoritarisme.

## Première Partie

# LE POUVOIR KENYAN ENCERCLE : L'ALTERATION DE L'AUTORITARISME

---

Dans l'absolu, l'encerclement du pouvoir kenyan apparaît manifeste : mis en dépendance économique par les programmes d'ajustement structurel du F.M.I (Fonds Monétaire International) et de la Banque Mondiale, le spectre de la dépendance politique se dévoile avec l'introduction du facteur "conditionnalité" auquel va être progressivement soumise toute assistance extérieure. Pressé par des contraintes externes, le pouvoir kenyan l'est également à la même époque par des revendications internes. Le paradigme de l'échange politique va nous permettre de mieux caractériser la formalisation de cet encerclement.

Les relations entre le pouvoir kenyan et les réseaux internationaux d'assistance<sup>(1)</sup> se définissent jusqu'en 1988 environ comme participant d'un échange inégal, et par là sont susceptibles d'être étudiées sous l'angle clientéliste. A partir du moment où cet échange devient conditionnalisé<sup>(2)</sup>, c'est-à-dire que la contrepartie à l'aide se transforme non plus en éventualité mais en obligation immédiate, cette optique n'est plus envisageable et il devient échange politique conflictuel. Les rapports entre le pouvoir kenyan et les gouvernés vont également se transformer avec l'émergence d'un mouvement de contestation. Jusqu'alors imposé, ritualisé sous la forme d'une régulation politique patrimonialisée, l'échange politique, dès l'instant où il est contesté dans ses termes, voit sa signification modifiée. Enfin, nous essaierons de montrer que par-dessus le pouvoir kenyan s'est esquissé, voire s'est concrétisé un échange politique entre les réseaux internationaux d'assistance et les relais de

---

(1). nous entendons par réseaux internationaux d'assistance aussi bien les pays donateurs, quels qu'ils soient, que les institutions financières internationales. Le contexte kenyan implique que nous ferons majoritairement mention des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, du F.M.I et de la Banque Mondiale.

(2). conditionnalisé et non pas conditionnel, dont la portée nous semble moindre. Le clientélisme implique lui-aussi un instrument d'obligation. La condition y est néanmoins largement moins immédiate que dans l'échange qui va se formaliser entre le pouvoir kenyan et les réseaux internationaux d'assistance. Le terme "conditionnalisé" a une connotation beaucoup plus impérative.

contestation kenyans, devenant tangible et non plus implicite lorsque les interactions qu'il suscite s'effectuent dans le champ de la transnationalité.

Le pouvoir kenyan est donc contourné par l'action de multiples facteurs externes qui viennent saper son influence. Certes, le cas kenyan n'est pas ici particulier si l'on considère que "... l'entrée en jeu de facteurs externes est la règle plutôt que l'exception<sup>(3)</sup>, mais c'est leur accumulation subite en un moment donné qui pose problème au pouvoir en place. Par là, le Kenya prend une valeur exemplaire. En effet, une telle conjonction d'éléments contraires à l'action du pouvoir en place n'a pas été visible dans les autres pays de l'Afrique Orientale, pourtant eux-aussi soumis à la pression démocratique.

---

(3). in ZOLBERG (A.R.) : "L'influence des facteurs 'externes' sur l'ordre politique interne" in GRAWITZ (M.), LECA (J.) : *Traité de Science Politique*. Tome I. Paris. Presses Universitaires de France. 1985. p571. L'auteur tient l'externe comme un "... champ d'interactions stratégiques, qui s'analysent en définitive comme l'exercice de choix 'rationnels' par certains acteurs" (p572). Selon lui, les Etats, pensés comme acteurs "intégraux" répondent à cette définition. Par déduction, nous estimerons que les relais de contestation kenyans peuvent être considérés comme facteur externe à l'ordre politique interne puisque leur mode d'expression officielle ne s'est formalisé qu'à partir de la fin des années 80. Le caractère autoritaire du régime kenyan ne leur a jamais laissé la possibilité de faire acte d'opposition constructive et pacifique, de telle sorte qu'on peut les considérer comme exclus du champ politique durant cette période. Cela justifie leur "externalité" vis-à-vis du champ politique au moment où ils expriment leur mécontentement.

# I- DE L'ECHANGE INEGAL A L'ECHANGE CONDITIONNALISE : LES RELATIONS ENTRE LE POUVOIR KENYAN ET LES RESEAUX INTERNATIONAUX D'ASSISTANCE

Avant d'évoquer les étapes et la signification de l'évolution des relations entre le Kenya et les réseaux internationaux d'assistance, il nous faut au préalable retracer brièvement le contexte dans lequel se déroulent les relations internationales en Afrique. Après quoi, nous expliquerons la raison pour laquelle la vision clientéliste des rapports noués entre l'Afrique et les réseaux internationaux d'assistance peut être dépassée avec l'expérience kenyane.

Nous tiendrons pour acquis que les relations internationales de l'Afrique représentent une série de mouvements "... *rarement équilibrés (phénomènes de domination, de clientèle), d'autant qu'ils impliquent une pluralité d'acteurs (infranationaux / nationaux / étrangers / gouvernement / entrepreneurs / groupes ethniques / familles...?) poursuivant des fins propres (puissance / prospérité / sécurité) ...*"<sup>(4)</sup>. Dès lors, les capacités d'influence du continent africain sur le système international sont plus ou moins étouffées par sa mise en dépendance. Le propos n'est pas ici de déterminer si l'Afrique constitue un acteur, un sujet ou un objet des relations internationales, mais de poser comme postulat que la "logique de la dépendance"<sup>(5)</sup> recouvre, oriente l'étude des rapports de l'Afrique avec les autres continents (et notamment les grandes et moyennes puissances). La conséquence majeure en est que cette logique a supposé, formalisé puis pérennisé un mode d'échange de type clientéliste dans lequel les Etats-patrons vont allouer aux Etats-clients africains les biens indispensables à leur survie contre des rétributions diverses, tel l'usage de leur territoire à des fins matérielles (installation d'une base militaire) autant que symboliques (accumulation de positions favorables plus importante que celle de l'adversaire idéologique ou économique).

La modification des termes des enjeux internationaux, due à la fin de la guerre froide, a introduit une série de données nouvelles dont l'impact sur l'Afrique peut être envisagé de plusieurs façons. Certains évoquent le "déclassement international de l'Afrique"<sup>(6)</sup> provoqué autant par sa valorisation stratégique aujourd'hui peu utile ou du moins discutable que par la crise économique qu'elle traverse, laquelle se trouve d'ailleurs davantage aggravée que résorbée par les contraintes de l'ajustement structurel. D'autres mettent l'accent sur une société internationale globale tendant

---

(4). in CONSTANTIN (F.) : "Les relations internationales". in COULON (C.); MARTIN (D.-C.) (sous la direction de) : *Les Afriques politiques*. Paris. La Découverte. 1991. p232.

(5). selon l'expression employée par BADIE (B.) in *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*. op.cit. (voir pp17-67).

(6). c'est le cas de LAIDI (Z.) dans "Le déclassement international de l'Afrique". *Politique Etrangère*. 1988. n°3. pp667-675.

vers l'anomie mais qui pourrait trouver son salut dans une recomposition fondée sur les flux transnationaux<sup>(7)</sup>. Ces derniers s'exprimeraient tout particulièrement en Afrique sous la forme de "modes populaires d'action internationale"<sup>(8)</sup>. Au-delà de ces différentes problématiques, le fait demeure que l'Afrique est devenue stratégiquement moins importante pour les grandes puissances (ou plutôt pour les Etats-Unis) depuis la fin de la guerre froide et le démantèlement du bloc communiste. Néanmoins, "... la fin de la bipolarité ne signifie pas la fin des ingérences, encore moins la fin des attermolements et des incertitudes"<sup>(9)</sup> et l'Afrique continue à présenter un intérêt dont les déterminants et les significations ont évolué vers des considérations économiques, parmi eux l'introduction du facteur conditionnalité est non seulement la caractéristique la plus saillante mais aussi la plus productive de sens. L'Afrique reste aussi un enjeu d'importance pour les puissances dites moyennes. En effet, elles voient en elle un terrain encore propice (bien que pour grande partie éminemment symbolique) à l'exercice d'une influence qu'elles ont perdue sur le terrain mondial.

Ainsi, les Etats-Unis comme la Grande-Bretagne restent les partenaires majeurs du Kenya. Doit-on cependant continuer à envisager leurs rapports respectifs sous l'angle du strict clientélisme, c'est-à-dire sous celui de la verticalité ? Il semble que l'exemple kenyan relève d'un échange beaucoup plus généralisé, avec l'introduction de la conditionnalité de l'aide par les Etats-Unis et les organismes internationaux d'assistance (F.M.I et Banque Mondiale), mais aussi de discours différents émanant de la Grande-Bretagne ou de la France par exemple. D'une part, la relation de clientèle n'est plus entretenue par l'Etat-client ainsi que cela se passe généralement mais bien par l'Etat-patron; d'autre part, les gouvernants de l'Etat-client ne retirent plus *a priori* du nouveau modèle imposé l'efficacité suffisante pour sauvegarder et promouvoir leur carrière politique<sup>(10)</sup>. A notre sens, il ne faut plus parler ici de clientélisme, même pas de "clientélisme décadent"<sup>(11)</sup> mode dans lequel la subordination totale du client n'obère pas entièrement la possibilité qu'il a de retirer les avantages souhaités. En effet, lorsque les Etats-Unis puis la Banque Mondiale décideront de suspendre leur aide, ce n'est plus le degré de subordination qui est en jeu mais l'existence de l'échange lui-même. Par ailleurs, nous verrons que les acteurs

(7). il s'agit de la thèse développée par BADIE (B.); SMOUTS (M.-C.) : *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz. 1992.

(8). ce concept a été systématisé par CONSTANTIN (F.) dans "Sur les modes populaires d'action diplomatiques : Affaires de famille et affaires d'Etat en Afrique Orientale". *Revue Française de Science Politique*. Volume 36. n°5. octobre 1986. pp672-694. L'auteur a précisé et affiné son concept dans "La transnationalité : de l'individu à l'Etat. A propos des modes populaires d'action internationale en Afrique Orientale". *Communication présentée au 3<sup>e</sup> Congrès de l'Association Française de Science Politique*. septembre 1992.

(9). in CONSTANTIN (F.) : "L'Afrique. Ajustement et conditionnalité" in LAIDI (Z.) (sous la direction de) : *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Berg Publishers. 1992. p244.

(10). nous estimerons avec BADIE (B.) (in *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*. op.cit.) que la relation de clientèle, conçue à l'échelle africaine dans une relation de dépendance, représente pour les clients "... le compromis le plus favorable face à une série d'exigences contradictoires" (p42). Ces exigences sont au nombre de trois : la gestion d'une rationalité étatique d'inspiration occidentale dans un contexte socio-politique relevant d'une autre culture; la sauvegarde d'une compétence liée à la gestion de l'Etat et qui est plus avantageuse au niveau international que national; la promotion des intérêts particularistes des tenants du pouvoir.

(11). l'expression est de CONSTANTIN (F.); CONTAMIN (B.) : "Perspectives africaines et bouleversements internationaux". *Politique Africaine*. n°39. septembre 1990. p55-67.

kenyans réussiront à contourner les exigences de leurs patrons. Il s'agit d'un échange politique d'abord inégal (et donc de type clientéliste) qui va devenir progressivement conditionnalisé.

## **A) LES CARACTERISTIQUES PRIMITIVES DE L'ECHANGE : ACTEURS, DETERMINANTS ET SIGNIFICATION DE L'ECHANGE**

L'échange entre les réseaux internationaux d'assistance et le Kenya tourne autour de concepts étroitement imbriqués bien que certains soient *a priori* contradictoires : un héritage idéologique et une domination économique occidentales, un nationalisme puissant, un désir de paraître et la recherche de gains. La formalisation de cet échange politique s'est effectuée à partir de trois phénomènes qui l'ont rendu incontournable. D'une part, les liens très forts que le Kenya va établir avec les pays occidentaux sont tributaires d'une économie sous-développée dont la dépendance vis-à-vis des compagnies non-kenyanes et des multinationales va s'accroître. D'autre part, ces liens sont une nécessité pour le Kenya afin qu'il dispose de ressources militaires et diplomatiques en vue de contrecarrer le prétendu encerclement régional dont il est victime. Ainsi, *"en bordure de la route des pétroliers géants, en rive du mitan de l'Océan Indien, il reste le seul Etat doté d'un pouvoir indigène renvoyant l'image d'une certaine stabilité, à n'être pas hostile aux intérêts occidentaux"*<sup>(12)</sup>.

En effet, la politique étrangère du Kenya est marquée par un *"penchant manifeste pour l'Occident"*<sup>(13)</sup>. L'idéologie nationaliste défendue par J.KENYATTA et T.M'BOYA dans les années soixante s'accommode fort bien d'une politique économique tournée vers la libre entreprise qui permet simultanément l'ascension sociale d'hommes d'affaires dynamiques, la mise à l'écart des paysans et les facilités accordées aux demandes d'investissements étrangers. Aussi, pour satisfaire les investisseurs internationaux, est-il nécessaire de donner une apparence de stabilité politique<sup>(14)</sup> et l'emploi de la manière forte destinée à éradiquer les mouvements de contestation nés de l'absence de compensations sociales se trouve-t-il justifié. Cependant, l'occidentalisation de l'aide apportée au Kenya n'a pas été immédiate et elle a dû passer par le préalable de la confrontation Etats-Unis / Union Soviétique

---

(12), in MARTIN (D.-C.) : "L'Occident, l'Océan et le Kenya". *Communication présentée au colloque de Bordeaux organisé sur le thème "L'évolution récente du pouvoir en Afrique noire"*. 4/5 février 1977. p2.

(13), la formule a été dégagée par George ANYONA (voir le *Weekly Review*. 3 mai 1976) et reprise par DAUCH (G.); MARTIN (D.-C.) : *L'héritage de KENYATTA. La transition politique au Kenya. 1975-1982*. op.cit. dans le chapitre sur les relations du Kenya avec les pays donateurs (pp155-208).

(14), pour comprendre le développement de cette politique économique, on peut se reporter à LEYS (C.) : *Underdevelopment in Kenya. The Political Economy of Neo-Colonialism. 1964-1971*. Londres. Heinemann. 1975.

qui se sont mesurés pour le bénéfice d'un instrument supplémentaire de leur domination sur le continent africain<sup>(15)</sup>.

Le choix de l'aide occidentale plutôt que celle des Soviétiques n'apparaît cependant pas aussi tranché. La démarche kenyane sur la scène internationale pourrait être résumée comme suit : "un pas vers les Occidentaux, un pas vers les Africains, un pas vers les non-alignés, le sur-place face aux communistes"<sup>(16)</sup>. Si le Kenya renvoie l'image d'une politique résolument pro-occidentale, il s'attache à ménager quelques relations avec l'Union Soviétique et les pays communistes<sup>(17)</sup>.

Dès 1966, la logique de la dépendance va s'imposer. Demandeur de ressources économiques et militaires et par conséquent initiateur de la relation de clientèle, le Kenya entre dans le jeu de relations internationales non pas pour y tenir un rôle direct mais pour en retirer des avantages. C'est pourquoi il sera rare, au moins pendant les cinq années qui vont suivre, que les programmes gouvernementaux en matière de politique étrangère fassent allusion "... aux inégalités de l'ordre international présent... (ou au) ... désir de parvenir à une juste et pacifique communauté des nations"<sup>(18)</sup>. Bien que la stratégie libérale instituée par le

---

(15). symboliquement, cette lutte (pacifique) s'est matérialisée autour d'une rivalité entre deux personnages importants de la K.A.N.U, T.M'BOYA et O.ODINGA. Le premier, en tant que leader syndical, mesure rapidement les avantages susceptibles d'être retirés d'une collaboration avec une organisation non-gouvernementale américaine particulièrement influente, l'A.F.L.-C.I.O (American Federation of Labour-Congress of Industrial Organizations). On peut situer autour de 1957 les premiers contacts noués entre les deux parties qui aboutissent à des accords de financement des activités syndicales de T.M'BOYA. (Cette date est citée par LAIDI (Z.) in *Les contraintes d'une rivalité. Les superpuissances et l'Afrique. 1960-1985*. Paris. La Découverte. 1986. p46. Il semblerait que l'influence américaine au Kenya se soit en fait manifestée dès 1953, époque à laquelle la C.I.A (Central Intelligence Agency) aurait permis, notamment par l'octroi de capitaux importants et sous des couvertures diverses (National Education Fund; Fondation for Peace and Liberty,...), la formation ainsi que la pérennisation de la K.F.L (Kenya Federation of Labour). Ces faits sont rapportés dans "C.I.A and African Trade Unions". *Africa*. n°61. septembre 1976, cité par DAUCH (G.); MARTIN (D.-C.): *L'héritage de KENYATTA. La transition politique au Kenya. 1975-1982*. op.cit. p165).

Les années suivantes voient l'institutionnalisation des rapports de T.M'BOYA avec les organisations non-gouvernementales américaines, sous la forme d'une structure d'ensemble destinée à encadrer l'envoi d'étudiants kenyans aux Etats-Unis. De son côté, O.ODINGA va solliciter le soutien de l'Union Soviétique qui entrevoit les bénéfices retirables du jeu factionnel qui se développe au sein de la K.A.N.U. O.ODINGA se voit intronisé leader progressiste, pendant que les universités russes, à l'instar de leurs homologues américaines, accueillent de nombreux étudiants kenyans. En outre, et c'est le point le plus symbolique, les Soviétiques financeront l'Institut LUMUMBA de formation des cadres de la K.A.N.U, qui deviendra en 1965 le centre de la lutte entre les deux dirigeants du parti.

Le débat va tourner à l'avantage de T.M'BOYA, dans la mesure où pour les propriétaires terriens "... les craintes d'un danger communiste ne pouvaient pas ne pas être reliées à la peur de perdre leur terre" (in GERTZEL (C.): *The Politics of Independent Kenya. 1963-1968*. op.cit. p65). L'ascendant qu'il prend de ce fait permet à T.M'BOYA de tenir le discours selon lequel O.ODINGA et les siens, à partir du moment où ils sont communistes, ne peuvent qu'être "... implicitement considérés comme déloyaux à l'égard de l'Etat" (ibid). Dès lors, le refus de J.KENYATTA de prendre livraison d'armes soviétiques conjugué à la prise de contrôle de l'Institut LUMUMBA par le gouvernement et au rôle de rédaction de la charte du parti qu'il confère à T.M'BOYA (cette charte, en dehors du fait qu'elle sera très favorable aux intérêts étrangers, rejettera systématiquement les propositions d'O.ODINGA sur les nationalisations, la récupération des terres des colons ou la planification impérative), marquent le passage apparemment définitif à l'Ouest. Rappelons cependant que le Kenya s'est toujours proclamé "non-aligné", affirmation cependant purement théorique au regard des faits.

(16). in DAUCH (G.); MARTIN (D.-C.): *L'héritage de KENYATTA. La transition politique au Kenya. 1975-1982*. op.cit. p184

(17). ces relations, qui se veulent limitées au possible, témoignent cependant d'une absence d'unité dans le discours tenu. Ainsi, si le Kenya condamne immédiatement les tentatives d'immixtion chinoises, cela ne l'empêche pas de voter pour l'entrée de la Chine dans l'O.N.U; s'il commerce avec la Corée du Sud, il prend parallèlement position pour les vietcongs contre les Etats-Unis.

(18). in HOWELL (J.): "An Analysis of Kenyan Foreign Policy". *Journal of Modern African Studies*. Volume 6. n°1. 1968. p29.

gouvernement de J.KENYATTA entraîne des résultats positifs, elle n'apparaît pas suffisante pour enrayer le phénomène de domination d'entreprises non kényanes dont l'intérêt premier n'est pas l'amélioration de l'économie locale. Le déficit de la balance commerciale augmente ( - 135 millions US \$ en 1970), la croissance du secteur industriel apparaît limitée, le produit national brut et l'épargne stagnent. Aucun facteur positif n'est donc susceptible de mettre un terme à l'aide économique occidentale (en dehors des Etats-Unis, la C.E.E et les pays scandinaves sont dans les années 70 les principaux réseaux internationaux d'assistance économique). L'aide économique va se doubler à partir de la moitié des années 70 d'une aide militaire, exclusivement américaine et britannique. Cette aide ne dépend pas de considérations stratégiques d'ordre international mais si située dans le cadre de l'inter-régionalité et trouve sa justification dans la crainte nourrie par le Kenya d'un encerclement régional. Les tensions avec la Somalie<sup>(19)</sup> puis avec l'Ouganda<sup>(20)</sup>, l'évolution socialisante de la Tanzanie font redouter un isolement, lequel serait accentué par la politique kényane d'hégémonie économique sur la région. De fait, le Kenya se sent éloigné des pays avec qui il voudrait entretenir des relations, comme le Zaïre ou la Zambie. De façon remarquable, il existe donc entre le Kenya et les Etats-Unis une convergence de préoccupations autour du concept anti-communiste et qui va introduire le nouvel échange sur la base de la fourniture d'armements. Les déterminants de cette similarité d'opinion restent cependant dissemblables : en effet, si la politique stratégique des Etats-Unis dans l'Océan Indien est tributaire de considérations éminemment internationales, les critères avancés par le Kenya se situent eux dans le champ de l'inter-régionalité puisque Tanzanie, Somalie ou Ouganda sont estimés dangereux en raison du soutien que leur apporte l'Union Soviétique<sup>(21)</sup>. Cet anti-communisme du Kenya est cependant tempéré par la complicité objective qui le lie à une Ethiopie encore pro-soviétique concernant la lutte contre l'irrédentisme somali et il ne doit pas entraver les potentialités d'alliance avec ce pays voisin<sup>(22)</sup>.

Dominé par sa mise en dépendance économique et militaire, ne pouvant offrir en compensation qu'une apparence de stabilité politique et une position stratégique fluctuante, le Kenya ne se résout pourtant pas à entrer dans un jeu clientéliste décadent. Il fait de son nationalisme la pierre de touche de chacun de ses engagements. Ainsi, de multiples facteurs d'allégeance seront au contraire présentés par le gouvernement de J.KENYATTA comme par celui de D.a.MOI comme des affirmations de souveraineté. L'octroi de facilités militaires aux Américains, la

(19). le conflit somalo-kényan à propos du rattachement du Northern Frontier District ne prit fin qu'en 1967 après que l'O.U.A., sous les auspices de Kenneth KAUNDA, ait obtenu des deux belligérants un accord conforme aux objectifs de la Charte de l'organisation reconnaissant l'intangibilité des frontières coloniales.

(20). à la fin des années 60, le régime de Milton OBOTE se montre ouvertement hostile au Kenya (expulsions régulières de ressortissants kényans). L'arrivée au pouvoir d'Idi Amin DADA en 1972 ne sera qu'un faux répit puisque ce dernier sera à l'origine de multiples micro conflits économiques, des découvertes historiques de territoires ougandais au Kenya, et mettra en cause le gouvernement kényan dans l'opération israélienne sur Entebbe.

(21). sur les rapports interrégionaux et internationaux du Kenya au cours de cette période, on peut voir, outre les articles ou ouvrages sus-mentionnés de MARTIN (D.-C.), l'article de MAKINDA (S.M.) : "From Quiet Diplomacy to Cold War Politics". *Third World Quarterly*. Volume 5. n°2. avril 1983. pp300-319 ainsi que OKUMU (J.) : "Foreign Relations : Kenya and Regional Diplomacy" in BARKAN (J.D.), OKUMU (J.) (sous la direction de) : *Politics and Public Policy in Kenya and Tanzania*. op.cit.

(22). voir LAIDI (Z.) : *Les contraintes d'une rivalité. Les superpuissances et l'Afrique. 1960-1985*. op.cit. pp196-197.



condamnation de la pénétration soviétique en Afghanistan, le boycottage des Jeux Olympiques de Moscou de 1980 sont ramenés à de justes compensations du soutien occidental. Ces actes d'alignement ne sont pas considérés comme tels par le pouvoir kenyan mais plutôt comme l'expression de la volonté de projection d'une image de bon partenaire. L'entretien de ce sentiment national, produit du mythe Mau Mau, supporte cependant quelques atténuations lorsqu'il s'agit d'accepter l'aide importante de l'ancien colonisateur britannique. Justifiée par le pouvoir kenyan qui estime nécessaire une diversification des aides, unique facteur propre à encourager les projets économiques, l'assistance technique et économique britannique se révèle au cours des dix années suivant l'indépendance la plus importante de toutes les aides extérieures (250 millions £ de 1963 à 1972, soit 59% de l'aide totale apportée par les réseaux internationaux d'assistance au Kenya)<sup>(23)</sup>.

La continuité ou du moins la relative connexion des politiques étrangères soutenues par J.KENYATTA et D.a.MOI permettent de garder à l'esprit les axes privilégiés de ces politiques : un non-alignement "balancé"<sup>(24)</sup> mais qui apparaît comme une sorte d'équilibrage diplomatique prétendant ménager les susceptibilités<sup>(25)</sup>; un souci régulièrement affirmé d'intégrité territoriale (ce qui n'empêchera pas le Kenya de signer un accord de libre échange avec les pays voisins lui ayant créé des problèmes<sup>(26)</sup>); la relance répétée de la quête à l'aide occidentale<sup>(27)</sup>.

Le désengagement progressif de plusieurs firmes multinationales américaines à partir de la moitié des années 80 (Coca-Cola, Mobil Oil, Firestone, Bank of America, ...) ne constitue pas pour autant la preuve d'un désengagement américain généralisé, bien que parallèlement l'aide américaine au Kenya soit passée de 78 millions \$ en 1983 à 50 millions \$ en 1986. Ces firmes ont confié la plupart de leurs licences d'exportation à des entrepreneurs locaux ou ont cédé leurs avoirs à D.a.MOI et ses associés<sup>(28)</sup>. Cette attitude prouve qu'elles n'ont pas mis définitivement fin à leurs activités au Kenya et que leur retrait témoigne davantage

---

(23). les chiffres et les explications de la poursuite des relations entre le Kenya et la Grande-Bretagne sont données notamment par OKUMU (J.) : "Kenya's Foreign Policy" in ALUKO (O.) (sous la direction de): *The Foreign Policy of African States*. Londres. Hodder and Stoughton. 1977. (voir les pp156 à159). On peut également se reporter à HAZLEWOOD (A.); HOLTHAM (G.) : *Aid and Inequality in Kenya : British Development Assistance to Kenya*. Londres. Croom Helm. 1976.

(24). selon l'expression de DAUCH (G.) et MARTIN (D.-C.) in *L'héritage de KENYATTA. La transition politique au Kenya. 1975-1982*. op.cit. p183.

(25). certains auteurs parlent aussi de "politique d'équidistance" entre l'Est et l'Ouest, l'équidistance déterminant plutôt l'existence d'une coïncidence d'intérêts entre le Kenya et les pays de l'Europe de l'Ouest et des Etats-Unis. Voir ORWA (K.) : "Foreign Policy. 1963-1986". in OCHIENG' (W.R.) : *A Modern History of Kenya. 1895-1988*. Londres / Nairobi. Evans Brothers Limited. 1989. p225.

(26). en effet, le gouvernement de D.a.MOI signe en 1982 un traité commercial qui fait du Kenya un membre de la Preferential Trade Area en compagnie des Comores, de Djibouti, de l'Ethiopie, du Malawi, de l'île Maurice, de la Somalie, de l'Ouganda et de la Zambie. Voir par exemple sur ce point KHAPOYA (V.B.) : "Kenya" in ALUKO (O.), SHAW (T.M) (sous la direction de) : *The Political Economy of Foreign Policy*. Aldershot. Gover. 1984. (voir les pp155 à 157).

(27). c'est à dessein que nous avons écarté les relations du Kenya avec l'Afrique du Sud et même avec la Chine populaire. En effet, nous avons voulu nous contenter d'aborder succinctement les rapports entre le Kenya et les réseaux internationaux d'assistance, lesquels ne peuvent se comprendre sans référence avec le contexte régional. Ce choix s'explique par le fait que ces protagonistes se retrouveront au cours de la revendication démocratique.

(28). ces associés sont notamment Nicholas BIWOTT, le ministre de l'Energie, ou encore des personnalités proches de l'Aga Khan ou d'Israël. Voir sur ces points ROBINSON (J.) : "Kenya : les appétits s'aiguisent". *Politique Africaine*. mars 1987. n°37. pp115-120.

d'une tactique économique interne. D'ailleurs, en 1987, l'armée américaine continue de stationner sur la base militaire de Nanyuki, tandis que la marine visite régulièrement le port de Mombasa.

## **B). LA MODIFICATION DES TERMES DE L'ECHANGE<sup>(29)</sup>**

L'introduction du facteur "conditionnalité" va modifier radicalement les termes de l'échange entretenu entre le pouvoir kenyan et les réseaux internationaux d'assistance, dans la mesure où le champ politique du pays va être placé sous la surveillance de ces derniers. A l'instar des autres pays africains, le Kenya est soumis, depuis 1980, à l'application de plans d'ajustement structurel qui le mettent en dépendance vis-à-vis de la Banque Mondiale et du F.M.I. Cette perte de souveraineté économique est amplifiée par la potentialité d'une perte de souveraineté politique, caractérisée par la demande occidentale d'un type de gouvernement particulier, celui répondant aux critères de la démocratie libérale pluraliste : "c'est la démocratie ajustée"<sup>(30)</sup>. Cette revendication n'est pas seulement l'apanage des institutions financières internationales, mais elle devient le fleuron du discours désormais tenu par l'ensemble des pays occidentaux donateurs<sup>(31)</sup>. La renégociation des accords de Lomé en 1984-1985 peut être considérée comme le symbole des premiers développements relatifs à l'introduction de cette nouvelle donnée<sup>(32)</sup>. Il nous faudra étudier quelle a été la genèse de la rupture du contrat liant

---

(29). bien entendu, nous n'entendons pas ici l'expression "termes de l'échange" sous l'angle économiste (c'est-à-dire le rapport entre le prix des produits primaires et le prix des produits manufacturés) mais sous l'angle contractuel (termes du contrat formalisé entre le pouvoir kenyan et les réseaux internationaux d'assistance).

(30). in CONSTANTIN (F.) : "L'Afrique. Ajustement et conditionnalité". op.cit. p250.

(31). le Japon, qui depuis ces cinq dernières années, a augmenté régulièrement l'aide fournie au Kenya, n'a jusqu'à ce jour jamais posé de conditions d'ordre politique à la poursuite de son assistance.

(32). il existe une pluralité d'explications ou d'interprétations des programmes d'ajustement structurel et de l'introduction de la conditionnalité de l'aide. Nous nous sommes appuyés sur un certain nombre d'entre elles, étant bien entendu que notre choix est purement discrétionnaire.

Outre l'article de CONSTANTIN (F.) : "L'Afrique. Ajustement et conditionnalité". op.cit. pp233-263, on peut également citer BECKMAN (B.) : "Empowerment or Repression ? The World Bank and the Politics of African Adjustment. *Africa and Development*. Volume 16. n°1. 1991. pp45-72; COUSSY (J.) : "Etat minimum, contrainte de compétitivité et ajustements structurels". *Communication présentée au 2è Congrès de l'Association Française de Science Politique*. 1990; GUILLAUMONT (P.); GUILLAUMONT JEANNENEY (S.) : "Les conséquences sociales de l'ajustement structurel en Afrique selon la politique de change". *Politique Africaine*. mars 1992. n°45. pp101-121; HUGON (P.) : "L'Afrique subsaharienne et le Fonds Monétaire International". *Etudes de la Documentation Française*. 1986. pp3-19; du même auteur : "Politiques d'ajustement et répartition des effets". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 25. n°1. pp12-35; LOXLEY (J.) : "The I.M.F, the World Bank, and Sub-Saharan Africa : Policies and Politics" in HAVNEVICK (K.J.) (sous la direction de) : *The I.M.F and the World Bank in Africa. Conditionality, Impact and Alternatives*. Uppsala. Scandinavian Institute of African Studies. (Seminar Proceedings n°18). pp47-63; RIDDELL (J.B.) : "Things Fall Apart Again : Structural Adjustment Programmes in Sub-Saharan Africa". *Journal of Modern African Studies*. Volume 30. n°1. 1992. pp53-68; RILEY (S.P.) : "Political Adjustment or Domestic Pressure : Democratic Politics and Political Choice in Africa". *Third World Quarterly*. Volume 13. n°3. pp539-551; STEWART (F.) : "Should Conditionality Change ?" in HAVNEVICK (K.J.) (sous la direction de) : *The I.M.F and the World Bank in Africa. Conditionality, Impact and Alternatives*. op.cit. pp29-45; WILLIAMS (G.) : "Les contradictions de la Banque Mondiale et la crise de l'Etat en Afrique" in TERRAY (E.) : *L'Etat contemporain en Afrique*. op.cit. pp359-385.

les réseaux internationaux d'assistance et le pouvoir kenyan, rupture symbolisée par l'arrêt provisoire à valeur d'avertissement de l'aide militaire américaine en juillet 1990, et par le gel pour 6 mois de l'assistance financière de la Banque Mondiale au mois d'octobre 1991. Ensuite, nous montrerons que cette modification unilatérale des termes de l'échange induit une interprétation délicate, notamment en raison de son degré d'incompressibilité, qui a fluctué au gré des actions entreprises par le pouvoir kenyan en vue de regagner la confiance des investisseurs.

## 1. la genèse de la modification unilatérale des termes de l'échange

Symboliquement, le changement d'attitude des Etats-Unis vis-à-vis du pouvoir kenyan débute lors du voyage du Président D.a.MOI à Washington en mars 1987. Au cours de cette visite, le *Washington Post* publie un article alléguant que des prisonniers politiques du mouvement MWAKENYA (Muungano wa Wazalendo wa Kuikomboa Kenya --Union of Patriots for the Liberation of Kenya) ont été torturés par la police. De façon inhabituelle, le Département d'Etat, par la voix de son porte parole Charles REDMAN, précise en sus que les Etats-Unis mettent effectivement en question la protection des droits de l'homme au Kenya. Cette accusation que D.a.MOI aura pris soin de nier sur place avec mépris prend cependant valeur de précédent puisqu'il s'agit de la première déclaration américaine publique de mise en doute de la politique kenyane. Lorsque l'on sait qu'au cours de cette visite aux Etats-Unis, le Kenya n'a pu obtenir satisfaction sur ses demandes économiques, on mesure mieux la colère du Président lors de son retour au pays, même si la visite en Grande-Bretagne qui a suivi son séjour aux Etats-Unis s'est déroulée sous de meilleurs auspices<sup>(33)</sup>.

Les termes de l'échange n'ont pas encore évolué et chacun des protagonistes laisse entendre qu'il ne s'est agi que d'un malencontreux incident. Ainsi, lorsque Chester CROCKER séjourne à Nairobi les 14 et 15 janvier 1988, sa visite comme les discussions ont été entourées d'une discrétion inhabituelle de la part de l'ambassade américaine comme de celle de la presse kenyane. Seul un haut-fonctionnaire américain ayant requis l'anonymat a-t-il précisé que la question des droits de l'homme était "*un des sujets habituels du dialogue entre le Kenya et les Etats-Unis*"<sup>(34)</sup>. Davantage qu'un des "sujets habituels du dialogue", le problème des droits de l'homme devient progressivement une pomme de discorde entre les deux pays<sup>(35)</sup>.

---

(33). voir sur cette affaire "President MOI Defends Kenya's Image Abroad". *Weekly Review*. 20 mars 1987. pp3-5 et *La Lettre de l'Océan Indien*. 21 mars 1987. p3.

(34). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 23 janvier 1988. p2.

(35). en effet, la visite de C.CROCKER a correspondu avec deux décisions politiques du gouvernement de nature à rendre les relations entre le Kenya et les Etats-Unis assez tendues. Après avoir décidé d'expulser des missionnaires américains pour contrecarrer leurs "intentions subversives", la police arrête pour les questionner pendant 6 heures deux citoyens américains. Ces derniers, dont Mervin FRANKEL, ancien juge fédéral et à l'époque Président de l'U.S.L.A.H.R (United States Lawyers Association for Human Rights), se trouvaient au Kenya pour enquêter sur la mort suspecte de Peter KARANJA. Le motif de leur arrestation (interdiction de prendre des notes lors des sessions judiciaires) prouve combien la suspiscion commence à s'installer. (on peut consulter sur cette affaire "Another Diplomatic Flap". *Weekly Review*. 15 janvier 1988. p6).

En revanche, la question des droits de l'homme est abordée différemment par les Britanniques. Pourtant, à l'instar de son homologue américaine, la presse anglaise va se faire l'écho de violations supposées des droits de l'homme. Margaret THATCHER, lors de son voyage de quatre jours au Kenya début 1988, n'abordera pas la question directement sinon pour réitérer sa confiance dans le gouvernement kenyan dans son application à corriger les éventuels abus<sup>(36)</sup>. Il est vrai que cette visite est symboliquement très importante puisqu'il s'agit de la première visite officielle d'un Premier Ministre britannique au Kenya depuis l'accession à l'indépendance de ce dernier. Ainsi, c'est plutôt à un concert de louanges qu'à un discours de défiance que va se livrer le chef du gouvernement britannique. Complimentant D.a.MOI pour son "*sage leadership*", constatant la bonne progression de son système économique basé sur le libre échange, M.THATCHER annule 70 millions £ de dettes et octroie en sus 20 millions £ pour aider la balance des paiements. Ses visites aux deux provinces qui bénéficient des aides britanniques les plus importantes (la Rift Valley et la Western Province<sup>(37)</sup>), deviennent symboliques dans la mesure où les Kikuyu s'en trouvent encore plus marginalisés<sup>(38)</sup>.

Les mois qui suivent voient une relative normalisation de la situation. Jusqu'à la réunion de l'ensemble des donateurs des 24 et 25 octobre 1988, dont les conclusions sont la poursuite massive de l'aide au Kenya en raison de ses succès économiques probants<sup>(39)</sup>, on ne relève guère d'événements propres à amener des tensions<sup>(40)</sup>. Doit-

---

(36). le thème des droits de l'homme est pourtant saillant dans les rapports entre la Grande-Bretagne et le Kenya. En effet, de nombreux exilés politiques kenyans ont trouvé refuge en Grande-Bretagne, et le plus connu de ces dissidents, Ngugi wa THIONG'O a pu s'exprimer sur les ondes de la B.B.C. Au surplus, quelques jours avant l'arrivée de M.THATCHER, D.a.MOI avait fait libérer l'avocat formé à Oxford, Gibson Kamu KURIA, lequel avait dénoncé le recours systématique à la torture contre les membres ou les sympathisants présumés de l'organisation clandestine MWAKENYA. (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 9 janvier 1988. pp1-2 ainsi que *Africa Research Bulletin*. Volume 25. n°1. 15 février 1988. p8761).

(37). la Rift Valley abrite l'université qui forme en collaboration avec Oxford les élites politiques kenyanes, et la Western Province est le pays des Luhya où D.a.MOI trouve ses partisans les plus sûrs.

(38). voir "It's Business All the Way". *Weekly Review*. 8 janvier 1988. pp3-4. (on trouve dans ce même numéro aux pp25 à 28 un reportage sur les aspects de la coopération britannico-kenyane).

(39). les 14 pays donateurs et les 7 organismes financiers ont jugé en effet que le taux de croissance kenyan était encourageant mais qu'il s'agissait surtout d'un des marchés d'Afrique les plus intéressants pour les firmes étrangères, d'où l'intérêt de poursuivre leur assistance. Ils ont ainsi de surcroît approuvé le 6<sup>e</sup> plan quinquennal présenté par les émissaires kenyans George SAITOTI et Robert OUKO. (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 29 octobre 1988. p6)

(40). effectivement, les pays donateurs se bornent à faire acte de présence et, à l'occasion de donner des conseils ou au moins formuler des espérances. Ainsi, on peut noter la présence d'observateurs du Parti Travailleuse britannique lors des élections primaires de Butere où candidait Joseph Martin SHIKUKU, futur leader opposant (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 27 février 1988. pp1-2); ou encore celle de Jimmy CARTER, qui profitant de son passage à Nairobi, a exprimé son souhait de voir levée l'interdiction de publication frappant le journal chrétien *Beyond*. (*La Lettre de l'Océan Indien*. 19 mars 1988. p5). Les aides américaines et britanniques se poursuivent, avec l'octroi régulier de fonds financiers comme militaires. Geoffrey HOWE, le ministre britannique des Affaires Etrangères, déclare au cours de sa visite au Kenya du mois de septembre qu'il n'est pas question de subordonner l'aide de la Grande-Bretagne à la question des droits de l'homme (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 17 septembre 1988. p3). De même, dans la logique de la politique britannique vis-à-vis du Kenya, le ministère des Affaires Etrangères indique que les opinions exprimées dans un article du *Sunday Times*, dénonçant la main-mise de notabilités kenyanes et d'expatriés britanniques sur la justice sans que la Grande-Bretagne ne s'en émeuve, ne reflétaient en rien la politique de son pays (voir "Diplomatic Flap After Critical Piece in UK Paper". *Weekly Review*. 20 mai 1988. p16)

En fait, seuls sont à noter les rapports difficiles entre la Suède et le Kenya. Après un semblant de normalisation des relations avec la Suède, laquelle avait en 1987 également formulé des réserves sur la protection des droits de l'homme, le Kenya l'accuse, ainsi que les autres pays Scandinaves, d'appuyer les dissidents politiques dont plusieurs se sont vu accorder l'asile politique dans ce pays. Ce sont les hommes d'affaires suédois qui demandent finalement une trêve, afin de pouvoir mener à bien leurs investissements,

on tenir alors les tensions du début d'année comme un épiphénomène ? Empiriquement, nous verrons pourtant qu'il est un signe annonciateur des modifications à venir. Au surplus, le gouvernement sent qu'il lui faut redynamiser sa politique diplomatique, non seulement en consolidant la confiance que lui accordent les réseaux internationaux d'assistance mais aussi en maîtrisant la situation interne. Il s'engage donc dès la fin de l'année 1988 dans une vaste politique de relations publiques destinée à diffuser une image correcte du Kenya<sup>(41)</sup>. Le ministre des Finances G.SAITOTI, récemment nommé Vice-Président, continue d'appliquer scrupuleusement les politiques économiques "suggérées" par les institutions financières internationales, bien qu'elles fassent l'objet de vives contestations<sup>(42)</sup>. Enfin, le Kenya essaie de se montrer le pays le plus dynamique de la région en tentant de réajuster les rapports inter-régionaux est-africains, que ce soit par le canal institutionnel de l'O.U.A<sup>(43)</sup>, ou par les relations directes avec ses voisins. Mais, si la chose est relativement aisée au niveau économique, D.a.MOI au travers de la P.T.A (Preferential Trade Area) dont il est le Président oeuvrant pour la propagation des comportements économiques libéraux, elle l'est moins au plan politique. Même si les rapports avec les voisins ougandais et soudanais "... ont paru moins empreints de suspicion... (et ont témoigné d'un) ... fort désir de sauvegarder l'autonomie de chacune des ... nations"<sup>(44)</sup>, des tensions certaines ont subsisté, rendant l'apport de matériels militaires occidentaux toujours d'actualité pour parer à toute éventualité. Les relations du Kenya avec ses voisins ont certes pu permettre la consolidation des canaux de communication entre le pouvoir et la société par la mise en avant répétée d'un protectionnisme frontalier, donc national. Mais elles n'ont en revanche guère fait avancer les rapports entre l'inter-régional et l'international, la stratégie d'ouverture continue vers l'Occident n'apparaissant pas comme un moyen d'équilibrage de l'environnement est-africain<sup>(45)</sup>.

---

ce qui aura pour conséquence de dissiper quelque peu la méfiance de D.a.MOI (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 14 mai 1988. p3; 5 novembre 1988. p2; 24 décembre 1988. p6; 8 juillet 1989. p2).

(41). sur la définition générale de cette politique, voir par exemple "PR Missions". *Weekly Review*. 2 décembre 1988. pp13-14.

(42). la revue *Financial Review* est à la tête de cette contestation, ce qui lui vaut d'être condamné par la justice, qui l'oblige à ne plus publier des informations politiques, puis interdit par le gouvernement en avril 1989. (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 16 avril 1988. p5; 29 avril 1989. p5).

(43). D.a.MOI essaie d'apparaître comme un conciliateur, un médiateur. Dans ce sens, il tente, souvent vainement, d'apporter des solutions aux conflits du Mozambique et de l'Ethiopie. Mais si ces efforts apparaissent dans le cas du Mozambique comme gratuits et propres à renforcer le prestige du Kenya, il n'en est pas de même avec l'Ethiopie dont la militarisation croissante pourrait avoir des répercussions sur la stabilité politique du Kenya.

(44). in MAUPEU (H.) : "Kenya : l'année 1989". *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*. op.cit. p327.

(45). en effet, si les rapports avec l'Ouganda ont été placés sous le signe de la normalisation houleuse, ceux avec le Soudan et la Somalie ont été marqués par l'exacerbation mutuelle des susceptibilités.

Les rapports entre le Kenya et l'Ouganda présentent une source d'inquiétude pour les Américains et les Britanniques dans la mesure où l'Ouganda coopère assez largement avec la Libye et la Corée du Nord. Aussi, les deux puissances surveillent le différend qui oppose les deux pays, lequel porte essentiellement sur les accusations mutuelles d'abri et d'armement des opposants de l'Etat voisin. La voie de la normalisation semble avoir été choisie, puisque début 1988, les deux protagonistes concluent une trêve : les Ougandais s'engagent à retirer leurs missiles le long de la frontière pendant que les Kenyans acceptent de laisser libre accès aux marchandises destinées à l'Ouganda. Malgré tout, les rumeurs, transformées parfois en accusations, de soutien de l'opposition ou d'espionnage, perdurent, de même que les tensions à la frontière qui font régulièrement des victimes. C'est pourquoi chacun des gouvernements est conduit à prendre des mesures exceptionnelles enfreignant la prétendue trêve, qui vont de la menace de représailles pour mettre fin aux incidents frontaliers à l'expulsion de ressortissants. (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 2 janvier 1988. p3; 12 mars 1988. p3; 23 juillet 1988. pp1-2; 17 septembre 1988. p3; 1er octobre 1988. p2; 3 décembre 1988. p3; 11 mars 1989. p3; 18 mars 1989. p2; 29 avril 1989. p8; 10 juin 1989. p2).

Le Kenya est donc toujours , à l'orée de l'année 1990 qui va s'avérer décisive, en position de dépendance. Loin d'être à l'abri de la récession économique comme de troubles régionaux importants, il a besoin de l'aide des réseaux internationaux d'assistance. Son désir de les contenter s'accompagne cependant toujours de cette volonté de conservation officielle de souveraineté, et de se présenter non pas comme un client mais comme un collaborateur. Les protestations vives lors des accusations américaines de protection défailante des droits de l'homme, le rôle de représentation régionale qu'il se confère font du Kenya un Etat dont l'identité et les structures de domination sur la société sont indépendantes, même si les moyens matériels qui les animent ne le sont pas.

Dans cette logique, les pressions qui vont s'exercer directement sur le Kenya afin qu'il modifie son système politique seront reçues acideusement par D.a.MOI et son gouvernement. Avant qu'il n'accepte sous la contrainte d'une nécessité politique comme sociale, il n'hésitera pas à repousser au maximum les échéances pluralistes. Jusqu'alors abrité et tranquilisé par un échange politique relevant à son sens d'une collaboration inégale mais consentie comme telle, le pouvoir kenyan se trouve déstabilisé par la modification unilatérale de la forme de cet échange où sa part de réciprocité revient à abdiquer sa liberté de choix politique. En définitive, c'est une singulière opération de transfert qui se produit. D'inégal, l'échange devient conditionnalisé. Ce changement supprime-t-il la part de l'inégalité ? Deux réponses demeurent possibles. L'une positive si l'on considère que la perte de souveraineté économique conjuguée à la future perte de souveraineté politique conduit à la subordination totale du pouvoir kenyan et son existence à l'octroi d'aides extérieures. L'autre négative si l'on admet que l'acceptation du changement politique par D.a.MOI représente une juste rétribution de l'aide qui lui est accordée, ce qui aurait pour conséquence de désigner une réelle réciprocité<sup>(46)</sup>. Cette double

---

Le Kenya connaît également des problèmes avec le Soudan, sur des problèmes parfaitement similaires à ceux qu'il connaît avec l'Ouganda, ce qui fait craindre au Kenya des accords entre les deux pays, surtout que le Soudan est également soutenu par la Libye. D'ailleurs, des avions libyens auraient survolé fin 1988 le Triangle Hemi, territoire kenyan qu'avait revendiqué quelques semaines auparavant le gouvernement soudanais. Les incidents répétés aux frontières (où prennent systématiquement part les voleurs de bétail), les accusations régulières des mouvements islamiques soudanais de soutien armé kenyan au S.P.L.A (Sudanese People's Liberation Army) entretiennent un climat délétère entre les deux voisins. (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 4 juin 1988. p6; 20 août 1988. p2; 1er octobre 1988. p2; 3 décembre 1988. p3; 24 décembre 1988. p4; 27 mai 1989. p2 ;10 juin 1989. p2).

L'envenimement des relations avec la Somalie donne en revanche l'occasion au pouvoir kenyan d'entretenir une xénophobie latente. Suite à des incidents frontaliers attribués à des bandits somaliens, il fait procéder en novembre 1989 au "recensement" de tout ressortissant somali, avec expulsion à la clef en cas de défaut de preuve de la légalité de leur présence. Les expulsions massives qui en résultent contentent les factions de la périphérie qui voyaient d'un mauvais oeil la réussite commerciale de certains marchands somaliens. ( voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 18 novembre 1989. p4; 2 décembre 1989. p4).

(46). l'appréciation de la réciprocité doit s'effectuer en termes de valeur et non de quantité. Le concept de réciprocité supporte deux conditions : la contingence et l'équivalence. Les questions qui se posent à l'égard de ce dernier facteur sont au nombre de trois : équivalence de quoi, vers qui, mesurée comment ? Si les deux premières questions ne semblent pas embarrassantes (équivalence des rétributions, de l'initiateur de l'échange à son destinataire et inversement), la troisième nécessite que l'on s'y attarde. On ne peut y répondre qu'en faisant intervenir la notion de valeur. L'équivalence dans la réciprocité de l'échange ne se mesure pas de façon quantitative, car ce serait attribuer artificiellement une valeur égale à chaque rétribution. Or celles-ci peuvent être appréciées comme des récompenses, des bénéfices, des crédits, des coûts ou des avantages. Seule l'interprétation de la valeur de la rétribution qui est donnée par les acteurs de l'échange est propre à mesurer la réciprocité. (voir BALDWIN (D.A.) : "Politics, Exchange and Cooperation". in MARIN (B.) (sous la direction de) : *Generalized Political Exchange. Antagonistic Cooperation and Integrated Policy Circuit*. op.cit. pp101-118. se reporter notamment aux pp112 et 113).

possibilité d'interprétation montre combien la modification de l'attitude des donateurs implique la recharacterisation de la signification de l'échange.

Sans se lancer dans la recherche systématique de symboles dont la portée n'a d'importance que celle qu'on veut bien lui accorder, il reste néanmoins que la nomination de Smith HEMPSTONE comme nouvel ambassadeur des Etats-Unis en octobre 1989 en constitue un suffisamment prégnant pour que l'on s'y attarde. Cet ex-journaliste conservateur va en effet être au centre de tous les débats américano-kenyans et l'évolution de son discours, entendu par les Kenyans comme représentatif de l'attitude des Etats-Unis, sera déterminante. Ainsi, S. HEMPSTONE, dans son rôle de relais de la politique américaine au Kenya, se montrera aussi intransigeant vis-à-vis du pouvoir kenyan que ce dernier manifesterait de courroux contre lui. Le débat sur la conditionnalité, jusqu'alors latent<sup>(47)</sup>, prend une dimension officielle dès le moment où les propos d'Herman COHEN, secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires Africaines, sur les conditions afférentes à l'octroi de l'aide américaine à l'Afrique, sont prolongés par S. HEMPSTONE<sup>(48)</sup>. La réaction kenyane est immédiate. Sharif NASSIR, le ministre de l'Information, invite les Etats-Unis à laisser au Kenya le libre choix de son régime politique et D.a.MOI considère que l'ingérence américaine dans sa politique est d'autant plus inacceptable qu'il n'en existe pas de telle dans les autres pays africains<sup>(49)</sup>. Le processus de lutte (pacifique et discursive) s'engage alors. L'échange tend à se modifier et le pouvoir kenyan, par sa résistance, va s'employer à infléchir cette tendance.

L'assassinat de R.OUKO, alors ministre des Affaires Etrangères, en février 1990<sup>(50)</sup>, la dure répression des émeutes anti-gouvernementales de l'été 1990 ainsi

---

En ce qui concerne la qualification des rétributions (récompenses, ...), il semble qu'il y ait eu une pluralité d'appréciations portant sur la signification même des termes employés. Sur ce débat, consulter WALDMAN (S.) : *Foundations of Political Action. An Exchange Theory of Political Action*. op.cit. pp39-44.

(47). en effet, le début de l'année 1990 avait laissé place à de petites escarmouches dont la cause profonde n'était pas encore officiellement évoquée. Ainsi, au mois de janvier, une réunion technique informelle des principaux bailleurs de fonds du Kenya, parallèlement à l'annulation de la dette du Kenya, prenait la décision de refuser le financement de l'Uhuru Park destiné à abriter les locaux du *Kenya Times*, en soumettant même la poursuite de leur aide à l'abandon de ce projet. Ce dernier, vivement combattu par le G.B.M (Green Belt Movement) du professeur Wangaru MAATHAI, avait fait l'objet d'une très forte controverse dans les milieux politiques kenyans (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 27 janvier 1990. p6; 3 février 1990. p3; *Bulletin Quotidien d'Afrique*. 18 janvier 1990.). Au mois d'avril, D.a.MOI s'en prend à demi-mot aux pays occidentaux qu'il accuse de pressions discrètes et non officielles pour qu'il s'engage dans une libéralisation du système politique (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 14 avril 1990. p1).

(48). H. COHEN déclare en mai 1990 que la coopération de son pays avec l'Afrique dépendra de la satisfaction et du respect de certaines règles démocratiques, c'est-à-dire pour S. HEMPSTONE "l'installation et la pérennisation d'institutions démocratiques, la défense des droits de l'homme et la pratique d'une politique multipartisane" (voir BURKHALTER (H.) : "Dances with State". *Africa Report*. mai-juin 1991. pp53-55; *La Lettre de l'Océan Indien*. 5 mai 1990. p2; "Storm over the USA's View's". *Weekly Review*. 11 mai 1990. pp14-15).

(49). davantage que les déclarations de circonstance (portant pour la plupart sur la prétendue volonté américaine de démembrement suivant des clivages ethniques) sur l'apparent revirement de la politique américaine, c'est l'interprétation kenyane qui en est faite qui est significative. Le soutien sans limites réitéré par l'administration américaine à S. HEMPSTONE, désigné comme son porte-parole, montre au pouvoir kenyan l'inutilité des attaques personnelles qu'il a perpétrées contre lui. Bien que le gouvernement kenyan réaffirme en retour sa souveraineté, il ne manque pas de s'inquiéter devant la nouvelle formulation de la puissance américaine, dont il craint que l'attitude n'influence la position de la Grande-Bretagne (voir "Storm over the USA's View's". *Weekly Review*. 11 mai 1990. pp14-15; "Aid Is Not To Be a Weapon". *Weekly Review*. 25 mai 1990. p20).

(50). il demeure difficile d'apprécier la portée exacte de cet assassinat. Tout au plus peut-on estimer qu'il a en effet contribué à durcir la position américaine. Les circonstances étranges de cette mort, le caractère

que les multiples arrestations d'opposants desserviront pourtant le pouvoir kenyan dans sa logique de résistance. Constituant une rupture sociale d'abord, ces événements entraîneront également une rupture des accords bilatéraux militaires entre le Kenya et les Etats-Unis. Ces derniers gèlent en effet leur aide militaire afin de montrer leur mécontentement. Ils s'engagent de même à fournir l'aide nécessaire à Gibson Kamau KURIA, lauréat du prix Kennedy des droits de l'homme, pour qu'il quitte le pays. La Norvège se montre prête à agir à l'instar des Etats-Unis et à retirer donc une partie de son aide si le gouvernement kenyan poursuit ses méthodes de contention sur le mouvement démocratique<sup>(51)</sup>. Malgré tout, à ce moment là seuls les Etats-Unis manifestent une réelle volonté de modifier sans restrictions l'échange qu'il entretient avec le Kenya<sup>(52)</sup>. Même si l'on peut constater un va et vient entre régularisation des rapports et retour à des tensions<sup>(53)</sup>, le discours n'est plus ambigu. Il implique l'acceptation progressive par le gouvernement kenyan de réformes politiques. La réunion fin 1990 des vingt représentants des bailleurs de fonds dans le cadre du groupe consultatif de la Banque Mondiale, tout en décidant de poursuivre l'aide au Kenya, semble toujours ne pas produire un discours cohérent sur la conditionnalité et la signification qu'elle entend lui donner. En effet, l'unanimité s'établit uniquement sur le fait que le gouvernement kenyan doit mettre un terme à la corruption, notamment par la mise en oeuvre d'un programme de réforme du secteur étatique (avec en particulier l'installation d'un contrôle plus étroit du recrutement dans la fonction publique). Mais cette requête vise essentiellement des objectifs de restructuration économique. Les Etats-Unis gardent leur ligne de conduite en maintenant le gel de leur aide militaire qui ne prendra fin qu'à quatre conditions fixées par le Congrès : jugement ou libération des prisonniers politiques; arrêt des mauvais traitements à leur égard; restauration de l'indépendance de la justice; restauration de la liberté d'expression<sup>(54)</sup>. Il existe pourtant un certain hiatus dans le discours américain puisque "l'activisme" apparemment pleinement soutenu par l'administration américaine de S.HEMPSTONE tranche avec la modération dont H.COHEN fait preuve de plus en plus. En effet, il déclare au mois de décembre 1990 qu'il ne saurait y avoir un ajustement de l'aide en fonction de l'instauration du

---

diffus de ses déterminants et sa non élucidation véritable rendent "l'affaire OUKO" nébuleuse. Pour des éclaircissements et des interprétations tout aussi relatifs que différenciés, on peut se reporter, outre aux nombreux articles du *Weekly Review* (notamment de février à avril 1990), à *La Lettre de l'Océan Indien* (24 février 1990, pp1-2; 3 mars 1990, p3; 10 mars 1990, p4; 17 mars 1990, p4; 15 septembre 1990, p5; 20 octobre 1990, p4), ainsi qu'à "Kenya : Murder Most Foul". *Africa Confidential*. Volume 31. n°5. 9 mars 1990, p7, et à BOURMAUD (D.) : "Kenya : le retour des vieux démons". *Politique Africaine*. n°38. juin 1990, pp133-137.

(51). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 14 juillet 1990, pp1-2.

(52). cette absence d'unité dans le discours des bailleurs de fonds sera un des facteurs qui permettront à D.a.MOI de contourner les pressions internationales (infra pp103-105).

(53). en effet, la visite d'H.COHEN à Nairobi au mois d'août est interprétée comme un signe d'apaisement, d'autant que le secrétaire d'Etat américain témoigne de son espoir de voir les relations de son pays avec le Kenya placées sous le sceau de la franchise et de la constructivité. A ce titre, il promet que les Etats-Unis continueront d'aider économiquement le Kenya pendant les cinq années à venir et il précise que la suspension de l'aide militaire n'est que temporaire. Son terme irait de pair avec l'éventuel passage à la démocratie multipartisane dont il ne manque pas de vanter les mérites (voir "Flurry of Diplomatic Niceties". *Weekly Review*. 10 août 1990, pp18-19). Malgré tout, cet apaisement n'est que de courte durée lorsque S.HEMPSTONE est accusé d'avoir invité les dissidents politiques à former un parti mais aussi d'avoir affirmé que la suspension de l'aide militaire américaine pourrait s'accompagner de celle de l'aide économique. En définitive, l'entretien de ce climat de tension prouve la redéfinition progressive des relations américano-kenyanes ( voir "HEMPSTONE Makes Waves ". *Weekly Review*. 17 août 1990, pp17-19).

(54). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 24 novembre 1990, pp1et 3.



multipartisme au Kenya, l'issue de la démocratisation éventuelle appartenant uniquement aux acteurs politiques locaux. Mais lui aussi défend S. HEMPSTONE. En définitive, il joue le rôle de tampon entre l'attitude intransigeante du Congrès, relayée par l'ambassadeur américain, et la volonté davantage conciliatrice du département d'Etat aux affaires étrangères<sup>(55)</sup>.

L'équilibre entre la crispation et la conciliation devient la norme. La conservation du pouvoir apparaît bien comme la "*finalité ultime*"<sup>(56)</sup> pour D.a.MOI qui a pour cela consenti à l'effacement ou à la révision des aspects les plus contestés de son système politique<sup>(57)</sup>. Même si l'échange entre les réseaux internationaux d'assistance et le Kenya a évolué, il ne s'inscrit pas encore totalement dans le champ de la conditionnalité. Son expression, jusqu'alors relativement claire, est devenue floue et peu saisissable. Il semble y avoir un décalage entre l'attitude affichée communément par les bailleurs de fonds lors de leur rencontres régulières, et celle dont chacun se réclame individuellement lors de ses relations directes avec le Kenya. Sans dresser de taxinomie, on peut cependant relever une différence entre le discours sévère des Etats-Unis et de la Norvège, celui plus modéré mais tout autant récriminateur des autres pays scandinaves, celui résolument apaisant voire ignorant des conditions politiques kenyanes dénoncées par les précédents de la Grande-Bretagne ou de la France et enfin celui inexistant du Japon, de l'Allemagne et des institutions financières. C'est pourquoi la décision du groupe consultatif de la Banque Mondiale, dont tous font partie, de suspendre en novembre 1991 pour une durée de six mois son assistance financière apparaît surprenante, non pas en raison de l'évolution dans le sens de la coercition du débat démocratique, mais en raison des attermoissements et des contradictions du groupe consultatif. Ce dernier ne remet pas néanmoins en cause le principe même de l'assistance qu'il s'engage à poursuivre les six mois de "correction" passés.

Plusieurs facteurs laissaient supposer que les donateurs ne parviendraient pas à une telle décision. La situation politique interne, malgré les tentatives du gouvernement de donner les apparences du changement, était à même de crispier les relations entre le Kenya et les réseaux internationaux d'assistance d'après les critères d'évaluation fixés par ces derniers. En effet, la volonté ostensible des dirigeants kenyans de s'engager dans la voie des réformes s'est davantage manifestée par des coups d'éclat à forte signification symbolique (limogeage de N.BIWOTT; réintroduction du vote à bulletin secret; nomination d'Amos WAKO comme *Attorney General*; ...), le plus important aux yeux des réseaux internationaux d'assistance, c'est-à-dire l'introduction du multipartisme, n'étant pas réalisé. Pourtant, leurs rapports avec le Kenya semblaient s'orienter vers la normalisation et le retour à la forme ancienne de l'échange, inégal mais sans conditions. Ainsi, les

---

(55). H. COHEN semble vouloir faire accroire au gouvernement kenyan la thèse selon laquelle l'économique l'emporterait sur le politique dans la mesure où les décisions en matière de budget prises par le Congrès s'imposent à l'administration ministérielle (voir "A Major US Policy Change". *Weekly Review*. 14 décembre 1990. pp5-6). Il est vrai que le Congrès américain se montre très avare vis-à-vis des régimes qui lui apparaissent non démocratiques, quelque soit le degré de pauvreté ou de désespérance du peuple considéré (voir "USA / Africa Policy : What Policy ?". *Africa Confidential*. Volume 32. n°1. pp1-4).

(56). in BOURMAUD (D.) : "Kenya : démocratie et dépendance". *Politique Africaine*. octobre 1992. n°47. p137.

(57). infra pp108-114.

Etats-Unis continuent à fournir leur aide économique mais au surplus ils reprennent leur assistance économique dès le mois de février 1991. Ils le font non parce que les conditions sus-mentionnées ont été remplies mais en raison de l'attitude kenyane jugée positive lors du conflit du Golfe<sup>(58)</sup>. Cette récompense entre bien dans le schéma classique des relations Etat-patron / Etat-client. Ceci combiné à l'octroi régulier de fonds par les autres donateurs tend à prouver le retour à l'échange politique inégal consenti, que le Kenya considère toujours comme une forme de collaboration puisqu'il juge son comportement au cours des événements du Golfe non pas comme un témoignage d'allégeance mais comme celui de sa bonne volonté<sup>(59)</sup>.

Pourtant, la visite de deux sénateurs américains à Nairobi à la fin du mois d'août remet quelque peu en cause cette situation. En effet, au cours de leurs entretiens avec D.a.MOI, ils réintroduisent la notion de conditionnalité de l'aide américaine, qui serait désormais soumise à l'instauration du multipartisme et d'une justice indépendante. Ils ajoutent cependant que les besoins de changement du Kenya "ne sont pas immenses" et misent donc sur la modération<sup>(60)</sup>.

En définitive, les initiateurs de la suspension temporaire de l'aide doivent davantage être recherchés du côté des institutions financières que de celui des pays donateurs. Là où les Etats-Unis n'ont pas réussi à faire office de meneur et à exercer un pouvoir d'attraction suffisamment fort pour que tous les membres du groupe consultatif adoptent une attitude sévère, le F.M.I et la Banque Mondiale y sont

---

(58). en effet, par l'intermédiaire de S.HEMPSTONE, l'administration américaine félicite le pouvoir kenyan pour le modèle de coopération qu'il a montré, notamment lors de l'évacuation des ressortissants américains du Soudan et de la Somalie, et de la modération dont il a fait preuve sur la délicate présence de déserteurs libyens sur son territoire. La décision de reprendre l'assistance militaire aurait donc été prise, mais sous la responsabilité du département d'Etat américain aux Affaires Etrangères qui aurait ainsi pris quelque distance avec le Congrès et les conditions posées par ce dernier (voir "Mending Fences". *Weekly Review*. 22 février 1991. pp12-13).

(59). certes, jusqu'à la décision drastique du groupe consultatif, la poursuite de l'échange n'a pas été totalement uniforme et l'on peut constater à cet égard certaines frictions. Les investisseurs américains font part de leurs réticences à continuer leurs investissements si le pouvoir kenyan ne se montrait pas plus vif dans les mesures économiques à prendre (privatisation du secteur public, contrôle serré des entreprises d'Etat,...) (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 6 avril 1991. p). Aussi, des pressions vont s'exercer peu à peu sur le pouvoir kenyan pour qu'il utilise mieux l'aide octroyée. Les critiques proviennent en particulier des pays scandinaves mais surtout, fait nouveau, des Anglais et des Allemands, qui expriment des doutes sur l'efficacité de leur aide (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 25 mai 1991. p). Peut-être peut-on voir là l'amorce d'une concertation générale des bailleurs de fonds visant à tenir un discours unique quelles que soient les circonstances.

Enfin, les relations avec les Etats-Unis se normalisent même si l'on peut noter quelques accrochages. S.HEMPSTONE devient de nouveau la cible d'attaques, cette fois de la part de parlementaires et du journal gouvernemental *Kenya Times* lorsqu'il réclame un droit de visite aux détenus politiques (voir "HEMPSTONE and the Headlines". *Weekly Review*. 29 mars 1991. pp8-10). Cela s'inscrit cependant dans l'attitude résolument hostile de la classe politique dirigeante kenyane à l'encontre de l'ambassadeur américain (voir également "Now Let's Have the Facts". *Weekly Review*. 4 avril 1991. pp12-13). Quelques jours auparavant avait éclaté une polémique universitaire intra-américaine, par presse interposée (*Washington Post* et *Weekly Review*), sur la qualification du régime politique kenyan (voir "An American View on Kenyan Tribalism". *Weekly Review*. 8 mars 1991. pp11-13).

(60). les critiques exposées par les deux sénateurs ne doivent pas être amplifiées démesurément. Elles ne changent pas les données de l'échange, la mission sénatoriale prolongeant le discours de ses devancières et de l'administration américaine, consistant à conseiller fortement plutôt qu'à imposer. Les réserves américaines sont d'autant plus modulées que le pouvoir kenyan a accepté d'accueillir temporairement les "déserteurs" libyens qui se sont en définitive révélés être des "contras" exfiltrés du Tchad par la C.I.A (voir "Visiting Senators Cagney On Talks". *Weekly Review*. 30 août 1991. pp18-19; *La Lettre de l'Océan Indien*. 7 septembre 1991. p)

parvenus<sup>(61)</sup>. Lors de leur rencontre annuelle, sise à Bangkok du 14 au 17 octobre 1991, les deux organismes précisent qu'ils sont à la base du concept selon lequel les problèmes de régime politique déterminent le sous-développement des régions africaines et que leurs efforts pour véhiculer la notion de *good governance* a permis certains mouvements de réformes politiques. Ils estiment parallèlement que la vague de démocratisation qui traverse l'Europe de l'Est nécessite de leur part un vif soutien, lequel, au regard de leurs disponibilités financières, risque de s'effectuer au détriment des pays africains refusant de s'engager dans une voie semblable. Ce phénomène de transfert de fonds d'une région du globe vers l'autre peut d'ailleurs déjà être quantifiée. Il va alors de soi pour le F.M.I et la Banque Mondiale que l'absence de bonne volonté de certains régimes politiques africains ne pourra que décourager les éventuels investisseurs qui trouvent en Europe de l'Est des conditions bien plus acceptables pour réaliser des bénéfices<sup>(62)</sup>.

Aussi, la recomposition de l'ordre mondial apparaît comme une des causes probables, bien qu'indirecte, du gel communément décidé de l'assistance au Kenya. Les raisons officiellement exprimées relèvent cependant d'un discours devenu classique, celui de la conditionnalité politique de l'aide. Ayant constaté l'insuffisance des efforts de démocratisation fournis par le pouvoir kenyan, l'aide lui est retirée. Le caractère temporaire précisément annoncé par les donateurs entraîne une certaine difficulté d'interprétation. L'aide eût-elle été suspendue sans qu'il soit fait précision de la date de son échéance que l'on aurait pu constater la formalisation d'un échange conditionnalisé incompressible, mettant le Kenya dans l'obligation immédiate de recourir à des réformes démocratiques significatives. Or, la mention d'une échéance revient à la formulation d'un délai au cours duquel le Kenya doit s'employer à démocratiser son régime. Autrement dit, l'échange conditionnel n'apparaîtrait que comme une étape dans les relations entre les réseaux internationaux d'assistance et le Kenya. Son incompressibilité, pour manifeste qu'elle soit, n'a qu'un caractère momentané qui la rend moins porteuse de sens. En effet, la décision des réseaux internationaux d'assistance, bien qu'en apparence coercitive, est en fait plutôt modérée. Elle intervient à un moment où le Kenya nécessite un besoin de financement accru par les effets de la sécheresse sur la production agricole et le service de la dette flirte avec les 37%, alors que les institutions financières internationales ne tolèrent généralement que 25%. Le rapport de cause à effet apparaît alors : l'introduction du multipartisme par le gouvernement de D.a.MOI au mois de décembre 1991 est inévitable. Il demeure le seul moyen pour regagner progressivement la confiance des bailleurs de fonds.

## 2. l'interprétation de la modification unilatérale des termes de l'échange

Cette mise en dépendance politique semblerait de nature à accréditer la thèse de l'échange inégal, c'est-à-dire du clientélisme classique. Dès lors, du fait de son

---

(61). il ne s'agit pas ici d'opposer radicalement les Etats Unis aux deux organismes financiers. Au contraire, il y a sans doute eu un simple transfert de ressources persuasives de l'un vers les autres, lesquels ont su mieux les faire fructifier.

(62). voir "World Bank : Africa Faces a New Regime". *Africa Confidential*. Volume 32. n°20. pp1-2; "Africa : Falling Off the Finance Map". *Africa Confidential*. Volume 32. n°21. pp1-2.

caractère temporaire déterminé par les organismes patrons, l'échange conditionnalisé n'apparaîtrait plus que comme une de ses manifestations. La transformation des termes de l'échange n'en constituerait pas une. Nous pensons cependant qu'un raisonnement différent peut être tenu. L'évolution de l'échange est discernable parce que le passage de l'échange inégal à l'échange conditionnalisé introduit une rupture et non pas un simple infléchissement stratégique décidé par les réseaux internationaux d'assistance. L'incompressibilité de la modification de l'échange, pour limitée dans le temps qu'elle soit, suffit pourtant à désigner une altération dans les relations entre les acteurs de l'échange. Le rapport de confiance instauré entre les réseaux internationaux d'assistance et le Kenya, consistant à laisser à ce dernier une marge de manoeuvre certaine lui permettant de formuler un discours faisant de lui un collaborateur et non un client, est brisé<sup>(63)</sup>. La perte de souveraineté politique conjuguée à la perte de souveraineté économique altère le pacte de réciprocité contrastée qui existait jusqu'alors. La demande d'une juste rétribution de l'aide au nom de la propagation d'un modèle politique particulier ne relève plus d'un échange accepté librement. La conditionnalité est d'abord imposition unilatérale de vues politiques déterminées. Dès lors, même si l'échange politique entre les RIA et le Kenya en revient à sa forme classique du clientélisme, il manquera à celui-ci une de ses composantes, la confiance mutuelle<sup>(64)</sup>. Or, on peut considérer qu' *"un niveau élevé de confiance mutuelle entre les acteurs de l'échange politique stimule la collaboration et la transparence dans le processus de communication. Plus grande est la confiance, plus les règles du jeu apparaîtront claires et dénuées d'ambiguïtés..."*<sup>(65)</sup>. La latence de l'éventuelle imposition de nouveaux choix politiques vicie l'échange clientéliste, de telle sorte que l'on devrait parler à la place d'échange conditionnalisé.

Malgré l'assurance du caractère temporaire de la suspension de l'aide, il existe donc désormais une probabilité permanente de rupture des termes de l'échange, probabilité largement plus visible que dans un système clientéliste. Si l'on tient l'échange politique pour un contrat relationnel<sup>(66)</sup>, la modification unilatérale potentielle de ce contrat introduit la notion de déséquilibre au profit de l'un des co-contractants. Or, dans l'échange politique entre les réseaux internationaux d'assistance et le pouvoir kenyan, pour inégal qu'il puisse paraître, le dédoublement de l'avantage conféré aux donateurs rend caduque la notion de contrat. En effet, les réseaux internationaux d'assistance, outre leur avantage économique, ont également un avantage stratégique, c'est-à-dire que le pouvoir kenyan ne semble plus posséder de moyens d'action probants pour influencer sur la balance de l'échange, ces moyens ne se trouvant plus qu'à la disposition des bailleurs de fonds.

---

(63). il serait possible de retourner l'argument, et d'affirmer que le rapport de confiance disparaît dès le moment où le pouvoir kenyan ne répond pas favorablement aux incitations discrètes des réseaux internationaux d'assistance pour qu'il modifie son système politique. Ce raisonnement nous semble néanmoins spécieux et reposant sur des bases peu solides.

(64). la confiance dans l'échange politique pourrait se définir comme suit : la confiance que A et B se portent mutuellement consiste à l'acceptation par chacun d'eux du postulat de départ selon lequel le comportement de A ne nuiera pas aux intérêts de B, et inversement.

(65). in MUTTI (A.) in "The Role of Trust in Political Exchange" in MARIN (B.) (sous la direction de) : *Generalized Political Exchange. Antagonistic Cooperation and Integrated Policy Circuit*. op.cit. p210.

(66). voir MACNEIL (I.R.) : "Political Exchange as Relational Contract". in MARIN (B.) (sous la direction de) : *Generalized Political Exchange. Antagonistic Cooperation and Integrated Policy Circuit*. op.cit. pp151-172.

Néanmoins, l'analyse des mois qui ont suivi la suspension de l'aide va nous permettre d'affiner l'interprétation de ce nouvel échange, en voyant notamment si ces modalités ont été respectées.

Six mois plus tard, qu'en est-il exactement ? Fin juin, le ministre des Affaires Etrangères kenyan, Wilson Ndolo AYAH, déclare que "*la plupart des conditions posées ... ont été ou sont sur le point d'être remplies*"<sup>(67)</sup>. Il estime que l'introduction du multipartisme, l'organisation prochaine d'élections libres, mais aussi la réduction du déficit budgétaire représentent des gages de bonne volonté. Malgré tout, le délai étant passé, aucune date n'est donnée à cette époque par les donateurs pour la tenue d'une nouvelle réunion, bien que des transactions soient en cours pour ce faire. En définitive, la normalisation des rapports va s'effectuer d'abord individuellement, c'est-à-dire que certains membres du groupe consultatif vont décider unilatéralement, et *a priori* indépendamment de toute consultation préalable avec l'ensemble des membres, de reprendre l'aide. Les Etats-Unis, s'ils maintiennent la position globale des donateurs, sont cependant les premiers à dresser un premier constat officiel des six mois de probation. H.COHEN déclare que "*... six mois après l'introduction du multipartisme, la performance du Kenya dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie restent mitigés. S'il y a eu des progrès authentiques, il subsiste de sérieux retards*"<sup>(68)</sup>. Il estime que le pouvoir kenyan continue de harceler l'opposition et la presse, et les troubles ethniques récents sont de nature à l'inquiéter. Le solde lui apparaît en définitive négatif. Ainsi, il sous-entend que la future assistance des donateurs ne sera pas économique mais politique, notamment dans la surveillance voire l'aide à l'organisation d'élections libres. Pourtant, le discours américain ne semble pas connaître un écho favorable parmi tous les bailleurs de fonds puisque la France ainsi que le Japon décident de reprendre leur aide, constatant le caractère positif des changements politiques<sup>(69)</sup>. Au mois de septembre, une mission du F.M.I se rend à Nairobi pour constater et apprécier les résultats de l'application des réformes politiques, mais l'instance financière ne semble pas décidée à reprendre l'aide.

En définitive, le groupe consultatif de la banque mondiale indique qu'il n'envisage l'organisation d'une réunion que lorsque des élections libres auront eu lieu. Le délai est donc repoussé. L'absence d'accord unanime sur la position à adopter est à la base de tels attermoiments. D'un côté, les Etats-Unis, le Danemark, l'Allemagne, le Canada, le F.M.I et la Banque Mondiale émettent le voeu d'attendre ces élections pour reconsidérer leurs positions; de l'autre côté, la France, le Japon, la Suède et les Pays-Bas reprennent ou se montrent prêts à reprendre l'assistance au Kenya. D'autres, comme la Grande-Bretagne, constatent les efforts produits mais semblent hésiter sur la démarche à suivre. La tendance

---

(67). in *La Lettre de l'Océan Indien*. 4 juillet 1992. p6.

(68). in "A Review of the Last Six Months". *Weekly Review*. 3 juillet 1992. p14.

(69). la France suit cependant certaines des recommandations des Etats-Unis dans la mesure où, conjointement à l'aide économique, elle s'engage à fournir un soutien logistique pour l'organisation des élections (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 18 juillet 1992. p6). Le fait que la France soit le premier pays à reprendre son aide n'est guère surprenant. En effet, l'attitude très amicale manifestée par l'ambassadeur français Michel de BONNECORSE auprès de D.a.MOI a toujours été décriée par les autres pays donateurs, en particulier les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

générale reste cependant la défiance à l'égard de la capacité du gouvernement kenyan à mettre en oeuvre les réformes économiques<sup>(70)</sup>. La contradiction dans le discours devient donc à nouveau la norme<sup>(71)</sup>. Plus grave, elle indique le non respect des termes du nouvel échange.

En effet, les réseaux internationaux d'assistance se sont comportés en maîtres absolus de la définition des termes de l'échange. Ils le modifient à souhait sans tenir compte des aspirations exprimées par le pouvoir kenyan. Ce n'est effectivement plus du clientélisme, puisque si l'Etat-client continue de réclamer l'échange, il n'obtient pas satisfaction. C'est un échange conditionnalisé maximal (toutes les prescriptions doivent être acquittées avant la redéfinition des termes de l'échange); c'est un échange dont les modalités ne sont pas respectées par les acteurs disposant déjà d'un avantage indéniable, en l'occurrence les donateurs. La confiance, déjà altérée par la modification unilatérale de l'échange, l'est encore plus par ce dernier facteur. Elle tend même à être réduite à néant. La question n'est pas alors de savoir s'il existe toujours un échange (la réponse est positive, même s'il existe un étalonnage dans les rapports entre les réseaux internationaux d'assistance et le pouvoir kenyan), mais de savoir si cet échange peut perdurer sur ces bases. Il ne nous appartient pas de donner des éléments de prospective politique. Tout au plus pouvons-nous signaler un durcissement de la position du gouvernement kenyan. D.a.MOI dénonce les "*conditions dures et dictatoriales*" du F.M.I et de la Banque Mondiale et déclare que son pays "*n'acceptera plus des politiques qui sont économiquement suicidaires*"<sup>(72)</sup>.

La situation de dépendance du Kenya a été particulièrement importante pendant cette phase. Elle a supprimé néanmoins le rapport de confiance qui existait entre les acteurs de l'échange, de telle sorte que ce dernier, loin de caractériser une relation de type clientéliste, désigne l'émergence de tendances conflictuelles. Dans la situation kenyane, l'échange conditionnalisé ne recelait pas nécessairement en lui ces tendances. Mais le non-respect des termes de l'échange par les réseaux internationaux d'assistance<sup>(73)</sup>, la subordination totale qu'ils ont réclamée les ont révélées.

---

(70). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 19 septembre 1992. p6; 17 octobre 1992. p ; 31 octobre 1992. p ; 21 novembre 1992. pp1 et 5.

(71). la réunion informelle des pays donateurs en mars 1993 ne décide pas, à l'initiative du F.M.I et de la Banque Mondiale, la reprise de l'aide internationale, et ce malgré l'organisation d'élections multipartisanes (sur lesquelles on constate de profondes divergences d'interprétation chez les donateurs –infra pp103-105 et pp135-138). Il semble qu'il existe pourtant un décalage croissant entre les pays bailleurs de fonds et les deux institutions financières, dont les discours concordent de plus en plus. En effet, certains de ces pays s'inquiètent de la sous-estimation par le F.M.I et la Banque Mondiale des implications politiques et sociales des décisions qu'ils réclament aux autorités kenyanes. Plus précisément, ils mettent l'accent sur les effets pervers et inattendus du programme d'ajustement structurel (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 20 mars 1993. p6).

(72). in *La Lettre de l'Océan Indien*. 27 mars 1993. p5.

(73). certes, on peut également avancer que le pouvoir kenyan n'a pas entièrement respecté les termes de ce nouvel échange en utilisant des moyens dilatoires (voir la deuxième partie). Mais il nous a semblé que le non-respect des obligations des réseaux internationaux d'assistance était le plus significatif, dès l'instant où ils ont pris l'initiative de la redéfinition de l'échange.

En outre, nous n'avons pas véritablement insisté sur le rôle joué par S.HEMPSTONE, tant apparaissent variées les interprétations qui peuvent en être faites. Il faut seulement remarquer qu'il a été remplacé un mois environ après l'organisation des élections multipartisanes, ce qui peut laisser libre cours à toute une série d'explications (preuve d'une stratégie américaine qu'il aurait relayée; échec de sa mission; fin de son mandat d'ambassadeur ?,...) qu'il nous est difficile de vérifier et / ou de corroborer.

## II- DE L'ECHANGE IMPOSE AU REFUS DE L'ECHANGE : LES RELATIONS ENTRE LE POUVOIR KENYAN ET LES GOUVERNES

La prescription des termes de l'échange formalisé entre le pouvoir kenyan et les gouvernés s'est faite de façon unilatérale, sous la direction du co-contractant prééminent, le pouvoir kenyan. En effet, en raison du mode patrimonialisé de régulation politique développé par D.a.MOI, les gouvernés n'ont eu d'autre ressource que d'accepter sous la contrainte l'échange aux conditions déterminées par ce dernier. Peut-on dès lors évoquer l'existence d'un véritable échange ? La réponse est positive dès l'instant où la logique de l'autoritarisme modéré signifie l'énonciation de celui-ci sous la forme d'une équation que l'on pourrait poser comme suit : par l'intermédiaire de procédés patrimoniaux, le pouvoir renforce progressivement ses assises et opère un contrôle serré sur les gouvernés; en contrepartie, il s'engage à fournir les moyens nécessaires pour la survie des gouvernés; du fait de leur nature, ces procédés ne doivent souffrir aucune contestation sous peine de coercition; le respect de ce schéma par les gouvernés leur apporte la "sérénité". L'échange politique est donc ici imposé et permet au pouvoir d'agir à sa guise dans son objectif de consolidation et d'enrichissement, la contrepartie qui indique la réciprocité repose alors sur l'absence de contestation, ou plus précisément sur une allégeance permanente. Certes, dans une acception stricte du terme, l'échange le plus patent se situe davantage vers le haut, dans l'emploi de pratiques clientélistes qui permettent aux catégories sociales les plus favorisées d'obtenir les moyens de leur reproduction. Cependant, de façon globale, un échange politique peut donc être défini entre les tenants du pouvoir et l'ensemble de la population. Le fait d'en imposer unilatéralement les termes ne rompt pas la qualification d'échange. Il existe bien un contrat, dont le non-respect par les gouvernés devient susceptible d'entraîner des mesures coercitives à leur encontre. Aussi, il ne s'agit plus ici de véritable clientélisme, lequel n'est vérifiable que dans les rapports dans le haut, mais d'autoritarisme, de telle sorte que l'on peut parler d'échange prébendier ou autoritariste, la prébende étant symbolisée moins par une rétribution classique que par l'acceptation tacite des termes de l'échange.

Dans cette optique, l'émergence d'un mouvement d'opposition rend davantage prégnante la rupture des termes de cet échange que les gouvernés vont s'employer à dénoncer. La formation de ce mouvement ne s'effectue pas brutalement. L'échange imposé par le pouvoir kenyan a engendré une obstruction de la part d'une société cherchant à préserver son identité. Dès lors, c'est à partir d'une double logique de captation (de la part de l'Etat qui pousse à l'intégration de la société -en particulier de la paysannerie) et de résistance (de la part de la société qui défend ses propres

réseaux relationnels) que se dessine l'Etat kenyan<sup>(1)</sup>. Aussi la montée de la revendication démocratique coïncide-t-elle avec l'excès de volonté de domination de l'Etat kenyan, aboutissant, par la rupture du contrat, à la création de ces dissidences.

Néanmoins, avant de nous pencher sur ce thème de la transformation de l'échange entre les gouvernants et les gouvernés, il nous faut succinctement aborder la question du patrimonialisme et du néo-patrimonialisme. Notre volonté n'est pas ici de trancher le débat général sur l'adéquation des deux concepts mais d'essayer de voir lequel des deux doit-on employer pour caractériser la logique étatique kenyane. Cette question méthodologique, qui touche cependant à la sémantique, pourrait être rapidement résolue si l'on s'en tenait à l'affirmation selon laquelle *"L'Etat africain n'est pas un Etat patrimonial mais un Etat patrimonialisé"*<sup>(2)</sup>. Affinons cependant cette assertion en évoquant la différence de nature entre la notion de patrimonialisme et celle de néo-patrimonialisme. La première se trouve en effet être un idéaltype<sup>(3)</sup>, car les idées de corruption, de clientélisme, de patronage, de copinage, de clanisme, de factionnalisme, de népotisme, de tribalisme, de prébendalisme *"... sont subsumées par le recours à la notion de patrimonialisme sans perdre pour autant leur spécificité"*<sup>(4)</sup>. En revanche, le néo-patrimonialisme constitue un *"... type mixte qui rend mieux compte de l'Etat modal en Afrique"*<sup>(5)</sup>. Il se comprend avec davantage d'acuité si on le replace dans la logique de la dépendance. Le néo-patrimonialisme *"... est étroitement lié au décalage entre la structure sociale et les institutions étatiques telles qu'elles ont été importées, et telles qu'elles se construisent, tant dans leur faible fonctionnalité que dans leur incapacité de réguler véritablement le jeu social... l'action (qu'il) inspire se trouve inévitablement contemue par son inefficacité, le jeu politique se trouvant perpétuellement neutralisé par la capacité de résistance des espaces sociaux autonomes. Les pratiques néo-patrimoniales ne sont jamais absolues, mais tiennent au contraire à la concurrence de ressources opposant la scène politique officielle et les différentes espaces sociaux"*<sup>(6)</sup>. A ce stade de la réflexion, il apparaît que le néo-patrimonialisme entendu de cette façon ne correspond peut-être pas dans l'absolu à la situation kenyane. En effet, l'échange imposé par le pouvoir, s'il l'a été grâce à des pratiques empruntant à cette notion, a montré son efficacité en astreignant les groupes sociaux aux modalités de survie qu'il a lui-même définies. Aussi, nous parlerons plus prudemment de gestion patrimonialisée du pouvoir, sans entrer dans le débat de qualification patrimoniale ou néo-patrimoniale de l'Etat kenyan.

---

(1). voir sur ce point BOURMAUD (D.) : "L'Etat centrifuge au Kenya". in MEDARD (J.-F.) (sous la direction de) : *Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*. Paris. Karthala. 1992. pp241-275.

(2). in MEDARD (J.-F.) : "L'Etat post-colonial en Afrique : L'interprétation néo-patrimoniale de l'Etat". *Studia Africana*. février 1992. n°3. p126.

(3). l'analyse webérienne envisage l'idéaltype (ou type idéal) comme une *"définition abstraite (...), un choix de variables concrètes destinées à faciliter, par comparaison, la compréhension d'une réalité qui ne s'accorde jamais totalement avec les caractères significatifs retenus"*. in BRAUD (P.) : *Sociologie politique*. op.cit. p456.

(4). in MEDARD (J.-F.) : "L'Etat patrimonialisé". *Politique Africaine*. Septembre 1990. n°39. p30.

(5). *ibid.*

(6). in BADIE (B.) : "L'Etat en développement". *L'Année Sociologique*. 1992. p223.



## **A) L'IMPOSITION DE L'ECHANGE PAR UN MODE PATRIMONIALISE DE REGULATION POLITIQUE**

L'objectif n'est pas ici de revenir sur l'histoire politique du Kenya dans son globalité mais de mettre l'accent sur les phases qui montrent de quelle façon s'est déterminé l'échange politique entre gouvernants et gouvernés. C'est pourquoi nous rechercherons ces phases dans le moment D.a.MOI plutôt que dans celui J.KENYATTA, et ce, pour deux raisons : d'une part, la logique patrimoniale s'est réellement concrétisée avec l'arrivée de D.a.MOI au pouvoir, bien que ce soit son prédécesseur qui ait permis la théorisation du régime présidentiel kenyan et de ses corollaires, le monopartisme et une certaine forme de "clientélisme rationalisé"<sup>(7)</sup>; d'autre part, la rupture induite par la naissance d'une opposition apparaîtra plus nette si on la met en perspective avec les procédés qui l'ont directement fait éclore.

La progression vers un type de régulation politique patrimonialisé a servi de vecteur à la mise en place d'un cadre d'ensemble à même de diriger l'échange politique entre gouvernants et gouvernés. De façon générale, il nous faut établir quelles sont les pratiques ainsi que les logiques patrimoniales<sup>(8)</sup>. Les pratiques patrimoniales se fondent sur l'ignorance ou le non-respect du clivage entre le domaine public et le domaine privé, et recouvrent l'ensemble des phénomènes dont nous avons fait précédemment l'énumération, mais dont les principaux demeurent le clientélisme et le patronage. Cette absence de distinction entre le public et le privé entraîne des conséquences spécifiques qui permettent de caractériser une logique patrimoniale. Celle-ci repose sur deux fondements : la personnalisation du pouvoir et un mode interactif d'accumulation des ressources politiques, économiques ou symboliques, lesquelles, étant interchangeable, peuvent s'enrichir mutuellement.

La mise en place d'un système de régulation politique fondé sur des pratiques patrimoniales par D.a.MOI a d'abord été déterminée par l'obligation faite à ce dernier de circonscrire les tendances oppositionnelles qui sont apparues lors de sa désignation au poste de Président de la République. De la "crise de la vassalité"<sup>(9)</sup> découle "l'idéologie de l'ordre"<sup>(10)</sup>. Nous n'évoquerons pas ici les points factuels qui ont servi de jalons à la mise en place de ce mode de régulation<sup>(11)</sup> mais plutôt les moyens formels qui les ont canalisés.

---

(7). d'après l'expression employée par BOURMAUD (D.) in *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*. op.cit. p138.

(8). pour ce faire, nous nous sommes fondés sur trois travaux particuliers. Outre celui de MEDARD (J.-F.) : "L'Etat post-colonial en Afrique : L'interprétation néo-patrimoniale de l'Etat". op.cit. (en particulier pp127-129), nous avons consulté, du même auteur, "L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire" in MEDARD (J.-F.) (sous la direction de) : *Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*. Paris. Karthala. 1992 (notamment pp336-350), ainsi que BADIE (B.) : "L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique". op.cit. (voir les pp23-36).

(9). selon le terme employé et expliqué par BOURMAUD (D.) in *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*. op.cit. pp151-188.

(10). pour reprendre l'expression d'E.S. ATIENO-ODHIAMBO in "Democracy and the ideology of order in Kenya" in SCHATZBERG (M.G.) : *The Political Economy of Kenya*. op.cit. pp177-201 (ce concept est développé en particulier aux pp188 à 192);

(11). en effet, nous avons signalé les faits majeurs en introduction (infra pp10 à 14)

Etudions d'abord les caractéristiques de ce mode de domination de l'Etat sur la société. La première modalité de cette recherche d'une primauté permanente repose sur la limitation de la redistribution du pouvoir hors du contrôle de D.a.MOI. La seconde modalité consiste à éradiquer toute méthode clientéliste non induite par le pouvoir lui-même (ce qui entraînera par exemple l'interdiction des associations ethniques ou des associations féminines). La troisième modalité est constituée par la légitimation constante du pouvoir étatique. En bref, cela revient à contrôler les factions, à maîtriser les réseaux clientélistes locaux, et à véhiculer une image personnelle-persuasive ainsi qu'institutionnelle-coercitive<sup>(12)</sup> de la fonction présidentielle, le tout étant subsumé par l'idéologie *Nyayo*.

En définitive, ces trois modalités dépendent d'un mécanisme unique, celui de la transformation des moyens d'accumulation du pouvoir. L'encadrement du factionnalisme, la suppression progressive des clientélismes extérieurs au pouvoir central comme la consolidation du caractère prépondérant de l'institution présidentielle, passent par l'accumulation concentrée du pouvoir aux mains d'un petit groupe dirigé par D.a.MOI. La captation des possibles politiques va ainsi de pair avec la volonté de main-mise sur le tissu social. Ce phénomène a pour conséquence la rupture des canaux de communication traditionnels entre les gouvernants et les gouvernés, limitant la compétition politique entre des prétendants choisis et "adoubés" dans un champ de plus en plus extérieur aux ingérences de la population. Les moyens utilisés pour réaliser cette entreprise sont d'abord instrumentalisés autour du renforcement de l'organisation partisane, ensuite autour de la consolidation des réseaux administratifs susceptibles de contrôler le local et les dysfonctionnements qu'il implique (par rapport au modèle global défini par D.a.MOI).

La K.A.N.U brise son statut de parti faible, sans plate-forme politique claire ni de distinctions évidentes entre fonctions, qui était le sien depuis l'indépendance. A partir de 1985, on peut constater l'émergence d'un "parti-Etat"<sup>(13)</sup>, qui devient le vecteur privilégié de transmission de la doctrine présidentielle et de contrôle de son influence à l'intérieur du pays. Le parti sert également à produire des candidats implantés localement et à briser les candidatures concurrentes susceptibles de dérégler le mécanisme. La multiplicité de candidatures est désormais un fait combattu, surtout avec la réforme électorale de 1988 qui rétrécit le suffrage universel en introduisant un vote à deux degrés<sup>(14)</sup>. La discipline intra-partisane est

---

(12). d'après la typologie établie par LACAM (J.-P.) : "Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques". *Revue Française de Science Politique*. Volume 38. n°1. février 1988. pp23-47. La taxinomie utilisée par l'auteur se fait à partir d'un classement selon la nature et la fonction des ressources politiques. Définies par leur nature, les ressources sont de trois sortes : institutionnelles, contextuelles et personnelles. Définies à partir de leur fonction, l'auteur obtient aussi trois types de ressources : coercitives (domaine de la contrainte), rétributives (domaine de l'échange), et persuasives (domaine normatif). Le croisement de ces six cas de ressources permet l'obtention d'une matrice à neuf types.

(13). voir WIDNER (J.) : *The Rise of a Party-State in Kenya. From Harambee ! To Nyayo !*. op.cit. Se reporter en particulier aux chapitres 5 ("From Harambee ! To Nyayo !. 1980-1985". pp130-161) et 6 ("Party, State, and Civic Society. 1985-1990". pp162-197).

(14). en effet, dans une première phase, les membres de la K.A.N.U procèdent à un vote préliminaire dont le résultat désigne deux candidats (les deux premiers) pour chaque circonscription. La seconde phase, celle du vote proprement dit, modifie profondément la technique du scrutin. Le secret du vote disparaît

renforcée par l'intermédiaire de divers comités dont la mission revient à prévenir les contestations internes et les éventuelles dissidences. Le parti représente une instance prééminente, dont la différence de nature en comparaison avec celle qui était la sienne sous J.KENYATTA (où par exemple le pouvoir judiciaire était encore indépendant) est tout à fait importante et significative. Néanmoins, malgré son fort pouvoir de captation, il n'absorbe pas la totalité des associations, politiques ou autres<sup>(15)</sup>, et reste en deça d'une structure ultra-dominante du fait des résistances sociétales. De plus, la K.A.N.U ne doit sa force qu'à la volonté de D.a.MOI et à son désir de donner l'image d'une institution présidentielle portée à son optimum capacitaire. Ceci implique le détournement quasi-complet des fonctions du Parlement, qui est vidé de sa substance, non seulement par les incitations de D.a.MOI à la non obstruction à sa politique gouvernementale qu'il doit soutenir, mais aussi parce que petit à petit la moitié de ses membres entrent au gouvernement<sup>(16)</sup>. Son effacement vis-à-vis de l'action programmatique est néanmoins contrebalancée par l'exercice d'une fonction originale, celle de régulation clientéliste. L'Assemblée Nationale sert de levier principal à l'activation de plusieurs processus d'importance, dont par exemple le règlement des conflits factionnels, le recrutement des élites et son corollaire, l'élimination politique de personnalités contestataires.

L'emprise sur les réseaux locaux s'exécute par l'intermédiaire de la refonte du système administratif, et plus particulièrement par la réforme du district, structure qui devra servir d'obstacle à la propagation du clientélisme local en visant à "l'unification de la périphérie"<sup>(17)</sup>. La nouvelle organisation est fondée sur le principe de la déconcentration généralisée, faisant intervenir une rationalisation administrative tout comme une rationalisation financière. Le district devient un instrument de médiation obligé, symbolisé par le Commissaire du district qui dirige le Comité de Développement du District, de la population vers les ministères et surtout des ministères vers la population. De la sorte, cette réforme, si elle n'élimine pas en totalité les diverses solidarités politiques clientélistes, modifie en profondeur les relations entre l'administration centrale, l'administration locale et les gouvernants eux-mêmes. La distribution des ressources est stoppée au niveau du district et fortement canalisée, ce qui rend obsolètes les réseaux de patronage. Les modalités de l'échange se transforment alors. La répartition des ressources entre patrons régionaux opérée par le Président de la République ne s'opère plus à partir de l'appareil administratif mais à partir de l'appareil étatique, ce qui rend la formalisation des allégeances symboliquement plus forte, accentuant la forme imposée de l'échange lui-même. De là découlent deux problèmes concomitants, qui deviendront des sources de contestation : le contrôle social s'exacerbe et la participation politique change de nature. En effet, si l'on peut effectivement

---

puisque les électeurs doivent manifester leur choix en s'alignant derrière leur candidat. La règle du *queuing system* introduit donc le vote public.

(15). les groupements ou coopératives issus de l'application de la doctrine *Harambee* (stratégie destinée à promouvoir le développement en fonction d'intérêts et de besoins désignés par les réseaux locaux) sont, pour certains d'entre eux, difficilement contrôlables.

(16). c'est effectivement le cas après les élections de 1988, où sur 188 parlementaires, 28 sont nommés ministres et 68 *assistant-minister*.

(17). voir BOURMAUD (D.) : *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*. op.cit. pp194-207.

constater une "crise de la régulation politique"<sup>(18)</sup>, c'est au détriment de la population qu'elle se vérifie et non pas à celui du pouvoir qui semble exercer un contrôle assez considérable sur les courants qui traversent le pays.

Chaque sphère de la société est touchée par la volonté de maîtrise de tout échange susceptible d'échapper au contrôle du pouvoir. Un exemple saillant est donné par le démantèlement en 1988 de la K.F.A (Kenya's Farmer Association), et l'éviction de tous ses dirigeants, dont les ambitions politiques dans la Rift Valley devenaient trop gênantes, au profit d'un nouvel organe, la G.G.A (Grain Grower's Association). Les paysans voient la distance qui les sépare des élus s'aggraver. De plus, l'inadéquation progressive entre les desiderata de ces élus et les impératifs fixés par l'autorité étatique conduit à l'isolement de cette dernière. En outre, les échanges de type clientéliste qu'entend mener librement (c'est-à-dire sans contestation de la part de la population) la classe politique implantée en milieu urbain creuse progressivement un fossé entre cette élite et les groupes sociaux<sup>(19)</sup>, ce qui se traduit par la raréfaction des ressources disponibles sur le marché. Malgré tout, ceux qui doivent supporter le prix de cette raréfaction sont davantage les acteurs de la périphérie plutôt que ceux du centre, qui, pour leur part, assument d'autant mieux la césure avec la population qu'ils l'ont eux-mêmes volontairement (ou du moins sous l'influence de D.a.MOI) induite. Dans ce contexte, comment se traduit la participation politique<sup>(20)</sup> de la population qui *a priori* devrait être bridée, ou au minimum anesthésiée ? Le niveau de participation électorale demeure un indicateur privilégié du rapport de la société au politique. Avec la pluralité de candidatures qui permettait une rotation, à défaut d'un renouvellement véritable, des élites politiques, l'adhésion du corps électoral pouvait apparaître remarquable. Aussi, bien que les chiffres soient toujours sujets à caution, une progression constante du taux de participation est notable de 1969 à 1979. L'électeur kenyan trouve une motivation suffisante dans l'acte de vote pour surmonter les obstacles matériels (distance, attente) préalables à cette opération. L'arrivée de D.a.MOI au pouvoir et sa politique de contrôle de la société implique un renversement de la tendance dès 1983, avec une baisse significative non seulement des votants mais surtout des inscriptions. La réforme restreignant le nombre de candidatures, prétendument introduite pour renforcer la participation électorale, produira l'effet inverse. Ainsi, environ 30% de l'électorat kenyan se sont volatilisés entre 1983 et 1988<sup>(21)</sup>. De plus en plus absente de la scène électorale, la population trouve-t-elle

---

(18). voir BOURMAUD (D.) : "Elections et autoritarisme. La crise de la régulation politique au Kenya". *Revue Française de Science Politique*. Volume 35. n°2. avril 1985. pp206-235.

(19). l'artificialité du fait urbain au Kenya et ses conséquences sur la stabilité des segments sociétaux a été abordé par FONTAINE (J.-M.) : "Campagnes, bidonvilles et Banque Mondiale au Kenya". *Politique Africaine*. n°25. mars 1987. pp92-101. Le problème a également été traité par BOURMAUD (D.) in *Histoire Politique du Kenya. Etat et pouvoir local*. op.cit. (voir notamment les chapitres 7 -"La citadelle urbaine"- pp215-256; et 8 -"L'Etat autoritaire"- pp257-289).

(20). on entendra la notion de participation politique comme celle définissant "... l'ensemble des activités collectives des gouvernés susceptibles de leur donner une influence sur le fonctionnement du système politique" (in BRAUD (P.) : *Sociologie politique*. op.cit. p233). Il s'agit d'abord de l'action de vote, mais aussi d'autres pratiques conventionnelles (recherche de l'information politique, adhésion à des associations, à des groupes de pression ou à des partis, assistance à des réunions politiques, manifestation pacifique) ou au contraire non conventionnelles (exercice de la violence politique) destinées à "politiser" le citoyen.

(21). chiffre donné par BOURMAUD (D.) : "Les élections au Kenya. Tous derrière et MOI devant...". *Politique Africaine*. n°31. octobre 1988. p86.

ailleurs des possibilités d'expression non contrôlées ? Peut-elle s'affranchir volontairement des relations fortement personnalisées (mais en même temps de plus en plus distanciées) avec le pouvoir étatique, relations dont les conséquences sapent cette volonté de participation active?<sup>(22)</sup>.

C'est dans ce cadre qu'apparaît clairement la contradiction impliquée par la politique de D.a.MOI : si la classe politique lui est en grande partie inféodée, le système qui le soutient s'éloigne de la société et de ce fait s'affaiblit par rapport à elle. Les contraintes qu'il fait peser sur elle raffermissent, ou font naître, des contestations, certes dangereuses pour leurs émetteurs parce que s'exprimant dans un cadre coercitif. Aussi, la transformation du système de régulation politique a affecté le modèle de société civile kenyan, d'une part du fait des faibles possibilités de créations de groupes d'intérêt (la personnalisation du pouvoir revient à altérer l'accès aux ressources des fonctionnaires, des paysans, comme des hommes d'affaires ou même de certains politiciens), d'autre part par les effets pervers du contrôle partisan sur tous les organes institutionnels qui entraînent de fortes contestations<sup>(23)</sup>, enfin parce que l'impossibilité de formation d'associations conduit les opposants en nombre croissant à passer par dessus l'Etat et à nouer des relations avec des pays étrangers ou des organisations internationales<sup>(24)</sup>. Il existe ainsi un rapport pertinent entre la consolidation de l'autoritarisme et l'émergence de l'opposition. Cette dernière a été endormie par le mode de régulation "à la KENYATTA", qui, bien qu'a-démocratique, ne relevait pas du même autoritarisme que celui de D.a.MOI; mais la politique de ce dernier l'a réveillée. En effet, en voulant briser les courants sociétaux concurrentiels qui produisaient des échanges extérieurs à la sphère d'influence de l'Etat, le Président kenyan les a au contraire redéfinis dans un sens contestataire. La participation politique, en dehors de l'acte de vote, existe bien. Elle tend même à se développer dans le sens de la lutte contre l'Etat.

On assiste donc à une double rupture simultanée de l'échange politique. Ces deux ruptures se déterminent à partir de la rupture initiale, celle qui a conduit D.a.MOI à modifier les termes de l'échange qui s'effectuait sous J.KENYATTA. Parce que D.a.MOI a cherché à emprisonner la société dans un carcan sous haute surveillance de l'Etat, les gouvernés vont développer des structures de communication internes "hors centre" : ils enfreignent ainsi la clause selon laquelle les activités de la classe politique ne doivent pas être perturbées (première rupture = prémices du refus de l'échange). En conséquence, D.a.MOI procède à la consolidation de l'autoritarisme dans l'objectif de circonscrire ces courants, en amenuisant les ressources à leur disposition : il contrevient de la sorte à la clause selon laquelle il s'engage à fournir aux gouvernés les instruments de leur propre survie (deuxième rupture = tentative de renforcement de l'imposition de l'échange).

---

(22). voir BERG-SCHLOSSER (D.) : "Modes and Meaning of Political Participation in Kenya". *Comparative Politics*. Volume 14, n°4. 1982. pp397-415.

(23). voir WIDNER (J.) : *The Rise of a Party-State in Kenya. From Harambee ! To Nyayo !*. op.cit. p171.

(24). infra pp71-84.

## **B) L'EMERGENCE DE L'OPPOSITION COMME MANIFESTATION DU REFUS DE L'ECHANGE**

Cette tentative de contrôle des segments sociétaux par le pouvoir au moyen de l'unification de la périphérie va aboutir à l'écllosion de l'effet pervers (pour le pouvoir) de ce moyen, c'est-à-dire la relative unification de la société civile<sup>(25)</sup>. Relative, car le mouvement kenyan de revendication ne fournit pas l'exemple d'une réelle volonté consciente de "dé-totalisation du champ étatique"<sup>(26)</sup>, dès le moment où ce qui fait son identité ne suffit pas à caractériser un mouvement social<sup>(27)</sup>. Aussi, nous nous contenterons ici de faire apparaître qui conteste, dans quel but, et grâce à quels moyens. Nous avons posé comme postulat de départ que les relais de contestation n'ont pas suffi à eux-seuls à constituer un blocage tel que le pouvoir se voit contraint d'introduire le multipartisme; il a fallu que les réseaux internationaux d'assistance fassent preuve d'intransigeance pour atteindre un tel objectif. De fait, ce qui est important, ce n'est pas de chercher à savoir quelles auraient pu être les capacités d'action d'un mouvement revendicatif uni et cohérent, mais plutôt de mettre en valeur les espaces de blocage qu'ont formalisés des groupes sociaux ou des groupes de pression tout aussi hétérogènes que fragmentés. L'identification de ces courants de contestation et leurs interactions nous permettront d'une part d'envisager l'importance du refus de l'échange jusqu'alors imposé unilatéralement par le pouvoir, et d'autre part de reconnaître ou non soit la redéfinition de cet échange, soit la probabilité de sa rupture définitive. Ceci nous permettra d'examiner en premier lieu si l'échange politique, fondé autoritairement sur une coopération imposée, n'a d'autre fonction sociale que le renforcement des tensions conflictuelles, et en second lieu si ces dernières peuvent être réduites par une véritable coopération entre gouvernants et gouvernés<sup>(28)</sup>.

---

(25). nous ne reviendrons pas ici sur les débats concernant la fiabilité de la notion de société civile. Nous l'utilisons pour la circonstance ainsi qu'un concept à forte capacité heuristique, entendu essentiellement comme la caractérisation de "... l'existence d'une pluralité d'institutions capables de faire contrepoids au pouvoir de l'Etat". in GELLNER (E.) : "La société civile dans une perspective historique". *Revue Internationale de Sciences Sociales*. n°129. août 1991. p531. Mais nous ne l'emploierons pas davantage pour deux raisons : d'une part que la notion de société civile "... tend à supposer les systèmes sociaux clos sur eux-mêmes et à évacuer la dimension internationale, bien que celle-ci contribue à structurer d'une façon croissante le champ social domestique" (in BAYART (J.-F.) : "L'énonciation du politique". *Revue Française de Science Politique*. Volume 35. n°3. juin 1985. p352); d'autre part parce que notre propos n'est pas de chercher à démontrer l'existence d'une société structurée au Kenya.

(26). sur les rapports de cause à effet entre l'unification de la société civile et la dé-totalisation du champ étatique en Afrique, voir par exemple BAYART (J.-F.) : "La revanche des sociétés africaines". *Politique Africaine*. septembre 1983. n°11. pp95-127. Pour une perspective plus générale et plus récente du rapport entre l'Etat et la société en Afrique, on peut consulter LEMARCHAND (R.) : "Uncivil States and Civil Societies : How Illusion Became Reality". *Journal of Modern African Studies*. Volume 30. n°2. 1992. pp177-191.

(27). et ce, pour plusieurs raisons. D'abord parce que les Eglises chrétiennes vont participer activement au mouvement de contestation, ne se limitant pas à des procédés d'incitation vis-à-vis de leurs disciples, mais entrant activement dans l'arène politique. Ensuite parce que la dynamique d'alliance nécessaire pour former un mouvement social trouve un obstacle classique, celui de la disparité des groupes sociaux contestataires, mais aussi un obstacle spécifique, celui de la pluralité d'ethnies, qui demeure une entrave récurrente à l'agrégation des intérêts.

(28). WALDMAN (S.) dans *Foundations of Political Action. An Exchange Theory of Political Action*. op.cit. pp11-15, a montré que l'échange politique entraîne un fragile équilibre entre conflit et coopération. Sa formulation pratique peut basculer tantôt vers l'un tantôt vers l'autre, l'important résidant dans la capacité des tenants de l'échange à manipuler ces effets.

## 1. identification et espace d'action des réseaux de contestation

Il est possible de déterminer trois pôles clairement identifiables de contestation : les Eglises chrétiennes, le groupe des hommes politiques exilés ou disgraciés de la K.A.N.U qui reviennent en force, les juristes autour de la L.S.K (Law Society of Kenya). En définitive, cela traduit la faible mobilisation des groupes sociaux en tant que tels.

Avant d'étudier les contours de ces réseaux, il nous faut rapidement évoquer la question musulmane. L'expérience islamique au Kenya apparaît être une bonne preuve de la proposition qui assure que si l'islamisme se trouve dans une phase mobilisatrice, il n'est pas encore dans une phase ascendante<sup>(29)</sup>. Mais au travers de l'I.C.S.K (Islamic Call Society in Kenya)<sup>(30)</sup> et de l'I.P.K (Islamic Party of Kenya), il se découvre une certaine diversité de l'expression islamiste au Kenya. La tendance générale a été à l'ostracisation de ces courants. Le refus de légalisation de l'I.P.K a entraîné en 1992 la création de la M.V.L (Muslim Voters' League) dont l'objectif était de convaincre les musulmans de ne pas participer aux élections annoncées tant que cette légalisation n'aurait pas été prononcée. L'effet premier d'une telle décision fut caractérisé par une émeute à Nairobi des partisans de l'I.P.K et l'arrestation d'un de ses principaux dirigeants<sup>(31)</sup>. Cette tentative de formation d'une organisation partisane est pourtant remarquable, et le refus prolongé de sa reconnaissance institutionnelle risquait d'accréditer les accusations d'exclusion de la vie politique des musulmans véhiculées par les milieux islamiques extrémistes. Ce qu'il faut retenir, c'est l'action d'une frange de la classe politique musulmane visant à socialiser les fidèles vers l'appareil d'Etat par l'intermédiaire d'un organe structuré, lui-même destiné à une mobilisation totalisante. Cette volonté de transformation d'un échange jusqu'alors cantonné entre communautés islamiques et Etat<sup>(32)</sup> dans un échange entre entités d'égale valeur symbolique (les partis) demeure intéressante. Peut-être peut-on voir dans ce phénomène une tentative de dépassement (ou de dénonciation) des "illusions organisatrices et de l'aventurisme politique"<sup>(33)</sup> dont a fait preuve l'Etat à l'égard des communautés musulmanes.

---

(29). voir PICARD (E.) : "Le Moyen Orient après la guerre froide et la guerre du Golfe". in LAIDI (Z.) (sous la direction de) : *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*. op.cit. pp103-130.

(30). organisation d'extrémistes proches de la Libye qui s'est notamment signalée en prônant la lutte contre le sionisme et les réactionnaires kenyans, mais aussi en accusant le pouvoir de manifester une attitude hostile à l'égard de la *Jamahiriyah*. (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 27 février 1988. p4).

(31). voir "This Fire this Time". *Africa Events*. juin 1992. pp12-13 et 40; "Second Round". *Africa Events*. août 1992. pp14-15; *La Lettre de l'Océan Indien*. 20 juin 1992. p6; 25 juillet 1992. p8.

(32). il est bien sûr ici fait abstraction des hommes politiques musulmans participant déjà à la vie politique, au sein de structures anciennes (ils ne se sont d'ailleurs pas tous montrés favorables à l'institutionnalisation de l'I.P.K, comme le prouve l'exemple de Sharif NASSIR qui a appelé régulièrement tous ses électeurs à se prononcer pour la K.A.N.U)

(33). voir sur ce thème CONSTANTIN (F.) : "Communautés musulmanes et appareils d'Etat en Afrique Orientale : Illusions organisatrices et aventurisme politique". *Communication présentée à Londres dans le cadre des A.T.P franco-britannique organisées sur le thème "Islam, Etat et société en Afrique subsaharienne"*. 17/18 décembre 1987.

a) des groupes sociaux timides, consentant à l'échange ?

Ce phénomène de relative sous-mobilisation des groupes sociaux tend à prouver la réussite de la tentative de D.a.MOI d'imposer un échange politique avec les gouvernés où tous les réseaux relationnels sont coupés ou obstrués par le pouvoir. En effet, dans une logique de domination relative, "... les groupes sociaux subordonnés agissent en fonction d'intérêts, de symbolisations et de projets qui ne se résument pas à la rationalité du champ étatique"<sup>(34)</sup>. Or, si cet ensemble d'intérêts est fortement amputé par l'Etat, ces groupes sociaux se trouvent dans une situation d'assujettissement totale, qui devrait conduire logiquement à une mobilisation contre-étatique. Or, ce n'est pas réellement le cas. En sens inverse, on pourrait en déduire alors que l'entreprise du pouvoir pour contrôler tous les espaces sociaux n'a pas été totale, et qu'il reste des secteurs de clientèle informelles qui se perpétuent. Cela expliquerait la sous-mobilisation dans le sens où ces groupes sociaux ne se sentiraient pas totalement contrôlés. Néanmoins, la relative tiédeur de l'accueil de l'opposition institutionnalisée (bien que non reconnue) prouverait qu'il existe tout de même un terreau favorable à la politique de D.a.MOI, si bien que le principal groupe social contestataire se trouve être un groupe "élitiste", la L.S.K (Law Society of Kenya).

Qu'en est-il d'une part des deux extrêmes que sont d'abord les paysans, frange de la population la plus importante au Kenya (environ 80% de la population totale), ensuite les hommes d'affaires ?

Sans aller jusqu'à affirmer que "*le pouvoir personnel est un mode de gouvernement qui, malgré tous ses inconvénients, est une réponse aux problèmes décisifs posés par l'administration de sociétés paysannes non intégrées*"<sup>(35)</sup>, on peut brièvement se demander pourquoi le groupe social paysan n'a pas participé directement au mouvement contestataire. Une seule alternative est possible : soit la paysannerie a été écartée du champ de "l'économie de l'affection"<sup>(36)</sup> ou du moins y a vu ses possibilités d'action fortement limitées, de telle sorte qu'elle a bel et bien été "capturée"<sup>(37)</sup> et ne dispose donc plus de moyens autonomes de revendication; soit l'expression des paysans se diffuse plus généralement, mais surtout plus subtilement et donc de façon difficilement discernable au travers de réseaux

---

(34). in BAYART (J.-F.) : "L'énonciation du politique". op.cit. p357.

(35). in SANDBROOK (R.) : "Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste. L'Etat africain en crise". *Politique Africaine*. n°26. juin 1987. p36.

(36). selon la terminologie employée par HYDEN (G.). Elle signale "... les réseaux de soutien, de communication et d'interaction entre des groupes définis structurellement par le sang, la parenté, la communauté ou quelque autre affinité, comme la religion. L'économie de l'affection relie de façon systématique une série d'unités économiques et sociales discrètes qui, sous d'autres rapports, possèdent leur autonomie (et elle) prend de l'importance dans toute société où l'accès au contrôle de la terre par le petit producteur n'a pas encore disparu". (in "La crise africaine et la paysannerie non capturée". *Politique Africaine*. n°18. juin 1985. p107). Pour comprendre plus en détail cette théorie, il faut consulter du même auteur, sur l'Afrique en général : *No Shortcuts To Progress. African Development Management in Perspective*. Londres. Heinemann. 1983. (notamment pp1-32); sur le Kenya en particulier : "Capital Accumulation, Resource Distribution, and Governance in Kenya : The Role of the Economy of Affection". in SCHATZBERG (M.G.) : *The Political Economy of Kenya*. op.cit. pp117-136, article dans lequel l'auteur met bien en relief la contradiction majeure du Kenya, entre d'une part, la confiance et la solidarité, et d'autre part l'initiative et le désir expansionniste..

(37). pour l'explication primaire de ce concept, voir HYDEN (G.) : *Political Development in Rural Tanzania*. Nairobi. East African Publishing House. 1969.



informels encore non contrôlés ou par l'intermédiaire direct de contacts avec le district ou avec les opposants<sup>(38)</sup>. Opter pour la première possibilité revient à admettre que le débat démocratique s'est cantonné à une certaine élite, ne sortant pas des champs de discussion politiques classiques; se prononcer pour la seconde possibilité consiste à reconnaître l'improbable faculté d'opinion politique exprimée publiquement de la part des paysans<sup>(39)</sup>. Quel que soit le choix effectué, il permet de constater les conséquences néfastes de l'imposition de l'échange sur les couches paysannes. En définitive, répondre à cette question nécessiterait une investigation directe importante que nous ne pouvons effectuer<sup>(40)</sup>.

Pour ce qui est des hommes d'affaires, force est de constater leur grande discrétion. On remarque cependant qu'à l'orée de la contestation, en 1988, D.a.MOI les avertit sévèrement : il menace de retirer la licence d'homme d'affaire à ceux d'entre eux qui utiliseraient leur fortune pour "saboter l'Etat"<sup>(41)</sup>. *A priori*, ils ne poursuivraient qu'un seul objectif, celui de leur enrichissement personnel, quel que soit le régime politique. Ainsi, les hommes d'affaires kikuyus s'inquiètent des velléités de D.a.MOI de laisser les Indiens continuer à développer leur puissance financière au détriment de leurs intérêts. L'alliance objective entre marxistes et capitalistes Kikuyu qui résulte de cette inquiétude est d'abord déterminée par des contraintes économiques, et rien ne permet d'affirmer qu'elle a eu des prolongements politiques<sup>(42)</sup>.

Universitaires et enseignants n'ont pas constitué un groupe social d'opposition, en raison de l'impact de la répression qu'ils ont subie, orchestrée par D.a.MOI depuis son accession au pouvoir. L'élitisme frustré d'universitaires brillants mais

---

(38). dans cette optique, ils peuvent se faire entendre par le canal ecclésiastique, surtout si l'on admet que "le christianisme africain s'est essentiellement déterminé en fonction du changement rural... Les paysans ont utilisé les possibilités multiples fournies par le christianisme à des fins économiques et sociales et il faut donc comprendre) le christianisme en fonction de la différenciation sociale rurale". in RANGER (T.) : "Religion, Development and African Christian Identity". in PETERSEN (K.H.) (sous la direction de) : *Religion, Development and African Identity*. Uppsala. Scandinavian Institute of African Studies. (Seminar Proceedings n°17). 1987. p30.

(39). cette opinion s'exprime davantage au sujet de motifs économiques, au cours de manifestations violentes. En 1988, par exemple, les agriculteurs boycottent la récolte des feuilles de thé et génèrent de graves troubles avec la K.T.D.A (Kenya Tea Development Authority). Cette contestation, relayée par la presse qui en profite pour dénoncer la corruption endémique des entreprises agricoles étatiques, montre combien la capacité de l'Etat à étouffer les réseaux paysans a été corrélée par son incapacité à satisfaire leurs besoins. voir sur ce point MAUPEU (H.) : "Kenya : l'année 1989". op.cit. pp318 à 321.

(40). tout au plus peut-on remarquer que ni les opposants ni le pouvoir, n'ont procédé à la mise en place de structures politiques nomades (commissions), destinées à recueillir les opinions de la majeure partie de la population, autrement dit la paysannerie. Ce phénomène s'est produit lors des débats démocratiques en Tanzanie et en Zambie, et a donné des résultats probants, montrant le fort degré général de socialisation politique de ce groupe social. Certes, on peut signaler l'organisation tape-à-l'oeil en 1991 de réunions mises en place par le district pour "écouter" la parole populaire sur la réforme politique. Mais le simple objectif de consultation qui ne liait pas le pouvoir ne confère pas grand intérêt à cette procédure. Sur un autre plan, il faut ajouter que la paysannerie est l'objet d'une situation complexe : d'un côté, elle souffre d'un fort exode rural de nature double (le premier type d'exode rural s'analyse comme une stratégie de consolidation et de développement du groupe familial paysan; le second type s'apparente au phénomène "d'expulsion de l'agriculture" de la part des paysans -voir sur ces points FONTAINE (J.M) : "Campagnes, bidonvilles et Banque Mondiale au Kenya". *Politique Africaine*. op.cit. pp92-101); d'un autre côté, parce qu'elle constitue un enjeu de la politique alimentaire, elle bénéficie d'une sollicitude toute particulière en tant que garant de la production et de l'équilibre alimentaires (voir BOURMAUD (D.), DARBON (D.) : "La politique du pain : les mots et les choses. Kenya et Zimbabwe". *Politique Africaine*. n°37. mars 1990. pp32-44).

(41). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 15 octobre 1988. p5.

(42). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 26 novembre 1988. p6.

sans influence dans le champ politique s'est heurté à un D.a.MOI, ancien instituteur, piètre orateur mais fin politique. Il les a soumis et rendus impuissants au terme de restrictions à leurs libertés fondamentales et de pratiques policières illégales<sup>(43)</sup>. Dans ce cadre, D.a.MOI continue sa politique de prévention. Fin 1989, il fait évacuer puis fermer pour une dizaine de jours l'Université KENYATTA après que quelques étudiants aient provoqué des incidents mineurs pour réclamer un meilleur traitement<sup>(44)</sup>. Elle est à nouveau fermée mi 1991 pour des raisons similaires, bien que les affrontements aient été plus violents<sup>(45)</sup>. Mais la direction universitaire échoue complètement dans ses tentatives de doléances. Aucun enseignant en fonction ne semble prêt à rentrer en dissidence<sup>(46)</sup>, mis à part les juristes appartenant à la L.S.K. Les universitaires continuent d'exercer leur métier en se conformant plus ou moins aux règles, ou alors ils choisissent l'*exit option*, voire rentrent dans le jeu du *business*.

L'armée et la police ne se signaleront en définitive qu'en 1988, au moment où la contestation prend corps. Le coup d'Etat manqué d'août 1982 a laissé des traces, de telle sorte que D.a.MOI préfère avertir rapidement ce groupe social de l'intransigeance dont il fera preuve. Néanmoins, le relatif privilège accordé à la police par rapport à l'armée fera naître un certain ressentiment parmi les militaires, si bien que des rumeurs de coups d'Etat circuleront sans qu'il soit véritablement possible de les vérifier<sup>(47)</sup>. Il reste que de manière générale, l'allégeance de la police et de l'armée ne sera guère mise en doute, en particulier lors des émeutes anti-gouvernementales de la seconde moitié de l'année 1990.

La presse, si elle représente un groupe de pression influent, ne peut être ramenée à un groupe social, notamment en raison de la disparité de la provenance des publications (publications journalistiques types; publications d'origine religieuse, juridique ou indépendante). L'agrégation de ces courants constitue à la fois un réseau d'information important mais aussi une tribune favorable à l'expression de tous. Cependant, l'explosion de la presse écrite à partir de 1990<sup>(48)</sup> a été précédée par de multiples atteintes gouvernementales à la liberté de la presse (l'exemple le plus significatif étant celui du *Financial Review* interdit en 1989). De même, l'année 1992 verra un certain durcissement des autorités à l'égard des divers organes de presse, y compris ceux qui lui sont subordonnés. Cependant, de façon plus générale, l'accès aux médias d'orateurs non officiels (praticiens de la politique, commentateurs ou citoyens) tend à devenir une donnée importante du jeu politique.

---

(43). pour comprendre les relations entre l'Etat et l'université au Kenya, il faut se reporter à DAUCH (G.) : "L'Université et le pouvoir au Kenya". *Politique Africaine*. décembre 1983. n°12. pp80-82 et à SAVAGE (D.C.); TAYLOR (C.) : "Academic Freedom in Kenya". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 25. n°2. 1991. pp308-321.

(44). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 18 novembre 1989. p3.

(45). voir "Painful Adjustments". *Weekly Review*. 5 juillet 1991. pp5-8.

(46). tout au plus peut-on signaler la publication dans le *Weekly Review* d'une lettre de contestation d'un professeur universitaire qui cependant conserve l'anonymat (voir "What's Happening at KENYATTA University?". *Weekly Review*. 17 janvier 1992. pp20-21.

(47).. voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 3 septembre 1988. pp1 et 4; 15 octobre 1988. p5; 22 octobre 1988. p5; 26 novembre 1988. p6; 1er septembre 1990. p3.

(48). cette explosion a autant été permise par la libération de la parole politique que par l'octroi de moyens sinon nouveaux du moins davantage disponibles, comme l'informatique.

Elle participe de la libération de la parole politique, d'une nouvelle forme de communication politique<sup>(49)</sup>.

Ainsi, malgré (ou en raison) d'un corps judiciaire rendu "impotent"<sup>(50)</sup> par D.a.MOI, seuls les juristes se sont déterminés (quoique souvent avec nuance) pour le camp de l'opposition au régime. On peut considérer le corps des juristes comme un groupe social relativement éloigné du peuple. Il s'agit d'une catégorie socio-professionnelle privilégiée. La plupart d'entre ces juristes a été formé à l'école du "radicalisme juridique" de l'Université de Dar-es-Salaam<sup>(51)</sup>, ou du moins a pris connaissance de cette littérature tanzanienne. Leur importance sociale est en grande partie due à l'organisation qui les rassemble, la L.S.K. Relativement autonome par rapport au pouvoir, relayée par un organe de presse jouissant d'une certaine publicité malgré la faiblesse de ses moyens (le *Nairobi Law Monthly*, dont le rédacteur en chef, G.IMANYARA, est particulièrement actif, ce qui lui vaudra d'être à plusieurs reprises inquiété ou emprisonné) elle n'hésite pas à dénoncer la procédure électorale du *queuing system* de même qu'elle s'élève logiquement contre le projet d'amendement visant à restreindre l'indépendance de l'*Attorney General*. Des personnalités se révèlent, c'est ainsi le cas de Paul MUTE, de G.B.M KARIUKI ou de Gibson Kamau KURIA, tous trois avocats. Mais il convient de nuancer l'action des juristes, et ce pour deux raisons. D'une part, tous n'adhèrent pas à la ligne de conduite de la L.S.K. De la sorte, il s'est développé au Kenya un important débat constitutionnel au cours duquel des théories légitimant le pouvoir en place sont apparues<sup>(52)</sup>. D'autre part, la L.S.K ne s'est pas immédiatement et franchement déterminée contre le pouvoir étatique. A l'instar du N.C.C.K et de O.ODINGA, elle proclame début 1990 son allégeance à D.a.MOI<sup>(53)</sup>. Cette année sera d'ailleurs le témoin de dissensions internes sans précédents, avec les troubles

---

(49). il faut noter la récente parution d'un ouvrage de OCHIENG (P.) : *I Accuse the Press. An Insider's View of the Media and Politics in Africa*. Nairobi. Initiatives Publishers. 1992. Examinant la nature changeante de la notion de liberté de la presse au sein de régimes politiques en mutation, il met en garde la presse contre ceux de ses journalistes qui profitent de leur situation pour améliorer leurs conditions sociales. Dans un contexte où l'ordre social tend à être contrôlé par le pouvoir, la presse doit fournir à la société l'information nécessaire, dont la dissémination lui permettra de désigner ses besoins. (il est à noter qu'en tant que rédacteur en chef de 1988 à 1991 du *Kenya Times*, apparenté au pouvoir kenyan, l'auteur donne l'exemple par la seule diffusion de son discours de l'équilibre qui doit régner dans les relations entre l'Etat et les médias).

(50). selon l'expression dégagée par ROSS (S.D.) : "The Rule of Law and Lawyers in Kenya". *Journal of Modern African Studies*. Volume 30. n°3. p440.

(51). cette théorie rompt avec le positivisme juridique dans la mesure où elle tient compte des facteurs économiques et politiques dans la production normative, ce qui permet d'appréhender la fonction de manipulation des normes exercée par la classe politique. sur ce thème, on peut se reporter à GHAI (Y.) : "Legal Radicalism, Professionalism and Social Action : Reflections on Teaching Law in Dar-es-Salaam". in SHIVJI (I.G.) : *Limits of Legal Radicalism*. Dar-es-Salaam. Faculty of Law. 1986.

(52). l'exemple le plus significatif est celui du Professeur OJWANG (J.B.) qui, dans *Constitutional Development in Kenya. Institutional Adaptation and Social Change* (Nairobi. Acts Press. --African Centre for Technology Studies--. 1990) exprime l'idée d'un pouvoir présidentiel qui s'exercerait dans le champ judiciaire en dehors de tout contrôle de la justice elle-même. Il est vrai que certains facteurs tendraient pas à étayer son raisonnement. Ainsi, en août 1988, le Parlement vote à l'unanimité un projet de loi renforçant considérablement les pouvoirs de la police et du chef de l'Etat, lequel aura désormais la possibilité de limoger les juges des Cours d'Appel sans approbation du tribunal. (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 20 août 1988. p3).

(53). même si l'on peut considérer qu'il s'agit là d'une tactique, dont l'inspiration serait la constatation selon laquelle il apparaît plus facile de discuter de questions politiques saillantes à l'intérieur d'une structure pacifique plutôt que coercitive.

autour de la désignation du Président de l'association<sup>(54)</sup>. De façon générale, le rôle des juristes tel qu'ils le conçoivent eux-mêmes repose sur plusieurs principes : la défense du constitutionnalisme et de la règle de droit; le soutien des valeurs de la démocratie libérale; l'encouragement au respect des droits de l'homme par les autorités; la diffusion et l'explication de ces thèmes à l'ensemble de la population; la fourniture d'une aide juridique minimum à tous; l'implication directe dans le domaine politique (avec notamment la promotion du pluralisme politique, la lutte pour l'élimination de la corruption, la recherche de solutions pour améliorer l'économie et réduire la dette)<sup>(55)</sup>. L'application de ces principes se formalisera réellement à partir de 1991, quand les appels à la libéralisation politique deviendront le discours commun tenu par la L.S.K<sup>(56)</sup>. Cependant, le corps des juristes en lui-même ne constitue pas une force suffisante pour permettre des résultats significatifs. Même lorsqu'il se place dans l'unique champ constitutionnel, les concessions qu'il obtient de D.a.MOI (qui accepte par exemple de revenir sur les amendements supprimant l'inamovibilité des fonctions de juge) le sont grâce au soutien des Eglises chrétiennes. Les juristes ne parviennent à pérenniser leurs propres conditions d'autonomie que dans l'interaction entre les réseaux de contestation.

*b) les Eglises chrétiennes, initiatrices de la dénonciation des termes de l'échange<sup>(57)</sup>*

L'implication des Eglises chrétiennes dans la vie politique kenyane ne date pas de la revendication pluraliste. L'innovation réside dans le passage de protestations individuelles de personnalités ecclésiastiques plus ou moins considérées (par le pouvoir ou par leur culte d'appartenance) à une revendication des institutions religieuses elles-mêmes, c'est-à-dire par le biais de la hiérarchie. Ceci a permis la diffusion d'un discours du haut vers le bas. Pour cette raison, elles sont un exemple vivace de la volonté religieuse de participer "... au minage de l'absolu étatique...;

(54). en effet, un juge pro-gouvernemental, Fred OJIAMBO sera élu devant P.MUITE. La controverse portera sur la régularité de son élection jusqu'à ce que D.a.MOI lui-même mette fin à la polémique en déclarant cette élection légitime et valide. (voir "An Unprecedented Crisis". *Weekly Review*. 16 mars 1990. pp22-24; "Wrangling Lawyers". *Weekly Review*. 30 mars 1990. pp3-7; "OJIAMBO Gets Presidential Blessing". *Weekly Review*. 4 avril 1990. pp19-20; "Lawyers' Lament". *Africa Confidential*. Volume 31. n°2. pp4-5; "Lawyers' Dispute". *Africa Confidential*. Volume 31. n°7. p8). Paul MUITE sera finalement élu à la tête de la L.S.K l'année suivante, en mars 1991. (voir "MUITE's Gauntlet". *Weekly Review*. 15 mars 1991. pp3-8).

(55). voir KIBWANA (K.) : "The Role of a Lawyer in Society Outside the Court". in KIBWANA (K.) (sous la direction de) : *Law and the Administration of Justice in Kenya*. Nairobi. International Commission of Jurists, Kenya Section. 1992. pp69-78.

(56). voir par exemple *La Lettre de l'Océan Indien*. 27 avril 1991. p ; "Claims of Government repression", "A Chance to Push for Change". *Weekly Review*. 27 septembre 1991. pp16-18.

(57). pour des visions panoramiques et diversifiées de l'influence du christianisme en Afrique, il faut se reporter à EBOUSSI-BOULAGA (F.) : *A contretemps. L'enjeu de Dieu en Afrique*. Paris Karthala. 1991, recueil de textes où l'auteur, après avoir dressé des leçons sur l'expérience chrétienne en Afrique, se prononce en faveur de la convocation d'un Concile; à MBEMBE (A.) : *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société post-coloniale*. Paris Karthala. 1988, où l'auteur développe sa théorie de "l'Etat théologien", Etat qui, s'il se préoccupe de ce qui renvoie à la distribution du pouvoir et de l'influence, aux relations sociales, ou aux processus économiques et politiques, aspire également à la définition de la manière dont les agents sociaux doivent interpréter le monde; et à RANGER (T.) : "Religious Movements and Politics in Sub-Saharan Africa". *African Studies Review*. Volume 29. n°2. 1986. pp1-69, où l'auteur montre déjà que le christianisme, s'il s'est imposé par une entreprise missionnaire liée à la décolonisation, s'est aussi révélé être partie intégrante de l'identité africaine (voir également du même auteur l'article cité en note 29).

d'abord en fournissant aux sociétés ... d'autres identités et d'autres lieux d'expression et d'organisation que ceux définis par l'Etat; ensuite ... en prenant part de façon active aux débats sur la critique de l'autoritarisme"<sup>(58)</sup>. Dans la dynamique de l'échange, les Eglises chrétiennes kenyanes peuvent être considérées comme des "entreprises religieuses"<sup>(59)</sup>, mais nous les envisagerons dans un sens plus globalisant. En effet, elles sont non seulement le vecteur d'une capitalisation du politique par le religieux mais aussi une des bases de la structuration des relations sociales, ce qui fait d'elles des entreprises multi-fonctions, dont les capacités de diffusion discursive lui permettent de remettre en cause les termes de l'échange imposé par le pouvoir<sup>(60)</sup>.

Nous ne reviendrons pas en détail sur le rôle que les Eglises chrétiennes ont joué jusqu'au moment symbolique de leur contestation à l'encontre de la procédure électorale du *queuing system* en 1986. Nous retiendrons seulement que la plupart des Eglises chrétiennes, de même que certaines églises indépendantes, ont disposé simultanément ou successivement de places particulières dans l'entourage de J.KENYATTA. Le champ religieux kenyan s'est surtout déterminé autour du N.C.C.K (National Council of Churches of Kenya), regroupant les principales églises protestantes du pays, qui d'institution fragilisée, est passé au statut d'organisation hégémonique depuis ses actions prépondérantes au cours de la période Mau Mau<sup>(61)</sup>. Il s'est dès cet instant imposé progressivement comme un pôle politique influent, capable de critiquer la ligne gouvernementale. Pour D.a.MOI, et en adéquation avec sa doctrine *Nyayo*, les Eglises chrétiennes apparaissent comme faisant partie intégrante de son gouvernement (entendu au sens large -*good governance*). Dans cette optique, les leaders religieux sont aussi des leaders de sa doctrine, dont ils doivent être des représentants. Sans s'engager dans une lutte doctrinale ouverte, les Eglises chrétiennes estiment pour leur part que leur rôle est avant tout pastoral et évangélique plutôt qu'idéologique. Elles refusent de s'aventurer dans un débat politique théorique<sup>(62)</sup>. Même si leur contestation du *Nyayoisme* en tant qu'idéologie demeure nuancée, leur attitude<sup>(63)</sup> suscite un certain ressentiment chez D.a.MOI qui ne parvient pas à les domestiquer. Sa stratégie d'éviction de C.NJONJO du jeu politique en est un symbole flagrant. En tant que membre actif de la.C.P.K (Church of the Province of Kenya), ce dernier faisait office de tampon entre les politiciens attaqués et les Eglises accusatrices. Son

(58). in COULON (C.) : "Religions et politique". in COULON (C.); MARTIN (D.-C.) : *Les Afriques politiques*. p101.

(59). voir BAYART (J.-F.) : "Les Eglises chrétiennes et la politique du ventre : le partage du gâteau.eccclésial". *Politique Africaine*. n°35. octobre 1989. pp3-26.

(60). d'après HERMET (G.) in "Les fonctions politiques des organisations religieuses dans les régimes à pluralisme limité". *Revue Française de Science Politique*. Volume 23. n°3. juin 1973. pp439-472, les fonctions politiques ou para-politiques des organisations religieuses peuvent se regrouper sous deux rubriques : la première comprend les fonctions classiques de relation avec l'Etat (fonction de légitimation du pouvoir; fonction tribunitienne critique du pouvoir étatique); la seconde englobe les fonctions "logistiques et para-partisanes" tendant à combler le vide créé par la suppression du pluralisme effectif des partis.

(61). voir ANDERSON (W.B.) : *The Church in East Africa. 1840-1974*. Dodoma. Central Tanganyika Press. 1977. pp131-134 et 153-154.

(62). voir BENSON (C.) : "Pragmatic Theology vs Ideological Politics : The Churches and the *Nyayo* State". *Communication présentée au colloque de Roskilde organisé sur le thème "Religion and Politics in East Africa"*. septembre 1990.

(63). les Eglises chrétiennes sont constamment apparues comme les défenseurs des libertés, ce qui permettait à leurs leaders (notamment ceux de l'église anglicane) de porter les débats sur des questions telles que la corruption, le chômage ou encore le planning familial.

bannissement a pour conséquence l'accroissement de la suspicion du pouvoir à l'égard du N.C.C.K, et dans une certaine mesure, par extension, à l'égard de la R.C.C (Roman Catholic Church). Les Eglises chrétiennes ont néanmoins gardé une faculté de libre contestation, par leurs actions autonomes mais aussi en raison de l'influence du E.A.A (East African Awakening), qui en rassemblant la majeure partie du clergé protestant, a représenté une alternative à la tentative de légitimation que voulait opérer D.a.MOI sur les Eglises en raison du caractère trans-ethnique de ces dernières<sup>(64)</sup>. Dès lors, cette libre contestation n'a pas été entamée par la tentative du pouvoir de contrôler tous les réseaux sociaux. C'est grâce à cette résistance à la captation autoritaire qu'elles peuvent dès lors s'affirmer comme adversaire de l'échange.

Bien que la polémique sur la procédure électorale, qui a débuté en 1986, ait signifié de façon symbolique l'entrée officielle en politique du corps ecclésial, on peut situer autour de 1983 l'amorce d'une politique religieuse principalement orientée vers la préservation des libertés civiles face aux éventuels débordements du régime<sup>(65)</sup>. Ce mouvement, bien qu'impulsé à l'origine par les trois principales églises du pays (catholiques, presbytériens et anglicans), a été prolongé aussi bien par les méthodistes que par les églises indépendantes les plus anciennement implantées. L'A.I.C (Africa Inland Church), à laquelle D.a.MOI appartient, participe elle-même à ces actions<sup>(66)</sup>. Le réquisitoire des Eglises chrétiennes à l'encontre du *queuing system* indique clairement leur volonté de se prononcer contre la dérive autoritaire du régime<sup>(67)</sup>. Le N.C.C.K, relayé par son journal *Beyond*, dénonce ce procédé qui retire aux Kenyans leur dernières parcelles de choix et de responsabilité politique. L'échange imposé, ici totalisé maximale par le pouvoir, se voit sciemment contesté. Le cheminement du religieux vers la libération des espaces d'initiative populaire se dessine bien à ce moment précis. Ce ne sont pas les déclarations de D.a.MOI, qui espérant mettre fin à la controverse, indique que les hommes d'église, les forces armées et les fonctionnaires seront dispensés de faire la queue pour voter, qui éteindront ce processus. Elles le poursuivent en protestant contre le gouvernement, lorsque, toujours en 1986, il dépose à l'Assemblée Nationale un amendement visant à limiter l'indépendance de l'*Attorney General*.

En 1988, les Eglises prouvent leur grande capacité d'influence en appelant avec un fort succès à l'abstention lors des élections parlementaires. On assiste alors à une "... redynamisation du sermon qui (devient) un moyen d'action sociale très efficace"<sup>(68)</sup>. Les très nombreuses défections des électeurs démontrent la force du pouvoir de diffusion ecclésiastique, et emporte comme conséquence majeure le

---

(64). sur ce sujet, voir MAUPEU (H.) : "Une opposition en régime autoritaire : l'exemple du Réveil Est-Africain au Kenya". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 25, n°2, 1991, pp257-272.

(65). c'est du moins la thèse développée par THROUP (D.) : "Render Unto Caesar the Things that are Caesar's : The Churches, the Government and K.A.N.U". *Communication présentée au colloque de Roskilde organisé sur le thème "Religion and Politics in East Africa"*, septembre 1990, p11.

(66). *ibid.*

(67). pour connaître les termes exacts du débat et leurs implications, de 1986 jusqu'aux élections de 1988, il faut consulter THROUP (D.) : "Render Unto Caesar the Things that are Caesar's : The Churches, the Government and K.A.N.U". *op.cit.* pp24-32 et pp54-106 (passage immédiat de la p60 à la p101).

(68). in MAUPEU (H.) : "Kenya : l'année 1989". *op.cit.* pp323

discrédit sur un scrutin largement boudé par les Kenyans<sup>(69)</sup>. Cette action est ressentie par le pouvoir comme une véritable tentative de conspiration, ce qui entraîne en guise de premières représailles l'interdiction de *Beyond* et l'arrestation de son rédacteur en chef, lequel aurait propagé dans un numéro spécial consacré aux élections des informations non vérifiées (indications selon lesquelles des hommes politiques kikuyus auraient été défavorisés dans certains districts par des pratiques illégales en période pré-électorale; accusations selon lesquelles l'administration aurait terrorisé bon nombre de citoyens). On peut voir néanmoins une certaine volonté de ne pas rompre en totalité les espaces d'échanges constructifs entre l'Eglise et l'Etat dès l'instant où le Président du N.C.C.K, le révérend Byrumu MAKOKHA, se désolidarise du rédacteur en chef du journal<sup>(70)</sup>. En parallèle, le corps ecclésial poursuit son oeuvre de défense des citoyens contre les facteurs de paralysie impliqués par une administration jugée irresponsable<sup>(71)</sup>. Corrélée à son activisme politique, cela confère à sa valeur de représentation une dimension nouvelle, propre à encourager les Kenyans à se déterminer en fonction du régime politique au regard de leurs conditions sociales et politiques de survie. L'unité des Eglises chrétiennes dans leur volonté de s'identifier à un courant de contestation politique en tant que tel<sup>(72)</sup> leur vaut de multiples avertissements, du gouvernement comme du Parlement. L'atmosphère reste cependant à la conciliation, et, au cas de tensions trop vives, il arrive que le débat entre l'Eglise et l'Etat se reporte sur le fait de savoir si les Eglises peuvent ou non sortir du champ religieux pour rentrer dans le champ politique, même pour des raisons d'ordre social<sup>(73)</sup>. Il semble clair pour les leaders religieux que leur mission est aussi politique, surtout face à un régime autoritaire. Ainsi, D.GITARI démontre pourquoi le devoir de l'Eglise participe d'une volonté de ne pas laisser la politique aux seuls professionnels de la politique. Se

(69). alors qu'aux dernières élections de 1983, près de 8 millions d'électeurs s'étaient inscrits, on en dénombre seulement 5,6 millions en 1988, dont 3,7 inscrits à la K.A.N.U. Au surplus, un tiers des députés furent élus dès les primaires, ayant obtenu les 70% requis. (chiffres fournis par BOURMAUD (D.) : "Les élections au Kenya : tous derrière et MOI devant...". *Politique Africaine*. octobre 1988. n°31. p86).

(70). voir "Proscription for *Beyond Magazine*". *Weekly Review*. 18 mars 1988. pp18-19; *La Lettre de l'Océan Indien*. 19 mars 1988. p5.

(71). l'action la plus significative, dans sa formalisation comme dans son interprétation, apparaît avoir été celle conduite par l'évêque anglican Alexander MUGE, porte-parole de la C.P.K (Church of the Province of Kenya). Il dénonce la mort due à la famine de plusieurs dizaines de personnes dans la région Poko-Ouest, en raison de la décision du commissaire de district de ne pas apporter d'aide alimentaire à cette région, dont l'erreur aurait été de ne pas désigner les représentants souhaités à Nairobi par le pouvoir. Bien que soutenu par un parlementaire de la région, A.MUGE voit non seulement ses déclarations fermement démenties par le pouvoir, mais il ne trouve pas au surplus le soutien escompté dans la presse généraliste. (voir "MUGE's Credibility Eroding". *Weekly Review*. 1er juillet 1988. pp4-5; *La Lettre de l'Océan Indien*. 25 juin 1988. p5).

(72). en dehors d'A.MUGE, les leaders religieux les plus actifs sont le révérend David GITARI, l'évêque Henry OKULLU, l'archevêque Manasses KURIA (tous trois appartenant à la C.P.K), le révérend Timothy NJOYA (de la P.C.E.A -Presbyterian Church of East Africa). Les catholiques rejoindront le mouvement de façon officielle en juin 1990, sous l'impulsion du cardinal Maurice OTUNGA. Il faut apporter certains éléments de nuance. En premier lieu, il existe une césure entre Anglicans, Protestants d'une part et Catholiques d'autre part. Les premiers, par l'intermédiaire de leaders, sinon responsables du moins charismatiques (D.GITARI, H.OKULLU, A.MUGE, T.NJOYA), ont une grande importance dans l'imaginaire kenyan, alors que l'église catholique, davantage implantée, se définit beaucoup plus en tant qu'institution. En second lieu, il convient de pondérer l'importance réelle de certains de ces leaders charismatiques. En effet, T.NJOYA, malgré l'important relais que lui fournit la presse, est considéré au sein de sa confession de même que parmi la classe politique comme un illuminé souvent incohérent, tandis que H.OKULLU apparaît assez marginalisé à l'intérieur de son église. En revanche, D.GITARI et A.MUGE sont bien davantage écoutés et pris en considération (à cet égard, la mort d'A.MUGE sera vécue comme un véritable drame).

(73). voir par exemple "Church-State Squabbles : Another Episode". *Weekly Review*. 7 octobre 1988. pp3-5; "A Handful of Outspoken Clergymen". *Weekly Review*. 14 octobre 1988. pp25-26.

basant sur le Nouveau Testament, il établit le raisonnement suivant : l'Etat est commandé par Dieu; l'individu est responsable devant l'Etat; mais il existe des limites à l'autorité de l'Etat; ce dernier se trouve ainsi dans l'obligation de ne pas faire abstraction de sa provenance divine dans la gestion des ressources individuelles. Car si l'Etat apparaît indispensable, il est également perfectible et corruptible et l'Eglise doit mettre en évidence les modifications à y apporter. Aussi D.GITARI refuse-t-il d'être "... *confiné dans des activités humanitaires* (car il apparaît) *plus important de trouver les sources de ces problèmes de société et d'en chercher les solutions*"<sup>(74)</sup>. Dans une logique similaire, H.OKULLU estime que les relations entre l'Eglise et l'Etat ne doivent pas être statiques mais au contraire dynamiques afin de mettre en commun des stratégies de développement, ce qui nécessite l'apport (mais non pas l'ingérence) de l'expérience religieuse dans les politiques publiques<sup>(75)</sup>. Il semble qu'il y ait ainsi une relative connivence entre Eglise et Etat dans le souci de ne pas s'engager dans des travers conflictuels, dont les conséquences seraient néfastes pour chacun d'entre eux. En maintenant un certain échange, qui à défaut d'être immédiatement productif, peut potentiellement le devenir, les Eglises chrétiennes espèrent modifier l'équilibre défavorable à la société induit par l'échange politique imposé par le pouvoir, pendant que celui-ci peut trouver dans l'absence relative de césure avec le corps ecclésial un terreau encore fertile à ses tentatives de légitimation. Aussi, la volonté de trêve affichée par le pouvoir passe par la demande de loyauté à son égard des principaux leaders religieux. Ici, la faculté de manipulation de l'instance étatique dépasse celle de l'énoncé religieux en politique<sup>(76)</sup>. C'est pourquoi le N.C.C.K assurera D.a.MOI de son soutien début 1989<sup>(77)</sup>, dès le moment où son action est corroborée par les soutiens identiques de la L.S.K, d'Odinga ODINGA et de George ANYONA<sup>(78)</sup>.

Néanmoins, l'engagement des Eglises chrétiennes ne se démentira pas, qu'elles consentent ou non à la collaboration ouverte avec le pouvoir, quitte pour elles à se montrer confiantes dans ses possibilités de changement. La force de leur conviction à mettre en doute les capacités rétributives de l'Etat rendra ses relations avec ce dernier de plus en plus fragilisées. La stratégie du sacré, partie intégrante du jeu politique kenyan, est mise au service du social, pour en remettre en cause l'ordre existant par le moyen de la contestation du pouvoir<sup>(79)</sup>. L'innovation religieuse ne sert pas encore vraiment l'ambition de ceux qui veulent conquérir les postes de responsabilité, mais en dénonçant les termes de l'échange, elle apparaît bien comme le vecteur essentiel de l'émancipation de la parole politique.

(74). in GITARI (D.) : "The Christian and the State : the Biblical Teaching and its Implications". *Wajibu*. Volume 3. n°1. mars-avril 1988. p19.

(75). voir OKULLU (H.) : "Church, State and Society in East Africa". *Southern Africa*. Volume 4. n°11. 1991. pp4-10.

(76). sur le thème des aspects manipulatoires du discours religieux, voir OTAYEK (R.); TOULABOR (C.) : "Innovations et contestations religieuses". *Politique Africaine*. septembre 1990. n°39. pp109-123.

(77). il faut ici rappeler l'ambivalence de la position du N.C.C.K. En tant qu'institution regroupant plusieurs dizaines d'églises (il y en aurait 34) de confession différentes, sa politique d'ensemble est soumise à de nombreuses concessions ou conciliations. Représentative des églises kenyans, elle ne peut dans l'absolu agréger tous les discours, de telle sorte que la ligne de conduite générale définie est toujours susceptible de faire l'objet d'alternatives.

(78). voir "The President's Bandwagon". *Weekly Review*. 2 février 1989. pp4-6; *La Lettre de l'Océan Indien*. 18 février 1989. p6.

(79). voir BALANDIER (G.) : *Anthropologie politique*. Paris. Presses Universitaires de France. 3<sup>e</sup> édition. 1978. pp117-144.



Le discours des Eglises chrétiennes évolue progressivement et devient davantage structuré et constructif<sup>(80)</sup>. De la dénonciation (nuancée ou non) des pratiques patrimoniales, il tend à passer à la proposition de solutions destinées à les éradiquer. Il conduit ainsi par accumulation à l'édification d'un projet politique. Certes, la collaboration inter-églises est en majeure partie indirecte, dans le sens où elle apparaît davantage fondée sur la similarité du discours produit indépendamment plutôt que sur la concertation préalable<sup>(81)</sup>. Mais on peut dire globalement qu'elles travaillent de concert. Les leaders religieux anglicans, s'ils peuvent apparaître comme les instigateurs premiers de ce phénomène<sup>(82)</sup>, sont rapidement relayés par les autres confessions. Protestants comme catholiques se déterminent aussi pour la transformation politique du régime. Cette transformation, dont l'objectif reste la modification en profondeur de l'ordre social, passe d'abord par des restructurations juridiques. Ainsi, T.NJOYA, au cours d'un de ses sermons, faisant référence à la chute des systèmes monopartisans de l'Europe de l'Est, demande aux dirigeants d'introduire le multipartisme<sup>(83)</sup>. H.OKULLU, pour sa part, se prononce également en faveur de changements constitutionnels visant à l'abolition du parti unique, estimant que *"le pouvoir corrompt (et qu'il) doit être limité par des arrêts temporaires d'activité et des contrepoids"*<sup>(84)</sup>. On assiste à la mise en place d'une structure tribunitienne, nommée "The Kenya We Want", sous l'impulsion des quatre leaders religieux les plus charismatiques, A.MUGE, D.GITARI, H.OKULLU et T.NJOYA<sup>(85)</sup>. Peu après, en juin 1990, une lettre pastorale signée par plusieurs évêques et archevêques catholiques est rendue publique. Les accusations de corruption généralisée, d'injustice sociale vont de pair avec le souhait de l'élimination de la confusion entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire<sup>(86)</sup>.

La contestation se fait virulente, mais productive. Au surplus, elle s'enrichit de nouveaux moyens. Le prêche, s'il reste l'instrument de communication souverain, en raison de sa plus grande accessibilité au public, est accompagné désormais d'autres ressources persuasives. Les lettres pastorales catholiques en sont une, et, lues dans les églises ou seulement diffusées au sein des associations religieuses de réflexion, leur pouvoir d'évocation est considérable. Une autre ressource est constituée par la publication par la presse d'information politique de mémorandums produits par les divers cultes (notamment par le N.C.C.K). Au surplus, malgré l'interdiction de *Beyond*, la production journalistique religieuse connaît un renouveau. A côté de développements strictement sacerdotaux, on trouve des prises de position politiques

---

(80) en particulier lorsque fin 1989, le N.C.C.K renoue clairement avec les forces opposantes. Suite à un renouvellement de l'équipe dirigeante (avec notamment le remplacement de John KAMAU au poste de secrétaire général par le révérend Samuel KOBIA), le N.C.C.K sort du schéma d'allégeance qu'il avait lui-même accepté pour reprendre ses revendications au sujet de la procédure électorale (voir "The N.C.C.K's Renewed Opposition". *Weekly Review*. 8 décembre 1989. pp8-10). Ce retour en politique contestaire est accompagné d'accusations en l'encontre du N.C.C.K, lequel connaîtrait en son sein des pratiques dont il se fait le pourfendeur : corruption, tribalisme et népotisme (voir "A House Divided". *Weekly Review*. 22 décembre 1989. pp13-14).

(81). sur les problèmes de cohabitation entre les divers cultes sur la manière d'appréhender le discours politique du pouvoir et sur les moyens d'y faire face, voir par exemple "The Question of Opposition". *Weekly Review*. 12 janvier 1990. pp6-9.

(82). voir par exemple "Churchmen's Charges". *Weekly Review*. 15 septembre 1989. pp4-6.

(83). voir "NJOYA at it Again". *Weekly Review*. 12 janvier 1990. pp3-6; *La Lettre de l'Océan Indien*. 13 janvier 1990. p5.

(84). in *La Lettre de l'Océan Indien*. 28 avril 1990. p5.

(85). voir "Church-State Antagonism". *Weekly Review*. 4 mai 1990. p25.

(86). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 30 juin 1990. p1.

claires<sup>(87)</sup>. L'énonciation religieuse inscrite dans le champ politique kenyan est importante, car elle manifeste une volonté de contrecarrer la tendance d'un pouvoir qui confirme, conserve, et renforce les dissymétries constitutives des rapports sociaux. Les Eglises chrétiennes luttent contre le pouvoir en tant que producteur d'effets d'ordre<sup>(88)</sup>, qui, selon elles, au Kenya, sont non conformes aux aspirations sociales des citoyens. Elles dénoncent la politique gouvernementale dont l'objectif a été de mettre fin à l'entropie née du désordre (ce qui désignait en fait l'impossibilité de l'Etat de contrôler de multiples réseaux de patronage) et qui a débouché sur l'accentuation des inégalités, condition de la manifestation et du maintien en l'état du pouvoir de D.a.MOI. Dès l'instant où l'opposition s'institutionnalise, le rôle des Eglises chrétiennes se modifie. Elles deviennent davantage des arbitres du processus de décompression autoritaire, notamment en matière de surveillance des élections pluralistes de décembre 1992, ou précédemment, en se proposant comme institution de conciliation entre les partis d'opposition en conflit<sup>(89)</sup>.

Malgré les éventuelles dissonances des discours<sup>(90)</sup>, le champ religieux s'impose comme le premier relais de dénonciation et de refus de l'échange patrimonialisé. La contiguïté du sacré et du pouvoir a sans doute permis la justification et la pérennisation de cette position. La propagation par les Eglises chrétiennes parmi la population de leur discours religieux produit un double effet sur le pouvoir en raison de leur forte implantation sociale : elle met en balance la légitimité de ce dernier; elle l'empêche de procéder à des pratiques coercitives pour restreindre la portée de ce discours<sup>(91)</sup>. Cette mise en situation d'échec conduit à l'émergence de courants

(87). on peut citer comme revues *The Jitigemea*, organe de presse de la P.C.E.A, dont les titres politiques sont sans équivoque, et dont les articles, étayés par la rhétorique religieuse, sont très virulents (par exemple, "Woes of a Corrupt Nation". septembre-octobre 1992. p8; "K.A.N.U : Things Fall Apart". novembre 1992. pp14-22; "MOI Rigging Elections ?". novembre 1992. pp23-24); *J.P.R* (Justice, Peace and Reconciliation) *News Analysis and Reports*, dirigé par le N.C.C.K, est une revue moins "religieuse" dans la mesure où elle n'hésite pas développer des thèmes politiques à l'instar d'un journal spécialisé en la matière (voir par exemple "Will Money Determine Elections Results ?". novembre 1992. p1 et 6-12; "Who Benefits from Clashes ?". février 1993. pp1-2; "Kenyan Press Once Again Emasculated". février 1993. pp7-8).

(88). voir BALANDIER (G.) : "Le politique des anthropologues". in GRAWITZ (M.), LECA (J.) : *Traité de Science Politique*. op.cit. Tome 1. p313.

(89). Pour comprendre la transformation du rôle clérical en elle-même, il faut consulter MAUPEU (H.) : "Stratégies ecclésiastiques et transition démocratique au Kenya". *Communication présentée au colloque de Tananarive organisé sur le thème de la démocratisation en Afrique*. mai 1993.

(90). même si l'action soutenue des catholiques a donné une impulsion nouvelle au mouvement religieux de contestation (avec notamment la production régulière de lettres pastorales -voir par exemple "R.C.C : New Radicalism in Pastoral Letter". *Weekly Review*. 14 février 1992. p11; *La Lettre de l'Océan Indien*. 28 mars 1992. p ; "R.C.C : Sharply Critical Pastoral Letter". *Weekly Review*. 21 août 1992. p5), malgré l'émergence progressive d'une unité d'action concertée puis formalisée (des évêques catholiques et des ecclésiastiques protestants protestent ainsi de concert dans une lettre ouverte à D.a.MOI contre l'encouragement par le pouvoir d'affrontements tribaux destinés à enrayer le processus démocratique -voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 16 mai 1992. p5), il subsiste certains dignitaires de l'Eglise qui, après quelques attermoissements, entendent rester neutres entre le gouvernement et les partisans du changement. Ce phénomène donnera en particulier lieu à une vive polémique entre T.NJOYA et M.KURIA (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 3 août 1991. p).

(91). même si des arguments pourraient nuancer cette proposition (mort suspecte d'A.MUGE en août 1990 -après qu'il ait été menacé par un ministre-, siège et mise à sac de la maison de D.GITARI par une bande de voleurs vraisemblablement commandités par un politicien local, pénétration de la police dans les églises durant les offices, menace d'interdiction du N.C.C.K), il nous semble que les relations entre l'Eglise et l'Etat au Kenya participent d'un processus logique. Si un divorce net peut être constaté à partir de 1990 (divorce explicite amené en réaction à la mort de R.OUKO mais aussi aux nettoyages ethniques suscités par N.BIWOTT début 1992), il s'inscrit dans un schéma de relative "non agression", dans le sens où le pouvoir peut difficilement se permettre d'entrer dans une phase de coercition dure contre les églises au regard de l'impact social du religieux, et dans le sens où le discours religieux ne remet pas en cause l'essence du pouvoir mais la manière dont il est géré. Certes, ceci n'évite pas les agressions verbales mutuelles dont se

contestataires jusqu'alors étouffés ou peureux. Par sa faculté d'incitation (consciente ou non), le corps religieux mobilise, suscite la protestation. Il a véhiculé du sens, c'est-à-dire qu'il a permis de "... repenser la domination étatique, de déconstruire l'hégémonie et de formuler des projets alternatifs"<sup>(92)</sup>.

### c) *l'expression officialisée des professionnels de la politique contestataires*

Dire que les pôles de contestation n'existaient pas avant l'entrée en scène politique du corps religieux serait faux. Ils existaient bien, mais de façon inorganisée<sup>(93)</sup> ou clandestinement. Les Eglises chrétiennes, dans leur entreprise de libération de la parole politique, leur ont en grande partie donné les moyens de s'exprimer officiellement. Le passage du MWAKENYA à la formation d'un véritable réseau de contestation montre cette mutation.

Le MWAKENYA est un mouvement politique clandestin, dont on ne connaît pas avec exactitude la date de formation<sup>(94)</sup>. Résolument en dissidence contre le pouvoir, ses moyens d'action, jamais violents, se sont révélés diffus, en particulier parce qu'ils se sont exprimés à partir de l'extérieur du Kenya. Il subsiste dans l'imaginaire politique, y compris après que D.a.MOI ait affirmé son démantèlement. Il sert de paravent, de justificatif pratique pour dissimuler la création de certaines organisations clandestines. Aussi, les hommes politiques gênants (soit en raison de leur velléités contestataires, soit parce qu'ils appartiennent à des ethnies qui font obstacle à l'entreprise hégémonique de D.a.MOI) sont immédiatement soupçonnés d'appartenir au MWAKENYA, et, à l'occasion, se voient condamnés en conséquence<sup>(95)</sup>. Le MWAKENYA est un spectre, mais un spectre rebelle, et un spectre qui, par intermittence devient tangible. Ainsi, son porte-parole déclaré, Ngugi wa THIONG'O (nommé à ce poste par l'UMOJA en août 1990), affirme que le MWAKENYA est plus qu'un groupe de pression, "... c'est un parti politique avec une histoire propre... et un programme politique"<sup>(96)</sup>.

La politique du gouvernement kenyan à propos des dissidents oscille entre le pardon, le soupçon permanent ou la coercition. Il demeure cependant clair qu'il n'entend nouer aucun échange avec eux. Début 1988, dix détenus politiques sont

---

gratifient leaders politiques et religieux. Mais ces phénomènes relèvent davantage de procédures d'intimidation que d'une volonté de destruction.

(92). in MAUPEU (H.) : "Stratégies ecclésiastiques et transition démocratique au Kenya". op.cit. p25.

(93). tout au plus peut-on faire mention du premier rassemblement de l'opposition kenyane exilée, à Londres, du 16 au 20 octobre 1987. Cette réunion d'une vingtaine de délégués implantés en Angleterre ou venant des pays scandinaves, des Etats-Unis ou de pays africains, a débouché sur leur regroupement sous une bannière unique, celle de l'UMOJA (United Movement for the Democracy in Kenya). 7 organisations (dont l'UKENYA de Yussuf HASSAN et l'O.D.K --Organization for Democracy in Kenya-- basée en Suède) décident de se dissoudre pour faire cause commune. Son premier mot d'ordre est de soutenir (à distance) le mouvement clandestin MWAKENYA. (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 31 octobre 1987. p5). Des divergences vont cependant rapidement apparaître, nuisant à la cohésion d'un groupe originellement affaibli par un champ d'action à peu près inexistant. (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 4 juin 1988. p7).

(94). on la situe généralement vers le milieu des années 80

(95). ainsi, Andrew Kibathi MUIGAI, neveu de J.KENYATTA, est condamné à 6 ans de prison. Koigi wa WAMWERE est pour sa part fortement soupçonné d'appartenir au MWAKENYA, surtout depuis la création de son organisation politique, le K.P.F (Kenya Patriotic Front), qui pourrait servir selon le pouvoir de vecteur institutionnel aux forces clandestines (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 27 juillet 1988. p5).

(96). in "MWAKENYA's Stand". *Africa Events*. février 1992. p31.

libérés, dont Raila ODINGA, fils d'O.ODINGA<sup>(97)</sup>. Cette libération a une valeur de symbole puisqu'elle intervient au cours d'une période où la communauté internationale stigmatise la situation des droits de l'homme au Kenya. Elle apparaît donc *a posteriori* comme un geste de bonne volonté à destination des réseaux internationaux d'assistance, et non comme un pas vers la normalisation des rapports du pouvoir avec ses dissidents<sup>(98)</sup>. Cela n'empêchera pas le gouvernement kenyan de faire procéder à l'arrestation de R.ODINGA six mois plus tard, alors qu'on ne lui connaissait aucune activité politique publique<sup>(99)</sup>. Un mois après, en septembre 1988, quatre opposants sont condamnés à sept ans de prison pour avoir participé à un complot contre l'Etat. Tous furent soupçonnés d'appartenir au K.P.F, lequel aurait été en étroite relation avec le K.R.M (Kenya Revolutionary Movement), prétendument créé par R.ODINGA<sup>(100)</sup>. Le climat populaire à l'égard des non relations du pouvoir avec les concurrents politiques devient indécis. La libération progressive de la parole politique ne produit encore que des demi-effets. Ainsi, on assiste aussi bien à des spectaculaires démonstrations populaires de dénigrement des opposants à travers tout le pays<sup>(101)</sup>, qu'au témoignage d'une certaine popularité vis-à-vis des hommes politiques exilés<sup>(102)</sup>.

Jusqu'en 1990, il est difficile d'affirmer qu'il existe une force d'opposition structurée. Les futurs leaders opposants se trouvent tous dans des situations diverses qui ne les prédisposent pas à faire acte de contestation. O.ODINGA apporte début 1989 son appui officiel à D.a.MOI auquel il demande d'oeuvrer "... pour la réconciliation, la compréhension mutuelle et la tolérance (en vue de renforcer) la justice et la stabilité"<sup>(103)</sup>. Kenneth MATIBA est certes expulsé de la K.A.N.U fin 1988 en raison de ses déclarations sur de prétendues malversations électorales intra-partisanes dans son district de Murang'a. Il reste qu'il ne se détermine pas clairement pour entrer dans l'opposition, possédant au surplus un garde-fou par sa position d'homme d'affaires important<sup>(104)</sup>. Martin SHIKUKU, après une défaite sujette à caution aux élections parlementaires de 1988 contre un obscur candidat<sup>(105)</sup>, disparaît plus ou moins<sup>(106)</sup>. Quant à Mwai KIBAKI, il est toujours Vice-Président.

(97). R.ODINGA était emprisonné sous le chef d'accusation de trahison depuis le coup d'Etat avorté du mois d'août 1982.

(98). voir "Freedom Without Notice". *Weekly Review*. 12 février 1988. pp29-30.

(99). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 3 septembre 1988. p4.

(100). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 1er octobre 1988. p4.

(101). voir "Message to the Dissidents". *Weekly Review*. 11 novembre 1988. pp4-8. Ces manifestations, orchestrées par le corps politique dirigeant, ont donné lieu, dans certains districts (par exemple celui de Nakuru), à des appels à la délation pour repérer les citoyens soupçonnés d'appartenir au MWAKENYA.

(102). C'est le cas en particulier de K.wa.WAMWERE (exilé en Norvège), d'Andrew NGUMBA (exilé en Suède) et de N.wa THIONG'O (exilé en Angleterre), dont les actions sont relayées au Kenya par la presse étrangère, surtout britannique. Pour contrebalancer cet apport d'informations, le gouvernement poursuit son entreprise de diabolisation des opposants, en affirmant par exemple que les contestataires des forces armées se coalisent avec les dissidents exilés, ou que des organisations secrètes pluri-ethniques (comme le K.A.R.M -Kenya Army Redemption Movement) se forment et représentent un danger pour l'intégrité de l'Etat. (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 26 novembre 1988. p6)

(103). in *La Lettre de l'Océan Indien*. 21 janvier 1989. p1. Cette décision surprend la classe politique, surtout les Kikuyus. En effet, il avait été question d'une alliance Luo / Kikuyu au sein des opposants. Sur le moment, seul Peter Oloo ARINGO, Président en second de la K.A.N.U, Luo comme O.ODINGA, se déclare favorable à la décision de ce dernier.

(104). voir "Unfinished Business". *Weekly Review*. 16 décembre 1988. pp4-5; "Out of the Cold". *Weekly Review*. 23 décembre 1988. pp4-6.

(105). voir "The End of the Road ?". *Weekly Review*. 4 novembre 1988. pp4-5.

(106). à cette époque, les opposants à l'étranger affirment qu'il les a rejoints (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 3 décembre 1988. p6).

Le pouvoir semble donc avoir toujours la main-mise sur le jeu politique, dans lequel les dissidences ne sont que des récurrences, non des innovations contrariantes. Il demeure le maître de l'échange tel qu'il l'a défini<sup>(107)</sup>. Il ne peut néanmoins éviter l'entrée du débat démocratique dans le champ politique central lorsque K.MATIBA et Charles RUBIA (lui-même expulsé de la K.A.N.U en 1989), tous deux anciens ministres kikuyus, plaident en faveur de l'abandon du monopartisme dès le mois de mai 1990. Au cours de leur conférence de presse, ils appellent également à l'abolition de plusieurs facteurs qui minent l'Etat : le patronage ethnique dans les services publics; le contrôle de la liberté d'association en dehors de l'arène politique; les ingérences gouvernementales dans la gestion des coopératives paysannes; la mauvaise administration des entreprises publiques; la détérioration de l'emploi; la carence des équipements, surtout dans le domaine de la santé. Par défaut, c'est là l'ébauche d'un véritable programme politique<sup>(108)</sup>. Au surplus, les nombreuses rencontres entre K.MATIBA, C.RUBIA, O.ODINGA et son fils<sup>(109)</sup>, font craindre pour le pouvoir une alliance inter-ethnique Kikuyu / Luo. Les probabilités d'agrégation de leurs réseaux de clientèles, combinées à la propagation de plus en plus importante du débat démocratique à travers tout le pays (par l'intermédiaire de la presse et des marchés, qui constituent un lieu prééminent de rencontre et de diffusion<sup>(110)</sup>), conduisent D.a.MOI à s'engager dans une double phase de discrimination à outrance de l'opposition et de mise à l'écoute des revendications populaires<sup>(111)</sup>.

Il semble pourtant que le véritable processus d'organisation d'une unité opposante cohérente se mette en place, avec notamment la formalisation d'un cabinet ministériel parallèle où se retrouvent les principales figures de l'opposition<sup>(112)</sup>. Cependant, D.a.MOI, en conformité avec la logique autoritaire, met fin à ces velléités. Suite aux émeutes anti-gouvernementales (dites du *Saba-Saba*) dues à l'annulation de meetings de l'opposition, il fait procéder à l'arrestation des trois leaders majeurs de l'opposition, K.MATIBA, R.ODINGA et C.RUBIA. Amputée de ses principales ressources humaines, l'opposition est désormais conduite par O.ODINGA, lequel après avoir constaté l'impossibilité du dialogue,

(107). dans ce contexte, la logique "d'équilibre" (entre menaces et conciliations) imprégnée par le pouvoir à l'égard des opposants se poursuit. Ainsi, on passe successivement de l'accusation de sabotage de lignes ferroviaires par le MWAKENYA, à la libération de prisonniers politiques (dont à nouveau R.ODINGA), à une offre d'amnistie aux hommes politiques exilés (offre acceptée notamment par K.wa.WAMWERE et A.NGUMBA), à la condamnation à 6 ans de prison de Dixon ALIETH (exilé en Ouganda et fondateur du N.S.F -National Salvation Front), à l'appel à la délation des membres du MWAKENYA qui se manifeste à nouveau mi 1990 en appelant au renversement du régime de D.a.MOI par le moyen d'un conseil national de résistance. (sur tous ces points, voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 20 mai 1989. p6; 10 juin 1989. p5; 17 juin 1989. p4; 1er juillet 1989. p6; 14 octobre 1989. p8; 9 décembre 1989. p4; 16 juin 1990. p5; "No More Detainees". *Weekly Review*. 9 juin 1989. pp3-4; "Home, Sweet Home". *Weekly Review*. 8 décembre 1989. pp3-6.

(108). voir "MATIBA and RUBIA Move on to Other Issues". *Weekly Review*. 18 mai 1990. p8.

(109). voir "A New Alliance ?". *Weekly Review*. 29 juin 1990. pp5-8.

(110). voir GRIGNON (F.) : *Multipartisme et compétition pour le pouvoir en République du Kenya. Réflexions sur les contradictions d'une ouverture politique*. Mémoire de DEA d'Etudes Africaines. Université de Paris I. 1992. p51.

(111). comité de réforme mis en place fin 1990 par le Vice-Président George SAITOTI, dont l'objectif est de recueillir dans chaque district les propositions populaires (infra pp94-97).

(112). mais à leurs côtés, on trouve également l'ancien Vice-Président Josephat KARANJA, G.B.M KARIUKI, Paul MUTE, Gibotu IMANYARA et Gibson Kamau KURIA, membres éminents de la L.S.K, H.OKULLU, ainsi que de nombreux anciens parlementaires ou *assistant-minister*. (voir "The Shadow Cabinet". *Weekly Review*. 20 juillet 1990. pp7-8).

s'engage dans la création de son propre parti, le N.D.P (National Democratic Party), dont l'enregistrement sera logiquement refusé, en raison de la constitutionnalisation du monopartisme<sup>(113)</sup>. C'est alors que le F.O.R.D (Forum for the Restoration of Democracy) est créé en août sous son impulsion et celle de M.SHIKUKU notamment.

Malgré ces nouveautés dans le champ politique (d'autant que C.RUBIA et K.MATIBA ont été libérés en avril et mai 1991 pour raisons de santé), le pouvoir conserve la maîtrise de la situation. Sa position de contrôle lui permettra de mieux appréhender les tensions au sein de l'opposition, en usant de diverses stratégies de délégitimation des forces concurrentes<sup>(114)</sup>. Il maintient de plus ses pratiques patrimoniales et autoritaires (torture, emprisonnements sans jugement), dans le sens où il montre aux groupes sociaux que les fondements du pouvoir ne sont pas atteints. Ces groupes sociaux, alors qu'ils ne disposent pas de réelle représentation, ne parviennent pas encore à se mobiliser contre l'Etat en dépit des canaux créés par les Eglises chrétiennes ou par les dissidents<sup>(115)</sup>. Seuls les juristes apparaissent comme un groupe social structuré vers un objectif d'alternative au pouvoir. Dès lors, seule l'interaction entre les forces centrifuges développées entre les divers canaux de contestation constitue un élément de concurrence de l'échange politique conçu par D.a.MOI.

## 2. les interactions entre réseaux de contestation : des échanges contre l'échange

*"On dira généralement qu'il y a interaction entre des unités sociales - groupements, organisations, ensemble d'individus, institutions-, lorsque ces unités ont des relations telles que toute action de l'une d'entre elles a des effets sur les actions des autres"*<sup>(116)</sup>. Nous sommes bien ici dans un système d'échange d'information et de pouvoir, dans lequel l'inégale répartition des ressources politiques parmi les différents réseaux de contestation est contrebalancée par leur complémentarité issue de cet échange.

C'est en effet par l'agrégation de ces ressources que le refus de l'échange patrimonial par les gouvernés va se formaliser, même si encore ce refus interne ne peut par lui-même contraindre le pouvoir à modifier les assises de sa domination. Néanmoins, l'échange entre pôles de revendication désigne un marché de la contestation, dans lequel transitent des ressources plus ou moins importantes destinées à formuler des alternatives, à défaut de caractériser un mouvement social contre-étatique. Ces ressources ne procèdent cependant pas de simples revendications catégorielles, mais bien d'une contestation majeure, fondée sur une

---

(113). voir "We Want Our Own Party". *Weekly Review*. 2 novembre 1990. pp11-12; "ODINGA and his New Party". *Weekly Review*. 30 novembre 1990. pp11-13; "ODINGA and his New Party". *Weekly Review*. 15 février 1991. p8; "Last-Ditch Effort". *Weekly Review*. 22 mars 1991. pp3-6.

(114). voir IlêPartie. A/1

(115). voir BIRNBAUM (P.) : "L'action de l'Etat. Différenciation et dédifférenciation". in GRAWITZ (M.), LECA (J.) : *Traité de Science Politique*. op.cit. Tomc 3. pp674-675.

(116). in LAGROYE (J.) : *Sociologie Politique*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz. 1991. p165. (l'auteur étudie la théorie de l'interaction politique pp165 à 213).

identité commune, celle de la lutte contre le pouvoir de D.a.MOI. Dans ce cadre, les interactions les plus patentes se dessinent entre les Eglises chrétiennes et la L.S.K, qui formeront une sorte de fondation pour la promotion de la démocratie et des acteurs proprement politiques destinés à la soutenir. Aussi, on peut distinguer deux types de relations interactives entre les réseaux de contestation : les unes transversales entre le champ religieux et le champ juridique, les autres verticales des champs juridico-religieux vers le champ dissident proprement politique.

*a) L'échange entre Eglises chrétiennes et juristes : la conjonction d'intérêts particularistes et généraux*

La conjonction d'intérêts similaires (lutter contre le mode patrimonialisé de régulation politique et l'échange imposé qui en est résulté) ne suffit pas à expliquer la collusion entre ces deux vecteurs de revendication. Les juristes trouvent en effet un intérêt certain dans cette alliance en vue de préserver une autonomie vacillante. De leur côté, les ecclésiastiques prennent une autre dimension en étant appuyés par un corps élitiste. Non seulement ils peuvent diffuser leur discours à travers les campagnes par l'intermédiaire des prêches "décentralisés", mais encore ils parviennent à le légitimer scientifiquement en étant relayés par les juristes. Cependant, il faut remarquer que leurs conceptions mutuelles des droits de l'homme et de la justice sociale sont différentes, de même que les finalités politiques avouées sont contraires. En effet, si de manière générale (au niveau du contenu et non des fondements idéologiques qui diffèrent quelque peu selon que l'on écoute les anglicans, les catholiques ou les protestants) les Eglises sont favorables à une justice sociale passant par la réalisation de tous les droits sociaux, les juristes se montrent davantage conservateurs sur ce point. En outre, les leaders cléricaux n'ont aucune ambition politique, ce qui n'est pas le cas de certains leaders juristes, comme P.MUITE, qui dans la revendication démocratique trouvent un tremplin pour parvenir à des postes de responsabilité dans un éventuel gouvernement d'alternance (ou au moins dans les partis d'opposition pour la formation desquels ils combattent). En dépit de ces facteurs de différenciation, la collaboration entre réseaux religieux et juristes aura permis l'homogénéisation de la fonction d'intellectuel au Kenya<sup>(117)</sup>. Comment se sont tracées ces interactions ?

En premier lieu, on a assisté à une conjonction de revendications. Au nom de la défense du citoyen et de l'ordre social plus globalement, églises comme juristes se sont élevés de concert contre le *queuing system* puis contre les divers amendements constitutionnels attendant à l'indépendance de la justice. Les protestations des uns étaient soutenues par les autres, bien que partant d'une action *a priori* non concertée au départ. Il faut cependant attendre 1991 pour voir apparaître une tentative d'organisation commune des stratégies. Ainsi, le 12 juin 1991, le N.C.C.K, la C.P.K et la L.S.K annoncent la formation de la J.P.C-K (Justice and Peace Convention of Kenya). L'objectif de cette organisation est de servir de relais à des changements politiques dans un climat pacifique de conciliation. La convention est présidée par H.OKULLU, lequel est secondé par P.MUITE. Au cours de la présentation de leur

---

(117). c'est la thèse développée par MAUPEU (H.) in "Stratégies ecclésiastiques et transition démocratique au Kenya". op.cit.

nouvelle institution, ils développent des thèmes divers qui laissent à penser qu'un projet politique sera rapidement établi. Néanmoins, cette tentative de collaboration institutionnalisée fera long feu, dès le moment où des divergences parmi les organisateurs apparaîtront rapidement. Les pressions conjuguées du pouvoir ayant pour but d'annuler les manifestations prévues pour cautionner la convention (avec notamment la mise en place d'une journée de prière et l'organisation de marches ou de processions) seront couronnées de succès puisque le projet avortera<sup>(118)</sup>. Ce sera le seul essai pour mettre en place une coopération systématique, si l'on excepte l'aussi éphémère cabinet ministériel parallèle qui réunissait juristes, hommes d'église et professionnels de la politique mi 1990.

En définitive, la conjonction des intérêts religieux et ceux des juristes, à défaut de produire un contre-échange, c'est-à-dire un projet commun de gouvernement politique, a au moins permis une large propagation de l'information et une certaine irradiation de la société civile. Cette fonction informative, jointe à une fonction tribunitienne certaine, représente un facteur général d'incitation à la mobilisation. Aussi, les actions communes de ces deux réseaux de revendication se dirigent-elles vers le soutien des hommes politiques décidés à mettre un terme à l'échange patrimonialisé de D.a.MOI.

*b) L'échange entre réseaux juridico-religieux et dissidents : un échange inégal pour le soutien à la démocratie*

Effectivement, l'échange sera ici inégal, essentiellement vertical dès l'instant où les Eglises chrétiennes comme les juristes ne peuvent attendre de rétributions à la mesure de leur appui. Il faut peut-être introduire une nuance, si l'on considère en effet que certains juristes ambitionnent des postes politiques dans l'avenir, notamment au sein des nouveaux partis politiques. Mais globalement, leur soutien effectif et avéré avant l'introduction du multipartisme ne supporte pas de réciprocité immédiate.

Déjà, en 1986, le N.C.C.K était soupçonné d'apporter son assistance au MWAKENYA, et malgré ses dénégations, le gouvernement a toujours maintenu ses affirmations, dans la droite ligne de sa logique de criminalisation de l'organisation clandestine<sup>(119)</sup>. Les dissidents exilés auraient également reçu de l'aide de la part des églises, notamment de la C.P.K qui aurait tissé des liens avec les exilés "scandinaves"<sup>(120)</sup>. En dehors de ces allégations souvent invérifiables, il faut noter le désir officiel d'aide aux opposants manifesté par les ecclésiastiques et les juristes, ne serait-ce que dans leur continuelle lutte pour combattre les détentions illégales. En effet, dès lors qu'un opposant est emprisonné, les deux réseaux de contestation se mobilisent pour dénoncer les agissements contraires à la loi (emprisonnement sans jugement, garde-à-vue abusive). Bien qu'après l'institutionnalisation du multipartisme leur rôle se soit modifié (en particulier pour les institutions cléricales

---

(118). voir "A Matter of Tactics". *Weekly Review*. 21 juin 1991. pp6-9; *La Lettre de l'Océan Indien*. 21 juin 1991.p ; 3 août 1991. p .

(119). voir THROUP (D.) : "Render Unto Caesar the Things that are Caesar's : The Churches, the Government and K.A.N.U". op.cit. pp50-54.

(120). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 19 mai 1990. p6.



qui, à la différence des juristes, n'ont pas eu de représentants au sein des nouvelles organisations partisans), ils ont continué à jouer cette fonction de soutien, notamment en essayant de concilier des intérêts antagonistes à l'intérieur même des partis opposants. On pourrait nommer cette modalité de l'échange "échange médiateur" (*mediatory exchange*). En effet, l'échange médiateur permet la transformation d'un échange compétitif (entre deux opposants) en un échange complémentaire par l'intermédiaire d'un troisième protagoniste (les Eglises chrétiennes) qui agrège les différences. Les églises perçoivent ainsi en contrepartie une nouvelle ressource persuasive (le pouvoir de conciliation)<sup>(121)</sup>.

Qu'ont retiré les réseaux cléricaux et les réseaux de juristes de cet échange avec les opposants politiques ? En dehors du fait qu'ils ont pu consolider leur image de défenseur de la démocratie avec l'acquisition de nouvelles ressources persuasives, on serait tenté d'indiquer : peu de choses en plus. Le fait que les Eglises chrétiennes se soient imposées comme acteur à part entière du jeu politique tient moins à leur soutien actif aux opposants qu'à leur action de libération de la parole politique par la dénonciation de l'échange imprimé par D.a.MOI. Parallèlement, la préservation de l'autonomie par rapport au pouvoir en place du corps des juristes s'est effectuée grâce à la collaboration avec les églises, et non avec celle avec les opposants. Et on peut se demander si aujourd'hui, les juristes demeurent véritablement autonomes vis-à-vis de la classe politique montante. Malgré un engagement comparable dans le champ politique, il existe une distance par rapport au politique davantage marquée chez les églises (mais due sans doute à leur nature même) que chez les juristes. Pourtant, pour inégal qu'il ait été, cet échange demeure repérable et très significatif. Il a été conçu comme un moyen pour les réseaux ecclésiastiques et les juristes d'octroyer des ressources politiques aux professionnels de la politique pour la réalisation d'un projet démocratique partagé par tous. L'acquisition ou le profit retiré de ces ressources constitue un moyen d'accéder au pouvoir, lequel apparaît comme l'aboutissement de la quête des opposants<sup>(122)</sup>.

Que retirer comme enseignement de l'évolution de l'échange entre gouvernés et gouvernants ? Le gouvernement de D.a.MOI a, en fonction de priorités définies unilatéralement, centralisé les pôles d'accumulation du pouvoir en limitant les sous-systèmes autonomes et en utilisant ses possibilités de coercition. L'économie kenyane, malgré la mauvaise gestion étatique des aides extérieures, apparaît néanmoins comme l'une des plus structurées de la région, celle qui recèle des potentialités de développement visibles. Ainsi, cette perspective aurait pu conduire à la révision de l'échange patrimonialisé par le pouvoir lui-même. L'échange politique, s'il a été déterminé au départ par la nécessité de la concentration du pouvoir et par l'allocation de ressources aux citoyens destinées à légitimer l'autorité de l'Etat, devrait se transformer dans un sens moins coercitif dès le moment où l'économie peut se développer. Est introduite ici la notion de justice distributive, qui indique

---

(121). voir CERI (P.) : "Social Exchange and Political Exchange : Towards a Typology". in MARIN : *Generalized Political Exchange. Antagonistic Cooperation and Integrated Policy Circuit*. op.cit. pp75-76.

(122). pour l'étude de l'échange des ressources politiques fondé sur la recherche du pouvoir pensé comme vecteur central de toute action, voir FRIEDBERG (E.) : "Generalized Political Exchange, Organizational Analysis and Public Policy". in MARIN : *Generalized Political Exchange. Antagonistic Cooperation and Integrated Policy Circuit*. op.cit. pp184-198.

que les rétributions accordées aux citoyens dépendent de l'état de l'économie<sup>(123)</sup>. Or, nous avons vu que cela n'a pas été le cas au Kenya. L'idée de transformation de l'échange a été amenée par des réseaux extérieurs au pouvoir, par le moyen de sa contestation avérée. Est-ce pour autant qu'il existe une rupture de l'échange imposé? Refus ne signifie pas cessation. En outre, un refus n'apparaît productif que lorsque des propositions alternatives ont été données. Ces dernières existent bien, elles concernent l'instauration de la démocratie pluraliste. Mais l'expérience dira que l'application artificielle d'institutions démocratiques sur une société dont la structuration par rapport à l'Etat n'a pas été réellement modifiée ne suffit pas à définir un nouvel échange, moins coercitif et davantage fondé sur la coopération entre gouvernants et gouvernés<sup>(124)</sup>.

---

(123). voir WALDMAN (S.) : *Foundations of Political Action. An Exchange Theory of Political Action.* op.cit. pp133-152.

(124). on rejoint là la problématique classique de la dissymétrie démocratique caractérisant le décalage entre la contestation démocratique et la construction démocratique. (voir par exemple LAIDI (Z.) : "Sens et puissance dans le système international". in LAIDI (Z.) : *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide.* op.cit. pp13-44).

### III- DE L'ECHANGE EXPECTANT A L'ECHANGE PRODUCTIF : LES RELATIONS ENTRE LES RESEAUX INTERNATIONAUX D'ASSISTANCE ET LES RELAIS DE CONTESTATION KENYANS

Soumis à des pressions extérieures, ayant à subir des contestations internes, le pouvoir kenyan est assailli. Néanmoins, il n'apparaît encerclé que dès le moment où des rapports vont se nouer entre les acteurs de ces pressions externes et internes. Si plusieurs facteurs permettent de constater la réalité de tels échanges, ils se manifestent toutefois avec moins d'acuité ou de transparence que ceux témoignant des rapports entre gouvernants et gouvernés d'une part, et que ceux entre gouvernants et réseaux internationaux d'assistance d'autre part. Certes, la contestation officialisée du pouvoir kenyan les a rendus moins diffus, ou tout du moins en a souligné la véritable importance.

L'échange entre réseaux internationaux d'assistance et relais de contestation kenyans peut se définir différemment selon que l'on l'envisage avant ou après le moment d'émergence de la revendication pluraliste. Avant la formalisation de celle-ci, il est possible de qualifier cet échange d'expectant. En effet, cet échange revient à traduire une relation normale des réseaux kenyans religieux ou juridiques avec leurs pendants internationaux, par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales ou d'associations diverses. Mais cette relation recèle un degré potentiel d'action concertée pour atteindre d'un objectif communément dégagé (ici la contestation du pouvoir de D.a.MOI), de telle sorte que l'on peut dire que l'échange reste en attente de produire des effets décisifs : il est expectant. Avec le déclenchement de la revendication pluraliste, cet échange prend toute son importance : d'abord parce qu'il permet de parachever l'encercllement dont est victime le pouvoir kenyan, ensuite parce qu'il est porteur en lui-même de sens, par le biais du caractère transnational de son expression. Il sort de sa confidentialité pour devenir réellement productif

Deux types de problèmes se posent lorsque cet échange vient à être examiné. Le premier est celui de l'identification, de la mise en évidence de phénomènes certes patents, mais pas toujours visibles.. Le second est celui de l'appréhension de certains de ces phénomènes qui relèvent de la relation transnationale<sup>(1)</sup>. En effet, la véritable

---

(1). la description de l'expérience kenyane à partir de la théorie de la transnationalité a déjà été réalisée pour l'analyse de sa situation économique. En effet, GODFREY (M.) et LANGDON (S.) in "Partners in Underdevelopment ? The Transnationalisation Thesis in a Kenya Context". *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*. Volume 14. n°1. 1976. pp42-63, évaluent l'influence des corporations multinationales sur le tissu économique kenyan. Ils estiment que le capitalisme transnational donne naissance à un schéma dual de polarisation / marginalisation, qui marque la distinction entre une communauté dite transnationale

dynamique de cet échange entre réseaux internationaux d'assistance et relais de contestation kenyans apparaît être la transnationalité. De l'appréciation de cette dernière va dépendre la confirmation de la définition des objectifs des réseaux ecclésiastiques et juridiques.

## **A) L'INSAISSABILITE DE L'ECHANGE : LA DIFFICILE IDENTIFICATION DE PHENOMENES POURTANT MANIFESTES**

Il ne s'agit pas ici de se livrer à des supputations mais de rendre compte de réalités globalement vérifiables. Les relations tissées entre réseaux internationaux d'assistance et les relais d'opposition sont avérées mais souffrent d'un manque d'officialisation, ce qui apparaît logiquement compréhensible au regard de la situation politique créée par l'autoritarisme kenyan. Cependant, il reste possible de dégager deux types de rapports symétriques : un premier noué entre les opposants en dissidence et les pays les soutenant officiellement<sup>(2)</sup>; un second noué entre les églises chrétiennes, les juristes et les diverses organisations internationales non gouvernementales.

---

(composée de l'élite kenyane dans son ensemble et pas seulement des hommes d'affaires) parce que activant et profitant des ressources du marché et le reste de la population (en particulier le secteur informel) qui subit ces transactions sans en retirer profit. Ils précisent néanmoins que le modèle transnational ne peut être entièrement appliqué au Kenya dès l'instant où l'Etat demeure l'acteur essentiel du partage des opportunités économiques. Mais il le fait dans un sens identique à la logique précédemment décrite, c'est-à-dire que la redistribution qu'il opère s'effectue dans la direction de la communauté déjà enrichie par les ressources offertes par les réseaux transnationaux, ce qui contribue à marginaliser derechef le secteur informel.

(2). nous ne parlerons ici que des rapports entre ces hommes politiques et les réseaux internationaux d'assistance. Il convient en effet de noter que des opposants ont trouvé refuge dans des pays immédiatement voisins du Kenya, avec néanmoins des fortunes diverses.

Ainsi, Shadrack GUTO, co-fondateur avec Micere MUGO du K.A.I.F (Kenya Anti-Imperialist Front), a été expulsé fin 1988 du Zimbabwe après que les autorités de ce pays lui aient retiré son permis de séjour et son droit d'enseigner à l'Université de Harare en raison de son soutien affiché aux dissidents zimbabwéens (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 29 octobre 1988. p3). Il obtiendra l'asile politique en Suède en septembre 1989. Maina Wa KINYATTI, historien, écrivain, et ancien prisonnier politique se serait réfugié en Tanzanie (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 8 avril 1989. p8). Le N.S.F (National Salvation Front) de Dixon ALIETH a été basé en Ouganda jusqu'à la condamnation par le Tribunal de Kisumu de son Président à six ans de prison pour le risque de "troubles à la pacification des esprits" qu'il présentait (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 14 octobre 1989. p8). Un autre ancien prisonnier politique, le professeur Nkaru NGANGA, demande en 1990 l'asile politique au Cameroun (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 28 avril 1990. p8).

Dans un autre registre, trois membres présumés du K.P.F sont condamnés à 7 ans de prison pour tentative de complot contre le gouvernement, après que le gouvernement les ait accusés d'avoir reçu un entraînement à la guérilla dans les camps libyens (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 1er octobre 1988. p4).

## 1. le soutien étranger aux dissidents exilés<sup>(3)</sup>

Ce point a été brièvement évoqué lors des développements précédents, en particulier lorsque nous avons fait mention de la constitution de l'UMOJA et des rapports difficiles entretenus entre le Kenya et la Suède. Il convient d'y revenir un peu plus longuement afin d'en saisir les implications.

Les pays scandinaves et la Grande-Bretagne sont les principaux pays d'accueil des exilés kenyans. C'est à Londres que se constitue l'UMOJA, et c'est en Suède et en Norvège que la plupart des dissidents expatriés se réfugient. De ces trois pays, la Grande-Bretagne est celui qui offre le plus de soutien, aussi bien économique que moral, au Kenya. Les pays scandinaves<sup>(4)</sup>, quant à eux, sont les plus sévères concernant la politique kenyane des droits de l'homme. De la sorte, le pouvoir kenyan n'attaquera frontalement que la Suède et la Norvège pour le soutien logistique qu'elles fournissent aux opposants, et préservera la qualité de ses relations avec les Britanniques qui témoignent régulièrement leur confiance dans la gestion gouvernementale des droits de l'homme<sup>(5)</sup>.

Bien qu'éloignés de leur pays, les dissidents exilés disposent cependant d'une certaine audience au sein de la population par le jeu de la presse (en particulier étrangère) ou par celui des actions qu'ils parviennent à mettre en place à distance<sup>(6)</sup>. Le pouvoir kenyan, en dehors de sa politique de dénigrement systématique (qui ira jusqu'à l'organisation d'une vaste manifestation nationale anti-dissidents<sup>(7)</sup>), doit donc se livrer à la condamnation de l'attitude des pays d'accueil, franchissant parfois les limites de la diplomatie. Il agit comme s'il estimait que le soutien direct aux dissidents ne faisait pas partie du contrat qui le lie avec les pays scandinaves. L'échange ne doit pas à son sens dériver vers des bases trop politiques, surtout si elles sont relatives au soutien de l'opposition, aussi faible ou discret qu'il puisse apparaître..

---

(3). il faut remarquer que pratiquement aucun des dissidents exilés (mis à part K.wa.WAMWERE) ne jouera un rôle prépondérant dans la lutte pour la démocratisation du Kenya. Cela est principalement dû au fait que la plupart d'entre eux sont restés dans leur lieu d'exil malgré les progrès de l'opposition d'une part et les propositions d'amnistie de D.a.MOI d'autre part.

(4). avec en particulier la Suède et la Norvège. Le Danemark a pu servir de terre d'asile à certains exilés, mais de façon beaucoup plus ponctuelle et courte dans le temps. La Finlande, quant à elle, ne se manifeste pas, et jouit d'ailleurs d'une certaine considération dans les milieux politiques kenyans (voir par exemple "Cordial Relations Ever". *Weekly Review*. 1er décembre 1989. p38).

(5). il convient de rappeler la courte passe d'armes entre le Kenya et le Canada au début de l'année 1990. En effet, l'octroi de l'asile politique à deux Kenyans que D.a.MOI avait instamment priés de revenir au Kenya pour y répondre de leurs actions anti-gouvernementales a refroidi les relations entre les deux pays. L'organisation par la K.A.N.U d'une manifestation anti-canadienne devant l'ambassade canadienne à Nairobi irrite le Premier Ministre canadien, Brian MULRONEY. Finalement, l'ambassadeur kenyan au Canada, Peter NYAMWEYA, rappelé dans son pays à la fin de l'année 1989, annoncera son prochain retour au Canada dès le mois de février, traduisant ainsi la reprise des relations diplomatiques (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 16 décembre 1989. p3; 10 février 1990. p2).

On peut noter également la fuite du frère de R.OUKO, Barrack MBAJAH, aux Etats-Unis quelque 9 mois après la mort de l'ancien ministre des Affaires Etrangères. Il y demanda le statut de réfugié politique (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 17 novembre 1990. p4).

(6). ainsi par exemple, l'UMOJA organise en juin 1990 une manifestation (pacifique et réunissant environ 300 personnes) devant l'Africa Center de Nairobi à l'occasion du 26ème anniversaire du régime d'autonomie interne (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 10 juin 1990. p8).

(7). supra p64

Le départ à l'O.N.U début 1988 de Samuel RUORO, jusqu'alors ambassadeur à Stockholm, diplomate qui oeuvrait à ce poste pour la normalisation de leurs rapports<sup>(8)</sup>, rend les relations entre les deux pays plus tendues. Mais, de son côté, l'ambassadeur suédois à Nairobi, Arne FALTHEIM, agit dans le même sens. Dès lors que le diplomate reçoit l'assurance de la prochaine venue dans son pays de D.a.MOI, la Suède augmente son aide économique<sup>(9)</sup>. L'échange tend donc à se déterminer en fonction d'une réciprocité retrouvée, les échanges diplomatiques s'inscrivant comme les ultimes recours pour aboutir au rééquilibrage des relations. Malgré tout, cela n'empêchera pas l'intervention d'un échange davantage acrimonieux de mauvais procédés. Ainsi, tout en tardant à nommer un nouvel ambassadeur en Suède, les autorités kenyanes refusent un visa d'entrée sur leur territoire à un haut fonctionnaire suédois, récemment nommé au bureau du P.N.U.D (Programme des Nations Unies pour le Développement) à Nairobi<sup>(10)</sup>. Une relative détente survient cependant lorsque les hommes d'affaires kenyans proposent d'utiliser l'aide suédoise aux fins de créer des *joint ventures* entre industriels des deux pays, puisqu'aucun projet de développement interne n'est susceptible d'attirer ces capitaux. C'est en définitive l'action de R.OUKO à la fin juin 1989 qui permettra la relative normalisation des rapports suédo-kenyans. En visite à Stockholm, il reconnaît que le Kenya s'est montré quelque peu excessif dans la condamnation de la Suède et que cette dernière "... n'a jamais été contre le Kenya en tant que tel"<sup>(11)</sup>. Cependant, il ne rencontre aucun dissident (en particulier A.NGUMBA), alors que la proposition d'amnistie de D.a.MOI avait été formulée à peine un mois auparavant. Néanmoins, il faut remarquer que le retour d'exil d'A.NGUMBA s'effectue dès la fin 1989, après qu'il ait reçu la garantie qu'aucune charge ne serait retenue contre lui<sup>(12)</sup>. Enfin, la visite du vice-Président G.SAITOTI en Suède en septembre 1990, au cours de laquelle l'O.D.K organisa une manifestation anti-MOI, est également significative. En ne tenant pas compte officiellement de cette manifestation, le dignitaire kenyan afficha un certain libéralisme, ceci dans le but de tenter de régulariser de manière définitive les relations avec des pays scandinaves très critiques à l'égard de son gouvernement<sup>(13)</sup>.

R.OUKO, par sa visite en novembre 1989 à Oslo, tentera de réchauffer les relations entre la Norvège et son pays. La stagnation du montant des financements accordés, due à un rapport sans complaisance sur l'intolérance du régime de D.a.MOI, suscite des inquiétudes au sein du gouvernement kenyan, d'autant qu'un des principaux leaders des dissidents, K.wa.WAMWERE, est exilé en Norvège. Ce dernier sera d'ailleurs la cause de la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays le 22 octobre 1990. En effet, K.wa.WAMWERE, de retour au Kenya

---

(8). il a ainsi mis sur pied le retour fin 1987 de D.GICHARU, exilé quelques mois auparavant avec A.NGUMBA après le mini-krach bancaire qui avait suivi la faillite de plusieurs banques kenyanes. Ces événements avaient motivé l'arrestation des banquiers kikuyus désignés coupables de malversations financières entamant gravement, selon D.a.MOI, le capital des citoyens.

(9). en effet, la dotation suédoise augmente de 5 millions de Couronnes en mai 1988 (chiffre fourni par *La Lettre de l'Océan Indien*. 14 mai 1988. p3).

(10). cette attitude s'explique par le fait que Thord PALMLUND était l'ancien chef du bureau de l'immigration, et qu'il avait donc accordé l'asile politique à A.NGUMBA en juillet 1987 (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 5 novembre 1988. p2).

(11). in *La Lettre de l'Océan Indien*. 8 juillet 1989. p2.

(12) voir "Home, Sweet Home". *Weekly Review*. 8 décembre 1989. pp3-8.

(13). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 15 septembre 1990. p2.

clandestinement est arrêté à Nairobi pour détention d'armes et tentative de coup d'Etat<sup>(14)</sup>. Le soutien officiel que lui apporte alors la Norvège, s'inquiétant du sort qui lui était réservé, a constitué pour le Kenya le phénomène motivant l'interruption des rapports norvego-kenyans<sup>(15)</sup>. Dans cette logique, le Parlement kenyan adoptera une motion stigmatisant la "*grosse interférence norvégienne dans les affaires internes kenyanes*"<sup>(16)</sup>. En réponse, la Norvège décide de réduire son aide de 20% pour l'exercice à suivre.

Ces relations difficiles avec les pays scandinaves se reporteront sur le terrain plus général de la conditionnalité, dès l'instant où ils se fondront dans le collectif des donateurs pour réclamer la démocratie au Kenya. Le problème des dissidents exilés se verra au surplus relativement laissé de côté, bien que de façon progressive, par le pouvoir kenyan. En effet, la contestation interne devient plus vive et présente davantage de danger pour la survie du gouvernement que l'action éloignée d'opposants finalement beaucoup moins influents et crédibles que les leaders de l'opposition qui vont émerger. Il reste que les tensions entre le Kenya et les pays scandinaves ont révélé le hiatus existant entre l'appréhension mutuelle du contrat les liant. D'un côté, le Kenya estime que l'échange doit se cantonner au domaine économique en respectant une symétrie extrêmement simple : dans la mesure où les ressources sont inégales, une réciprocité parfaite dans l'absolu consiste dans l'engagement du gouvernement kenyan à faire un usage utile des aides qui lui sont allouées. D'un autre côté, les pays scandinaves n'abandonnent pas leur cheval de bataille : la défense des droits de l'homme. C'est davantage pour les faire respecter qu'ils accordent l'asile politique aux opposants kenyans et qu'ils s'inquiètent de leur sort dès le moment où ils quittent leurs pays d'accueil; ce n'est pas pour faire eux-mêmes acte d'opposition, ainsi que l'a affirmé le pouvoir kenyan. Les pays scandinaves envisagent donc l'échange de façon plus globale, estimant que l'aspect économique ne peut suffire.

---

(14). il reste difficile de connaître avec exactitude ce qui est arrivé à K.wa.WAMWERE. En effet, il semblerait qu'il ait été enlevé plutôt qu'arrêté par les services de sécurité kenyans, sans que l'on sache si cela s'est passé au Kenya même (en Tanzanie, en Ouganda ?). En outre, lors de son procès, il affirme sous serment devant la justice kenyane avoir été torturé, de telle sorte que les faits qu'il a avoués (envoi d'hommes en Ouganda et en Libye pour y recevoir un entraînement militaire; financement de ses activités illégales par ces deux pays, par les pays scandinaves et par les organisations internationales humanitaires *Amnesty International* et *Africa Watch*) l'auraient été sous la contrainte (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 3 novembre 1990. p5; 22 décembre 1990. p4).

(15). K.wa.WAMWERE est arrêté en même temps que plusieurs autres membres du K.P.F, dont son frère, également condamné pour haute trahison. Le gouvernement kenyan essaie par là de mettre un terme aux agissements prétendument dangereux pour la survie de l'Etat du K.P.F et du K.A.R.M. Il rappelle à cet égard aux citoyens que K.wa.WAMWERE, ancien leader déclaré du MWAKENYA, a toujours prôné la lutte armée contre D;a.MOI. Dans cette logique, l'attitude de la Norvège, accusée de soutenir les conspirateurs, et donc d'oeuvrer pour la fin du régime de D.a.MOI, conduit le pouvoir kenyan à menacer explicitement les diplomates norvégiens s'ils ne quittent pas le Kenya rapidement. C'est en effet ce qu'ils feront tous dès la fin octobre, après que tous les ambassadeurs de la Communauté Economique Européenne (excepté celui de la Grande-Bretagne) et des E.U les aient soutenus publiquement contre D.a.MOI pour manifester leur désapprobation à l'égard de l'attitude négative du gouvernement kenyan (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 13 octobre 1990. p4; 27 octobre 1990. p2; 3 novembre 1990. p5. "WAMWERE's Case To Go to U.N. *Weekly Review*. 2 novembre. pp9-10).

(16). in "Parliament Has Its Say". *Weekly Review*. 9 novembre. pp15-16).

## 2. églises chrétiennes, juristes et organisations internationales non gouvernementales

Les relations tissées entre les juristes et les organisations internationales non gouvernementales ainsi qu'entre ces dernières et les églises chrétiennes sont reconnues. L'échange, qui reste fondé sur des ressources relativement inégales, permet aux réseaux internationaux non gouvernementaux de s'implanter durablement dans la région, tandis que les juristes et les ecclésiastiques retirent de la collaboration avec eux des soutiens matériels et moraux qu'ils se réapproprient afin de consolider leurs positions, nationalement comme localement.

Le pouvoir kenyan juge ces relations anti-étatiques dans la mesure où elles menacent le bon fonctionnement de l'Etat : ainsi, pour déstabiliser les réseaux ecclésiastiques et juridiques de contestation, il les accuse de collusion avec un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales. Il faut donc opérer une distinction entre les organisations internationales non gouvernementales qui soutiennent plus ou moins officiellement les églises chrétiennes et les juristes, et d'autres qui, d'après le pouvoir kenyan (celui-ci en multipliant le nombre à l'excès de ces organisations pour prouver le danger qu'elles représentent), agiraient dans le même sens. Notons que l'identification formelle de ces réseaux transnationaux d'aide demeure difficile, de telle sorte que, pour éviter de se livrer à des estimations contestables, nous nous en tiendrons aux faits vérifiés.

La plupart des juristes kenyans, et en particulier ceux de la L.S.K, sont affiliés à l'I.C.J (International Commission of Jurists). Cette organisation non gouvernementale a pour objectif la protection des droits de l'homme à travers la règle de droit. Elle dispose d'un statut de consultant auprès de de l'ECOSOC (United Nations Economic and Social Council) et de l'U.N.E.S.C.O (United Nations Education, Science, and Culture Organization). La section kenyane de l'I.C.J a été constituée en 1959. Dûment enregistrée au Kenya, ses objectifs sont de deux ordres: développer, améliorer et protéger les principes du droit au Kenya (en particulier dans les domaines de l'indépendance de la justice et de la protection des droits de l'homme); promouvoir et dispenser des aides juridiques dans les zones rurales<sup>(17)</sup>. Sous l'égide de cette organisation, les juristes kenyans s'expriment et peuvent à l'occasion condamner les agissements du pouvoir kenyan, soit au travers de séminaires, soit par la publication d'ouvrages directement patronnés par l'I.C.J. C'est ainsi que grâce à la "couverture" de cette organisation, G.IMANYARA a pu lancer le *Nairobi Law Monthly*. Cependant, la section kenyane de l'I.C.J n'est pas radicalement anti-gouvernementale. Plusieurs de ses membres restent fidèles à la K.A.N.U et expriment aussi leurs opinions pro-gouvernementales au cours de ces forums ou de la publication de ces ouvrages<sup>(18)</sup>. L'I.C.J représente cependant un tremplin important pour la diffusion de revendications.

---

(17). pour davantage de détails sur la genèse et l'action depuis 1959 de la section kenyane de l'I.C.J, voir MURUNGI (K.) : "The Role of the I.C.J (Kenya Section) in Promoting the Rule of Law and Protecting the Enjoyment of Human Rights". in *Law and Society*. Nairobi. International Commission of Jurists (Kenya Section). 1989. pp1-11. (cet article a également été publié dans le *Nairobi Law Monthly*. décembre 1988. janvier 1989. n°12-13).

(18). voir par exemple MWENESI (S.M.) : "The Role of Party in the Administration of Justice". in KIBWANA (K.) (sous la direction de) : *Law and the Administration of Justice in Kenya*. op.cit. pp167-176.



Cet échange qui, passant par-dessus lui, lui échappe inquiète le gouvernement qui va tenter à plusieurs reprises de discréditer les juristes, en particulier la L.S.K, en les affiliant à des organisations honnies et en les accusant de complot sub-national contre l'Etat. Ainsi, D.a.MOI accuse ouvertement la L.S.K de s'allier à l'organisation *Amnesty International*, laquelle est régulièrement bafouée par le pouvoir kenyan qui lui reproche de donner des rapports faussés de la situation des droits de l'homme au Kenya. Il attaque également G.K.KURIA en 1989, en raison de la récente obtention par ce dernier du prix Robert F. KENNEDY des droits de l'homme<sup>(19)</sup>. L'année suivante, le Président fait pression sur la L.S.K. En effet, il intervient dans la crise qui secoue l'association sur l'élection de F.OJAMBO<sup>(20)</sup> en menaçant d'interdire la conférence de l'I.B.A (International Bar Association) si ces dissensions ne cessent pas. La conférence de l'I.B.A originellement prévue pour se tenir à Nairobi en septembre 1990, présente une grande importance pour les juristes kenyans. En effet, elle aurait représenté la première du genre en Afrique, et elle aurait réuni plus de 12 000 avocats venant de 300 pays. Mais, après certaines tentatives de conciliation du Président de l'I.B.A, William REECE-SMITH, afin de maintenir cette conférence, c'est l'organisation internationale elle-même qui décide de l'annuler et de l'organiser de préférence à New-York. Les raisons invoquées par le secrétaire exécutif de l'I.B.A, Madeleine MAY, sont de deux ordres : craintes pour la sécurité des délégués; situation défavorable des droits de l'homme au Kenya (détenue abusive de partisans du multipartisme). Cette décision porte préjudice autant au gouvernement kenyan, qui se voit une nouvelle fois internationalement condamné, qu'à la L.S.K, qui perd une occasion de faire porter les débats directement sur la question des droits de l'homme et de l'administration de la justice au Kenya<sup>(21)</sup>.

De façon encore plus systématique, le pouvoir kenyan exerce à l'encontre des églises chrétiennes la théorie du "téléguidage" ou de la "main de l'étranger"<sup>(22)</sup>. Les églises n'agiraient pas de leur propre chef mais par la volonté d'organisations internationales non gouvernementales qui les subventionneraient et qui seraient elles-mêmes souterrainement dirigées par les puissances occidentales. Il est vrai que la plupart des églises chrétiennes kenyanes sont soutenues financièrement par des institutions non gouvernementales étrangères. En effet, comme tout produit importé, le christianisme a fait l'objet d'une réappropriation (que ce soit par hybridation ou par acclimatation<sup>(23)</sup>) par les sociétés qui l'ont intégré, mais il nécessite toujours une certaine aide étrangère pour la reproduction de ses modèles<sup>(24)</sup>. L'exemple le plus significatif reste celui du N.C.C.K, qui, dès lors que le protestantisme kenyan a une vocation missionnaire et oeuvre en faveur d'un panafricanisme chrétien, ne cache pas ses liens avec W.W.I (World Vision International) ou la C.I.C.C.U (Cambridge Inter-Collegiate Christian union) (à travers le P.A.F.E.S --Pan African Fellowship of Evangelical Students). La C.P.K et la P.C.E.A, toutes deux fréquemment accusées

(19). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 15 avril 1989. p6.

(20). supra p64.

(21). voir "Finally, International Bar Meeting Is On". *Weekly Review*. 1er juin 1990. pp4-6; "They Won't Come, After All". *Weekly Review*. 27 juillet 1990. pp16-18.

(22). selon les expressions de MAUPEU (H.) : "Kenya : l'année 1989". op.cit. p324.

(23). voir BADIE (B.) : "L'Etat en développement". op.cit. p216.

(24). voir BAYART (J.-F.) : "Les Eglises chrétiennes et la politique du ventre : le partage du gâteau ecclésial". op.cit. pp7-8.

de représenter les intérêts étrangers appartenant pendant de nombreuses années à la très influente Anglican Communion ainsi que de la W.A.R.C (World Alliance of Reformed Churches), tout en faisant partie du W.C.C (World Council of Churches). Bien qu'elles aient manifesté progressivement une certaine volonté libéraliste les dégageant des contraintes de ces fédérations, elles conservent des liens très étroits avec le monde chrétien<sup>(25)</sup>. Dans un autre registre, on peut relever l'ironie du fait que l'église d'appartenance de D.a.MOI, l'A.I.C, est d'origine américaine. La collaboration entre les réseaux religieux externes et internes se traduit également par l'organisation régulière de conférences internationales réunissant tous les prélats africains, ainsi que par la publication d'ouvrages patronnés par des organisations religieuses internationales et auxquels contribuent certaines des personnalités les plus en vue du clergé kenyan<sup>(26)</sup>.

La méfiance gouvernementale à l'égard des organisations chrétiennes étrangères se révèle dès lors importante, voire excessive. A la mi 1988, le ministre de l'Administration Locale, Moses MUDAVADI, accuse un missionnaire américain, Wade PORTER, de conspirer contre le gouvernement en finançant un groupe clandestin dont aurait fait partie J.M.SHIKUKU. Le démenti d'un commissaire de district sauve le missionnaire américain de l'expulsion. Mais, la suspicion sur les missions religieuses américaines s'amplifie, d'autant que l'année précédente un de leurs membres avait été, de façon abusive apparemment, accusé d'être lié au K.K.K (Ku Klux Klan)<sup>(27)</sup>. Le démantèlement de l'A.C.C.K (Associated Christian Churches of Kenya) en juillet 1988 participe de cette même volonté gouvernementale de mettre un terme aux alliances entre les églises locales et les réseaux religieux internationaux. L'A.C.C.K faisait en effet partie de W.W.I, largement critiqué par D.a.MOI, qui accusait certains missionnaires étrangers de se servir de cette organisation non gouvernementale comme paravent pour perpétrer des activités illégales<sup>(28)</sup>. En 1989, suite à des pressions de D.a.MOI, D.GITARI et A.MUGE admettent avoir profité d'une mission au Canada parrainée par une église anglicane canadienne pour rencontrer des dirigeants du mouvement clandestin MWAKENYA<sup>(29)</sup>.

Mais, la collaboration véritablement directe et officielle entre les organisations internationales non gouvernementales, les juristes et les ecclésiastiques se formalisera au cours de la surveillance des élections pluralistes de 1992. Ainsi,

---

(25). voir THROUP (D.) : "Render Unto Caesar the Things that are Caesar : The Churches, the government and K.A.N.U". op.cit. p138.

(26). on peut citer à titre d'exemple l'article de NJOYA (T.) : "Current Church Communication Approaches. Partnership Between Media and the Church". in KIZITO (A.) (sous la direction de) : *Communication and Human Rights in Africa : Implications for Development*. Nairobi. World Association for Christian Communication-Africa Region. 1992. pp103-110.

(27). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 30 juillet 1988. p5.

(28). l'A.C.C.K a été le centre de beaucoup de controverses, avant et après son démantèlement. En septembre 1986, l'organisation est l'objet de soupçons au sujet d'un éventuel trafic d'armes importées. Au cours de "l'instruction", un missionnaire américain, Lyle HUSTON, meurt d'une crise cardiaque, prétendument survenue lors de l'attente d'un interrogatoire par les services de sécurité kenyans. En 1989, un vif débat éclate entre l'A.I.C et la C.P.K pour savoir laquelle des deux devait reprendre à son compte les projets de développement de la région de West Pokot qu'avaient élaborés l'A.C.C.K (sur tous ces points, se reporter à "The A.C.C.K's Bitter Legacy". *Weekly Review*. 13 octobre 1989. pp7-9).

(29). voir "Confessions of a Bishop". *Weekly Review*. 5 mai 1989. p19. Il faut noter que ces "confessions" dispensées au cours d'une conférence de presse interviennent peu de temps après les déclarations de soutien du N.C.C.K au pouvoir kenyan.

protestants et catholiques, préalablement réunis au sein du N.E.C.E.P (National Ecumenical and Civic Education Programme), créent un groupe de contrôle des opérations électorales, le N.E.M.U (National Election Monitoring Unit). La spécificité de ce groupe réside dans le fait qu'il est formé en directe relation avec deux organisations non gouvernementales, l'I.C.J ainsi que l'I.F.W.L (International Federation of Women Lawyers)<sup>(30)</sup>. Ce phénomène témoigne d'une volonté à double ressort : si la société civile et les ecclésiastiques jugent importante la présence d'organisations étrangères pour la surveillance des premières élections multipartisanes, il leur apparaît également nécessaire qu'eux-mêmes participent à ces opérations, même (et surtout) si cela se passe en étroite collaboration avec les réseaux internationaux.

## ***B) LA DYNAMIQUE DE L'ECHANGE : LA TRANSNATIONALITE***

Comment appréhender les événements précédemment décrits? Peut-on constater avec l'occurrence de l'instauration du multipartisme et de l'organisation d'élections libres un passage d'une transnationalité particulariste à une transnationalité productrice de sens national ? D'expectant et réduit à la seule agrégation d'intérêts indépendants de tout objectif politique, l'échange devient-il productif de sens et de valeurs novatrices dans une perspective de changement de personnel politique<sup>(31)</sup>?

Par transnationalité, ou relation transnationale, nous entendons "... toute relation qui, par volonté délibérée ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique d'appartenance et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des Etats"<sup>(32)</sup>. Les liens effectifs noués entre juristes, ecclésiastiques et organisations internationales non gouvernementales participent d'une relation, d'un échange transnational, dès le moment où ils s'inscrivent en dehors de l'Etat kenyan, voire contre lui. La question est de savoir si la cristallisation de cette transnationalité relève du simple contournement de l'institution étatique ou si elle se détermine en fonction d'un contre-étatisme activiste<sup>(33)</sup>.

---

(30). voir MAUPEU (H.) : "Stratégies ecclésiastiques et transition démocratique au Kenya". op.cit. pp24.

(31). il est certain que l'on ne peut parler de relation transnationale qu'à partir du moment où l'on écarte de l'échange général entre réseaux internationaux d'assistance et réseaux de contestation celui formalisé entre les pays soutenant les dissidents exilés, puisque en premier lieu la participation à cet échange d'entités étatiques ne permet pas de vérifier une relation transnationale, et qu'en second lieu ces Etats se fondent progressivement dans le collectif des pays donateurs pour élaborer une politique d'ensemble à l'égard du Kenya.

(32). in BADIE (B.); SMOUTS (M.-C.) : *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz. 1992. p70.

(33). on sait que les organisations ou groupements "... dont les fins spécifiques ne sont pas politiques restent souvent, dans les situations autoritaires, les seules capables d'offrir des structures d'accueil, des cadres de formation, des moyens d'expression et des messages idéologiques distincts de ceux contrôlés par le pouvoir" (in BADIE (B.); HERMET (G.) : *Politique comparée*. Paris. Presses Universitaires de France. 1990. p336). Ainsi, les échanges entre ces organisations (ici religieuses et juridiques) avec les organisations internationales non gouvernementales donnent une nouvelle sorte de dimension à leur action, de telle sorte

Il convient d'apporter quelques précisions avant de s'engager dans une tentative de réponse. Il ne s'agit pas ici de faire prévaloir à tout prix la théorie de la transnationalité sur la théorie réaliste afin d'expliquer la situation kenyane. Certes, on ne peut manquer de vérifier une manifestation directe d'une relation transnationale échappant à l'Etat kenyan. Mais, pour visible qu'elle soit, d'une part elle n'est pas la seule<sup>(34)</sup>, et d'autre part elle n'apparaît pas en elle-même suffisante pour miner le pouvoir étatique. Elle n'apparaît décisive que dans la mesure où elle permet de boucler l'encerclement dont est victime le pouvoir kenyan. En outre, on peut encore difficilement discerner au Kenya la conjonction de phénomènes (prolifération de groupes et de réseaux subnationaux, gouvernement fortement affaibli, autorité largement érodée) traduisant une transnationalité qui viserait consciemment ou non à l'élimination de l'Etat<sup>(35)</sup>, et qui nécessiterait donc la révision des relations internationales de ce pays. En dernier lieu, l'étude de l'implication de cette relation transnationale se fera en suivant l'hypothèse générale selon laquelle il n'existe pas d'un côté un monde dit multicentré où se croisent de multiples flux transnationaux, et d'un autre côté un monde strictement interétatique. Dès lors, il existe un dédoublement qui représente davantage une réelle interaction entre les deux ensembles plutôt qu'une simple juxtaposition<sup>(36)</sup>. De fait, répondre à la question de savoir si l'échange transnational constaté entre les juristes, les ecclésiastiques kenyans et les organisations internationales non gouvernementales se détermine par rapport à une simple relation d'échange particulariste et sans prétention hégémonique ou à une relation d'échange plus complète avec pour objectif la lutte contre l'Etat kenyan, ne relève pas d'une dialectique d'opposition *a priori* entre transnationalité et étaticité, mais de la simple évaluation empirique d'un phénomène influant sur les structures du pouvoir.

Il est certain que nous ne raisonnons ici que sur un fait très particulier, la coopération entre des relais de contestation et certaines organisations internationales non gouvernementales, coopération dont les manifestations et les implications sont visibles. Cela suffit pour parler de transnationalité mais ce n'est qu'une petite partie des rapports qui demeurent susceptibles de se nouer dans une même logique. En effet, le Kenya reste le pays africain qui accueille le plus grand nombre

---

que l'on peut en effet se demander s'il n'existe pas une ambition plus large que celle de l'augmentation de leur influence.

(34). à cet égard, il faut consulter CONSTANTIN (F.) : "La transnationalité : de l'individu à l'Etat. A propos des modes populaires d'action internationale en Afrique orientale". op.cit. Les modes populaires d'action internationale définis comme "... des systèmes de mobilité et d'échange s'appuyant sur des réseaux privés mobilisant durablement un ensemble d'individus autour d'un intérêt commun et cristallisant ainsi une identité particulière" (p3), mettent l'Etat au défi d'assumer ses fonctions de redistribution et d'autorité devant les alternatives de l'élimination, de la surveillance ou de la récupération de ces modes populaires d'action internationale. Ces derniers permettent surtout de constater qu'il existe plusieurs transnationalités (certaines historiques : transnationalités de voisinage, de parenté, de valcurs; d'autres de crise : transnationalités de survie, d'aide humanitaire, de commerce), et qu'elles s'expriment pour la plupart d'entre elle dans l'informalité et la dissimulation vis-à-vis de l'Etat.

(35). sur ces concepts, voir ROSENAU (J.N.) : *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*. Londres / New York. Harvester Wheatsheaf / Princeton University Press. 1990. (se reporter en particulier au chapitre 14 : "Relationships revised". pp388-415).

(36). voir BADIE (B.); SMOUTS (M.-C.) : *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*. op.cit. pp75-84.

d'organisations non gouvernementales<sup>(37)</sup>. Certes, il apparaît artificiel de tenir la quantité de ces organisations comme un indicateur proportionnel de la vitalité des secteurs échappant à l'emprise de l'Etat. Néanmoins, on peut raisonnablement penser que les réseaux transnationaux qui traversent le Kenya recèlent des probabilités de blocage de l'activité étatique. En effet, il existe une carence dans le contrôle ou du moins la surveillance des organisations non gouvernementales, surtout depuis leur récente prolifération. De plus, viennent s'ajouter à cette carence les difficultés pour les observateurs gouvernementaux à seulement suivre les activités de ces institutions dès le moment où certaines d'entre elles (et en particulier les missions religieuses) ne sont pas enregistrées ou le sont auprès de ministères ou de compagnies sans rapport avec leur type d'activité. D'autres enfin reçoivent pour leurs opérations le seul agrément des ministères concernés ou du ministère des Finances et sont dès lors dispensés de tout statut légal<sup>(38)</sup>. Ce dernier paramètre laisserait supposer une certaine prise d'intérêts d'hommes politiques ou de hauts fonctionnaires kenyans dans les activités théoriquement non lucratives des organisations non gouvernementales. La multiplication de ces organisations sur le territoire kenyan présente une autre série d'inconvénients de nature plus générale (difficultés à coordonner les projets; risque d'intériorisation définitive des aides de ces organisations par ses bénéficiaires; incertitudes quant aux aspirations réelles de certaines des organisations non gouvernementales; ambiguïté de leurs relations avec les firmes multinationales;...)<sup>(39)</sup>, dont l'un apparaît significatif pour notre question : dans une période d'ajustement structurel et de transition vers le pluralisme politique, les activités des organisations non gouvernementales, socialement attrayantes, sont souvent politiquement indésirables.

Dès lors, le pouvoir kenyan, dans sa tentative de discrédit de la coopération transnationale entre les relais de contestation et les organisations internationales non gouvernementales, fait appel au thème récurrent du complot contre l'Etat. N'étant plus partie à l'échange, il n'essaie pas de le récupérer à son propre compte puisque les réseaux religieux (internes comme externes) apparaissent avec la revendication pluraliste comme les plus difficilement captables. Il s'engage donc dans un mécanisme de détournement des effets induits de cette coopération, sans pour autant connaître de réel succès. Le caractère très large de la diffusion de la thèse du "téléguidage" est inversement proportionnel à son impact dans les couches populaires, en particulier lorsqu'il s'agit d'attaquer les églises chrétiennes<sup>(40)</sup>. La dynamique de l'encercllement du pouvoir kenyan est donc animée en dernier lieu par un échange dont il est exclu et dont il peut difficilement contrôler les fluctuations. A

---

(37). plus de 400 selon les chiffres donnés par SHAW (T.M.) in "Popular Participation in Non-Governmental Structures in Africa : Implications for Democratic Development". *Africa Today*. Troisième trimestre 1990. pp5-22.

(38). cette situation diffuse a été de surcroît compliquée en 1990 avec les troubles internes qu'a connu l'A.N.E.N (African NGO's Environment Network), unique organisation régionale de regroupement des organisations non gouvernementales à objectifs environnementaux (voir "Rivalry and Personality Clashes". *Weekly Review*. 20 juillet 1990. p29).

(39). voir SHAW (T.M.) : "Popular Participation in Non-Governmental Structures in Africa : Implications for Democratic Development". op.cit. pp12-13.

(40). voir MAUPEU (H.) : "Kenya : l'année 1989". op.cit. p324. L'auteur précise en outre l'attitude ambivalente des hommes politiques, lesquels, s'ils tentent de propager l'image d'un complot par le canal ecclésial, appartiennent quasiment tous en parallèle au conseil de gestion de leur paroisse ou dirigent des associations religieuses, qu'elles soient catholiques ou protestantes.

défaut, il agit sur une des deux parties, à savoir les juristes et les églises chrétiennes. Il ne parvient cependant pas à modifier l'énonciation internationalisée du politique par les réseaux juridico-religieux. Pourtant, cette énonciation ne semble pas dirigée contre l'Etat en lui-même mais davantage contre ceux qui l'animent. Si la relation transnationale verse dans l'activisme lorsque la revendication pluraliste donne ses premiers fruits, il s'agit moins d'un activisme contrétatique que d'un activisme dirigé contre les titulaires du pouvoir. Il y a contournement d'un pouvoir étatique particulier, mais non contournement de l'Etat dans sa globalité. La recherche d'une autonomie culturelle n'apparaît pas ici comme la stratégie déployée par les acteurs juridico-religieux, qu'ils soient étrangers ou kenyans. Ils s'engagent uniquement dans la voie de la contestation de la férule de D.a.MOI sur la vie politique, en balisant directement ou indirectement les pistes que doivent emprunter les professionnels de la politique pour soustraire le pouvoir à ses détenteurs du moment. On ne constate donc pas une véritable dépolitisation des allégeances par le canal de la transnationalité, mais plutôt un déplacement de ces allégeances vers d'autres canaux. Ce déplacement s'effectue cette fois par une repolitisation déterminée en fonction de valeurs autres que celles émises par le pouvoir en place.

Cet échange transnational nous apparaît ainsi n'avoir d'autre ambition que la formalisation d'une plate-forme pour l'expression, voire la propulsion, des futurs acteurs d'une vie politique rendue plurale. Il ne semble pas que le discours juridico-religieux s'enferme au Kenya dans le paradoxe qui voudrait que tout en étant par essence plural, ce discours revendique une légitimité absolue et exclusive de tous les autres<sup>(41)</sup>. Cependant, l'accaparement (plus par les églises chrétiennes que par les juristes) des espaces sociaux démobilisés se trouve davantage légitimé par les appuis internationaux, même si ceux-ci émanent d'organisations non gouvernementales et non directement d'institutions étatiques. Encore une fois, cet accaparement n'a pas de réelle ambition hégémonique, il ne représente que le défrichage du terrain en faveur des représentants d'une opposition luttant pour le pouvoir (c'est-à-dire activée par des professionnels de la politique qui proposent de véritables programmes politiques).

La corrélation de l'action interne et de l'action internationale devient interaction dès le moment où l'obtention d'acquis (institutionnalisation du multipartisme; organisation d'élections pluralistes) permet à la coopération transnationale de se dévoiler. C'est un dévoilement, non pas par l'officialisation de son existence (on savait qu'elle existait) mais par la capacité de production de sens et d'activation de flux mobilisateurs qu'elle démontre. Le sacré et la règle de droit n'apparaissent pas comme des objectifs ultimes, mais comme des vecteurs prépondérants à la mise en échec du pouvoir de D.a.MOI. D'expectant, l'échange devient productif. En outre, il n'a pas un caractère transnational totalisant (mettre fin à l'hégémonie de l'institution étatique) mais un caractère transnational relatif (la transnationalité est utilisée comme une stratégie visant à remplacer les détenteurs du pouvoir). L'interaction entre l'externe et l'interne revient à dégager une sorte de fonction tribunitienne des acteurs religieux et juridiques kenyans, qui se déterminerait par rapport à la

---

(41). ce paradoxe est en particulier dégagé au travers de l'analyse de l'énonciation religieuse par BADIE (B.); SMOUTS (M.-C.) : *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*. op.cit. pp62-67.

recherche du pluralisme politique. Cette fonction tribunitienne, outre qu'elle permet l'expression puis la transmission de la demande démocratique, crée les conditions d'une alternative à la situation autoritaire en facilitant la formation d'une élite politique de substitution. Le caractère stratégique et non pas culturel de cette démarche est patent<sup>(42)</sup>.

L'échange transnational entre les organisations internationales non gouvernementales et les relais ecclésiastiques et juridiques de contestation a permis à chacune des parties d'obtenir des avantages. Les premières ont participé à l'effort général des réseaux internationaux d'assistance pour activer le processus de mise en place d'alternatives à l'autoritarisme de D.a.MOI et se sont implantées plus solidement au Kenya grâce à la demande interne. Les seconds ont pris appui ou ont profité du soutien de ces organisations pour apparaître comme le tremplin de l'émergence d'une classe politique nouvelle. La quasi impossibilité de captation (par détournement ou par récupération) du pouvoir de ces flux transnationaux les a rendus encore plus efficaces. Néanmoins, ces courants ne sont qu'une partie des efforts déployés par l'ensemble des relais de contestation. Bien que producteurs de sens de façon autonome, ils ne suffisent pas à provoquer à eux seuls une mise en échec du pouvoir, alors même que ce dernier n'est pas partie à l'échange qui leur donne naissance (dès l'instant où le pouvoir kenyan participe *a contrario* aux deux autres échanges : celui avec les réseaux internationaux d'assistance -à l'exception de certaines organisations non gouvernementales-; et celui avec les gouvernés).

---

(42). sur la prévalence de l'argument stratégique sur l'argument culturel pour ce qui concerne le rôle des églises chrétiennes dans les systèmes autoritaires, il faut consulter BADIE (B.) : "Démocratie et religion : logiques culturelles et logiques de l'action". *Revue Internationale de Sciences Sociales*. août 1991. n°129. pp545-555, dès lors que "... la construction démocratique correspond davantage à des stratégies de pouvoir qu'à un processus de conquête ou de mobilisation consciente" (p550).

Le pouvoir kenyan apparaît donc bien encerclé. Au seuil de l'année 1991, il doit faire face à de multiples contraintes qui l'obligent à moduler sa position internationale et à minimaliser (au moins dans le discours produit) son hégémonie sur la société. Pourtant, la mise en oeuvre d'une série de stratégies d'évitement de ces entraves va progressivement l'en dégager dans une certaine mesure.

Il n'existe pas de cassure nette entre le moment où D.a.MOI subit les pressions internationales et celles des citoyens kenyans, et le moment où il active ces stratégies. Ces dernières n'interviennent pas à l'instant où le gouvernement juge empiriquement qu'il ne peut plus supporter les pressions, bien que l'année 1991 apparaisse effectivement comme celle où il doit affronter leur conjonction quasi absolue. Ces stratégies sont pensées et mises en fonction à l'orée de la contestation pluraliste. On assiste donc à une sorte de confrontation sur un même lieu et avec des moyens différenciés entre d'une part des contraintes et d'autre part des systèmes destinés à les éviter. Ceux-ci ne participent plus exactement de l'échange mais plutôt d'une stratégie de légitimation (et de délégitimation) que va employer le pouvoir kenyan pour paralyser ou tout au moins réduire les capacités de production de contraintes de leurs emetteurs. Cette stratégie va se révéler efficace puisque D.a.MOI et son gouvernement parviennent à contourner ces contraintes, de telle sorte que l'on peut évoquer une rémanence de l'autoritarisme.



## Deuxième Partie

# LE CONTOURNEMENT DES CONTRAINTE PAR LE POUVOIR KENYAN : LA REMANENCE DE L'AUTORITARISME

---

Encerclé, le pouvoir kenyan ne reste pas sans réaction. Il s'engage dans une phase de résistance par le jeu de multiples processus agissant sur l'environnement comme sur les institutions. La mise en oeuvre de ces processus a pour objectif de consolider les assises du pouvoir en contrecarrant les assauts divers dont il est l'objet, qu'ils soient extérieurs ou endogènes. Cette stratégie relève de la légitimation plutôt que de l'échange proprement dit.

Nous avons brièvement expliqué en introduction les raisons qui nous ont conduit à préférer le paradigme de la légitimation à celui de l'échange<sup>(1)</sup>, mais il convient d'y revenir de façon plus précise à la lumière des précédents développements. Certes, l'échange intervient dans la relation de pouvoir comme dans la légitimation, mais les procédés de légitimation que va activer le pouvoir kenyan ne font pas intervenir de relations d'échange : d'abord par le fait que la manière dont D.a.MOI va projeter une image du pouvoir et de la démocratie n'appelle aucune rétribution ou réciprocité; ensuite parce que seule la protection de ses intérêts anime sa stratégie. Aussi, dès l'instant où se trouve en jeu la recherche des conditions de pérennisation de la primauté d'un pouvoir étatique menacé par les contraintes internes et externes, et non pas quelques positions de pouvoir éparses, le développement d'une stratégie de résistance s'effectue au-delà de l'échange politique. Ce dernier ne suffit plus, ne répond plus aux problèmes posés par le dysfonctionnement des relations globales entretenues par D.a.MOI avec les réseaux internationaux d'assistance ou les gouvernés et la nécessité d'une légitimation imposée unilatéralement, sans contrepartie, se révèle alors. Néanmoins, revenons sur la théorie de WALDMAN (S.) qui tente d'aborder le problème de la légitimité

---

(1). supra pp19-20.

(et non pas directement celui de la légitimation) par le biais de l'échange politique. Il rappelle que les chercheurs ont évité jusqu'alors cette possibilité, ce qui à son avis constitue une erreur, car en s'engageant dans une investigation empirique, il demeure acceptable d'opérer une conceptualisation. A son sens, dès lors que "... *la société et l'Etat ne peuvent pas changer, ignorer, ou éliminer certaines valeurs humaines fondamentales, il devient raisonnable de débiter l'analyse de la légitimité en évaluant le degré de satisfaction de ces valeurs*"<sup>(2)</sup>. Ainsi, le comblement des carences éventuelles ou l'amélioration des valeurs existantes ne peuvent que s'accomplir par l'intermédiaire de l'échange. Introduire ou détruire la désocialisation, la dépolitisation ou la résignation populaire ne peut s'expliquer uniquement par le concept linéaire de légitimité / illégitimité. Il existe une relation d'échange qui subsume ce concept et ses implications. Le citoyen n'est pas astreint passivement aux structures sociales et aux contraintes de l'Etat. Il faut le penser comme agissant dans un marché politique plus ou moins contrôlé. Il est capable de modifier sa propre distribution de ressources dès l'instant où il se sent brimé par un régime "à faible démocratie" (*less democratic*). Si de la structure du marché politique dépend le degré d'action du citoyen et de l'Etat (marché monopolistique, oligopolistique, monopsonistique), WALDMAN (S.) considère que cette action reste toujours vérifiable, même dans un marché non compétitif. En dernier lieu, il estime *a contrario* que si un citoyen "... *ne discerne aucune connection entre ses actions (...), ses investissements d'une part, et les conséquences qui en résultent d'autre part, l'échange politique ne peut être appliqué*"<sup>(3)</sup>. Aussi, il admet qu'expliquer les problèmes de légitimité dans les cultures politiques de type parochial à l'aide de la théorie de l'échange politique s'avère presque impossible. De façon plus générale, il précise que cette analyse doit tenir compte du fait que tout individu n'est pas atomiquement isolé, et qu'il évolue en fonction de son environnement.

Bien qu'autoritariste et régi par des règles de fonctionnement patrimonialisées, le régime politique kenyan ne peut être tenu pour parochial (ou prébendal) et il aurait été possible de continuer à placer sous le paradigme de l'échange cet ensemble de processus de légitimation. En effet, il n'apparaît pas déraisonnable d'affirmer que l'apparente institutionnalisation des procédés démocratiques ou la recherche d'une démocratisation des structures administratives nationales et locales participent de l'échange politique. Mais, d'une part, ces facteurs ne sont pas uniques, et d'autre part, il nous semble artificiel de chercher systématiquement à tout justifier par un même paradigme. A titre d'exemple, l'activation des rivalités dans l'opposition, le discours sur l'inutilité du pluralisme politique, la réappropriation à des fins stratégiques des contradictions de l'énonciation internationale du politique au Kenya ne peuvent être justifiées par l'échange parce qu'il n'y a pas en l'occurrence d'échange visible ni même possible. L'exemple kenyan montre effectivement que l'emploi de la légitimation est subordonné au degré d'hostilité de l'environnement politique : plus ce dernier apparaît hostile, plus le processus de légitimation devient

---

(2). in WALDMAN (S.) : *Foundations of Political Order. An Exchange Theory of Politics*. op.cit. pp99-100. L'explication de la notion de légitimité par l'échange politique est abordée dans le chapitre 4 : "The Problem of Legitimacy". pp89-117.

(3). in WALDMAN (S.) : *Foundations of Political Order. An Exchange Theory of Politics*. op.cit. p114.

important<sup>(4)</sup>. Le pouvoir kenyan va déterminer unilatéralement les modes destinés à pérenniser les conditions de sa reproduction. Ainsi, il détient le monopole sur le marché des ressources propres à légitimer ses actions, et il nous apparaît artificiel de considérer que les pôles vis-à-vis desquels il cherche à s'autolégitimer ou ceux qu'il voudrait délégitimer soient en mesure d'interférer sur ce marché. C'est donc bien de stricte légitimation dont il s'agit (par les moyens subséquents de la délégitimation ou de l'autolégitimation). Elle ne participe pas d'un quelconque échange politique, dès le moment où les ressources contrôlées ou escomptées par chacune des parties sont différentes. En outre, la volonté hégémonique d'un pouvoir kenyan en situation d'instabilité s'accommode mal d'une régulation par l'échange.

Notons une fois encore que les stratégies d'évitement utilisées par D.a.MOI n'interviennent pas de façon successive par rapport aux contraintes qui déterminent leur application. C'est-à-dire que le pouvoir kenyan, tout en maintenant des relations d'échange politique avec les émetteurs des contraintes, produit simultanément des courants de délégitimation ou d'autolégitimation. Il existe donc une sorte de parallélisme entre la réception des contraintes et l'action pour y résister. Cependant, il faut admettre qu'à partir du moment où le pouvoir kenyan s'engage dans les phases décisives de légitimation (à partir de l'introduction du multipartisme), il rompt relativement avec la dialectique de l'échange. Celui-ci demeure encore vérifiable, mais avec une acuité bien moindre.

Nous aborderons en premier lieu les stratégies d'évitement par l'emploi de moyens de délégitimation des facteurs d'encerclement. En second lieu, nous verrons comment le pouvoir kenyan s'engage dans une phase d'autolégitimation.

---

(4). en effet, selon BRAUD (P.) in "Du pouvoir en général au pouvoir politique". op.cit., dès lors que l'environnement politique se révèle inamical, on constate la mise en oeuvre automatique de processus de légitimation du maintien ou du développement de l'appareil coercitif dans l'objectif de contenir les contestations sur son utilité sociale (voir p378). Dans une logique similaire, LAGROYE (J.) in "La légitimation". op.cit., estime qu'il est "... très contestable que l'intensification des procédures de légitimation corresponde à un allègement de l'exercice de la contrainte brutale, et réciproquement : toute période critique pour un système politique conduit au développement conjoint des pratiques répressives et des mécanismes de légitimation" (pp405-406).

# I- LA DELEGITIMATION DES FACTEURS D'ENCERCLEMENT

Ayant à subir une érosion de ces soutiens<sup>(5)</sup> qui leur est fortement préjudiciable, les dirigeants kenyans réagissent en mettant en oeuvre une ensemble d'actions destinées à revendiquer la légitimité de leur pouvoir. La première modalité de cette politique revient à déployer des mesures de délégitimation des contraintes qui leur sont imposées<sup>(6)</sup>. Dans cet objectif, ils raisonnent en fonction de la représentation qu'ils se font du régime désirable mais non en fonction de la représentation que s'en donnent les gouvernés ou les réseaux internationaux d'assistance. Il existe donc un aspect de coercition dans ces moyens de délégitimation, terme par lequel nous entendrons le mécanisme d'élaboration de facteurs de déstabilisation ou de mise en échec de croyances, de repères dont la cristallisation présente un danger pour le pouvoir.

Dans cette logique, le pouvoir kenyan va utiliser un double processus de délégitimation : l'un actif, qui joue directement sur le discours ou sur les structures internes (institutionnelles ou non) de la société; l'autre par défaut, dès lors qu'il profite plus ou moins habilement des contradictions dans l'énonciation du politique produite par les réseaux internationaux d'assistance.

## A) LES MODES DE PRODUCTION DE DELEGITIMATION ACTIFS

Une distinction s'impose entre deux catégories de modes de production de délégitimation. Les uns sont directs, c'est-à-dire qu'ils influent directement sur les courants de contestation, sur les croyances nées de la revendication pluraliste. Ainsi, la délégitimation consistera d'une part à produire un discours justifiant l'inutilité du multipartisme, et d'autre part à activer les rivalités au sein d'une opposition qui

---

(5). d'après le concept de LAGROYE (J.) qu'il développe dans *Sociologie politique*. op.cit. pp401-406. S'il est relativement difficile d'analyser les raisons qui ont conduit au retrait des soutiens, on peut admettre, en examinant l'affaiblissement des attitudes de consentement mutuel, "... que la diffusion de croyances et de représentations mettant en question la légitimité d'un régime politique n'est pas sans rapport avec une érosion des soutiens diffus..." (p402). L'auteur précise que l'érosion des soutiens apparaît aussi diversifiée que les soutiens eux-mêmes

(6). certes, en période de crise politique, le phénomène de délégitimation atteint plutôt le régime politique qui doit subir cette crise (voir par exemple sur ce point DOBRY (M.) : *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. 1986. pp261-285. L'auteur fait une distinction entre les délégitimations localisées en amont des crises, et celles résultant de mobilisations). Ici, le pouvoir kenyan retourne le processus à son compte. Il lutte contre la délégitimation progressive de sa primauté en délégitimant ses détracteurs.

dévoile rapidement les lieux de sa fragilité. Les autres peuvent être qualifiés d'indirects, puisque le pouvoir va choisir des canaux détournés pour affirmer le caractère vain des croyances populaires suscitées par quelques réseaux encore limités. A cet effet, il entame une sorte de manipulation des esprits en mettant en place des procédures dilatoires (commission de réforme du parti, auditions populaires, proposition de retour au *Majimboisme*<sup>(7)</sup>). A travers cet ensemble de procédés, on peut constater que, de même que la légitimation ne relève pas seulement d'un problème de procédures mais également de contenus idéaux<sup>(8)</sup>, la délégitimation ne s'affirme pas uniquement par des voies institutionnelles de mise en échec des contraintes menaçant l'assise du pouvoir mais aussi par l'usage d'un discours agissant sur les représentations.

## 1. les modes directs

### a) le discours sur l'inutilité du multipartisme

Les revendications plus ou moins erratiques ou peu centralisées des divers relais de contestation vont cependant provoquer un véritable débat sur le multipartisme, dans lequel, fort de ses certitudes quant à l'inappropriation de ce système politique, s'engage le pouvoir kenyan. Il devient nécessaire pour le gouvernement de démentir et d'infirmer par des arguments valables les accusations des opposants. En effet, ces derniers attribuent à l'inflexibilité et à l'indifférence de la K.A.N.U vis-à-vis des demandes du peuple la mauvaise situation de l'économie kenyane, de même qu'ils dénoncent vigoureusement l'incapacité du gouvernement à contenir les nombreuses pratiques de corruption<sup>(9)</sup>. On peut situer au début de l'année 1990 la période où D.a.MOI commence à défendre le monopartisme de façon virulente et activiste. En dehors du recours régulier à l'insulte<sup>(10)</sup>, il utilise le thème récurrent du tribalisme,

---

(7). encore qu'il nous semble que le débat (court et quelque peu artificiel) sur le *Majimboisme* (ou fédéralisme, introduit de 1962 à 1964 dans la Constitution kenyane) doit être tenu pour très secondaire dans l'ensemble des tentatives de délégitimation utilisées par le pouvoir. Lancé au milieu du mois d'août 1991 par le député Joseph MISOI, ce débat est immédiatement rejeté par D.a.MOI qui estime que l'introduction d'un système fédéral entraînerait des divisions politiques irréversibles. Il craint une régionalisation poussée à l'extrême que certains des membres de la classe politique au pouvoir ne manqueraient pas d'apprécier, en raison des capacités d'un tel système de produire de nouvelles ressources échappant à la tutelle présidentielle (voir "No Future for Majimboism". *Weekly Review*. 23 août 1991. pp4-6). Le débat rebondit néanmoins le mois suivant lorsqu'au cours d'une réunion publique de la K.A.N.U, des responsables du parti remarquent que le *Majimboisme* apparaît un moyen intéressant pour résister face au multipartisme. La classe politique semble se scinder en deux : ceux qui pensent que ce système peut constituer une alternative viable au multipartisme; ceux qui craignent qu'il fasse resurgir des querelles ethniques importantes dès lors qu'il est fondé avant tout sur l'ethnicité. Il faut l'intervention sèche de D.a.MOI pour mettre un terme apparemment définitif au débat (voir "Renewed Calls for Majimbo". *Weekly Review*. 13 septembre 1991. pp5-8; "A Second Vain Attempt". *Weekly Review*. 20 septembre 1991. pp5-6).

(8). voir sur ce point FERRAROTTI (F.) : "Légitimation, Representation and Power". *Current Sociology*. volume 35. n°2. été 1987. pp21-27.

(9). selon les leaders de l'opposition, la corruption gangrène le pays. Ils font notamment mention des irrégularités qui caractérisent la gestion des ports, des services postaux, de la direction des céréales ainsi que du service de la santé. De plus, ils affirment que le "patronage tribal" constitue le critère principal pour l'avancement des fonctionnaires. Enfin, ils contestent vivement les abolitions de la K.F.A (Kenya's Farmers Association) et de la K.P.C.U (Kenya Planters' Cooperative Union) qui n'ont eu d'autre conséquence que la diminution injustifiée du traitement subi par les fermiers (voir WIDNER (J.) : *The Rise of a Party-State in Kenya. From Harambee ! to Nyayo !*. op.cit. p175).

(10). en effet, les opposants sont souvent comparés à des anarchistes, à des dérangés mentaux, à des drogués ou même à des rats.

qui selon lui ne manquera pas d'être dangereusement aggravé par la multiplicité des partis<sup>(11)</sup>, et proclame que les partisans de l'introduction du multipartisme sont les jouets des colonialistes. Il estime que le parti unique n'entre pas en contradiction avec la notion de démocratie : à cet égard, il lui apparaît que le système électoral du *queuing* en est la preuve. D.a.MOI est fortement soutenu par son gouvernement. Relayées immédiatement par le vice-Président du gouvernement G.SAITOTI, ses déclarations sont reprises par l'ensemble de la classe politique dirigeante, y compris par les députés qui soutiennent massivement leur Président de la République lorsque ce dernier ouvre la session parlementaire du printemps<sup>(12)</sup>. Au même moment, le conseil national de la K.A.N.U prend une résolution réitérant sa foi dans le système monopartisan<sup>(13)</sup>. Il existe donc une unanimité quant à la position à tenir devant la revendication pluraliste<sup>(14)</sup>.

Cette position est bien entendu âprement contestée par les opposants qui appellent à un référendum pour que le peuple décide par lui-même<sup>(15)</sup>. Cependant, D.a.MOI entend mettre un terme rapide à cette question qu'il qualifie de secondaire au regard des problèmes de véritable importance que connaît le Kenya. A cette fin, il effectue une tournée à travers le pays dans le but de propager l'image d'un système politique, qui bien que monopartisan, demeure démocratique. Les arguments qu'il développe ne varient pas, mais il laisse transparaître que sa volonté de clore le débat est motivée par le déplacement de la discussion du terrain de l'idéologie vers celui de l'affrontement entre forces politiques rivales. Dans cette logique, il n'entend pas donner d'autorisation pour l'organisation de meetings par l'opposition et engage vivement cette dernière à se soumettre à sa décision<sup>(16)</sup>. Néanmoins, l'innovation que

---

(11). D.a.MOI ne fait pas usage de la rhétorique "une tribu = un parti" qu'a développé par exemple Kenneth KAUNDA en Zambie, mais il déclare néanmoins que l'introduction "... d'un système multipartisan déclenchera sans aucun doute des situations de chaos qu'il sera très difficile de résorber... (car cela cause des frictions tribales" (in "The Multi-Party Debate". *Weekly Review*. 30 mars 1990. p30).

(12). voir "K.A.N.U's Unanimous 'No'". *Weekly Review*. 6 avril 1990. pp9-10.

(13). *ibid.* La résolution énonce : "Nous affirmons que notre système monopartisan émane de la propre trajectoire historique du Kenya et ne peut être perçu et caractérisé qu'uniquement par rapport au contexte kenyan. C'est un système qui a été de façon constante et sérieuse analysé et évalué. Il a permis des avantages que les expérimentations modernes, étrangères à la psychologie, à la philosophie et au mode de vie des Kenyans, sont loins d'approcher" (p9).

(14). cependant, le *Weekly Review* (article précité) fait mention d'une conversation que D.a.MOI aurait eue avec le Président de l'I.C.R.C (International Commission of the Red Cross) auquel il aurait confié que si le système multipartisan n'était pas envisageable tant que des troubles ethniques subsisteraient, il restait toujours possible d'en discuter l'opportunité dans un contexte interne plus pacifique. D.a.MOI développe par la suite publiquement cet argument au cours d'une cérémonie de remise de prix à des étudiants (voir "Multi-Party Debate Rages". *Weekly Review*. 20 avril 1990. pp10-11). On ne peut manquer de faire un rapprochement avec les violentes secousses ethniques qui ont traversé la Rift Valley au début de 1992. Provoquées sciemment par les hommes politiques Kalenjins (et notamment N.BIWOTT), elles concrétisent par l'exemple les craintes exprimées par les gouvernants au cours du débat sur le multipartisme, alors même que ce dernier a été institutionnalisé.

(15). voir "The Debate Continues". *Weekly Review*. 11 mai 1990. pp6-12. La contestation du discours de D.a.MOI est animée par C.RUBIA et K.MÁTIBA. Mais la conjonction de deux phénomènes les projette sous le feu de la critique : d'une part, ils appartiennent tous deux à l'ethnie Luo, et plusieurs parlementaires ne manquent pas de remarquer qu'au cas de multipartisme, la coalition Luo / Kikuyu se reformerait pour dominer à nouveau le pays; d'autre part, les déclarations simultanées de S.HEMPSTONE en faveur de l'introduction du multipartisme permettent à D.a.MOI d'affirmer que les deux anciens ministres sont manipulés par des intérêts étrangers (un ministre déclare à cet égard que l'ambassadeur américain "... passe son temps à musarder dans les bidonvilles de Nairobi, ce qui permet de douter raisonnablement de ses qualités de vrai diplomate" --in WIDNER (J.) : *The Rise of a Party-State in Kenya. From Harambee ! to Nyayo !*. op.cit. p174).

(16). D.a.MOI déclare : "Ils (les opposants) veulent être arrêtés afin de devenir des héros" (in End of the Debate". *Weekly Review*. 22 juin 1990. p4). Il témoigne par là de sa crainte d'une certaine "héroïsation"

suggère l'organisation de ces meetings fait naître dans la population un sentiment d'attente enfin comblée. Ainsi, les émeutes dites du "Saba-Saba" du mois de juillet 1990 interviennent après l'interdiction d'un de ces meetings à Nairobi<sup>(17)</sup>. Bien que durement réprimées par un pouvoir désireux de montrer qui détient les rênes du pays, ces émeutes prennent valeur de symbole dès l'instant où elles indiquent la première manifestation de mécontentement populaire à l'encontre de D.a.MOI.

Après ces événements, la position des dirigeants ne change pas sur la question de l'opportunité du multipartisme, d'autant que quelques semaines plus tard ils tirent des auditions SAITOTI la conclusion selon laquelle la population a exprimé son désir de garder sa confiance à la K.A.N.U.<sup>(18)</sup>. Au surplus, il leur est apparu que les expériences africaines du multipartisme n'ont pas toujours garanti la paix et la démocratie. Aussi, à la fin 1990, D.a.MOI entend que le débat idéologique sur le système politique n'intervienne plus dans les discussions politiques<sup>(19)</sup>.

Cette délégitimation du multipartisme, puis celle du débat politique en lui-même, n'est rendue possible que par l'absolue confiance témoignée à D.a.MOI par les membres de la classe politique au pouvoir. Les factions de la K.A.N.U soutiennent activement leur Président dès lors que monopartisme signifie également pour elles monopole de l'accès aux ressources étatiques. Aucun homme politique membre du parti unique ne manifeste (tout au moins publiquement) d'attrance vers le système multipartisan<sup>(20)</sup>. Pourtant, cette solidarité ne suffit pas, et le pouvoir kenyan exploite les dissensions qui se font progressivement jour à l'intérieur d'une opposition qui a du mal à se structurer, et qui, lorsqu'elle y parvient (aussi bien après une relative agrégation des intérêts de ses membres qu'après son institutionnalisation) semble multiplier les motifs de discorde.

### *b) l'activation des rivalités au sein de l'opposition*

Affaiblir, voire éliminer l'opposition naissante demeure une des voies les plus sûres pour D.a.MOI dans son entreprise de délégitimation des facteurs d'encerclement interne. S'il ne peut directement agir sur les réseaux religieux, et s'il lui est tout aussi difficile de le faire sur les juristes (du moins tant que ceux-ci ne s'engagent pas dans un groupe politique), en revanche, l'action répressive sur les professionnels de la politique représente un procédé efficace pour maintenir au sein

---

au profit des opposants, alors que lui-même entend cheminer sur cette voie. En effet, il cherche à s'identifier personnellement aux objectifs fondamentaux de la société (ici se développer grâce au système monopartisan) pour devenir porteur d'un "sens collectif" (voir sur ce thème LAGROYE (J.) : *Sociologie politique*. op.cit. p397).

(17). malgré cette interdiction formelle et la précaution supplémentaire prise par le gouvernement (consistant dans l'arrestation de K.MATIBA, C.RUBIA, R.ODINGA, G.IMANYARA et d'autres opposants), la rumeur du maintien de la réunion se répandit, ameutant ainsi plusieurs milliers de Kenyans. Ce regroupement dégénère et les manifestations s'étendent peu à peu dans tout le pays pendant quatre jours (voir "Detentions and After". *Weekly Review*. 13 juillet 1990. pp3-12; "Aftermath of the Riots". *Weekly Review*. 20 juillet 1990. pp4-6; "Days of Civil Disturbances". *Weekly Review*. 21 décembre 1990. pp7-8).

(18). voir "Multi-Parties". *Weekly Review*. 3 août 1990. p10; infra pp.

(19). voir "The Multi-Party Debate". *Weekly Review*. 21 décembre 1990. pp4-6.

(20). il est très significatif de noter qu'au cours de cette période, la seule manifestation d'hostilité à l'égard de la politique gouvernementale bannit immédiatement son auteur des cercles politiques. Ainsi, le ministre de l'Agriculture, Maina WANJIGI, est démis de ses fonctions par D.a.MOI pour sa condamnation publique d'expulsions criminelles de squatters à Nairobi fin mai 1990 (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 9 juin 1990. p3).

des gouvernés la croyance en la fiabilité de son mode de gouvernement. Le moyen premier pour parvenir à cet objectif est constitué par les arrestations multiples des opposants, au moment où ceux-ci apparaissent relativement éparpillés et ne disposent que de peu de moyens logistiques et de terrains de libre expression. Pourtant, dès le moment où l'opposition se structure, et que se diffuse simultanément et de façon plus profonde son message, ce moyen tend à devenir obsolète en raison du potentiel d'impopularité qu'il recèle mais aussi vis-à-vis de bailleurs de fonds de moins en moins conciliants<sup>(21)</sup>. Aussi, la délégitimation par l'exacerbation des rivalités endogènes au sein de l'opposition se révèle un mode déterminant de préservation des intérêts du pouvoir.

Ici, le langage politique, s'il consiste dans la logique de D.a.MOI, aussi bien à affirmer sa propre légitimité qu'à imposer des schèmes de perception du réel et à attester une maîtrise purement idéale des réalités<sup>(22)</sup>, représente également un moyen plus subversif de déstructuration des prétendues innovations du contestataire. D.a.MOI ne cherche pas à effectuer un travail de réappropriation mais exerce une opération de destruction indirecte, en mettant l'accent sur l'absence de cohésion des émetteurs de l'alternative pluraliste. Suivant sa rhétorique, la futilité des propositions est parfaitement concomitante avec le manque de cohérence structurelle, voire discursive, de ceux qui les portent sur le marché.

Ainsi, afin d'aviver ces rivalités, les dirigeants font par exemple usage du leurre de la réinsertion politique. En janvier 1991, Joseph KAMOTHO, le secrétaire général de la K.A.N.U, annonce que trente et un anciens membres du parti, exclus au cours des dernières années, ne sont plus dorénavant suspendus que pendant une année supplémentaire, pendant laquelle seront examinés leurs cas individuels afin de décider de leur éventuelle réintégration. Parmi ces hommes politiques, on trouve O.ODINGA, K.MATIBA, C.RUBIA ou K.wa.WAMWERE. En revanche, R.ODINGA ou J.M.SHIKUKU ne sont pas concernés. Il existe donc une sélection qui n'est pas innocente. D'autre part, les dirigeants craignent le retour d'une alliance entre Luo et Kikuyu, qui apparaissent marginalisés devant un parti unique dominé par les Kalenjin<sup>(23)</sup>. Les nombreuses réunions entre K.MATIBA et O.ODINGA et leurs partisans respectifs à la mi 1990 inquiètent fortement le gouvernement. C.RUBIA met de surcroît l'accent sur la nécessité de sortir du carcan de la politique mono-ethnique. De plus, même si la majeure partie de la classe politique Luo est apparue comme soutenant le gouvernement, la mort étrange de R.OUKO risque de tempérer ce soutien. Dans ces conditions, P.O.ARINGO, le *National Chairman* de la K.A.N.U, lui-même Luo et ancien protégé d'O.ODINGA, prend l'offensive et dénonce toute velléité d'alliance inter-ethnique qui rendrait caducs les efforts fournis par les jeunes politiques Luo, en particulier les députés, qui oeuvrent pour une nation pacifique. Dans cette logique, il cherche parallèlement à faire pression sur

---

(21). deux mois avant l'instauration du multipartisme, la police arrête un des fondateurs du F.O.R.D (Forum for the Restoration of Democracy), Ahmed Salim BAMARHIZ. Il est cependant relâché le jour même de son arrestation, suite à des pressions diplomatiques américaines (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 28 septembre 1991. p3).

(22). sur ces trois concepts, voir BRAUD (P.) : *Sociologie politique*. op.cit. pp384-386.

(23). ils cherchent à éviter que ne se reproduise la situation de l'immédiate post-indépendance, où s'affrontaient la K.A.D.U des Luo et des Kikuyu et la K.A.N.U majoritairement composée des ethnies minoritaires (Kalenjins, Maasai, Swahili et autres groupes côtiers).



O.ODINGA pour qu'il rejoigne les rangs de la K.A.N.U, s'appuyant sur les divers signes d'indécision manifestés par le leader Luo quant à son orientation politique<sup>(24)</sup>. Mais l'arrestation demeure encore à cette période le moyen le plus sûr pour tenter d'écarter le spectre honni de l'alliance. Cependant, il devient un peu moins évident de l'employer systématiquement à partir de 1991. Aussi, la vindicte contre les tentatives d'alliances entre Luo et Kikuyu change de forme pour s'exercer plus insidieusement. Le ministre du Gouvernement Local, William ole NTINAMA, déplore au mois de février que les Kikuyu détiennent plus de 90% des intérêts dans sa circonscription, à forte dominante Maasai. Le ministre trouve un écho très favorable puisqu'il est soutenu activement par les membres du gouvernement appartenant aux ethnies minoritaires, ainsi que par D.a.MOI qui ne réagit pas. Mais surtout, quasiment aucune réaction n'est à noter parmi les leaders Kikuyu, mis à part celle du révérend T.NJOYA<sup>(25)</sup>. Cette forme de délégitimation de l'opposition par le canal de l'ethnicité provoque des dysfonctionnements, mais à l'avantage du pouvoir. Elle ne suscite pas de contradictions visibles qui voudraient que d'une forme de légitimation traditionnelle (ici l'appartenance à une ethnie) découle la délégitimation des structures étatiques<sup>(26)</sup>, puisque c'est justement la cohésion de la nation et, partant, de ses structures étatiques, qui justifie et provoque l'ostracisation d'une alliance inter-ethnique.

La structuration progressive de l'opposition amène un déplacement des stratégies de délégitimation. Ainsi, lorsque O.ODINGA crée le N.D.P (National Democratic Party) début 1991, D.a.MOI rappelle que la formation d'un parti est inconstitutionnelle depuis l'institutionnalisation *de jure* du monopartisme en 1982. En outre, il ajoute qu'aucun statut quelconque ne peut être accolé à cette formation politique, et que ses membres auront dès lors à supporter un préjugé très défavorable pour la suite de leurs activités politiques. Ces menaces entraînent la démission de trois des membres du comité provisoire du N.D.P qui font allégeance à D.a.MOI en lui demandant de les réintégrer au sein de la K.A.N.U. Ils admettent n'avoir été guidés que par des prétentions politiques (l'obtention de postes ministériels qui, semble-t-il, leur avaient été promis) et non pas par une idéologie alternative, ce qui permet à D.a.MOI de fustiger le caractère mercantile du N.D.P<sup>(27)</sup>.

L'activation des rivalités internes au sein de l'opposition par les gouvernants n'est cependant pas toujours visible, et on ne peut en outre en faire l'unique facteur des fortes dissensions qui agiteront l'opposition lorsqu'elle sera institutionnalisée. Cependant, la mise en évidence des contingences ethniques, le rappel à de prétendues valeurs politiques incontournables (agir dans la légalité, reconnaître la légitimité sociale des appareils vus en tant que produit de l'ordre politique), ont contribué à jeter le trouble dans les rangs des contestataires.

---

(24). voir "A New Alliance ?". *Weekly Review*. 29 juin 1990. pp5-8.

(25). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 3 mars 1991. p2.

(26). voir BADIE (B.) : "L'Etat en développement". op.cit. p220.

(27). voir "Defectors are Back". *Weekly Review*. 7 juin 1991. pp10-11; *La Lettre de l'Océan Indien*. 8 juin 1991. p5. En démissionnant, Richard MUCHIRI (vice-Président), Ramadhan MWANGUMO (trésorier) et Michael Loboin NEENE (secrétaire adjoint à l'organisation) espèrent également échapper aux poursuites judiciaires engagées contre les membres du N.D.P.

## 2. les modes indirects

Le pouvoir kenyan démontre certes une maîtrise relative de la situation, mais il doit en dehors de la délégitimation du multipartisme et de l'exacerbation des rivalités intra-opposantes s'engager dans la mise en place de procédures qui apparaissent *a posteriori* comme dilatoires. Il ne peut en effet assurer à l'aide du seul langage politique la pérennisation du monopartisme. Il doit tenir compte d'une demande qui, initialement circonscrite à l'élite du Kenya, se développe progressivement vers le peuple. Aussi, le pouvoir entreprend d'instaurer une commission de réforme du parti à laquelle il demande de mettre sur pied sur le plan des régions et des districts des forums où les Kenyans peuvent venir librement s'exprimer (auditions SAITOTI). Ces deux moyens apparaissent comme de nouvelles formes de délégitimation de l'opposition au regard de l'interprétation que les gouvernants en feront. De surcroît, on peut constater une recrudescence plus ou moins visible de la régulation patrimonialisée du pouvoir. Tout en essayant d'endormir ou du moins de contenir de façon relativement durable l'opposition, D.a.MOI accentue sa domination par le renforcement des méthodes qui ont contribué à asseoir son pouvoir.

### *a) la commission de réforme de la K.A.N.U et les auditions SAITOTI : de l'espoir au leurre*

Donner l'impression qu'il reste à l'écoute des gouvernés afin de garder la maîtrise des événements apparaît comme l'objectif majeur du pouvoir kenyan. De fait, sous la pression relative des bailleurs de fonds, D.a.MOI laisse entendre qu'un élargissement progressif de l'espace démocratique au sein de la K.A.N.U pourrait être envisagé. En outre, en dépit de l'unanimité sur la conduite à tenir vis-à-vis de la revendication multipartisane dont font preuve les dirigeants, il existe une certaine demande intra-K.A.N.U sur une éventuelle libéralisation des structures du parti<sup>(18)</sup>. Aussi, D.a.MOI commande à la fin du mois de juin 1990 la formation d'une commission de réforme dirigée par G.SAITOTI<sup>(29)</sup>, laquelle, pour mener à bien son travail de formulation de propositions, coordonnera et présidera les auditions des gouvernés organisées dans chaque région par les fonctionnaires locaux.

En effet, pendant trois semaines, du 25 juillet au 17 août 1990, les Kenyans se voient offrir la possibilité de libérer officiellement leurs ressentiments. Ce défoulement canalisé n'apporte qu'un pâle contrepoids à une parole politique déjà circonscrite à l'avantage des seuls gouvernants et qui, lorsqu'elle est captée par une opposition se révèle être d'abord "... parole d'élite, parole d'instruit, parole de qui

---

(18). par exemple, le ministre de l'Industrie, Dalton OTIENO estime qu'un véritable équilibre doit être restauré au niveau de la Constitution du parti et de l'espace légal du pays. De façon nuancée, M.KIBAKI, ministre de la Santé, admet que le parti, afin d'améliorer son image et sa cohésion, devrait promouvoir systématiquement les libertés individuelles. C'est en définitive le ministre de l'Environnement et des Ressources Naturelles, Jeremiah NYAGAH, qui se montre le plus précis : il demande ainsi que la règle électorale des 70% soit abandonnée (voir "Golden Mean ?". *Weekly Review*. 25 mai 1990. pp5-8).

(29). cette commission comprenait (en dehors de G.SAITOTI) 18 membres : M.KIBAKI, P.o.ARINGO, N.BIWOTT, Elijah MWANGALE, S.NASSIR, Njoroge MUNGAI, Sam ONGERI, Stephen MUSYOKA, George MUHOHO, Noor OGLE, John KEEN, Wilkister ONSANDO, Joseph MUGALLA, Lee MUTHOGA, Ambrose ADONGO, Eddah GACHUKIA, ainsi que deux ecclésiastiques, l'évêque Arthur KITONGA et le Révérend John GATU.

peut se préoccuper des grands principes, quelle que soit la légitimité de cette préoccupation"<sup>(30)</sup>. On peut néanmoins constater une libération du mécontentement rural, bien qu'il faille interpréter avec prudence les revendications en fonction de leur provenance<sup>(31)</sup>, et en fonction de la manière dont le comité a conduit ses auditions<sup>(32)</sup>. Quoi qu'il en soit, même contrôlées, ces auditions ont eu un effet de catharsis et ont permis de constater une certaine violence dans l'expression de l'amertume populaire, mais aussi une grande diversité dans les problèmes abordés. Ces derniers n'ont pas concerné les seules revendications politiques mais aussi toute une série de réclamations sur les plans agricole, foncier, familial ou de logement<sup>(33)</sup>. La demande existait donc et elle caractérise une mobilisation populaire importante par sa valeur, même si elle a été entourée par une structure précise. Cette mobilisation a en effet touché au niveau des normes et des valeurs, elle s'est fondée sur une interpellation en leur nom pour les remettre en cause ou formuler des principes alternatifs. En cela, elle crée de nouveaux engagements, de nouvelles identifications<sup>(34)</sup>, qui n'ont trouvé de limites (mais de grande importance) que leur cadre d'expression strictement contrôlé.

A partir de ses propres travaux et du recueil des diverses propositions populaires, la commission de réforme rend un rapport de ses activités et de ses conclusions à D.a.MOI en novembre 1990. Ce rapport a été envisagé lors de sa conception comme un "... repère majeur dans la contribution des citoyens kenyans pour le développement de leur pays", selon G.SAITOTI<sup>(35)</sup>, qui assure en outre que des changements seront apportés aux structures gouvernementales et

(30). in MARTIN (D.-C.) : "Le multipartisme, pour quoi faire ? Les limites du débat politique : Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zimbabwe". *Politique Africaine*. n°43, octobre 1991. pp27-28.

(31). en effet, il demeure difficile au travers des publications kenyanes de savoir quels sont les émetteurs des revendications. GRIGNON (F.), in *Multipartisme et compétition pour le pouvoir en République du Kenya. Réflexions sur les contradictions d'une ouverture politique*. op.cit., émet l'hypothèse selon laquelle ceux qui sont venus parler (ou ont été autorisés à le faire) ont d'abord été des notables locaux représentant un groupe social particulier, et apparaissant dès lors comme les dépositaires de la parole de ce groupe. Il estime que leur mode d'intelligibilité du politique ramène les concepts de multipartisme et des libertés politiques à des "... conceptualisations abstraites ... associées en cette circonstance aux difficultés quotidiennes des Kenyans dans leur famille, à leurs problèmes économiques et sociaux ressentis constamment par rapport à l'invasion de l'Etat" (p94).

(32). Il faut remarquer que la presse n'a eu la possibilité d'assister qu'à la première audition, et qu'elle s'est donc procuré de façon différente (interview des gens à leur sortie) les informations concernant celles qui ont suivi. Cette première audition publique avait pour but, selon G.SAITOTI, de montrer de quelle manière et dans quel esprit il entendait que se déroulent ses travaux. Le premier pétitionnaire se révèle être un ancien parlementaire battu en 1974. Après qu'on lui ait assuré qu'aucune de ses déclarations ne serait retenue contre lui et qu'il ne subirait aucune intimidation (!), il expose ses revendications. Elles ne provoquent que peu de réactions parmi les membres du comité, excepté celle de S.ONGERI lorsque l'ex-parlementaire propose que le mandat du Président de la République soit limité à deux termes (avec une possibilité d'extension après un référendum national) : S.ONGERI estime la proposition déplacée et en demande de plus sérieuses. E.MWANGALE intervient alors pour dénoncer l'immixtion de son collègue, ce en quoi il est soutenu par G.SAITOTI qui rappelle que tous les points de vue exprimés, quels qu'ils soient, doivent être notés. De même, N.MUNGAI note que les auditions ne doivent pas se transformer en interrogatoires (voir "45 minutes with the Team". *Weekly Review*. 27 juillet 1990. pp5-6).

(33). sur le plan politique, il semble que deux thèmes aient dominé : l'abolition des règles électorales du *queuing* et des 70% et la limitation du mandat présidentiel à deux ou trois termes. Le thème du multipartisme et du changement politique n'a pas paru en revanche être véritablement abordé. De nombreuses personnes ont fait grief au comité de cantonner l'écoute des propositions à celles concernant uniquement la discipline partisane et gouvernementale ou les questions électorales (voir "Time to Listen". *Weekly Review*. 3 août 1990. pp4-9; "The Scope Widens". *Weekly Review*. 10 août 1990. pp4-10; "Presentations : In Innundation of Proposals". *Weekly Review*. 17 août 1990. pp15-16).

(34). voir CHAZEL (F.) : "La mobilisation politique. Problèmes et dimensions". *Revue Française de Science Politique*. Volume 25. n°3. juin 1975 (notamment pp515-516).

(35). in "The Real Job Now Begins". *Weekly Review*. 17 août 1990. pp13-14.

monopartisanes. Le présupposé de départ semble donc être qu'aucune proposition concernant un éventuel changement de régime politique ne sera soumis au Président de la République. Ce dernier, dès la réception du rapport, annonce l'organisation pour les 3 et 4 décembre d'une conférence spéciale des délégués de la K.A.N.U afin de discuter des modifications à apporter le cas échéant au système politique. Ce rapport ne sera pas rendu public avant d'être discuté par la conférence.

Cependant, les travaux de la commission SAITOTI ainsi que la réunion des délégués de la K.A.N.U se révéleront inutiles, se transformant *a posteriori* en moyens dilatoires. En effet, D.a.MOI, avant même la tenue de la conférence, prévoit de mettre en marche une série d'amendements constitutionnels relatifs à la réinstauration de l'inamovibilité de l'*Attorney General* et des juges et à l'abandon du *queuing system* et de la règle électorale des 70%<sup>(36)</sup>. La conférence n'a plus qu'à voter massivement en faveur de ces "propositions", ne s'engageant que dans un simili-débat sur l'opportunité de mettre un terme ou non au *queuing system*. En dehors du maintien logique du monopartisme, elle vote la suppression de l'expulsion systématique des membres contestataires de la K.A.N.U. En revanche, ni le thème de la réintégration des membres expulsés ni le problème des détentions d'opposants sans procès ni jugement ne sont abordés<sup>(37)</sup>. L'attitude de D.a.MOI marque en définitive une inflexion conjoncturelle de son mode de gouvernement, davantage pour tempérer les exigences des donateurs internationaux et faire montre de bonne volonté à leur égard que pour signifier aux gouvernés la prise en considération de leurs revendications. En effet, on a assisté à un détournement de la mission initiale confiée à la commission SAITOTI et à un travestissement des récriminations recueillies. Alors que la commission était destinée à l'origine à tester la réalité de la demande pluraliste au Kenya afin d'y adapter le fonctionnement de la K.A.N.U, D.a.MOI affirme, après avoir reçu son rapport, que sa mission était de faire des recommandations sur deux sujets : les règles de nomination et d'élection à la K.A.N.U; le code de discipline intra-partisan. Il remercie en outre les Kenyans d'avoir bien voulu se déplacer, avant de leur assurer qu'il serait tenu compte de leurs demandes, notamment dans le domaine de l'emploi<sup>(38)</sup>. Mais ces "remerciements" s'interprètent comme si D.a.MOI assimilait la participation des gouvernés à ces auditions à des épiphénomènes, dont le seul effet aura été de calmer leurs ardeurs contestataires. De surcroît, avant même que les auditions ne soient pas terminées, les membres de la commission et les autres dirigeants politiques estimaient que les Kenyans gardaient leur confiance dans le système monopartisan et que les propositions en sens inverse ne constituaient que des accidents<sup>(39)</sup>.

Ce double phénomène de manipulation de l'opinion et de captation personnalisée de la réforme indique une continuité dans le mode de régulation opérée par D.a.MOI. Sa stratégie de délégitimation visant à nier la demande pluraliste par la dévalorisation du discours multipartisan, l'activation des rivalités

---

(36). voir "The First of the Reforms". *Weekly Review*. 9 novembre 1990. pp9-11; "The Previous Constitutional Changes". *Weekly Review*. 9 novembre 1990. pp11-12; "Momentum for Political Reform". *Weekly Review*. 21 décembre 1990. pp13-15.

(37). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 8 décembre 1990. p4.

(38). voir "'We Must Adapt to Change' -President MOI". *Weekly Review*. 9 novembre 1990. p10.

(39). voir "Multi-Parties". *Weekly Review*. 3 août 1990. p10.

intra-opposition ou le détournement des capacités d'expression d'une population dont la participation politique est étroitement canalisée, semble porter ses fruits, dès lors que les diverses factions de la K.A.N.U continuent de s'aligner derrière lui. Néanmoins, on peut constater parallèlement une certaine augmentation des pratiques autoritaires, comme s'il fallait au pouvoir se ménager de nouveaux garde-fous.

### *b) l'accroissement relatif des pratiques autoritaires*

On sait que l'ordre politique a une existence propre, qu'il incarne un type d'activité ayant ses finalités spécifiques et qu'il se définit par des enjeux et des intérêts qui commandent les comportements des gouvernés<sup>(40)</sup>. Or, dans le cas kenyan, c'est vers la consolidation de l'ordre politique autoritaire que s'engage D.a.MOI, avec pour l'objectif de rappeler aux citoyens qu'il détient toujours la maîtrise de la situation. Fort des soutiens manifestés par les factions et des connexions tissées à la faveur des privatisations<sup>(41)</sup> ou de la prise de participation dans les secteurs financiers informels (voire de leur contrôle), il met en place un système visant à garder intacts et à consolider les dispositifs sur lesquels il s'est toujours appuyé. Il va les améliorer, ou plutôt les adapter à un multipartisme dont il n'a pas dans son discours général totalement écarté l'éventualité. Il agit comme s'il en prévoyait l'échéance inévitable<sup>(42)</sup>.

En dehors des diverses arrestations et autres détentions sans jugement des opposants qui constituent encore à la fin 1990 le principal *modus operandi* de répression, d'autres mécanismes autoritaristes sont améliorés par le gouvernement. C'est ainsi que l'on note un véritable durcissement des autorités à l'égard de la presse contestataire. Le rédacteur en chef du *Nairobi Law Monthly*, G.IMANYARA est une nouvelle fois arrêté, de même que le directeur de *Finance*, Njehu GATABAKI et. de nombreux exemplaires de ces deux revues sont saisis par la police. La raison motivant ces décisions se révèle être la publication par ces journalistes d'informations sur le nouveau parti politique d'O.ODINGA, en dépit de l'interdiction qui en avait été énoncée par le pouvoir. La détention de ces deux personnalités provoque la colère du monde des juristes mais permet également aux anciens prisonniers politiques de décrire les conditions de détention dans les prisons kenyanes. Ils reprochent au gouvernement d'avoir recours à la torture et de les contraindre systématiquement à une cohabitation avec les criminels et autres

---

(40). voir LACROIX (B.) : "Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique*. Paris. Presses Universitaires de France. pp469-565.

(41). D.a.MOI annonce en effet dès la fin de l'année 1990 la privatisation des compagnies d'Etat jugées économiquement non rentables (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 1er décembre 1990. p7).

(42). MBEMBE (A.), in "Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique subsaharienne". op. cit., parle de "multipartisme administratif", dès l'instant où l'institutionnalisation de procédés démocratiques se conjugue avec des conduites propres au monopartisme, c'est-à-dire : "maintien plus ou moins déguisé de la censure, intimidation, harcèlement voire emprisonnement des opposants, déstabilisation des partis d'opposition soit par désignation de leur dirigeants par le biais de manipulations administratives, soit par la brimade et la corcition, utilisation sans retenue de l'armée dans le cadre d'opérations dites de maintien de l'ordre, monopole complet sur les médias publics, détournement de la machine judiciaire..." (45). Nous verrons que si tous ces paramètres ne sont pas réunis au Kenya, on peut en reconnaître un certain nombre.

prisonniers de droit commun<sup>(43)</sup>. Entre deux arrestations, G.IMANYARA parvient au mois de mai 1991 à tenir une conférence au cours de laquelle, mis à part l'exposé de ses convictions politiques, il dénonce la destruction systématique de la liberté de la presse qui perdure et dont les cent soixante correspondants étrangers à Nairobi n'ont semblé prendre conscience que pendant les derniers mois, alors qu'il s'agit d'un phénomène permanent de la vie politique kenyane<sup>(44)</sup>. En effet, les exemples des risques encourus par les journalistes les plus en vue ne constituent pas des épiphénomènes : il existe bien une pression sur la corporation entière<sup>(45)</sup>.

Parallèlement, il faut constater le passage d'un discours d'ostracisation des Kikuyu et des Luo à la mise en oeuvre de moyens propres à expulser effectivement du champ politique ces deux ethnies. En dehors du fait que la quasi totalité des ministres ou des hauts fonctionnaires sont des Kalenjin<sup>(46)</sup>, des mesures concrètes sont prises pour éviter que les deux ethnies rejetées n'interfèrent dans les décisions publiques. Ainsi, seize députés de la Rift Valley et trois ministres, dont N.BIWOTT, interdisent l'entrée dans leur région des principaux opposants du régime, c'est-à-dire O.ODINGA, P.MUITE, Masinde MULIRO et J.M.SHIKUKU. Ce protocole intervient juste après la formation du groupe politique d'opposition le plus structuré, le F.O.R.D, qui rassemble tous les opposants du moment, et donc Kikuyus et Luos<sup>(47)</sup> confondus. Cela correspond également à une période difficile pour le gouvernement alors que la mort de R.OUKO n'est toujours pas élucidée, ce qui provoque un mouvement d'impatience parmi la communauté Luo, voire parmi les gouvernés dans leur ensemble en raison de l'estime dans laquelle l'ex-ministre des Affaires Etrangères était unanimement tenu. Mais il existe quand même un accroissement des exactions perpétrées contre les partisans du multipartisme. Plusieurs de leurs leaders ont à subir des violences ou des dégradations de leurs possessions par des individus toujours non identifiés par la police, laquelle essaie de minimiser voire de passer sous silence cette série d'incidents<sup>(48)</sup>.

---

(43). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 9 mars 1991. p7 ainsi que HANNA (L.) : "Sedition by Edition". *Africa Report*. Volume 36. n°3. mai-juin 1991. pp49-52.

(44). voir IMANYARA (G.) : "Africa Through Blinkers". *Africa Report*. Volume 36. n°5. septembre-octobre 1991. pp17-18.

(45). ainsi, l'éditeur (britannique) du *Nairobi Law Monthly* est également sous le coup de charges judiciaires; deux journalistes du *Weekly Review* sont expulsés d'une réunion d'une branche de la K.A.N.U après que leur matériel ait été détruit et qu'eux-mêmes aient été molestés par les garde du corps de N.BIWOTT; un autre journaliste est menacé par un haut fonctionnaire ministériel au motif qu'il aurait répandu de fausses informations sur son compte; les locaux du magazine *Society* sont fouillés et son directeur interrogé par la police (tous ces faits sont rapportés dans "Golden Pen of Freedom on Trial". *New African*. mai 1991. p17).

(46). les postes clés de la haute administration sont presque tous détenus par des Kalenjins (28 sur 30); sur les 41 commissaires qui supervisent les commissions de développement des districts, 32 sont Kalenjins. Les autres appartiennent à un ethnie également minoritaire (Maasai, Samburu, Pokot,...), à de quelques très rares exceptions près (l'exemple le plus significatif est celui du puissant secrétaire pour l'Administration Provinciale et la Sécurité, Hezekiah OYUGI, qui est un Luo -mais qui sera néanmoins assez souvent désavoué par D.a.MOI en 1991). Certains de ces fonctionnaires Kalenjin détiennent un énorme pouvoir : par exemple, le chef de la fonction publique, Joseph arap LETTING, a la possibilité de surseoir à tout moment aux décisions ministérielles (pour tous ces éléments, voir "Kenya : A New Era ?". *Africa Confidential*. Volume 31. n°21. 26 octobre 1990. pp1-3).

(47). cette décision d'interdiction est prise au cours d'un meeting initialement prévu pour promouvoir le retour au Majimboisme, idée qui avait été finalement rejetée par D.a.MOI la semaine précédente (voir "Kalenjin Solidarity". *Weekly Review*. 27 septembre 1991. pp5-8; *La Lettre de l'Océan Indien*. 28 septembre 1991. p3).

(48). voir "Height of Intolerance". *New African*. novembre 1991. p15.

De façon moins visible, la corruption continue de ramper et enrichit certains dirigeants kenyans. Parce qu'il est un homme politique en vue, les pratiques vénales de N.BIWOTT disposent de davantage de visibilité, mais on peut admettre qu'elles ne constituent qu'une mince parcelle de l'ensemble des réseaux de corruption. N.BIWOTT, en tant que ministre de l'Energie, fait voter des textes (dont la loi sur le développement pétrolier) qui lui donne le contrôle sur des sommes d'argent considérables. De très fortes présomptions pèsent contre lui dès la mi 1991, lorsque l'opposition l'accuse d'avoir des intérêts personnels dans la construction du barrage de Turkwell, assurée par deux sociétés françaises<sup>(49)</sup>. Il est également soupçonné d'avoir de nombreuses possessions immobilières à l'étranger, acquises à la suite de malversations financières<sup>(50)</sup>. Ces révélations interviennent au moment où *Scotland Yard*, enquêtant sur la mort de R.OUKO, indique que ce dernier pouvait préparer un rapport sur la corruption au sein du gouvernement (impliquant, outre N.BIWOTT, G.SAITOTI).

Néanmoins, il semble que l'accroissement des pratiques autoritaires ne concerne directement que les élites opposantes (pour les décourager) et les élites gouvernantes (pour renforcer leur position politique et sociale). Les citoyens (*ordinary Kenyans* ou *wananchi*) continuent d'être soumis à l'échange imposé par le pouvoir, sans que ses conditions en soient réellement modifiées. La lutte contre l'affaiblissement de leurs croyances passe d'abord par un discours persuasif théoriquement non coercitif, par l'intermédiaire d'une délégitimation du corps opposant. L'évitement de la rupture définitive du consentement s'effectue majoritairement dans le haut, son ressort intervient au sein d'un "débat" inter-élite. Or, même si ces stratégies de légitimation-délégitimation n'apparaissent pas systématiques (puisqu'elles interviennent seulement en période de crise politique), elles marquent un peu plus l'éloignement du pouvoir vis-à-vis de la société. Il apparaît extérieur à elle, et autonome<sup>(51)</sup>.

---

(49). négociée sans appel d'offres international et financée par la France, la construction de ce barrage est en effet conçue par l'agence d'ingénieurs conseils en hydraulique *Sogreah* et réalisée par la société *Spie-Batignolles* (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 18 mai 1991. p5). Un bref historique de ce projet de barrage a été réalisé par KLEEMEIER (E.) : "La France et l'argent noir au Kenya". *Politique Africaine*. décembre 1990. n°40. pp131-138.

(50). selon un ancien collaborateur de R.OUKO qui lui aurait rapporté ces informations, N.BIWOTT posséderait, au nom de son épouse, une grande ferme en Australie, un appartement en Israël, des propriétés immobilières à Sydney, possessions qui seraient gérées par des avocats étrangers (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 19 octobre 1991. p5).

(51). alors que logiquement la pratique systématique de mécanismes de légitimation conduit à interpréter, à penser le pouvoir comme un "en-soi", un système extérieur à la société (voir LAGROYE (J.) : "La légitimation". op.cit. pp461-463), le cas kenyan montre qu'une pratique non systématique de ces mécanismes conduit aux mêmes effets, en raison de la cristallisation du modèle autoritaire "à la kenyane" où la domination de la société par le pouvoir fait de ce dernier une autorité permanente et sclérosée.

## **B) LES MODES DE PRODUCTION DE DELEGITIMATION PAR DEFAUT**

Tout comme la légitimation ne peut se décrire à partir de types idéaux, elle n'apparaît pas toujours volontariste. Ses procédés de mise en oeuvre peuvent être indépendants de la volonté directe de ses émetteurs. C'est le cas en ce qui concerne l'expérience kenyane, où le pouvoir va profiter des contradictions ou des incohérences dans le discours international pour délégitimer et déjouer les facteurs externes de son encerclement. Cependant, avant de revenir sur ce point, il convient de proposer quelques remarques sur le programme d'ajustement structurel auquel est soumis le Kenya. Sans pour autant se pencher sur ses termes exacts, on peut s'interroger sur son adéquation au système économique kenyan pour examiner si ses effets ne renvoient pas plutôt une image négative des institutions financières internationales.

### **1. la question de l'adéquation de l'ajustement structurel**

Le problème de l'adaptation des programmes d'ajustement structurel<sup>(52)</sup> se trouve débattu depuis quelques années et il semble qu'une certaine vision, sinon catastrophiste, du moins fortement sceptique, prime à l'heure actuelle. Ces programmes sont étudiés non plus sous l'angle de leurs apports économiques mais davantage sous celui de leurs effets pervers, qui "... érodent le compromis post-colonial..., émasculent les instruments traditionnels du pouvoir et entraînent une profonde modification des structures sociales et des attitudes culturelles"<sup>(53)</sup>. Sans chercher à dresser un tableau général des implications du programme d'ajustement kenyan, on peut tout au plus essayer d'en définir grandes lignes, en veillant à demeurer le plus objectif possible (c'est-à-dire sans partir du postulat initial selon lequel ce programme serait ou ne serait pas adéquat, et ce, bien qu'il apparaisse comme un moyen de délégitimation par défaut à l'usage du pouvoir kenyan).

---

(52). un programme d'ajustement structurel comprend essentiellement trois grandes mesures : "les deux premières sont d'ordre macro-économique et visent d'une part à réduire toutes les dépenses publiques et privées de consommation et d'investissement (c'est l'action sur la demande), d'autre part à augmenter toutes les recettes publiques et privées, notamment en favorisant la production (c'est l'action sur l'offre). La troisième est davantage sectorielle, elle tend à modifier les comportements et les structures en matière de prix, de commerce, de gestion des entreprises publiques dans le sens d'une plus grande libéralisation et de la privatisation afin de susciter plus de dynamisme de la part des acteurs économiques" (in BLARDONE (G.) : "Stratégie de développement et ajustements structurels". *Politique Africaine*. n°48. décembre 1992. p123).

(53). in MBEMBE (A.) : "Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique subsaharienne". op.cit. p61, pour un exemple de cette approche. On peut citer également BECKMAN (B.) : "Empowerment or Repression ? The World Bank and the Politics of African Adjustment". op.cit., qui, d'après l'étude qu'il a menée sur les rapports de la Banque Mondiale, affirme que cette dernière, afin de réussir dans sa tentative de restructurer l'Etat africain pour qu'il puisse soutenir les stratégies économiques, cherche à affaiblir la résistance populaire au programme d'ajustement structurel, et crée de la sorte un autre fondement de la légitimité politique. WOODWARD (D.) in *Debt, Adjustment and Poverty in Developing Countries*. Londres. Pinter. 1992, dénonce les programmes d'ajustement structurel qui ont davantage affaibli que renforcé les systèmes économiques qu'ils ont prétendu soutenir (en particulier en raison des taux d'échange beaucoup trop faibles).



De façon générale, il faut rappeler que les stratégies des institutions financières internationales ont été facilitées par l'absence d'une conception alternative par rapport à l'idéologie libérale, de telle sorte que la remise en cause de la place et du rôle de l'Etat est particulièrement radicale<sup>(54)</sup> (et plus encore avec l'arrivée du facteur conditionnalité). Ce phénomène se révèle être porteur d'une contradiction préoccupante pour les gouvernements africains : "la rigueur économique ne peut atteindre les objectifs assignés que si le gouvernement peut contrôler les mouvements sociaux"<sup>(55)</sup>. Cette constatation qui conduira à la mise en place du facteur conditionnalité soulève en aval une autre question : les programmes d'ajustement structurel ne modifient-ils pas eux-même les flux sociaux ?

Au Kenya, des études de l'impact de l'ajustement structurel en milieu rural (qui représente le secteur clef de la politique des institutions financières internationales) ont montré que les résultats sur les petits producteurs ruraux ont été soit neutres soit négatifs. La libéralisation et les lois du marché ont eu pour effet de réduire, voire de supprimer, les marchés parallèles. Les petits producteurs et les paysans sans terre ne disposent pas du contrôle de leurs moyens de production et ils doivent faire face à un déséquilibre dans leur rapport à l'Etat (et partant au F.M.I et à la Banque Mondiale) : exclus du crédit institutionnel (ils n'ont que rarement bénéficié du crédit rural ou des mesures favorables à la constitution du marché de la terre), ils sont en revanche touchés par la hausse des prix, en tant que consommateurs de produits de substitution. Parallèlement, les producteurs dégagant un surplus agricole ont vu croître leurs revenus, à certaines conditions, dont par exemple leur capacité de pratiquer des polycultures ou des polyactivités ou leur volonté de répondre aux prix incitatifs<sup>(56)</sup>. Par ailleurs, l'appréciation de leur politique par les émetteurs des programmes d'ajustement structurel et celle qui en est donnée par les organisations locales peuvent se révéler radicalement différentes. Ainsi, en 1990, la Banque Mondiale estime que les résultats kenyans au niveau de l'exportation horticole sont extrêmement encourageants puisque le Kenya se situerait à la quatrième place mondiale. Elle précise que le gouvernement, à travers le K.H.C.D.A (Kenyan Horticultural Crops Development Authority), a agi en tant que coordinateur sans créer de bureaucratie inutile et sans interférer dans le mécanisme du marché. Mais le rapport de la K.N.C.C.I (Kenyan National Chamber of Commerce and Industry) apparaît contradictoire. Si la Chambre admet que les exportations horticoles représentent l'une des sources majeures d'échange extérieur, elles se trouvent par ailleurs menacées gravement par les marchés internationaux, notamment en raison d'un manque de compétitivité dû aux difficultés et aux coûts des transports<sup>(45)</sup>.

---

(54). voir CONTAMIN (B.); FAURE (Y.-A) : "Des économies et des Etats en Afrique francophone : pour comprendre l'interventionnisme". *Cahiers des Sciences Humaines*. Volume 28. n°2. 1992. pp305-326. Les auteurs distinguent trois phases dans l'évolution du rôle de l'Etat depuis la décolonisation : montée de l'interventionnisme et appel à l'Etat; emballement de l'interventionnisme et affaiblissement de l'Etat; réformes parapubliques, désengagement et consolidation de l'Etat.

(55). in CONSTANTIN (F.) : "L'Afrique. Ajustement et conditionnalité". op.cit. p249.

(56). voir HUGON (P.) : "Politiques d'ajustement et répartition des effets". op.cit.

(57). voir ONYANGO (W.) : "Crisis for Kenyan Produce". *New African*. février 1990. pp39-40. L'auteur précise en outre que le Kenya souffre de la mauvaise qualité de la production des fruits et légumes. Il fait mention de scandales ayant trait à la production des avocats et des mangues, ainsi que des dures récriminations qui ont en conséquence frappé les paysans.

En dehors de ces effets directement économiques, les programmes d'ajustement structurel modifient la situation kenyane à deux niveaux : ils affectent les dimensions proprement politiques de l'Etat; ils entraînent des conséquences sociales préoccupantes. L'affectation du pouvoir politique se traduit à plusieurs stades : sont atteintes les sources de la légitimité, la définition d'objectifs collectifs, l'organisation des pouvoirs, la capacité de définir des choix et des compromis sociaux (et la capacité de les mettre en oeuvre). Elle peut résulter soit de la contraction supportée par le pouvoir des ressources financières pour assumer ses fonctions, soit de la dépolitisation des décisions qu'entendent introduire les institutions financières internationales, et qui éviterait *a priori* les conflits<sup>(58)</sup>. Certes, le pouvoir kenyan a pu se démarquer de certaines de ces contraintes en canalisant les flux financiers venus de l'extérieur ou en se présentant comme le seul intermédiaire en mesure de créer les compromis entre ses gouvernés et les instances étrangères. Mais il existe également à ce niveau une concurrence entre les indications internationales de plus en plus précises et la volonté du pouvoir politique de mettre en oeuvre lui-même dans le détail ces recommandations (à l'origine a-temporelles et a-spatiales). Au niveau social, l'intensification des inégalités, rurales comme urbaines, rend possible la recrudescence de la criminalité et de la corruption. Si l'on ne peut tenir les programmes d'ajustement structurel comme les seuls responsables de l'extension des bidonvilles ou de celle des gangs, elle y prend une bonne part en raison des déséquilibres économiques qu'elle a entraînés.

S'il est possible de tenir les effets des politiques d'ajustement comme un moyen de délégitimation à l'usage du pouvoir kenyan, il convient néanmoins d'y apporter deux nuances. D'une part, ce moyen de délégitimation est bien un moyen par défaut, c'est-à-dire que si le pouvoir kenyan ne l'active pas, il n'en augmente pas non plus les effets dès lors que l'aide internationale lui est indispensable. D'autre part, par son intervention dans le processus d'ajustement, le pouvoir a également contribué à la propagation de ses effets pervers. La mauvaise utilisation de l'aide non directive ou les obstructions locales à la mise en oeuvre des politiques pourtant décidées par le gouvernement sont des facteurs explicatifs, mais la corruption est sans aucun doute le plus important. En effet, la corruption induite par l'élargissement des flux internationaux à la portée des gouvernants n'a pas épargné le Kenya<sup>(59)</sup>. Fin 1991, la Banque Mondiale constate une évasion massive des capitaux et elle s'interroge, par l'intermédiaire de son représentant régional, sur la provenance des milliards de dollars détenus par des ressortissants kenyans sur des comptes bancaires à l'étranger<sup>(47)</sup>.

---

(58). voir COUSSY (J.) : "Etat minimum, contrainte de compétitivité et ajustements structurels". op.cit. pp14-15.

(59). sur la mise en évidence des pratiques corruptrices introduites par les programmes d'ajustement structurel, voir par exemple SHAW (T.S.) : "Reformism, Revisionism, and Radicalism in African Political Economy During the 1990s". *Journal of Modern African Studies*. Volume 29. n°2. 1991. pp191-212.

(60). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 16 novembre 1991. p4. Ces accusations ne sont pas cependant récentes. Déjà, un an auparavant, la réunion des bailleurs de fonds, après avoir constaté l'étendue de la corruption, avait vivement réclamé un assainissement de la gestion des finances publiques.

## 2. les contradictions dans les discours des réseaux internationaux d'assistance

Il ne s'agit pas ici de revenir sur la politique d'ensemble des réseaux internationaux d'assistance à l'égard du Kenya, mais d'insister sur quelques repères, qui, tout en dénotant la présence de contradictions dans les discours tenus par ces réseaux divers, en soulignent d'autant les implications. Si D.a.MOI n'a pas insisté sur ces incohérences, même si certaines remarques gouvernementales ont été faites avec circonspection quelques mois avant la suspension de l'aide<sup>(61)</sup>, il n'en a pas été ainsi après les élections de la fin 1992. En effet, la reprise plus ou moins anarchique de l'assistance à son pays, ainsi que la diversité des réactions internationales qui ont suivi les élections de la fin 1992, l'ont conduit à poursuivre sa stratégie de délégitimation du facteur extérieur d'encerclement en accentuant les contradictions du discours international. Ainsi, si les contradictions dans le discours des réseaux internationaux d'assistance apparaissent comme un moyen de délégitimation par défaut (c'est-à-dire que le pouvoir kenyan en profite sans l'activer), ce dernier se transforme progressivement en un moyen de délégitimation actif indirect.

Avant d'établir leur résolution commune de suspension de l'aide, les donateurs internationaux ont constitué un ensemble dont l'agrégation s'est avérée difficile. Comme on l'a vu, les Etats-Unis ont échoué dans cette entreprise, et c'est sous l'égide du F.M.I et de la Banque Mondiale que cette décision a été prise, alors que les contradictions dans les diverses prises de position et autres déterminations de poursuite ou de non poursuite de l'assistance ne la laissaient pas prévoir<sup>(62)</sup>. En outre, les six mois de suspension prévus initialement ont été largement dépassés et certains pays ont négligé l'accord global qui avait paru se dessiner entre chacun des

---

(61). à ce titre, l'exemple des rapports entre le Kenya et la Grande-Bretagne d'une part et entre le Kenya et les Etats-Unis d'autre part est édifiant. En effet, en l'espace d'un mois, la distorsion entre les discours américain et britannique apparaît flagrante. Elle se trouve discrètement mise en évidence par le gouvernement qui ne peut manquer de mettre en parallèle en de pareilles occasions les politiques menées par les divers réseaux internationaux d'assistance pour en souligner les incompatibilités.

A la fin du mois d'août 1991, une délégation de trois sénateurs américains (tous démocrates) se rend à Nairobi. L'un d'entre eux commet un impair lorsqu'il affirme que D.a.MOI ne comptait introduire le multipartisme que dans quatre ou cinq ans. Outre le fait que cette déclaration ait jetée la consternation dans les milieux diplomatiques dès le moment où les Kenyans nient une telle décision, elle entraîne une mise au point des sénateurs. S'ils concluent, selon les termes de l'un d'entre eux, qu'ils ont été "... d'accord pour ne pas être d'accord sur le fait que le multipartisme est la meilleure forme de gouvernement", ils évitent de rencontrer les opposants et de rendre les relations trop tendues (voir "Visiting Senators Cagey on Talks". *Weekly Review*. 30 août 1991. pp18-19; *La Lettre de l'Océan Indien*. 7 septembre 1991. p5).

En revanche, la visite du secrétaire britannique aux Affaires Etrangères, Douglas HURD, se déroule dans un climat beaucoup plus amical et peu propice à de tels incidents. Certes, D.HURD précise que le gouvernement kenyan pourrait "porter davantage d'attention" (il n'y a donc pas ici de condition d'obligation) à la liberté d'expression, au pluralisme politique et à la participation politique. Il abonde en revanche dans le sens de D.a.MOI sur la question des troubles ethniques qui mettent en danger la possible intégration du multipartisme. Enfin, il refuse d'interférer dans les problèmes juridiques (question du choix gouvernemental des juges) qui lui furent soumis par P.MUITE par une lettre ouverte (voir "An Amiable British Tone". *Weekly Review*. 20 septembre 1991. pp6-7). Cette attitude britannique correspond à la "doctrine HURD", selon laquelle la politique d'assistance de la Grande-Bretagne doit avant tout être fondée sur le pluralisme, sur la responsabilité publique, sur le respect de la règle de droit, des droits de l'homme, et enfin sur l'encouragement des lois du marché économique. Mais si les déclarations des ministres britanniques (notamment celui de l'Aide aux Pays Outremer) convergent en ce sens, elles ne font quasiment jamais référence au multipartisme, ce qui explique la position britannique à l'égard du Kenya (voir par exemple RILEY (S.P.) : "Political Adjustment or Domestic Pressure : Democratic Politics and Political Choice in Africa". op.cit.).

(62). supra pp36-38.

donateurs pour se conformer à une politique commune. L'aspect strictement financier des rapports entre les réseaux internationaux d'assistance et le Kenya l'emporte sur la définition des conditions politiques de l'aide, même si les réseaux reprenant leur assistance le font sous la justification officielle (et artificielle) que des changements politiques significatifs sont intervenus<sup>(63)</sup>. En dépit du fait que la tendance générale demeure la défiance à l'égard de la capacité du gouvernement kenyan à utiliser au mieux les aides internationales, les affaires reprennent. Cette dispersion du discours international sert le pouvoir kenyan. En effet, l'introduction du multipartisme fin 1991 est directement liée à la suspension de l'aide par les bailleurs de fonds, qui met D.a.MOI en demeure de prendre des mesures immédiates pour garder une légitimité internationale qui lui échappe. Mais la maîtrise gouvernementale des événements qui vont suivre (adaptation au multipartisme, réappropriation des dissensions à l'intérieur de l'opposition, passage réussi du cap des élections pluralistes)<sup>(64)</sup> donne au pouvoir une nouvelle prétention, celle de contester l'indécision des réseaux internationaux d'assistance et leur absence de cohésion à son égard, dès le moment où il a rempli les conditions qui lui étaient imposées lors de la suspension de l'aide.

On assiste en effet après la proclamation des résultats des élections qui donnent la victoire à D.a.MOI et à la K.A.NU à une certaine diversité des réactions. Aussitôt après les élections, le juge George TELFORD, responsable britannique d'un groupe d'observation du Commonwealth, estime que, malgré certaines irrégularités et "*... quelles qu'en soient les imperfections, le scrutin du 29 décembre exprime directement le choix des citoyens*"<sup>(65)</sup>. Les dirigeants de l'organisation non gouvernementale I.R.I (International Republican Institute), basée à Washington, relèvent que seuls les Kenyans auront la possibilité de décider du caractère libre ou non des élections<sup>(66)</sup>. En revanche, les réactions de certains pays donateurs apparaissent moins nuancées. D'un côté, les Etats-Unis, par l'intermédiaire de son porte-parole du département d'Etat aux Affaires Etrangères, Gary SNYDER, dénoncent le caractère frauduleux des élections et appellent les partis d'opposition à agir massivement en justice pour en contester les résultats<sup>(67)</sup>. De l'autre, la France félicite le gouvernement kenyan pour l'organisation pacifique et libre du scrutin, et réaffirme sa confiance au Président de la République kenyan, cette fois élu concurrentiellement. Parlant au nom de la C.E.E (Communauté Economique Européenne), le porte-parole du ministère des Affaires Etrangères déclare que les élections kenyanes, "*... même s'il y a eu des imperfections, marquent un pas important dans le processus de démocratisation en cours du pays*"<sup>(68)</sup>. Cet étalonnement des réactions est à l'avantage du pouvoir kenyan qui s'étonne puis s'insurge de la prolongation de la suspension de l'aide. La C.E.E semble être disposée à reprendre son assistance en dehors des Accords de Lomé IV, mais à la condition que cette décision résulte d'une étroite concertation entre le Kenya et les institutions financières internationales<sup>(69)</sup>. A la demande des Pays-Bas, les donateurs

---

(63). supra p40.

(64). infra pp106-138.

(65). in *Le Monde*. 4 janvier 1993. p18.

(66). ibid.

(67). in *Le Monde*. 6 janvier 1993. p6.

(68). in *Le Monde*. 7 janvier 1993. p6.

(69). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 13 mars 1993. p5.

se réunissent informellement à la mi mars 1993, mais restent sur leur position. Bien qu'ils constatent les progrès réalisés par le gouvernement kenyan dans la libéralisation du marché des changes notamment, ils estiment que la réforme de l'environnement macro-économique n'est pas encore suffisante pour justifier la reprise de l'aide. Cette décision semble avoir été prise sous l'impulsion des Américains (en dépit de la volonté de certains autres donateurs de reprendre communément l'assistance). Dès l'instant où les Etats-Unis ne sont pas parvenus à mobiliser durablement autour d'objectifs politiques leur mise en échec du pouvoir de D.a.MOI<sup>(70)</sup>, ils tentent de transférer leur action dans le champ économique<sup>(71)</sup>. On pourrait constater là le passage à une conditionnalité proprement économique, dans la mesure où les conditions politiques que les réseaux internationaux d'assistance ont imposées sont visibles, même si elles ont été détournées au profit du pouvoir kenyan.

Néanmoins, la résistance des Etats-Unis, relayée par le F.M.I et la Banque Mondiale, se révèle propre à servir directement les intérêts de D.a.MOI. En effet, si les implications des programmes d'ajustement structurel apparaissent par certains côtés néfastes, l'absence de leur revitalisation par l'apport de nouveaux capitaux comporte des conséquences encore plus graves. Fort des arguments selon lesquels la libéralisation des importations produit des effets pervers (accélération de l'inflation, appauvrissement des couches sociales défavorisées) et que la continuation de la suspension de l'aide amène le Kenya au bord de l'asphyxie économique, D.a.MOI dénonce la politique menée par les réseaux internationaux d'assistance. Il déclare ainsi que les conditions que ces derniers lui imposent sont "... *dures et dictatoriales* (et qu'il) *n'acceptera plus des politiques qui sont économiquement suicidaires*"<sup>(72)</sup>. Soutenu dans cette réaction vive par certains pays donateurs (dont la France) qui ont constaté l'inadéquation de certains formules de l'ajustement, encouragé par les efforts qu'il estime avoir fournis au cours de l'année passée, le pouvoir kenyan prend le droit formel de contester à son tour avec force arguments la politique des réseaux internationaux d'assistance<sup>(73)</sup>. Le schéma d'encerclement est bouleversé par les capacités de résistance du pouvoir kenyan.

---

(70). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 20 mars 1993. p6.

(71). cette politique différenciée des Etats-Unis par rapport aux pays européens aurait pour origine selon CLAPHAM (C.) (in "Democratisation in Africa : Obstacles and Prospects". op.cit. p8) un besoin national de trouver des bases morales à sa politique étrangère, phénomène qui est beaucoup moins visible chez les pays européens. Cette attitude se voit encore plus marquée dès lors que la lutte contre le communisme est terminée : la "nouvelle croisade" devient de favoriser l'entrée massive de la démocratie dans l'environnement international.

(72). in *La Lettre de l'Océan Indien*. 27 mars 1993. p5.

(73). la position du pouvoir kenyan est justifiée par l'exemple puisque la situation économique serait au bord de l'implosion. Le récent rapport du ministère du Plan de la mi 1993 révèle l'effondrement de la croissance (progression de 0,4% seulement en 1992), la baisse inquiétante de 15% des revenus du tourisme, la régression de 4,2% de la production agricole, alors que parallèlement la masse monétaire s'est grandement accrue (+34% en un an), amenant le taux d'inflation vers une tranche oscillant entre 28 et 40% (selon les diverses sources) (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 3 juillet 1993. p5).

## II- L'AUTOLEGITIMATION

Il convient d'aborder succinctement le problème de la relation entre légitimation et autolégitimation, dans un souci de clarification de notre angle d'approche et sans prétention à vouloir trancher le débat.

"Dans le cadre de la société moderne, la légitimation ne peut qu'être uniquement autolégitimation"<sup>(1)</sup>. En effet, de façon logique, toute activité produite par un système trouve sa légitimité dans les autres activités qu'il produit. Ce système ne saurait dès lors assurer la légitimation d'un autre système. La différenciation fonctionnelle de la société n'est productrice que de sous-systèmes, dont la légitimation dépend du système qui les génère. La question centrale est celle de l'importance socio-structurale de la différenciation fonctionnelle de ces sous-systèmes dépendants, mais aussi auto-référentiels. Cette optique sur la légitimation en tant qu'autolégitimation a été critiquée. Dès le moment où il existe une inaptitude analytique à conceptualiser une distinction opérationnelle entre le pouvoir et l'autorité, il faut simplifier le phénomène du pouvoir, qui est à la fois relation et structure. Dans ce cadre, la légitimation est directement connectée avec le pouvoir, lequel domine la société dans toutes les phases spécifiques de son développement. Historiquement, la légitimité s'acquiert davantage par des actes de violence qui sont considérés comme fondamentalement illégitimes ou légitimes selon par rapport à l'angle sous lequel on se place. Aussi, la légitimation n'est pas une question d'autolégitimation<sup>(2)</sup>. Dans le cadre kenyan, il nous est apparu empiriquement qu'il fallait parler d'autolégitimation. En effet, si l'on admet que la légitimation représente un ensemble d'actions par lesquelles "... les dirigeants tendent à établir leur légitimité, à la revendiquer, en fonction des représentations qu'ils ont du régime désirable et désiré par les gouvernés"<sup>(3)</sup>, il devient possible de la constater *a priori* lorsque le pouvoir kenyan introduit le multipartisme et organise des élections pluralistes. Ces deux facteurs sont des représentations de la démocratie désirées par les gouvernés, et, dès lors que les gouvernants décident de les introduire et de s'y conformer, ils sont sensés les désirer aussi. Or, tel n'est pas le cas, puisqu'ils agissent sous la pression. Si la légitimation repose sur un consensus entre dirigeants et dirigés, celui sur ses modalités d'application et d'appréciation, l'autolégitimation procède d'une résistance venant de l'une ou l'autre des deux parties. Cette résistance brise le consensus. Le pouvoir kenyan va s'engager dans une entreprise de réappropriation des modèles démocratiques, dans un sens contraire à la volonté des opposants. Nous considérons ainsi qu'il s'agit d'autolégitimation, puisqu'il n'y a pas de consentement direct des gouvernés (mis à part par le canal des élections), qui

---

(1). in LUHMANN (N.) : "The Representation of Society within Society". *Current Sociology*. Volume 35. n°2. été 1987. p107.

(2). voir FERRATOTTI (F.) : "Legitimation, Representation and Power". op.cit. Le propos de l'auteur consiste à déconstruire l'analyse fonctionnaliste néo-structurale de N.LUHMANN.

(3). in LAGROYE (J.) : *Sociologie Politique*. op.cit. p396.

subissent l'imposition unilatérale des nouveaux schémas de gouvernabilité. C'est un multipartisme en trompe-l'oeil qui leur est octroyé<sup>(4)</sup>, placé au service des intérêts du pouvoir. Quant aux élections, elles prouvent avec leurs résultats l'existence d'un terreau favorable à D.a.MOI, malgré l'évidence de pratiques frauduleuses.

Les procédés de délégitimation utilisés par le pouvoir participent d'une stratégie à plus long terme que ceux employés pour s'autolégitimer directement. En effet, le dénigrement du multipartisme, l'activation des rivalités intra-opposition, la mise en place de procédures institutionnelles dilatoires, l'accroissement relatif des pratiques autoritaires ainsi que les profits tactiques retirés des incohérences de l'énonciation internationale du politique, représentent des moyens visant expressément à délégitimer les facteurs d'encerclement et ils interviennent de façon quasi concomitante avec la formalisation de ces derniers. Il s'est agi d'un jeu au cours duquel chacun des joueurs a dû utiliser au mieux les moyens à sa disposition. En revanche, la période que nous qualifierons d'autolégitimation diverge pour deux raisons : d'abord parce qu'elle est repérable dans une période temporelle de plus courte durée (de décembre 1991 à janvier 1993); ensuite parce que l'introduction du multipartisme qui marque son commencement ne signifie pas le premier succès des émetteurs de l'encerclement mais *a contrario* la première étape d'une phase de légitimation maximale du pouvoir kenyan.

En acceptant d'instaurer des structures institutionnelles démocratiques, en les mettant en oeuvre, le pouvoir kenyan s'engage sciemment (bien que contraint dès lors que les pressions, surtout internationales, étaient trop fortes) dans un processus de vérification de ses capacités de résistance et de ses compétences à l'adaptation. En donnant l'impression qu'il cède face à la demande démocratique, le pouvoir kenyan reporte sur un autre terrain, bien moins sûr pour lui, sa stratégie d'évitement: de la délégitimation (qui a relativement échoué mais dont le mécanisme se poursuivra parallèlement comme on l'a vu), il passe à l'autolégitimation, consistant à montrer son aptitude à intégrer et à se réappropriier des processus externes à ses valeurs traditionnelles. Cette stratégie de contournement par l'emploi maîtrisé des moyens de l'adversaire se révélera payante, en particulier en raison de l'incapacité de l'opposition à agréger ses rivalités autour d'un objectif commun : le renversement du pouvoir<sup>(5)</sup>.

Ainsi, nous étudierons dans un premier temps la nature des modes de production d'autolégitimation avant d'en reconnaître dans un second temps les effets sur les gouvernés et sur les réseaux internationaux d'assistance.

---

(4). selon l'expression de BAYART (J.-F.) : "L'Etat". in COULON (C.); MARTIN (D.-C.) : *Les Afriques politiques*. op.cit. p227.

(5). une stratégie identique a été employée par K.KAUNDA en Zambie, mais avec moins de succès puisqu'il a été largement battu lors des élections pluralistes. En effet, s'il a introduit le multipartisme pour reprendre l'initiative, le chef de l'Etat zambien s'est trouvé confronté à une opposition beaucoup plus structurée, et surtout unie autour d'un leader charismatique et incontesté, Frederick CHILUBA. En revanche, les pressions internationales se sont révélées moindres par rapport au Kenya.

## A) LA NATURE DES MODES DE PRODUCTION D'AUTOLEGITIMATION

L'année (de décembre 1991 à décembre 1992) marquant le passage à un régime politique théoriquement démocratique constituera en définitive le moment au cours duquel le pouvoir kenyan va donner la preuve de ses capacités d'adaptation. Bien que contraint d'introduire le multipartisme pour ne pas éloigner définitivement les réseaux internationaux d'assistance, il montrera une maîtrise innée de l'adversité, passant avec succès le test électoral. Il parvient à contrôler habilement les flux contraires nés de systèmes dont il doit, en même temps que ses opposants, faire l'apprentissage.

Pour ce faire, il procède en premier lieu à l'institutionnalisation du modèle démocratique, entendu comme le moyen prépondérant de médiation pacifique de la concurrence politique<sup>(6)</sup>. Puis il met en oeuvre le rituel démocratique proprement dit, c'est-à-dire qu'il permet de franchir le cap symbolique de l'élection multipartisane, dont l'aboutissement sera la coexistence politique pluraliste, notamment au sein du corps parlementaire. Mais ce processus manoeuvré par le pouvoir ne doit pas conduire dans la stratégie de ce dernier à l'intériorisation des principes démocratiques par les gouvernés, mais à leur réappropriation pour son seul profit.

### 1. l'apparente institutionnalisation du modèle démocratique

Dès le moment où ni les réformes du parti de la fin 1990 ni la volonté de transparence affichée (nomination d'une commission d'enquête sur la mort de R.OUKO; remaniement ministériel; nomination d'Amos WAKO, juriste de renommée internationale, au poste d'*Attorney General*) n'ont suffi à rétablir la confiance des RIA ou des gouvernés<sup>(7)</sup>, il importe au pouvoir kenyan de réagir. Le 2 décembre 1991, D.a.MOI propose aux délégués du conseil de la K.A.N.U de réintroduire le multipartisme, tout en précisant que, quel que soit le régime politique, le plus important est de protéger le peuple<sup>(8)</sup>. Sa proposition est entérinée par la K.A.N.U puis par le Parlement, et met un terme à dix-sept ans de monopartisme.

---

(6). l'institutionnalisation au niveau de la transformation d'un pouvoir privé en un pouvoir public (dépatrimonialisation de l'Etat) ne s'effectue pas, bien que les deux dimensions (institutionnalisation de la démocratie / institutionnalisation de l'Etat) soient nécessairement imbriquées (sur ce point, voir MEDARD (J.-F.) : "Crise africaine et démocratisation : les perspectives difficiles de la transition démocratique en Afrique sub-saharienne". op.cit. pp15-18).

(7). en effet, la crédibilité de l'action (ou de la mise scène) de D.a.MOI est ruinée par le refus de reconnaître toute forme d'opposition (voir BOURMAUD (D.) : "Kenya : démocratie et dépendance". op.cit.). L'auteur ajoute que seule la pression internationale empêche le pouvoir kenyan de verser dans la répression ouverte, le cantonnant au harcèlement systématique des opposants.

(8). voir "The Way To Go is the Preserve of the People". *Weekly Review*. 6 décembre 1991. p8 (voir Annexes p145).



## a) l'introduction du multipartisme

La pression internationale, celle exercée par des courants oppositionnels de plus en plus énergiques, constituent les facteurs qui ont prioritairement déterminé D.a.MOI à ramener le multipartisme au Kenya<sup>(9)</sup>. Il en existe également un autre, qui, bien que moins manifeste, a tenu pour une part non négligeable dans la décision présidentielle : celui de l'élément factionnel qui lui échappé progressivement au cours de l'année 1991. La lecture en termes de jeu factionnel<sup>(10)</sup> de l'introduction du multipartisme constitue avec les lectures internationaliste et oppositionnelle l'ensemble des raisons expliquant ce passage théorique d'un régime autoritaire à un régime démocratique institutionnalisé. Si l'on n'a pas à revenir sur les deux dernières, il convient de se pencher sur la première lecture, avant de s'interroger sur les conséquences du retour du multipartisme sur la K.A.N.U.

Si le chef de l'Etat kenyan a pu exercer sa campagne de délégitimation des canaux d'encerclement de son pouvoir, c'est grâce au soutien de la K.A.N.U qu'il contrôle, fort de l'appui de la haute-administration. Mais en définitive, plus qu'elles ne l'ont soutenu, les factions se sont tues, ou du moins ne sont pas entrées en conflit ouvert avec lui ou entre elles. Néanmoins, la campagne d'exclusion des ethnies Kikuyu et Luo dénote la nécessité de raffermir des alliances rendues encore plus fragiles par la mort suspecte de R.OUKO. Malgré cette tentative de transfert des tensions inter-ethniques dans un champ de luttes entre gouvernants et opposants, D.a.MOI ne peut en empêcher le retour dans le champ du pouvoir même. Le cloisonnement des rétributions allouées par la présidence (qui semble se sacraliser ou du moins cherche à se rendre inattaquable)<sup>(11)</sup> devient trop important, ne profitant qu'à quelques hommes politiques, dont N.BIWOTT est le chef de file. L'accumulation étant circonscrite à une catégorie précise, les gouvernants exclus de ce canal vont chercher des relations de pouvoir ailleurs, sans pour autant dénoncer cet état de fait. Dans ce contexte, le mois d'octobre apparaît à première vue comme celui de tous les contrastes. Il constitue pourtant un symbole de continuité vers un désordre relatif. Au début du mois, on constate une grande détermination gouvernementale pour contrer l'opposition jugée illégale. En dehors de l'expulsion

---

(9). lors d'une interview accordée à la B.B.C (British Broadcasting Corporation), D.a.MOI déclare qu'il n'a pas changé d'avis sur la question du multipartisme. S'il l'a introduit, c'est sous la pression des pays occidentaux et de leurs médias, et en raison de la situation économique résultant d'une attitude des RIA qu'il ne comprend pas. En effet, il ne saisit pas les motifs qui les conduisent à accepter les régimes nigériens ou zimbabwéens mais pas le sien (voir "Reluctantly So". *Africa Events*. février 1992. p29).

(10). nous entendons ici cette lecture de façon empirique et ponctuelle, et non au sens d'une théorie explicative de l'ensemble des phénomènes qui traversent le jeu politique kenyan. En effet, selon BAYART (J.-F.) in "L'Etat" (in COULON (C.); MARTIN (D.-C.) : *Les Afriques politiques*. op.cit. pp213-231), mettre l'accent sur le jeu factionnel revient à récuser trois lectures de l'Etat post-colonial : "la lecture en termes de conflits ethniques, puisque ceux-ci fonctionnent en réalité comme un théâtre d'ombres et mettent aux prises des machines politiques irréductibles à des identités primordiales et intangibles; la lecture en termes de régimes, puisque ceux-ci sont impossibles à définir selon des critères institutionnels stricts et sont tous soumis à l'effet délétère des luttes d'influence; la lecture en termes de classes sociales constituées, puisque les entrepreneurs politiques et leurs réseaux ne coïncident jamais absolument avec les catégories des rapports de production et tendent à chevaucher ceux-ci, conférant aux conflits factionnels la primauté sur les conflits de classe"(p218).

(11). lors de la conférence spéciale des délégués de la K.A.N.U, qui se tint à Nairobi en juin 1991, D.a.MOI fait adopter une résolution qui indique que le parti autorise le gouvernement "... à tenter toute action légale qui lui semble nécessaire contre les individus ou groupements qui témoigneraient d'irrespect ou saliraient la présidence" (in "A Carrot and Stick Approach". *Weekly Review*. 28 juin 1991. pp4-6).

définitive de la K.A.N.U des leaders principaux de F.O.R.D (O.ODINGA, J.M.SHIKUKU, M.MULIRO), une campagne d'épuration est menée contre les membres du parti unique susceptibles d'avoir entretenu des rapports avec l'opposition. Mais cette campagne semble en fait dirigée contre ceux qui contestent l'autorité de certaines personnalités proches du Président de la République. S.NASSIR est ainsi accusé par les victimes de ce coup de balai, dès lors que selon eux ils paient les frais de leur opposition au chef de Mombasa<sup>(12)</sup>. Ces éléments, combinés aux multiples révélations sur les malversations dont seraient coupables N.BIWOTT (ou même G.SAITOTI)<sup>(13)</sup>, ainsi qu'au déséquilibre factionnel produit par l'indignation de la communauté Luo au regard de l'affaire OUKO, conduisent le *National Chairman* du parti unique, P.O.ARINGO à dénoncer le pouvoir des "parrains" (entendus comme les membres du petit groupe présidentiel) lors d'un débat parlementaire houleux qui provoque également un vote de défiance à l'encontre de N.BIWOTT. Les parlementaires Luo montrent au surplus leur volonté de résister à ce qu'ils considèrent comme des manoeuvres destinées à les reléguer à la périphérie du jeu politique national. Ils se voient soutenus par le leader Maasai John KEEN, qui déclare que certains hommes politiques sont loin d'être indispensables (il évoque les noms de N.BIWOTT et de W.o.NTIMINA), ainsi que par M.KIBAKI, le puissant leader Kikuyu du district de Nyeri. La prise de position de P.O.ARINGO va bien au-delà de la lutte d'influence qu'il livre avec le secrétaire-général de la K.A.N.U, Joseph KAMOTHO<sup>(14)</sup>.

Face à ces circonstances, D.a.MOI procède à un remaniement ministériel significatif. Si P.O.ARINGO est rétrogradé du ministère de l'Education à celui du Développement et de l'Emploi, N.BIWOTT est limogé. De même, H.OYUGI, mis en cause dans l'affaire OUKO, perd son poste de secrétaire d'Etat au bureau de la Présidence (mais on lui confie en échange la présidence de *General Motors Kenya*)<sup>(15)</sup>. Quant à elle, l'exclusion du gouvernement de N.BIWOTT, puis sa mise en détention précédant de quelques jours la réunion décisive des bailleurs de fonds, procède autant d'une mise en scène destinée à contenter ces derniers ainsi que l'opposition que d'une tentative d'atténuation des contestations factionnelles intérieures subies par la K.A.N.U et de leurs implications immédiates<sup>(16)</sup>.

C'est pourquoi la décision de D.a.MOI de réintroduire le multipartisme rencontre un certain étonnement parmi les délégués de la K.A.N.U, malgré la force de l'ultimatum lancé par les réseaux internationaux d'assistance. Certains manifestent leur opposition à un tel projet et déplorent qu'une fois de plus le Président de la République ait prononcé unilatéralement ce qui devait être accompli, ne leur laissant plus que le choix entre l'allégeance ou le discrédit<sup>(17)</sup>. Autant l'introduction du multipartisme peut être globalement considérée comme le symbole

(12). voir "K.A.N.U Back on the War-Path". *Weekly Review*. 4 octobre 1991. pp4-7.

(13). supra pp (IèIII)

(14). voir "The Luo Factor". *Weekly Review*. 18 octobre 1991. pp3-8.

(15). voir "Mixed Signals". *Weekly Review*. 1er novembre 1991. pp3-6.

(16). les conflits fonciers dans le district de Nandi entre paysans Kalenjin et Luo du début du mois de novembre prennent une dimension politique lorsque les parlementaires Luo accusent les responsables politiques locaux Kalenjin d'avoir volontairement avivé cette querelle, et lorsqu'ils font le rapprochement avec les déclarations récentes de W.o.NTIMINA de chasser tous les groupes ethniques autres que Kalenjin de la Rift Valley (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 16 novembre 1991. p4).

(17). voir "Another Historic Conference". *Weekly Review*. 6 décembre 1991. pp7-9.

d'une ouverture politique pour les forces opposantes<sup>(18)</sup>, autant elle apparaît comme le signal d'une restructuration de la K.A.N.U dans le sens de l'élimination des rivaux du Président de la République, ou du moins de ceux qui refusent de suivre la ligne politique qu'il impose. L'entreprise d'autolégitimation s'effectue au profit de D.a.MOI et de ceux qui acceptent de le soutenir encore, et aboutit à la consolidation du groupe d'influence gravitant autour de lui. Les premiers effets du choix offert (allégeance ou discrédit --voire expulsion) ne se font pas attendre. M.KIBAKI démissionne de son poste de ministre de la Santé et annonce son intention de former un nouveau parti, ce qui inquiète autant la K.A.N.U que le F.O.R.D. Homme politique puissant et riche, sa décision offre une alternative aux Kikuyu, et d'ailleurs, trois autres membres du gouvernement appartenant à cette ethnie démissionnent à leur tour<sup>(19)</sup>. Mais, bien que soutenu par J.KEEN, qui se retire également du gouvernement, M.KIBAKI sait qu'il aura à subir les attaques conjointes des deux seuls partis politiques réels du moment<sup>(20)</sup>. De son côté, P.O.ARINGO, après avoir été démis de ses fonctions de ministre le 23 décembre 1991, prend la décision de quitter la K.A.N.U. Déplorant les manoeuvres des responsables de la K.A.N.U, il annonce son intention de rejoindre le parti d'O.ODINGA<sup>(21)</sup>.

De nouveaux rapports de force semblent se mettre en place, mais ils demeurent sous le contrôle de D.a.MOI, dont l'entreprise de personnalisation du pouvoir se poursuit. L'autolégitimation du pouvoir kenyan se fait d'abord à l'avantage du Président de la République, à tel point que l'on pourrait parler de "cynisme" dans ce processus de légitimation. En effet, ce cynisme s'affiche dans le non-respect des règles du jeu (D.a.MOI les modifie à loisir), dans l'absence de problématiques dans les rapports interpersonnels (l'unique choix est celui entre l'allégeance et le discrédit) et dans le rejet inconditionnel des perspectives d'autrui<sup>(22)</sup>.

Toutefois, la reconnaissance institutionnelle de l'opposition n'affecte pas le pouvoir au point qu'il se trouve dans l'obligation de surseoir à ses pratiques autoritaires de répression. Le débat sur l'organisation du scrutin se combine avec le harcèlement des forces opposantes<sup>(23)</sup>. Les faits répressifs les plus marquants

---

(18). encore qu'il faille nuancer cette approche puisque l'opposition elle-même se trouve embarrassée par cette décision. En effet, le F.O.R.D comptait en priorité sur l'organisation d'une conférence nationale pour discuter du "Kenya que nous voulons", qui aurait permis de mettre en balance l'éthique du pouvoir et ses détenteurs abusifs. Prise de cours, l'opposition aura du mal à renouveler un discours mobilisateur face à un phénomène à l'éclosion duquel elle n'a collaboré qu'en partie (infra pp134-135).

(19). il s'agit de John GACHUI, de Njenga KARUME et de George MUHOHO, tous trois *cabinet ou assistant-minister*.

(20). voir "The Big Split". *Weekly Review*. 3 janvier 1992. pp3-5 et "KIBAKI and his New Cohorts". *Weekly Review*. 3 janvier 1992. pp5-14.

(21). voir "A Logical Conclusion". *Weekly Review*. 3 janvier 1992. pp16-17.

(22). sur ce concept de cynisme, voir CIPRIANI (R.) : "The Sociology of Legitimation : An Introduction". *Current Sociology*. Volume 35. n°2. été 1987. (en particulier pp5-9).

(23). il faut également constater que la liberté de la presse continue d'être envisagée par le pouvoir avec des limites confinant elles aussi au harcèlement. L'exemple le plus significatif reste celui du magazine *Society* qui est systématiquement mis en cause. Au mois de janvier 1992, alors que la une devait concerner la mort de R.OUKO et ses conséquences, la police saisit les numéros et arrête les journalistes. L'affaire passa en jugement, mais bien que le magazine ait obtenu gain de cause, l'Etat fit aussitôt appel. En avril, l'éditeur en chef est à nouveau mis en détention pour avoir publié des articles décrits comme diffamatoires par le gouvernement (voir "Kenya : *Society* Tests the Limits of Press Freedom". *New African*. avril 1992. p19; "Kenya Persecutes *Society* Magazine". *New African*. juillet 1992. p40).

demeurent les attentats ou les agressions perpétrés contre O.ODINGA<sup>(24)</sup>, P.MUITE<sup>(25)</sup>, R.ODINGA ou Wangari MAATHAI<sup>(26)</sup>. Régulièrement, les partisans de l'opposition sont pris à partie par les membres de la K.A.N.U lors de réunions politiques, et cela se termine souvent par un affrontement avec la police<sup>(27)</sup>. Parallèlement, deux phénomènes concomitants à cette attitude du gouvernement sont à noter : l'un ponctuel, l'autre permanent. Le premier consiste en un acte de terrorisme dirigé contre le gouvernement en février et revendiqué par un mouvement inconnu, le G.O.A (God's Oppressed Army). Mais, plus que l'attentat lui-même (une bombe à la Jogoo House de Nairobi, propriété gouvernementale), ce sont les conditions posées par le groupuscule pour que de tels actes ne se reproduisent plus qui apparaissent significatives : démission du Président; dissolution du Parlement; libération immédiate des prisonniers politiques; éradication du tribalisme à l'intérieur des forces armées; arrêt des troubles ethniques dans l'Ouest du Kenya<sup>(28)</sup>. Le climat s'envenime, mais la question des combats ethniques qui secouent cette région du pays apparaît comme la revendication novatrice. Ces combats représentent le second phénomène, permanent celui-ci. En effet, si l'acte terroriste n'aura pas de suite, les affrontements tribaux, eux, se poursuivent toujours à l'heure actuelle, même si c'est de façon plus sporadique. Nous ne reviendrons pas ici sur l'ensemble de ces événements. On peut seulement remarquer que ces troubles (initialement fomentés par N.BIWOTT et les leaders Kalenjin de la Rift Valley et de la Western Province)<sup>(29)</sup>, n'ont pas réellement occupé le devant de la scène politique pendant la campagne électorale. Certes, plusieurs dignitaires des églises chrétiennes ont protesté et une commission d'étude parlementaire a été formée dès le moment où les députés des provinces sinistrées attaquent le gouvernement frontalement, mais son rapport rendu fin septembre ne connaîtra pas de suite au niveau des décisions concrètes<sup>(30)</sup>. Néanmoins, la lutte pour le pouvoir a exercé un force d'attraction beaucoup plus pertinente que la régulation d'un conflit finalement circonscrit régionalement. Mais, si les affrontements entre Kalenjin et non Kalenjin ne constituent qu'un enjeu mineur des élections, ils deviennent une question d'importance nationale après la tenue de ces dernières. Ils se transforment en enjeu politique primordial<sup>(31)</sup>, donnant lieu à de vifs échanges entre le nouveau gouvernement et l'opposition<sup>(32)</sup>.

(24). début février, une bombe incendiaire explose sous sa voiture lors d'un meeting, sans faire de victimes.

(25). le même mois, alors qu'il procédait à l'ouverture d'un bureau du F.O.R.D dans la circonscription de G.SAITOTI en compagnie d'autre militants, le juriste est violemment attaqué par des partisans de l'ex-parti unique.

(26). alors qu'elle manifestait publiquement en compagnie d'une centaine de personnes son soutien aux cinq mères de détenus politiques qui poursuivaient leur grève de la faim en signe de protestation, de violents accrochages éclatent avec la police, laissant la leader écologiste du G.B.M sans connaissance. Quelques jours plus tôt, R.ODINGA avait été matraqué pour les mêmes raisons (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 7 mars 1991. p2).

(27). voir par exemple "Political Violence Rears Its Ugly Head". *Weekly Review*. 28 février 1992. pp12-14. L'hebdomadaire rappelle cyniquement que "la violence politique n'est pas un phénomène nouveau au Kenya" (p12) avant de brosser un tableau éclairant des diverses exactions menées par les membres de la K.A.N.U contre l'opposition (mais l'inverse est également vrai), qui montre que ces phénomènes s'étalent dans tout le pays.

(28). voir "Spectre of Organised Terrorism". *Weekly Review*. 14 février 1992. pp12-13.

(29).. supra p

(30). on peut lire ce rapport dans "The Clashes Report". *Weekly Review*. 25 septembre 1992. pp11-15.

(31). on sait que la constitution d'un enjeu politique (entendu comme sous-produit de la concurrence politique) est une spéculation risquée sur la possibilité de maintenir ou d'améliorer une position sur le marché ou un segment du marché politique (voir GAXIE (D.); LEHINGUE (P.) : *Enjeux municipaux*. Paris.

## *b) l'action substantielle sur l'architecture constitutionnelle*

Dans cette logique, la question du mode de désignation du Président de la République devient cruciale. En effet, un débat s'engage sur sa possible nomination au suffrage universel direct. L'adoption d'un tel amendement aurait pour conséquence une modification importante des rapports entre le pouvoir central et les responsables locaux, qui n'auraient plus à évoluer en fonction d'un soutien global au parti mais en fonction d'un soutien à la personne même du candidat à la présidence. Dans cette hypothèse, un effet à double tranchant pourrait intervenir concernant ces notables locaux : la possibilité pour eux de prendre une importance accrue dépendrait de la formalisation d'une allégeance encore plus patente, qui leur assurerait théoriquement une juste répartition des ressources. Les propositions de l'*Attorney General* A.WAKO qui instauraient un régime politique comparable à une démocratie parlementaire rationalisée<sup>(33)</sup>, vont dans le sens d'une potentielle recomposition des rapports entre l'instance présidentielle et la périphérie politique immédiate (les dirigeants) ou plus éloignée (les responsables locaux). Stratégiquement, dans l'hypothèse de sa réélection, ces amendements favoriseraient l'autonomisation du pouvoir de D.a.MOI, non seulement vis-à-vis du Parlement (qui logiquement restera confiné à des tâches subalternes dès lors qu'il incombera au Premier Ministre et non au Président de la République de lutter directement contre une instance parlementaire probablement contestataire), mais aussi vis-à-vis de la K.A.N.U (par le jeu du suffrage universel direct). Néanmoins, ce projet est retiré du bureau de l'Assemblée Nationale. En effet, malgré les efforts déployés par D.a.MOI pour convaincre ses administrés du bien-fondé d'une telle réforme, puisqu'il entreprend une tournée nationale, le groupe parlementaire de la K.A.N.U demande l'ajournement du vote pour une question de procédure, qui cache en réalité la volonté de préservation de leurs intérêts immédiats. Eux aussi raisonnent dans l'hypothèse incontournable selon laquelle ils remporteront la victoire lors des prochaines élections multipartisanes, alors qu'une telle réforme leur assurerait une marge de manoeuvre évidente en cas de défaite<sup>(34)</sup>. Finalement, la Constitution sera modifiée, mais dans un sens différent. Seule la clause selon laquelle le mandat sera limité à cinq ans et renouvelable une seule fois est retenue. En revanche, le mode d'élection du Président de la République et les conditions de formation de son gouvernement apparaissent compliquées, voire incohérentes. Sera élu Président le parlementaire qui aura obtenu plus de 25% des voix dans au moins cinq des huit provinces (au cas où plusieurs candidats rempliraient cette condition, une finale (*a run-off*) --aux modalités très imprécises-- serait organisé entre eux). Même si son

---

Presses Universitaires de France. 1984 -notamment pp55-56). Malgré leur caractère saillant (ils ont été en grande partie activés par la K.A.N.U), les troubles ethniques ne se sont pas transformés en enjeu politique durant la campagne électorale, sans doute en raison de leur caractère secondaire et récent comparativement aux autres questions politiques débattues. Le problème n'a donc été discuté politiquement que formellement et ponctuellement, au hasard des opportunités du moment. Mais lorsque l'opposition est battue, elle constitue ces troubles ethniques comme un véritable enjeu politique rentable, dès l'instant où il lui faut trouver de nouveaux éléments mobilisateurs.

(32). voir par exemple "Pointing Accusing Fingers". *Weekly Review*. 12 février 1993. pp17-19.

(33). c'est-à-dire ici : élection du Président de la République au suffrage universel direct; mandat présidentiel limité à 5 ans et renouvelable une seule fois; suppression du poste de vice-Président du gouvernement, remplacé par un Premier Ministre responsable devant le Parlement; institution du référendum (pour le détail complet de ce projet de révision constitutionnelle, voir sa retranscription intégrale in "The Amendment Bill that Never Was". *Weekly Review*. 13 mars 1992. pp6-9).

(34). voir "Aborted Bill". *Weekly Review*. 13 mars 1992. pp3-5.

parti d'appartenance n'est pas majoritaire au Parlement, le Président devra choisir impérativement parmi ses membres élus les nouveaux ministres<sup>(35)</sup>. Au surplus, un amendement constitutionnel voté par le Parlement interdit la formation d'un gouvernement de coalition au cas où les résultats de l'élection n'iraient pas dans le sens escompté.

A l'instar de nombreux autres pays africains, le Kenya produit des Constitutions sans faire de constitutionnalisme, c'est-à-dire que la norme constitutionnelle est davantage considérée comme un moyen de légitimation du pouvoir ou de l'ordre politique que l'on peut manipuler à souhait plutôt que comme un échec de principes intangibles. La mutabilité du texte constitutionnel est largement admise, la transgression de la lettre constitutionnelle demeure un facteur avéré (même si l'esprit n'est pas enfreint)<sup>(36)</sup>, et il n'existe pas un contrôle véritable de la constitutionnalité des normes (d'autant qu'il s'agit d'un contrôle diffus, c'est-à-dire que l'ensemble des tribunaux est à même d'interpréter la Constitution). En définitive, le moment constitutionnel devient plus important que la fonction constitutionnelle<sup>(37)</sup>.

Ces attermoissements constitutionnels sont révélateurs à deux niveaux. D'une part, il semble que D.a.MOI n'ait pas réussi totalement à astreindre les parlementaires à ce qu'il avait unilatéralement décidé. Il sera certes élu au suffrage universel, mais ne sera jamais d'abord que le premier des députés devant lesquels il aura à répondre de sa politique par l'intermédiaire d'un gouvernement qu'il aura lui-même formé. La résistance des parlementaires fondée sur la recherche de la pérennisation de leurs sources d'accumulation apparaît encore pertinente quant aux résultats obtenus. Néanmoins, elle peut sembler dangereuse pour eux dans la mesure où D.a.MOI détient toujours le pouvoir de distribution des investitures pour les élections législatives (pouvoir rendu encore plus important puisque chaque parti n'a le droit de présenter qu'un seul candidat par circonscription). D'autre part, ils conduisent à l'intégration d'aberrations institutionnelles dont on ne peut juger les effets *a priori*, mais qui demanderont une maîtrise déterminée du pouvoir présidentiel sur les autres institutions. L'enjeu reste le même : l'accès aux ressources de pouvoir au travers d'une allégeance à D.a.MOI, lequel devra toujours consolider les alliances sur lesquelles repose son pouvoir. Fragile équilibre, mais dont la poursuite ne fait pas de doute pour les titulaires des charges gouvernementales ou parlementaires, qui ne semblent pas considérer, à la suite de leur chef d'Etat, les courants oppositionnels comme des facteurs de déstabilisation majeurs.

---

(35). voir "Back and Forth, and Now for Vote". *Weekly Review*. 31 juillet 1992. pp20-23; "A Bill with a Few Grey Areas". *Weekly Review*. 14 août 1992. pp14-15.

(36). en effet, la suprématie du parti unique sur les autres organes constitutionnels est consacrée explicitement par la norme fondamentale elle-même. Ainsi par exemple, le Parlement reste un organe d'enregistrement des décisions gouvernementales qu'il se borne à discuter formellement (même s'il a affiché des velléités semi-indépendantistes, notamment au milieu des années 70).

(37). sur ce thème, on peut se reporter à OKOT-OGENDO (H.W.O.) : "Constitutions without Constitutionalism : Reflections on an African Paradox". in SHIVJI (I.G.) (sous la direction de) : *State and Constitutionalism. An African Debate on Democracy*. Harare. SAPES Books. (Human Rights and Constitutionalism Series n°1). 1991. pp3-25.

## 2) la mise en oeuvre du rituel démocratique

La seule institutionnalisation du multipartisme n'est pas suffisante. D'abord, parce que "... l'avènement de l'opposition ... n'est en aucun cas garant de changement"<sup>(38)</sup>, ensuite parce que si les institutions sont importantes, "... la substance de la démocratie doit dériver ... de la compréhension populaire des sources culturelles du gouvernement légitime..."<sup>(39)</sup>, enfin (et de manière plus pragmatique) parce que le pouvoir kenyan ne peut éviter le passage par le canal électoral véritablement pluraliste. La pression internationale qui se poursuit, une opposition, qui, bien que rapidement divisée, n'en est pas moins importante, ainsi qu'une certaine demande populaire constituent les facteurs décisifs pour que D.a.MOI fasse procéder à l'organisation d'élections multipartisanes avant le terme normal de la législature<sup>(40)</sup>.

Le rituel démocratique de l'élection multipartisane a certes pour fonction prééminente le choix des gouvernants et, à travers lui, le jugement d'une politique. Mais le suffrage universel comporte au moins deux autres fonctions majeures : "*confier un surcroît d'autorité légitime à ceux qui exercent le pouvoir, et réactiver chez les gouvernés le sens de leur appartenance au grand groupe grâce à l'exercice collectif d'une prérogative partagée*"<sup>(41)</sup>. Si la stratégie de D.a.MOI vise sans aucun doute à bénéficier de la première fonction, rien n'indique qu'il compte se soustraire à la seconde.

### a) l'adaptation au nouveau sens de l'élection

Jusqu'à la tenue des élections, le 29 décembre 1992, les expressions politiques dans le champ électoral témoignent d'une appréhension nouvelle du test électif<sup>(42)</sup>. Jusqu'alors, le sens de l'élection au Kenya ne revenait pas à offrir aux électeurs "... un choix entre des alternatives politiques ou des élites gouvernantes, mais plutôt de coopter des personnalités nouvelles dans l'élite au pouvoir et de renouveler aux yeux de l'opinion publique la légitimité de cette élite ainsi que de son mode de gouvernement"<sup>(43)</sup>. Ce type d'élection permet de recruter des entrepreneurs politiques qui servent de relais entre le local et le national dans les réseaux de clientèle, et qui en contrepartie ont accès aux ressources distribuées par le

---

(38). in MARTIN (D.-C.) : "Le multipartisme pour quoi faire ? Les limites du débat politique : Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zimbabwe". op.cit. p29.

(39). in SCHATZBERG (M.G.) : "Democratization' in Sub-Saharan Africa : Two Missing Elements". op.cit. p6.

(40). conformément à celui-ci, les élections auraient dû avoir lieu le 22 février 1993.

(41). in BRAUD (P.) : *Sociologie politique*. op.cit. p235.

(42). il est certain que nous ne pouvons prétendre aborder entièrement tous les problèmes inhérents au phénomène électoral, et évoquer de la sorte toute la campagne électorale. Il ne s'agit ici que d'essayer de déceler les moyens employés par D.a.MOI pour se réapproprier une formule électorale inédite pour son gouvernement, et de voir dans quelle position il entre dans la compétition.

(43). in BARKAN (J.D.); OKUMU (J.J.) : "Patrons, machines et élections au Kenya". in *Aux urnes l'Afrique*". Bordeaux / Paris. Centre d'Etude d'Afrique Noire / Centre d'Etudes et de Recherches Internationales. 1978. p120. Les auteurs comparent le système électoral kenyan à un système semi-compétitif, dans la mesure où s'il n'existe qu'un seul parti, la compétition en son sein y est vive. Trois caractéristiques évoquent ce système : l'organisation partisane est extrêmement lâche; la relation de clientèle entre dirigeants centraux et dirigeants locaux constitue la norme; le discours politique et la compétition électorale ne tournent pas autour de considérations idéologiques mais autour d'intérêts territoriaux ou ethniques.

"patriarcat" national. Et, s'ils ne participent pas à la formulation de la politique, ils ont au moins la possibilité de la discuter. Ce système permet d'éviter que des candidats jugés dangereux pour le régime n'accèdent au Parlement, et au contraire facilite son accès aux hommes clefs<sup>(44)</sup>. Néanmoins, cette représentation à la base de l'organisation sociale entraîne la possibilité de réguler certains conflits sociaux, ou même de les prévenir<sup>(45)</sup>. Mais, pour que la fonctionnalité de l'élection soit préservée, deux conditions doivent être remplies : un taux de participation élevé nécessaire à une légitimation significative du pouvoir; un taux de rotation du personnel parlementaire nécessaire au jeu factionnel<sup>(46)</sup>. Aussi, l'important n'est pas que la légitimation électorale soit ou ne soit pas inéquitable, mais que les votants croient que le système politique est viable (c'est-à-dire qu'ils estiment que leurs propres valeurs sont reflétées dans la distribution du pouvoir et des bénéfices)<sup>(47)</sup>. Avec la nouvelle donne introduite par le multipartisme, les élections ne vont toujours pas servir pour D.a.MOI à conquérir le pouvoir mais au moins à le défendre. La maxime selon laquelle le seuil de compétitivité admis par un système politique est dicté par les nécessités de sa survie<sup>(48)</sup> trouve ici sa parfaite justification. L'élection demeurant le moyen prééminent de légitimation, s'autolégitimer pour D.a.MOI revient en priorité à remporter les élections multipartisanes. Pour cela, l'action sur l'ingénierie électorale se greffe voire participe de l'adaptation au nouveau sens accordé aux élections.

La première nécessité pour le chef de l'Etat est de prévenir les défections qui risquent d'altérer la cohésion de la K.A.NU. Aussi, J.KAMOTHO annonce que tout député démissionnaire devra se soumettre à une élection partielle pour espérer briguer un nouveau mandat. G.SAITOTI, pour sa part, en fonction de la règle selon laquelle chaque parti ne pourra présenter qu'un seul candidat, étend le processus des primaires pour la désignation de tous les futurs prétendants<sup>(49)</sup>. Selon les dirigeants, ces votes s'effectueront logiquement à bulletin secret, mais aucune décision définitive n'est prise à ce sujet. La menace d'invalidation combinée à la poursuite de la compétition intra-partisane perpétue le schéma du choix entre allégeance et discrédit. En parallèle, D.a.MOI s'engage dans une tournée nationale au cours de laquelle il ne se contente pas d'attirer l'attention sur le danger du multipartisme. Un

---

(44). dans ce cadre, tout candidat doit se proclamer fidèle à la philosophie *Nyayo* (il lui faut se référer autant que possible à D.a.MOI) et faire la preuve que le développement du territoire qu'il entend représenter constitue son principal souci (il lui faut assister à de nombreuses réunions *Harambee*). Pour les implications de ces conditions et des exemples de cooptation ou d'élimination de candidats à l'aide de ce système, voir BOURMAUD (D.) : "Elections et autoritarisme. La crise de la régulation politique au Kenya". op.cit.

(45). en ce sens, consulter LINZ (J.J.) : "Fonctions et dysfonctions des élections non concurrentielles : les systèmes autoritaires et totalitaires". in HERMET (G.); LINZ (J.); ROUQUIE (A.) : *Des élections pas comme les autres*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. 1978 (notamment pp142-166).

(46). la rotation du personnel politique s'effectue essentiellement par le bas, c'est-à-dire que les ministres et les secrétaires d'Etat sont relativement à l'abri, au contraire des députés de base qui connaissent un renouvellement important à chaque élection.

(47). ce qui compte, c'est l'acquisition de la légitimité (*entrance legitimacy*) et non sa réalisation concrète postérieure (*performance legitimacy*). Sur ces concepts, voir HAYWARD (F.M.) : "Introduction" et "Conclusions" in HAYWARD (F.M.) (sous la direction de) : *Elections in Independent Africa*. Boulder / Londres. Westview Press. 1987. pp1-23 et pp271-284.

(48). selon les hypothèses établies par ROUQUIE (A.) dans sa conclusion de HERMET (G.); LINZ (J.); ROUQUIE (A.) : *Des élections pas comme les autres*. op.cit. pp169-180.

(49). voir "Twists and Turns". *Weekly Review*. 10 janvier 1993. pp3-5; *La Lettre de l'Océan Indien*. 11 janvier 1991. p2; 18 janvier 1992. p2.



thème récurrent se retrouve dans ses discours, celui du chômage, qu'il espère résorber à condition que du temps lui soit donné<sup>(50)</sup>. Mais surtout, il parade, il amadoue, il convainc. L'autorité paternelle est ici inséparable de la légitimité politique<sup>(51)</sup>. Elle ne suffit pas pourtant à dissuader le monde du travail de suivre l'appel à la grève lancé par le F.O.R.D, qui démontre là ses capacités de mobilisation<sup>(52)</sup>. Dans ces conditions, le lancement de l'inscription sur les listes électorales est annoncé rapidement pour le mois de juin<sup>(53)</sup>, mais la procédure se voit quelque peu modifiée. En effet, la période durant laquelle un citoyen pourra contester la liste électorale est réduite à un mois (au lieu de deux) après sa publication. Modification certes mineure, mais dont la portée symbolique ne doit pas être écartée, dès l'instant où la réduction de la période de recours juridique peut tout aussi bien s'appliquer à la contestation des résultats électoraux à venir, par le jeu d'une nouvelle modification textuelle<sup>(54)</sup>. D.a.MOI se réapproprie tout événement susceptible de le conforter dans sa position de leader, aussi bien vis-à-vis des membres de la K.A.N.U (il repousse régulièrement l'annonce des modalités définitives de désignation des candidats afin de maintenir la pression) que vis-à-vis des opposants (il déclare que la formation d'un groupe de surveillance des élections par la Grande-Bretagne et le Commonwealth apparaîtra comme un garant du caractère démocratique du scrutin)<sup>(55)</sup>.

En dépit des appels au boycott des inscriptions lancés notamment par O.ODINGA<sup>(56)</sup>, et des atermoiements quant à la fixation de la date du scrutin<sup>(57)</sup>, les

(50). voir "Coast Tour : A Success". *Weekly Review*. 21 février 1993. pp11-12.

(51). à ce titre, il poursuit son entreprise d'héroïsation, où, comme l'a remarqué SCHATZBERG (M.G.) in "Democratization" in Sub-Saharan Africa : Two Missing Elements". op.cit. p10, il est "l'enseignant" lorsqu'il visite un établissement scolaire ou universitaire, "le commandant-en-chef" lorsqu'il inspecte des troupes militaires, "le pourvoyeur" lorsqu'il inaugure une entreprise publique. "le père" lorsqu'il côtoie les enfants, "le supporter" lorsqu'il assiste à une recontre sportive.

(52). en effet, les 2 et 3 avril, une grève générale traverse le pays (avec cependant 60% des grévistes à Nairobi) et paralyse toute activité en certains endroits. Malgré quelques actes de violence, les leaders du F.O.R.D se déclarent satisfaits, voire enthousiastes. O.ODINGA professe que les Kenyans "... ont brisé les chaînes de la culture de la peur et du silence" (in "Mixed Reactions to Strike Call". *Weekly Review*. 10 avril 1993. p8) (voir également "After the Strike". *Weekly Review*. 10 avril 1993. pp4-6).

(53). malgré la demande d'ajournement d'un parti d'opposition, le KENDA (Kenya National Democratic Alliance), par son Président, Mukaru NG'ANG'A, qui estime que l'organisation d'élections dans l'année, ainsi que le réclament le F.O.R.D et le D.P (Democratic Party -fondé par M.KIBAKI), conduira à une défaite inévitable. Il faut noter que ce parti ressemble davantage à un groupe de pression et que le nombre de ses adhérents n'est en rien comparable à celui des deux autres partis d'opposition. Son faible pouvoir de mobilisation explique donc l'attitude de son Président (voir "A Little More Time, Please". *Weekly Review*. 10 avril 1993. p15).

(54). voir "Updating the Voters' Register". *Weekly Review*. 17 avril 1993. p11.

(55). alors que l'opposition se réjouit de la présence d'observateurs extérieurs, D.a.MOI récupère la nouvelle et affirme qu'elle mettra fin aux craintes des opposants quant au caractère inmanquablement frauduleux (selon eux) des élections (voir "Commonwealth Team for Multi-Party Polls". *Weekly Review*. 24 avril 1993. pp16-17. Dans une logique identique, la fonction de superviseur des élections est supprimée. Il s'agissait d'une personnalité choisie par le gouvernement et qui disposait de tout moyen légal pour influencer sur le cours des élections en dépit de l'absence de bases constitutionnelles de sa fonction. Ces moyens sont intégralement transférés sur la commission électorale, dirigée par le juge Zachary CHESONI, ce qui permet à ce dernier d'affirmer l'indépendance de l'organe qu'il contrôle vis-à-vis du pouvoir, au grand scepticisme des opposants (voir "Voter Registration Begins in June". *Weekly Review*. 24 avril 1992. pp12-14).

(56). les partis d'opposition (notamment le F.O.R.D, le D.P, le KENDA et le S.D.P --Social Democratic Party-- dont le Président est Johnstone MAKAU) lancèrent un mot d'ordre à la mi juin pour protester contre la commission électorale qu'ils jugeaient inféodée au gouvernement. Ils le retireront finalement dès le début du mois de juillet, officiellement en raison de l'attitude conciliante du pouvoir qui promet de mettre en place une commission indépendante (les propos tenus par Z.CHESONI, "les Kenyans sont impatients de renouveler le mandat électoral des leaders actuels et il faut leur donner les moyens de le faire librement", se prêtant mal à une éventuelle indépendance), mais en fait en raison des pressions américaines jugeant leur

Kenyans s'inscrivent massivement. Au surplus, à la demande expresse des partis de l'opposition, du N.C.C.K et de divers groupes de pression, la période d'inscription est allongée de dix jours, alors qu'elle est constitutionnellement prévue pour un mois. En définitive, le total des inscrits atteint quasiment la barre des huit millions<sup>(58)</sup>, ce qui est considérable par rapport aux élections de 1988 qui n'avaient recensé que cinq millions et demi d'inscrits. Ce retour des électeurs apparaît particulièrement sensible au niveau urbain, où les districts de Nairobi, de Monbasa et de Nakuru connaissent une progression du simple au double. Il faut néanmoins relativiser ce chiffre dans la mesure où le nombre d'électeurs potentiels était de douze millions environ. Malgré leur forte volonté de mobilisation, les Kenyans ont été confrontés au problème récurrent de la distribution trop tardive de la carte d'identité, indispensable à l'inscription. Les fonctionnaires de la K.A.NU ont également fait usage de moyens de dissuasion drastiques : barrage des routes d'accès au lieu d'enregistrement, menaces ouvertes à l'égard de ceux qui parvenaient à les franchir, pratiques frauduleuses bafouant le respect futur du vote secret ou encore offre de cadeaux en échange d'une éventuelle abstention. Le pouvoir a pu ainsi éviter l'inscription sur les listes électorales de plus d'un million de nouveaux électeurs<sup>(59)</sup>.

Néanmoins, ce premier pan de mobilisation électorale résulte moins des incitations des entrepreneurs politiques que du pouvoir de captation de l'innovation institutionnelle. La demande est forte, et si elle devient remarquable dans les zones urbaines, elle existe également dans les zones rurales où l'église protestante a accompli une mission de réapprentissage du vote<sup>(60)</sup>. Aussi, D.a.MOI doit faire face à deux phénomènes qui viennent contrarier sa stratégie d'évitement : une procédure d'élection du Président de la République non conforme à ses vœux initiaux; un taux de participation potentiellement très élevé. L'avancement des élections au mois de décembre (le 6 puis le 29, puisque le F.O.R.D a menacé d'intenter une action en justice si le délai de présentation des candidatures n'était pas conforme à la loi électorale) après que le Parlement ait été dissout le 28 octobre, rend la bataille pour la désignation des candidats encore plus tendue. En définitive, les nominations ne se font pas systématiquement à bulletin secret, mais aussi par l'intermédiaire du *queuing system*, ou par ce que le *Weekly Review* qualifie elliptiquement de toute méthode à la discrétion des responsables locaux à la seule condition que tous les inscrits participent au vote<sup>(61)</sup>, ce qui sous-entend que le contrôle clientéliste et factionnel a joué en priorité, aux dépens des députés démissionnaires dont le cas ne

---

attitude peu réfléchie (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 11 juillet 1992. p5). Les Etats-Unis ne relâchent pas en effet leur pression sur le cours des événements (on peut consulter à ce titre le rapport de H.COHEN sur la situation du Kenya six mois après la suspension de l'aide in "A Review of the Last Six Months". *Weekly Review*. 3 juillet 1992. pp14-15; Annexes p147).

(57). l'opposition réclame que les élections se tiennent dès le mois d'août (et dans le cas contraire, il les boycotteraient) alors que les dirigeants comptent maintenir la date au mois de février 1993 quelle que soit l'attitude de l'opposition. On sait que finalement elles eurent lieu à la fin décembre 1992.

(58). 7 956 354 exactement, d'après les chiffres fournis par le *Weekly Review* (31 juillet 1992. pp21-22).

(59). voir "Kenya: Democracy Could Be the Loser". *Africa Confidential*. Volume 33. n°25. pp1-2; "Kenya : Failing the Democracy Test". *Africa Confidential*. Volume 34. n°1. pp1-4.

(60). ainsi par exemple, le N.C.C.K crée le N.E.C.E.P dont l'objectif est de coordonner dans chaque diocèse des réunions de petits notables locaux, qui, ayant reçu le message politico-évangélique (le vote multipartisan est l'occasion d'une nouvelle libération face au pouvoir corrupteur et oppresseur), ont pour tâche de le diffuser dans leur paroisse.

(61). voir "Rolling on Towards the Polls". *Weekly Review*. 6 novembre 1992. p8.

fut pas réglé, sinon par leur marginalisation définitive. Dans cette logique d'anarchie et de laisser-faire, des éliminations ou des victoires surprenantes sont à noter, où, par le jeu de votes insuffisamment truqués, des notables bien implantés perdent leur investiture (éviction des ministres John CHERUIYOT et de Zachary ONYOKA), et d'autres la gagnent malgré leur bannissement *de facto* (Simon NYACHAE par exemple). En revanche, le système de patronage fonctionne pour les plus hauts dignitaires, dont la plupart (G.SAITOTI; E.MWANGALE;...) sont promus sans opposition<sup>(62)</sup>. Il reste qu'il faut constater un certain nombre de "rééquilibrages" opérés par J.KAMOTHO pour remettre un semblant d'ordre, malgré les protestations des candidats lésés<sup>(63)</sup>. Ainsi, la plupart des hommes politiques ayant perdu les primaires, mais proches de D.a.MOI ou étant susceptibles d'activer des ressources intéressantes pour le pouvoir, se voient offrir aux dépens de leurs concurrents victorieux la candidature à la députation. A l'inverse, les hommes politiques victorieux mais jugés indésirables voient le verdict également renversé en leur défaveur.

On assiste donc à la formalisation excessive de pratiques autoritaires à l'intérieur même de la K.A.N.U. Le résultat des urnes est contourné : ce qui compte le plus n'est pas l'avis des votants mais celui des dirigeants du parti qui seuls peuvent décider lesquels des candidats seront les plus aptes à remporter les élections, et à perpétuer l'image du pouvoir qu'ils entendent imprimer. Cette apparente main-mise sur les mécanismes de nomination et plus généralement sur l'appareil partisan dénote en fait une fébrilité des responsables, une fragilité de la K.A.N.U et de la primauté de D.a.MOI.

#### *b) un mode de conduite de la campagne électorale relativement altéré*

D.a.MOI doit ainsi faire face pour la première fois à des concurrents (O.ODINGA pour le F.O.R.D-Kenya; K.MATIBA pour le F.O.R.D-Asili et M.KIBAKI pour le D.P)<sup>(64)</sup>. La campagne électorale est officiellement circonscrite dans le temps -trois semaines avant les élections, mais a débuté en fait dès l'introduction du multipartisme. Il est certain que la clarté des enjeux apparaît de façon plus affirmée pendant cette courte période, de telle sorte que nous examinerons plus particulièrement les types d'arguments déployés par D.a.MOI et les candidats à la députation de la K.A.N.U au cours du moment légal de la

---

(62). voir "K.A.N.U". *Weekly Review*. 13 novembre 1992. p5.

(63). voir "Resolving Nomination Conflicts". *Weekly Review*. 27 novembre 1992. pp9-10; "Protests over Reversed Verdicts". *Weekly Review*. 4 décembre 1992. pp14-15.

(64). il existe d'autres candidats à la présidence, mais ils représentent des organisations partisans de faible audience ou disposant de moyens très limités. Il s'agit de G.ANYONA, chef du K.S.C (Kenya Social Congress); de M.NG'ANG'A, Président du KENDA et de Chilube wa TSUMA, récent démissionnaire du K.S.C et fondateur du K.N.C (Kenyan National Congress). On peut consulter le court article que le *Weekly Review* leur consacre : "Fringe Presidential Candidates". 4 décembre 1992. pp10-11. Il faut ajouter à ces trois concurrents la candidature énigmatique de John HARUN MWAU, chef du P.I.C.K (Party of Independent Candidates of Kenya), organisation partisane diffuse et, semble-t-il, constituée sur le tard. J.HARUN MWAU, hommes d'affaires de Nairobi, se présente dans la circonscription des Westlands, où il possède une certaine notoriété en raison de son succès en affaires, mais aussi parce qu'il est un tireur d'élite accompli ayant à de multiples reprises représenté le Kenya dans des compétitions internationales (voir "Westlands : John HARUN Threatens an Upset". *Weekly Review*. 11 décembre 1992. pp16-18; et "The Big Race to State House". 18 décembre 1992. pp6-8 pour son inscription rocambolesque sur la liste des candidats à la présidence).

campagne électorale<sup>(65)</sup>. Néanmoins, les mois qui ont précédé ont montré que la stratégie de l'ex-parti unique allait reposer sur des thèmes comparables à ceux employés lors des précédents scrutins parlementaires. Elle ne se fonde pas sur l'expression d'une quelconque idéologie (sinon dans le dénigrement systématique de l'opposition, voire dans celui de l'absence de son programme) mais sur la poursuite d'une régulation clientéliste, avec cependant une forte connotation ethnique<sup>(66)</sup>. Mais parallèlement, la campagne pour l'élection présidentielle représente une innovation, et de ce fait la K.A.N.U va tenter de diffuser au niveau national un message abordant des questions d'ordre économique ou social.

Le district de Nairobi est celui où l'on assiste à une avanlanche de concurrents aux leaders locaux de la K.A.N.U, dont le plus éminent est Clement GACHANJA, chef de la branche locale de l'ex-parti unique. En effet, plus de quarante candidats sont en course et certains dirigeants importants de l'opposition en font partie<sup>(67)</sup>. Ce district présente un certain intérêt dans la mesure où bien avant l'introduction du multipartisme, le facteur ethnique a joué un rôle essentiel dans la quête des postes de pouvoir<sup>(68)</sup>. On y trouve une majorité de candidats Kikuyu (vingt six au total) appartenant à des partis différents, mais aussi des candidats Luo, Luhya, Somali, Kamba ou non africains (un asiatique<sup>(69)</sup> et un caucasien, tous deux représentant la K.A.N.U)<sup>(70)</sup>. La campagne de C.GACHANJA se déroule par exemple sur le mode agressif, d'autant qu'il affronte un rival qui l'a battu lors des élections de 1988 et qui représente désormais le F.O.R.D-Asili pour l'échéance électorale à venir. L'objectif demeure pour les deux candidats de se ménager le maximum de votes Kikuyu, ce qui n'empêche pas C.GACHANJA de mener à grand renfort d'artifices ("rencontre du peuple" en limousine, distribution de cadeaux) une campagne pour s'octroyer les

(65). nous ne pouvons qu'examiner les discours et argumentations développés par les candidats, et non les supports formels de leur expression. En effet, on peut penser qu'il existe une propagation différente du langage politique selon qu'il se produit au cours d'un meeting, d'une réunion de notables, d'une émission télévisée, d'une interview accordée à un journal ou par le biais de tracts et d'articles de propagande. Nous ne disposons cependant pas des moyens pour le vérifier. Aussi, l'analyse de la campagne électorale menée par la K.A.N.U ne sera que partielle, même si nous tenterons de retirer les éléments clefs de sa conduite.

(66). ainsi, S.NASSIR s'engage à nommer *cabinet minister* les notables qui appelleront à voter en masse pour la K.A.N.U et D.a.MOI; G.SAITOTI engage les Luo à voter de même s'ils ne veulent pas connaître la répression post-électorale; D.OTIENO tient des propos similaires au sujet des Kikuyu (voir par exemple "Creating a National Image". *Weekly Review*. 23 octobre 1992. p13.

(67). c'est le cas de R.ODINGA qui se présente dans la circonscription de Langata, de C.RUBIA qui se présente dans la circonscription de Starehe, d'A.NGUMBA qui se présente dans la circonscription de Mathare.

(68). pour de multiples exemples de ces rivalités ethniques au cours des élections précédentes, voir "Nairobi Set for Riveting Contests". *Weekly Review*. 11 décembre 1992. pp15-16.

(69). il faut noter au sujet de la communauté asiatique le fort sentiment de xénophobie qui existe à leur endroit, en dépit (ou à cause) des relations qui unissent leurs hommes d'affaires à l'entourage de D.a.MOI. L'opposition a en effet mis l'accent sur les malversations et autres scandales financiers qui ont touché des hauts-fonctionnaires gouvernementaux liés aux businessmen asiatiques. Dès lors, ceux-ci se voient associés à la corruption et sont considérés comme des moteurs de la pauvreté. Au surplus, leur absence d'intégration sociale ou de prise de participation directe dans les rouages de l'Etat accentue les accusations de non patriotisme. Ce nouveau facteur entraîne progressivement une redéfinition (au moins officielle) des rapports du pouvoir avec la communauté d'affaires asiatique, ce qui rend la candidature d'un des leurs à Nairobi assez exceptionnelle (voir "Kenya Elections and the Asians : 'Sacrificial Lambs' if MOI falls". *Africa Analysis*. 11 décembre 1992. p6).

(70). la répartition exacte est la suivante : Kikuyu (5 K.A.N.U, 6 F.O.R.D-Asili, 3 F.O.R.D-Kenya, 7 D.P, 4 K.N.C, 1 P.I.C.K); Luhya (1 K.A.N.U, 1 F.O.R.D-Asili, 1 K.N.C, 2 F.O.R.D-Kenya); Luo (3 F.O.R.D-Kenya); Somali (2 D.P, 1 L.P.D -Labour Party Democracy); Kamba (1 F.O.R.D-Asili, 1 P.I.C.K).

suffrages des ethnies minoritaires<sup>(71)</sup>. Ce scénario se reproduit à l'envi dans les autres circonscriptions, où l'essentiel du discours vise à amadouer les diverses ethnies afin de s'adjuger leur vote en insistant davantage sur le côté affectif plutôt que sur le côté programmatique. Cela donne lieu à des frictions entre candidats de la K.A.N.U et les autres, mais qui sont dus davantage à des clivages ethniques que partisans<sup>(72)</sup>. En définitive, l'accent demeure très rarement mis sur les difficultés économiques ou les problèmes sociaux endémiques que doit supporter le district<sup>(73)</sup>. Le point central du discours, en dehors des tentatives de captation des votes ethniques les plus rentables, repose sur la détraction systématique de l'opposition. Ces deux tactiques d'approche de l'électeur se rejoignent en fait, puisque sa séduction s'appuie sur son intériorisation de l'équation incontournable multipartisme = troubles ethniques<sup>(74)</sup>. Ce phénomène semble être présent dans les autres circonscriptions. Ainsi, par exemple, G.SAITOTI dénonce les origines germaniques de son concurrent le plus sérieux, J.KEEN, qui se proclamerait illégitimement Maasai. Il cherche dès lors à se rallier massivement cette communauté ethnique à laquelle il appartient lui-même. Mais de son côté, J.KEEN accuse G.SAITOTI d'être un Kikuyu déguisé et non un Maasai ! Malgré leur statut de ministre des Finances ou d'ancien secrétaire d'Etat à la Présidence, aucun ne développe des thèmes économiques ou sociaux<sup>(75)</sup>.

La campagne pour l'élection présidentielle menée par D.a.MOI repose sur un thème majeur : la stabilité du pays ne peut être assurée que par sa réélection. La tournée qu'il effectue n'est pas innocente. Il insiste sur l'unité de la nation qu'il est parvenu à concrétiser puis consolider. Son départ rendrait son action passée sans valeur et plongerait le Kenya dans le chaos. Il estime représenter l'ensemble de la population et non pas quelques groupes ethniques en particulier. Cependant, le discours du Président de la République sortant ne se limite pas à l'expression d'une identité nationaliste et paternaliste et aborde également des thèmes assez nouveaux, en particulier au niveau économique et social. Ces facteurs, bannis de l'argumentaire

(71). voir "Dagoretti : GACHANJA and KAMUYU, Round Two". *Weekly Review*. 11 décembre 1992. pp18-19.

(72). l'exemple le plus significatif est celui de la circonscription d'Embakasi. Même si la population Kikuyu y est dominante, les communautés Luo, Luhya et Kamba représentent un fort pouvoir d'influence. Aussi, le candidat de la K.A.N.U, David MWENJE, Kikuyu, doit faire face à de multiples incidents lors des meetings qu'il tient. Néanmoins, sa campagne agressive, voire violente, s'accommode assez bien de ces facteurs. Sa politique reste fondée sur un élément déterminant : sa présence continue (à l'inverse de ses concurrents) sur le territoire des votants dont il escompte le suffrage (voir Embakasi : Ethnicity a Crucial Factor". *Weekly Review*. 11 décembre 1992. pp29-30.

(73). de façon générale, il semble que le seul discours axé sur des points économiques soit celui propagé par le ministre des Finances G.SAITOTI, qui dispose donc de la parole autorisée et compétente pour le faire. Néanmoins, il le diffuse non pas dans sa circonscription (Kajiado North -Kajiado District / Rift Valley Province) mais au cours de réunions d'hommes d'affaires et de hauts-fonctionnaires auxquels il fait part de son optimisme quant à la reprise économique. Il s'agit ainsi davantage d'un argumentaire mobilisateur pour faciliter la victoire de D.a.MOI en renforçant la confiance des milieux d'affaires (voir "Promise a Better Future". *Weekly Review*. 18 décembre 1992. pp18-19).

(74). nous ne reviendrons pas sur les violences impliquées par ce type de discours résolument sectaire. On se bornera à citer comme exemple patent celui de la circonscription de Kangema, dans le district de Murang'a, dans laquelle le secrétaire général de la K.A.N.U, J.KAMOTHO, s'engage systématiquement dans un discours de haine vis-à-vis de son concurrent (lequel n'est pas en reste sur ce thème puisque John MICHURI, qui représente le F.O.R.D-Asili, est un vieux concurrent de J.KAMOTHO et l'a battu en 1983). Cela donne lieu à de violents affrontements entre sympathisants, occasionnant plusieurs dizaine de blessés à chaque confrontation (voir "A Battle Like Never Before". *Weekly Review*. 11 décembre 1992. p33; "A Charged, Violent Affair". *Weekly Review*. 18 décembre 1992. pp21-22). On peut consulter pour un tableau général des violences au cours de la campagne électorale "Abductions and Harassment". *Weekly Review*. 18 décembre 1992. pp10-11.

(75). voir "A Question of Ethnic Purity". *Weekly Review*. 18 décembre 1992. pp22-24.

de la K.A.N.U pendant les échéances électorales précédentes apparaissent dans la stratégie de campagne de D.a.MOI pour deux raisons : la première est qu'il doit faire preuve de bonne volonté au regard des réseaux internationaux d'assistance qui suspendent leur aide à son attitude progressiste dans les domaines politique et économique; la seconde est qu'il entend réagir face aux programmes de l'opposition qui amènent sur la marché de véritables alternatives en matière de politique sociale ou économique<sup>(76)</sup>. C'est pourquoi il prend soin de mettre l'accent sur les réalisations apportées par son gouvernement (aide aux entrepreneurs en difficulté; création d'emplois; amélioration des secteurs de la santé et du transport; développement de la technique *Harambee*), gouvernement qui ne manquera pas de les consolider derechef.

D.a.MOI développe ces arguments personnellement mais se réapproprie certains organes de presse pour qu'ils fassent paraître de nombreux encarts publicitaires en sa faveur<sup>(77)</sup>. Des groupes de pression spécifiquement constitués pour le moment électoral remplissent également un rôle important de diffusion de l'information électorale<sup>(78)</sup>. Au surplus, plutôt que de se rendre dans les endroits dans lesquels son soutien est assuré, D.a.MOI donne des meetings dans les régions qui sont loin de lui être acquises, voire qui lui sont résolument hostiles. Ainsi, il débute sa campagne dans des localités du district de Nyeri, considéré comme un bastion de M.KIBAKI; va les jours suivants à Molo, dans la Rift Valley, qui subit durement les affrontements ethniques et où l'opposition exerce un fort pouvoir de captation; il termine enfin sa tournée par les districts de Kisumu, Kisii, Nyamira (tous dans la Nyanza Province) et de Meru, où l'opposition jouit d'une grande audience<sup>(79)</sup>. D.a.MOI snobe en revanche le débat entre les candidats à la présidence organisé à Nairobi à l'initiative du N.C.C.K. Seuls M.KIBAKI, J. HARUN MWAU et NG'ANG'A s'y affrontèrent et y débattrent de thèmes novateurs pour une campagne électorale (éducation, santé, agriculture)<sup>(80)</sup>.

Le fort accent mis sur l'ethnicité tend certainement à modifier la stratégie de la K.A.N.U par rapport aux élections précédentes, mais s'inscrit dans le *continuum* qui

---

(76). dès lors, les manifestes de la K.A.N.U, du D.P, du F.O.R.D-Kenya ou du F.O.R.D-Asili ne présentent que peu de différences sur ces questions. Mais tous sont à peu près basés sur le programme économique lancé par le F.O.R.D (qui n'avait pas encore fait scission) en avril 1992. Ce programme comportait des promesses de renforcement des secteurs agricole, touristique et industriel; de privatisation des entreprises publiques et de baisse conjointe de l'intervention étatique (notamment dans la distribution et la gestion des ressources agricoles); de réduction des impôts et de mise en place d'une série de programmes de développement des domaines de la santé, de l'éducation et du logement.

(77). certains d'entre eux ont été publiés par le *Weekly Review* (voir les dernières pages des numéros des 18 et 25 décembre 1992; Annexes pp148 et 149). Ce magazine révèle après les élections (in "Hi-Tech Election Campaigns". 1er janvier 1993. p53) que la K.A.N.U a mené une intense campagne médiatique en raison d'une grande disponibilité financière. C'est ainsi qu'elle a même acheté des espaces publicitaires à *Society*. De même, c'est elle qui a diffusé le plus grand nombre de publicités électorales différentes à la télévision et à la radio.

(78). les plus visibles et les plus actifs de ces groupes sont le Y.K 92 (Youth for K.A.N.U 92) et le O.M.W (Operation MOI Wins). Les partis d'opposition ont également créé des organisations similaires. On peut citer à titre d'exemple le F.Y.C (F.O.R.D Youth Congress), le Y.A.R.D (Youth in Association with the Restoration of Democracy) et le O.M.O (Operation MOI Out), tous liés au F.O.R.D-Kenya; le D.P.Y.D (Democratic Party's Young Democrats) et le E.C.K (Executive Club for KIBAKI) attachés au D.P; le S.S.S (Saba-Saba Solidarity) qui a œuvré pour le F.O.R.D-Asili. Sur la survie post-électorale de ces groupes, voir "Survival After the Elections". *Weekly Review*. 8 janvier 1993. pp13-15.

(79). voir "Seeking Votes Away from Home". *Weekly Review*. 18 décembre 1992. pp13-15.

(80). voir "A Rather Dismal Turn-Out". *Weekly Review*. 18 décembre 1992. pp15-16.

a marqué l'ensemble de la revendication pluraliste. Si la personnalisation des candidatures, grâce à la diffusion, à connotation coercitive ou persuasive, d'une image d'efficacité humaine et de compétence sociale, qu'elle soit bureaucratique ou non, demeure le support essentiel des relations clientélares (dont la pérennisation représente toujours l'enjeu politique décisif du discours de l'ex-parti unique), l'utilisation systématique de la ressource "ethnicité" représente l'innovation relative de la campagne électorale. La représentativité sociale ne se juge plus seulement en fonction de l'appareil clientélaire (ou clanique) local que le candidat à la députation coordonne, mais aussi en fonction de son appartenance ethnique. Ce phénomène n'est pas exactement nouveau, mais son extension manifeste à l'ensemble de la campagne électorale constitue une preuve de la cette modification apportée aux comportements. Il existe une tentative de transfert ou plutôt de dédoublement d'identité. Si cette dernière continue de se fonder sur le clientélisme comme moyen d'accès aux ressources publiques (relation de proximité), elle se partage désormais avec le facteur ethnique, plus large et plus mobilisateur (relation de communauté)<sup>(81)</sup>.

## ***B) LES EFFETS DES MODES DE PRODUCTION D'AUTOLEGITIMATION***

La stratégie d'évitement, à l'aide de mécanismes d'autolégitimation, menée par D.a.MOI ne peut se comprendre sans en évaluer les effets, qu'ils soient directs ou indirects. A ce titre, il est possible de distinguer trois types de conséquences, qui, selon leur nature démontrent la fiabilité des capacités de résistance du pouvoir kenyan et la force de sa compétence intégratrice.

L'effet majeur est la victoire (relative mais tangible) obtenue aux élections multipartisanes<sup>(82)</sup>. Certes, on ne peut tenir pour seul élément explicatif du succès de la K.A.N.U le mode d'appréhension réappropriateur du test électoral retenu par D.a.MOI. En cela, la désunion de l'opposition demeure un des facteurs essentiels de

---

(81). il convient ici d'apporter deux nuances. La première est que le facteur ethnique a toujours été présent dans la vie politique kenyane, mais le jeu factionnel avait primé sur lui lors des échéances électorales (encore que certaines circonscriptions fassent l'objet de débats ethniques soutenus, dans le district de Nairobi par exemple). La revendication pluraliste a activé ce processus d'ethnisation du jeu politique, processus qui dépasse le clivage traditionnel Kikuyu-Luo / ethnies minoritaires. La seconde nuance revient à relativiser l'importance de ce phénomène ethnique dans le discours électoral. Si sa mise en valeur apparaît être un facteur mobilisateur, rien ne permet de constater son véritable impact avant les résultats, et d'affirmer de la sorte que le vote kenyan sera d'abord basé sur des considérations ethniques -ce qui sera le cas, comme l'a montré BOURMAUD (D.) in "Les élections au Kenya. Victoire ou répit ?". *Politique Africaine*. mars 1993. n°49. pp141-146.

(82). nous n'aborderons pas ici le problème récurrent de la fraude électorale. Il est avéré que malgré la présence de nombreux comités de surveillance extérieurs (proportionnellement insuffisants au regard du nombre de bureaux de vote), des pratiques frauduleuses ont entaché le scrutin. Elles restent néanmoins difficiles à quantifier. De façon générale, les rapports post-électorales des observateurs internationaux font usage de la rhétorique énonçant que les truquages doivent être relativisés en fonction du grand pas vers la démocratie accompli par le pays (voir par exemple "Commonwealth Observers Report : 'Giant Step Towards Democracy'". *Weekly Review*. 29 janvier 1993. pp11-12). Pour un bref panorama de ces fraudes, on peut se reporter à "Democracy Police' on Trial". *Africa Confidential*. Volume 34. n°1. 8 janvier 1993. p3.

la continuité dans la direction du pays. Mais cette désunion constitue elle-même un effet de la politique conduite par le pouvoir pour résister. Cet effet reste cependant secondaire, car là encore, l'absence de cohésion dans les milieux opposants a d'autres sources que les appels au dénigrement et les prêches catastrophistes de D.a.MOI. Le troisième effet se révèle davantage inattendu, dès l'instant où la situation avec les réseaux internationaux d'assistance ne se régularise pas. L'échange conditionnalisé reste identique, bien que le Kenya ait souscrit, de façon théorique, à leurs exigences. On peut se demander si cet échange n'est pas devenu léonin<sup>(83)</sup>.

### **1. l'effet majeur : l'accès à une légitimation traditionnelle par le succès aux élections**

La victoire de D.a.MOI et de la K.A.N.U aux élections multipartisanes de décembre 1992 leur permet d'accéder à une légitimation classique, celle résultant du vote au suffrage universel des citoyens. De l'autolégitimation, on passe à la légitimation dans la mesure où le canal électoral multipartisan représente la forme de renouvellement ou de reconnaissance d'un gouvernement accepté par tous. Envisagée comme l'instrument attendu de l'alternance politique par l'opposition, l'élection multipartisane reconduit en définitive les dirigeants en place, autant par la force d'un jeu factionnel difficilement destructible en peu de temps que par l'incapacité à s'unir témoignée par l'opposition. Néanmoins, le test électoral kenyan, s'il représente un "... outil de lecture des attentes et des frustrations de la population"<sup>(84)</sup>, risque aussi d'en prolonger les effets, car si la topographie politique va probablement évoluer dans un sens moins autoritaire, D.a.MOI semble détenir la possibilité de conserver la main-mise sur les institutions.

#### ***a) la probable modification de la topographie politique***

Le propos n'est pas ici de se lancer dans une analyse approfondie du scrutin<sup>(85)</sup> ni de tracer des perspectives, mais d'effectuer quelques brèves constatations, qui apparaissent aussi visibles que significatives.

---

(83). faute de documentation ciblée et d'investigations sur le terrain, nous ne pourrions évaluer l'impact des modes de production d'autolégitimation sur la société globale, mis à part au travers des résultats électoraux.

(84). in OTAYEK (R.) : "Organisations et compétitions politiques". in COULON (C.); MARTIN (D.-C.): *Les Afriques Politiques*. op.cit. p188.

(85). bien que le *Weekly Review* ait fourni l'ensemble des résultats (dans le numéro du 1er janvier 1993. pp10-21 pour les présidentielles et pp29-37 pour les législatives) et qu'il ait également diffusé un certain nombre d'informations d'ordre social sur certains candidats (notamment d'août à novembre 1992 avec un dossier spécial dans chaque numéro sur un district particulier), nous ne pouvons nous engager dans une telle entreprise pour une double raison d'ordre méthodologique : problème d'espace matériel; problème du choix de la méthode d'investigation du fait du manque de documents. Tout au plus peut-on signaler à ce dernier sujet les tentatives de synthèse de ces méthodes plurales utilisées pour l'étude des élections africaines: BAYART (J.-F.); CONSTANTIN (F.); COULON (C.); MARTIN (D.-C.) : "Par le canal du scrutin. Comment dépouiller les élections africaines ?". in *Aux urnes l'Afrique*". op.cit. pp1-23; COHEN (D.L.) : "Elections and Elections Studies in Africa". in BARONGO (Y.) (sous la direction de) : *Political Science in Africa. A Critical Review*. Londres. Zed Books. 1983. pp72-92. Il faut aussi consulter l'un des premiers essais de synthèse des récentes élections multipartisanes en Afrique : WISEMAN (J.A.) : "Early Post-redemocratization Elections in Africa". *Electoral Studies*. Volume 11. n°4. 1992. pp279-291.



La première constatation de rigueur est d'admettre que la victoire de D.a.MOI est avant tout due à la désunion d'une opposition incapable de présenter un candidat unique. Le chef de l'Etat conserve son poste de Président de la République avec 36,6% des voix alors que le total des voix de ses plus sérieux concurrents (K.MATIBA, second avec 26,3% des voix; M.KIBAKI, troisième avec 19% des voix et O.ODINGA, quatrième avec 17,2% des voix) s'élève à 62,5% ! Demi-victoire ou demi-échec, il n'est pas nécessaire de s'appesantir sur la qualification de ce résultat sinon pour remarquer que le facteur ethnique a été en définitive essentiel. Il n'a pas joué réellement dans le sens escompté par le pouvoir (c'est-à-dire proscrire l'entrée massive de parlementaires Kikuyu et Luo) mais plutôt dans celui d'une identification électorale de l'électeur qui s'est prioritairement dessinée autour de l'appartenance ethnique, peut-être même au-delà du clivage politique proprement dit. Ainsi, si la quasi-totalité (90%) de l'électorat Kalenjin a reporté son vote sur D.a.MOI, les Kikuyu ont partagé les leurs (96%) entre M.KIBAKI et K.MATIBA tandis que 74% des Luo choisissaient O.ODINGA<sup>(86)</sup>. Ce phénomène de régionalisation du vote se vérifie également au niveau de l'attribution des sièges parlementaires<sup>(87)</sup>. Dans ce cadre, il se pourrait en effet que l'ethnie "... s'impose alors comme lieu de formation des coalitions car elle apparaît comme seule susceptible de garantir la préservation des intérêts symboliques et matériels de l'électeur"<sup>(88)</sup>.

Il reste néanmoins que le jeu factionnel n'a pas été complètement absorbé par la donne ethnique. La conservation du pouvoir par D.a.MOI apparaît à ce titre comme un des garants indirects de sa pérennisation. Certes, la politique de contrôle social menée par le chef de l'Etat kenyan depuis son accession au pouvoir a fragilisé ces réseaux de patronage. Ils continuent cependant à exister et les factions représentent toujours des machines assurant le contrôle des ressources clientélares, qu'il s'agisse des richesses matérielles et symboliques, des positions de pouvoir ou de statuts locaux et nationaux. Dès lors, la perpétuation d'un certain jeu factionnel dépendrait de la volonté de D.a.MOI de circonscrire le débat ethnique maintenant qu'il est parvenu à remporter les élections, bien qu'il dispose d'une marge de manœuvre réduite depuis la constitution des troubles ethniques de la Rift Valley en véritable enfeu politique. Elle dépendrait aussi et de façon prioritaire de la capacité des patrons à formuler des tactiques d'investissement adaptées au nouveau contexte politique ou à modifier les modèles de recrutement dans un objectif d'agrégation d'intérêts sans doute davantage différenciés. Il reste enfin que le jeu factionnel

(86). ces chiffres sont fournis par *La Lettre de l'Océan Indien*. 9 janvier 1993. p3.

(87). Ainsi, si l'on peut dénombrer 21 groupes ethniques différents parmi les 95 députés de la K.A.N.U, aucun n'est Kikuyu ou Luo, mais 10 sont Kalenjin et 12 des Kamba. Les 19 députés Luo appartiennent tous au F.O.R.D-Kenya (parmi les 12 autres, on trouve notamment 5 Luhyas et 1 Kikuyu). Les 34 parlementaires Kikuyu se subdivisent entre le F.O.R.D-Asili (21), le D.P (12) et donc le F.O.R.D-Kenya (1). Ces chiffres sont issus de "The Reality of Ethnic Politics". *Weekly Review*. 8 janvier 1993. p10 (voir Annexes p154) et ne tiennent pas compte des parlementaires de la K.A.N.U élus sans opposition (5) ou désignés par le jeu de la prérogative présidentielle (12).

La répartition générale des sièges s'effectue comme suit : le groupe majoritaire reste celui de la K.A.N.U qui, avec 112 sièges au total conserve la majorité absolue et peut donc procéder à l'édiction de lois (en revanche, la révision de la Constitution requiert 65% des voix de tous les députés -soit 130 voix-, ce qui nécessitera des accords avec l'opposition); Le F.O.R.D-Kenya et le F.O.R.D-Asili disposent chacun de 31 sièges; le D.P de 23 sièges; le complément (il y a 200 députés) étant fourni par le P.I.C.K, le K.S.C et le K.N.C avec 1 siège chacun.

(88). in BOURMAUD (D.): "Les élections au Kenya. Victoire ou répit ?". op.cit. p144.

s'inscrit dans une logique dynamique. Les factions ne représentent pas des entités statiques<sup>(89)</sup> et l'intériorisation du relatif libéralisme démocratique par leurs patrons peut conduire au dépassement des clivages strictement ethniques, davantage figés.

La cartographie électorale s'est également modifiée. Le clivage rural / urbain apparaît clairement<sup>(90)</sup>. Les grandes agglomérations se sont mobilisées en défaveur de D.a.MOI tandis que les régions avoisinantes lui sont restées relativement fidèles. L'exemple le plus significatif reste celui de Mombasa (moins de cinquante pour cent des votes pour le chef de l'Etat kenyan) comparé à l'ensemble de la région côtière (plus de soixante pour cent des voix en sa faveur). Ce vote que l'on peut qualifier de protestataire pose de façon évidente le problème des dysfonctionnements urbains, à la fois administratifs, financiers et politiques. L'incapacité (faute de moyens pour le faire) d'élaborer puis de mettre en oeuvre une réforme des municipalités et la prise de décisions au coup par coup qui en découle risque de devenir un nouvel enjeu politique dès l'instant où l'opposition insistera sur l'incurie gouvernementale dans ce domaine. La captation de cette ressource contextuelle-persuasive risque d'aliéner plus ou moins définitivement une bonne partie de l'électorat urbain à la K.A.N.U, qui n'est pas parvenue à concilier pouvoir municipal et pouvoir central, alors qu'en parallèle elle a relativement bien négocié la relation avec le milieu rural (même celle-ci apparaît fragile et porteuse d'anomie ou au moins de dysfonctionnements potentiels). La victoire de Steve MWANGI, candidat du F.O.R.D-Asili, aux élections municipales de Nairobi fin février 1993 (alors même qu'une frange de l'opposition avait appelé à voter pour le candidat de la K.A.N.U) est un des nombreux révélateurs de ce malaise .

Dans ce cadre, le relatif succès de la stratégie d'évitement de D.a.MOI peut n'avoir qu'un impact assez faible. Le pouvoir présidentiel, pour légitimé qu'il soit, risque de butter sur des problèmes dont la résolution à court ou plus long terme va devenir le centre des débats. Aussi, l'alternative dont dispose D.a.MOI demeure la poursuite traditionnelle de la maîtrise des institutions, à défaut de posséder celle sur la société.

### *b) une maîtrise institutionnelle en voie de pérennisation*

L'entrée au Parlement de groupes opposants représente néanmoins un acquis pour le mouvement de revendication démocratique. Ainsi que nous l'avons brièvement abordé en introduction<sup>(91)</sup>, le Parlement kenyan n'exerçait pas véritablement les fonctions traditionnellement dévolues à une assemblée parlementaire. Mais son effacement vis-à-vis de l'action de programmation politique a été contrebalancé par l'exercice d'une fonction originale, celle de régulation clientéliste. Aussi, le retour d'une force alternative dans l'enceinte parlementaire emporte une possible redéfinition du travail produit par l'Assemblée Nationale, qui

---

(89). sur le caractère dynamique du factionnalisme et de son rapport à l'Etat, voir LEMARCHAND (R.): "The Dynamics of Factionalism in Contemporary Africa". in ERGAS (Z.) (sous la direction de) : *The African State in Transition*. Londres. Macmillan Press. 1987. pp149-165.

(90). la reproduction de la disposition des votes à l'échelle nationale est à ce titre significative (voir le *Weekly Review* du 8 janvier 1993. pp16-17; Annexes p156).

(91). supra p13.

théoriquement se verrait confier les moyens de légiférer à égalité avec le gouvernement et de contrôler au surplus ce dernier. En d'autres termes, le Parlement va-t-il passer du statut de "Conseil de commodité" (*council of convenience*) à celui de "Conseil de consentement" (*council of consent*)<sup>(92)</sup> ?

Le discours d'investiture de D.a.MOI le laisse entendre puisqu'il déclare : "... je demande aux membres de l'opposition de prendre sérieusement conscience qu'eux-aussi ont un travail à effectuer; celui d'offrir une contribution efficace au sein du Parlement dans le seul objectif de bâtir un Kenya meilleur"<sup>(93)</sup>. Pourtant, les événements qui vont suivre ne laissent pas présager un tel transfert. Pour que le débat soit contradictoire et que de surcroît se concrétise une véritable alternative oppositionnelle, les députés des divers partis opposants représentés (six au total) doivent s'unir. Or, selon les règles de fonctionnement du Parlement, le parti d'opposition ayant le plus grand nombre de parlementaires est automatiquement désigné comme la force officielle d'opposition et son leader comme le chef de toute l'opposition. Il se trouve que le F.O.R.D-Kenya et le F.O.R.D-Asili disposent d'un nombre identique de sièges. Les attermolements simultanés que connaît l'opposition quant à une éventuelle union ne semblent pas se prêter en ce début d'année 1993 à la résolution d'un tel dilemme. Il reste que l'occasion de se livrer à une discussion parlementaire conforme aux règles d'une démocratie représentative sera repoussée en raison de multiples facteurs. En effet, avant l'exécution de la première tâche offerte aux parlementaires, élire le *Speaker* de l'Assemblée Nationale, les premières escarmouches parlementaires se dessinent. A la veille de la séance inaugurale de l'Assemblée Nationale, A.WAKO rappelle que tout député refusant de prêter serment perdra automatiquement son siège. Cette déclaration intervient aussitôt après que le secrétaire pour les Affaires Légales du F.O.R.D-Kenya, James ORENGO, ait informé le secrétariat de l'Assemblée qu'une telle cérémonie était "inconstitutionnelle, superflue et illégale"<sup>(94)</sup>. Cette pratique reviendrait selon lui à un engagement d'allégeance à D.a.MOI<sup>(95)</sup>. Après ce démêlé, la réunion de la première assemblée législative pluraliste de l'ère MOI donne lieu à de multiples incidents. Les premiers précéderont l'entrée des députés de la K.A.N.U dans la Chambre. En effet, plusieurs centaines de partisans des trois principaux partis d'opposition s'étant réunis devant l'Assemblée Nationale, ils invectivent durement les nouveaux élus de la K.A.N.U, ce qui occasionnera des affrontements avec la police. Mais l'élection du *Speaker* symbolise l'ambiance qui semble vouloir dominer les futurs débats parlementaires. Le vainqueur, Francis ole KASPARO appartient à la K.A.N.U et son élection n'a pas en elle-même posé de problèmes, n'ayant eu comme concurrent que le représentant du F.O.R.D-Kenya, Moses ara KEINO, le battant par cent douze voix contre cinquante trois au troisième tour. Mais, si le candidat du D.P s'est désisté au profit de M.a.KEINO, le F.O.R.D-Asili a refusé

---

(92). selon les expressions dégagées par HEALEY (J.); ROBINSON (M.) : *Democracy, Governance and Economic Policy. Sub-saharan Africa in Comparative Perspective*. Londres. Overseas Development Institute. 1992. p145.

(93). in "Building a Better Kenya". *Weekly Review*. 8 janvier 1993. p8.

(94). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 23 janvier 1993. p4.

(95). en définitive, les députés de l'opposition acceptent de prêter serment, mais avec quelques remous. Ainsi, le chef du F.O.R.D-Asili déclare : "Moi, Kenneth MATIBA, jure que je serai fidèle et que le porterai une authentique allégeance au Président et au peuple". Or, la formule exacte est "au Président et à la République". Il s'ensuivit un rappel à l'ordre du *Speaker* fraîchement élu et un certain malaise s'empara de la Chambre (voir "A Pale Shadow of Himself". *Weekly Review*. 29 janvier 1993. p6).

pour sa part de prendre part au vote au motif que F.o.KASPARO avait été battu aux récentes élections et qu'il ne devait sa présence qu'à la compétence de nomination discrétionnaire du Président de la République. Ce relatif blocage oppositionnel, combiné aux diverses manifestations d'hostilité des députés de l'opposition contre ceux de la K.A.N.U<sup>(96)</sup> conduit D.a.MOI à suspendre *sine die* la session parlementaire.

La suite des événements est aussi confuse puisque s'engagent les procédures judiciaires de contestation des résultats électoraux (quatre-vingt dix au total), auxquelles s'ajoute le recours en justice de R.ODINGA contre la désignation de F.o.KASPARO comme *Speaker* de l'Assemblée Nationale. Néanmoins, les démonstrations mutuelles de force auxquelles se sont livrés les différents partis, avec le dernier mot, certes légal mais autoritaire, de D.a.MOI, ne laissent pas espérer une quelconque transformation immédiate du rôle du Parlement, surtout s'il est mis dans l'impossibilité de tenir des sessions. Une attestation de représentativité pluraliste existe bien mais son exercice est bridé dès l'origine. D.a.MOI continue par ce biais à s'arroger le droit de dire la volonté du corps social tout entier, au détriment d'une opposition dont l'éparpillement n'apparaît pas comme le garant d'une véritable force alternative mobilisatrice. L'acquisition d'une légitimité traditionnelle permet au chef de l'Etat kenyan de s'engager dans un processus de consolidation d'un ordre politique qui ne nécessite plus la formulation de mécanismes d'autolégitimation précis. Agir dans le respect des textes constitutionnels et légaux au sein d'un régime politique accepté démocratiquement par les Kenyans, mais le faire au mieux de ses intérêts, semble être la politique (marquant de la sorte une certaine continuité) de D.a.MOI. Cependant, le contrôle du Parlement ne suffit pas, et en cela, la direction du gouvernement lui confère la prérogative décisive de maîtrise des institutions.

Il est encore trop tôt pour déterminer la direction que le nouveau gouvernement va imprimer à la conduite du pays. Néanmoins, il semble qu'il ne s'agira ni d'un leadership de transaction ni d'un leadership de recomposition<sup>(97)</sup> mais plutôt d'un leadership de conservation. En effet, la modification de la cartographie électorale permet difficilement à D.a.MOI de s'engager de nouveau dans un échange avec les gouvernés unilatéralement établi par lui mais jugé mutuellement productif. De plus, il apparaît peu probable qu'il entre dans un processus de compréhension et d'interprétation de l'environnement social aujourd'hui alors qu'il ne l'a pas fait au moment où il disposait d'une plus grande marge de manoeuvre. La stratégie de résistance que D.a.MOI paraît mettre en oeuvre semble s'inscrire dans la même ligne que celle qui lui a permis de contourner les contraintes générées par les divers canaux de contestation de son pouvoir. Même s'il ne s'agit plus exactement de délégitimation ou d'autolégitimation mais du procédé davantage noble de légitimation, du fait de l'accord de tous sur le fonctionnement du système politique (ce consensus est tout du moins prétendu tel à l'aide du discours véhiculé par la K.A.N.U), le mécanisme développé par D.a.MOI revient à préserver les acquis à défaut de pouvoir augmenter dans l'immédiat ses ressources. A ce titre la

---

(96). pour des exemples de ces témoignages de défiance, voir "A Taste of Action". *Weekly Review*. 29 janvier 1993. pp4-7.

(97). selon la typologie décrite par BRAUD (P.) in *Sociologie Politique*. op.cit. pp328-332.

composition du gouvernement et les réactions contingentes sont révélatrices. "Gouvernement de choc"<sup>(98)</sup>, "cabinet de guerre"<sup>(99)</sup> ou "sélection conservatrice"<sup>(100)</sup>, les qualificatifs des observateurs non politiques sont aussi variés que le gouvernement apparaît effectivement monolithique et immobiliste.

La composition ethnique ne varie pas. Seuls deux membres des groupes ethniques abhorrés sont représentés (le Kikuyu J.KAMOTHO, qui garde son poste de ministre de l'Education et le Luo D.OTIENO, qui conserve également le ministère des Transports et de la Communication). Les autres membres (vingt quatre au total, soit un cabinet très resserré) constituent un panel des différentes ethnies parmi lesquelles la K.A.N.U a réalisé ses meilleurs scores lors des élections. Seules deux relatives surprises peuvent être notées : la rumeur de remplacement de G.SAITOTI<sup>(101)</sup> à la Vice-Présidence par S.NYACHAE (dont l'opposition espéra longtemps qu'il rejoigne leurs rangs afin de bénéficier du vote Kisii) et l'éviction de Henry KOSGEY (parce qu'il avait été semble-t-il initialement pressenti pour le poste de *Speaker*). Finalement, G.SAITOTI garde la vice-Présidence, S.NYACHAE occupe le poste de ministre de l'Agriculture et H.KOSGEY se trouve momentanément démuné puisqu'il ne sera pas candidat à la fonction de *Speaker* en raison d'un barrage intransigeant de l'opposition. Il reste que le gouvernement ne présente aucun véritable signe d'ouverture politique ou ethnique, d'autant que les *assistant ministers*, certes moins nombreux qu'en 1988, trente deux contre soixante dix, appartiennent majoritairement aux régions ayant voté largement en faveur de la K.A.N.U<sup>(102)</sup>. Mis à part le crédit susceptible d'être reconnu à S.NYACHAE en tant qu'ancien haut-fonctionnaire dont la compétence et la transparence n'ont jamais été mises en doute<sup>(103)</sup>, peu d'espace est offert à un éventuel changement de la ligne politique. La réaction de l'opposition ne se fait pas attendre et elle dénonce notamment les nominations de J.KAMOTHO et de D.OTIENO en raison de leur défaite aux élections législatives<sup>(104)</sup>. C'est en fait contre l'image extrêmement conservatrice du nouveau gouvernement qu'elle s'insurge, bien qu'elle-même éprouve un certain nombre de difficultés à trouver un message mobilisateur défini unitairement.

Il n'empêche que le nouveau cabinet ministériel s'engage sans attendre dans la reconquête de réseaux internationaux d'assistance encore peu disposés à son égard. Peu enclins à se lancer immédiatement dans un débat politique qui, dès le mois de février, rebondit sur une autre sphère, celle des élections municipales, D.a.MOI tente de renouer des relations avec les donateurs internationaux afin que la reprise de leur aide représente un nouveau facteur de sa légitimation.

---

(98). in *La Lettre de l'Océan Indien*. 16 janvier 1993. p4.

(99). in "Kenya : A War Cabinet". *Africa Confidential*. Volume 34. n°2. 22 janvier 1993. pp6-7.

(100). in "A Conservative Selection". *Weekly Review*. 15 janvier 1993. pp10-11.

(101). qui passe du ministère des Finances à celui du Plan et du Développement National, le nouveau ministre des Finances étant Musalia MUDAVADI. Il faut noter également la nomination de J.MAKAU, fondateur du S.D.P puis finalement de retour à la K.A.N.U, en tant que ministre de l'Information.

(102). voir "New Geographical Distribution". *Weekly Review*. 22 janvier 1993. pp13-14.

(103). voir l'article que lui consacre le *Weekly Review*. 22 janvier 1993. pp7-8. On peut également consulter les développements que lui consacre LEONARD (D.K.) in *African Successes. Four Public Managers of Kenya Rural Development*. Los Angeles / Berkeley. University of California Press. 1991. pp103-124.

(104). voir "A Balancing Act". *Weekly Review*. 22 janvier 1993. pp3-6.

## 2. l'effet secondaire : l'absence de cohésion de l'opposition<sup>(105)</sup>

L'objectif n'est pas ici de dresser le tableau exhaustif des dissensions qui ont affecté l'opposition et nuï à la cohérence de sa politique. Nous tenterons uniquement de montrer comment elle a intériorisé son institutionnalisation en fonction d'un pouvoir qui l'a relativement prise de court par sa décision de réintroduction du multipartisme, et comment elle a intégré les modes de délégitimation de son action activés par ce même pouvoir, lequel n'a que rarement manqué au demeurant d'accentuer ses faiblesses. C'est dire que notre étude se fondera avant tout sur quatre périodes bien distinctes : le moment de l'institutionnalisation du multipartisme, le débat sur la révision de la Constitution, la campagne électorale officielle et la réaction immédiate de l'opposition au vu des résultats électoraux qui ont tourné à leur désavantage<sup>(106)</sup>.

L'annonce même de l'introduction du multipartisme crée les premiers troubles au sein de la principale force opposante, le F.O.R.D. En effet, si cette formation politique abandonne le statut de groupe de pression informel pour devenir un véritable parti politique sans que cela lui pose de problèmes douloureux, en revanche, le choix de ses leaders institutionnels génère certaines tensions. M.SHIKUKU, jusqu'alors secrétaire général du comité d'intérim se présente immédiatement comme le nouveau Président du parti, ce qui occasionne la réaction tout aussi instantanée d'O.ODINGA qui dénonce cette autoproclamation félonne. Le conflit entre les deux hommes dévoile la séparation en deux clans du petit groupe des six membres fondateurs. Si J.M.SHIKUKU (avec George NTHENGE et A.S.BAMAHRIZ) estime que la direction du parti doit être monopolisée par ses précurseurs, O.ODINGA (avec M.MULIRO et Philip GACHOKA) entend élargir ce cercle pour confier des postes de responsabilités à d'autres opposants, parmi eux K.MATIBA, C.RUBIA, P.MUITE, R.ODINGA ou l'ancien Vice-Président déchu, Josephat KARANJA<sup>(107)</sup>. Le jeu factionnel transparait déjà dans cette passe d'armes, finalement remportée par O.ODINGA qui devient le Président du premier parti d'opposition. Le F.O.R.D débute son existence légale avec l'épée de la désunion au-dessus de sa tête, d'autant plus que la présentation de l'ébauche de Constitution du parti donne lieu à de vives contestations internes. En effet, le manque de précision quant aux paragraphes concernant les droits de l'homme, la quasi absence de politique en faveur des femmes et des enfants et l'imitation de l'organisation

---

(105). nous entendrons de façon restrictive par opposition le F.O.RD et le D.P qui constituent les deux partis disposant de la plus forte capacité de mobilisation (mis à part l'I.P.K qui déploie un certain pouvoir d'attraction sur la zone côtière mais qui n'a pu être enregistré).

(106). l'examen de ces facteurs ne permettra certes pas de tracer les lignes d'évolution de l'opposition (ce n'est pas notre propos d'ensemble), aussi il convient préalablement de formaliser quelques constats primaires sur ces deux partis.

Le F.O.R.D ne peut être exclusivement décrit comme une alliance politique entre Kikuyu et Luo. Il caractérise davantage une association de factions dont les objectifs sont différenciés et dont les frontières se situent au-delà des clivages ethniques. La querelle pour l'investiture présidentielle représente avant tout une lutte pour la maîtrise de réseaux clientélistes éparpillés et / ou fragmentés. Quant au D.P, assez faiblement implanté nationalement, il démontre pourtant une capacité de développement importante dans le jeu politique central, en raison du chemin qu'y trace son leader, M.KIBAKI, qui joue sur son image de compétence qu'il consolide. Il travaille également sur la représentation d'un avenir politique fondé sur une relative continuité, ou plutôt sur l'absence de bouleversements drastiques.

(107). voir "F.O.R.D Leaders Look for Common Ground". *Weekly Review*. 13 décembre 1991. pp3-6; "Reconciling Final Interests". *Weekly Review*. 13 décembre 1991. pp7-8; *La Lettre de l'Océan Indien*. 14 décembre 1991. p5.

structurelle sur celle de la K.A.N.U qui caractérisent cette Constitution représentent des motifs de discorde<sup>(108)</sup>. Le D.P, semble-t-il, intériorise plus facilement la reconnaissance d'une opposition légale. Constitué par M.KIBAKI et J.KEEN, sa capacité d'action potentielle apparaît moins altérée par des considérations factionnelles, notamment en raison de l'unanimité autour de M.KIBAKI. Le D.P ne constitue pas non plus un jouet à l'usage de ce dernier mais une véritable force politique dont l'aptitude à se situer dans le jeu politique va rapidement se manifester. Dans cette logique, le programme du D.P, bien qu'exposant des contours largement similaires à ceux de la K.A.N.U et du F.O.R.D, ne suscitera pas de véritables protestations internes<sup>(109)</sup>.

L'action de la K.A.N.U sur l'architecture constitutionnelle ne suscitera pas de réel débat au sein de l'opposition. Seul le N.E.C.E.P, au cours d'un de ses séminaires, condamne par l'intermédiaire de ses participants la disposition des pouvoirs induite par les amendements et dénonce en particulier la règle des 25% qui ne peut qu'engendrer une crise constitutionnelle. Mais les leaders partisans ne suivent pas la voie tracée par les ecclésiastiques et les citoyens auprès desquels les responsables du N.E.C.E.P transmettent leur message politico-évangélique. Leur absence de prise de position serait justifiée selon le *Weekly Review* par l'attitude d'A.WAKO, lequel, précédant les éventuelles contestations, déclare devant le Parlement: "*L'opposition admettrait -elle que seul le Président MOI serait capable de remplir les conditions de la règle des 25% ?*"<sup>(110)</sup>. En fait, il semble plutôt que le F.O.R.D, plongé dans la crise interne dont l'issue sera la scission en deux camps (le F.O.R.D-Asili de K.MATIBA et le F.O.R.D-Kenya d'O.ODINGA), n'a guère le loisir de se préoccuper de ce type de problème, dès lors qu'il est impossible de s'opposer à un amendement adopté par un gouvernement et un Parlement souverains. Seul M.KIBAKI s'attaque au pouvoir pour dénoncer cette révision dont l'objectif ne revient d'après lui qu'à assurer la continuité gouvernementale à la tête du pays. Cette assertion représente en fait davantage un moyen de résistance contre la K.A.N.U qui agresse durement le D.P au cours de cette période plutôt qu'une réaction purement discursive sur un point juridique<sup>(111)</sup>.

A l'approche des élections, on peut noter une tentative de synthèse de la politique de l'opposition, certes ponctuelle et sans réel objectif à terme de réunion des divers courants, mais assez exemplaire pour être signalée, puisqu'elle est la seule en dehors de l'appel au boycott des élections et de l'action en justice contre la commission électorale<sup>(112)</sup>. Cette tentative concerne l'adoption d'un document élaboré par le F.O.R.D, le D.P, le KENDA et le L.P.D sur l'organisation des élections. Afin que le scrutin soit libre et démocratique, les quatre partis demandent que les urnes soient numérotées et dotées d'un système de contrôle, que la sécurité des réunions, des locaux et des candidats de l'opposition soit assurée et qu'enfin l'ensemble des procédures électorales légales soient respectées<sup>(113)</sup>. Même si ce

---

(108). voir "F.O.R.D's Draft Constitution". *Weekly Review*. 3 janvier 1992. pp19-20.

(109). voir "The D.P's Constitution". *Weekly Review*. 10 janvier 1992. p8.

(110). in "A Bill with a Few Grey Areas". *Weekly Review*. 14 août 1992. pp14-15.

(111). voir "Rather a Forgettable Week". *Weekly Review*. 21 août 1992. pp13-14; "Another Week of Mixed Fortunes". *Weekly Review*. 28 août 1992. p20.

(112). supra p113.

(113). voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 28 novembre 1992. p3.

programme n'est que de circonstance, il dénote cependant la crainte des forces concurrentes de la K.A.N.U que cette dernière ne procède à la captation frauduleuse des élections. Cette crainte est renforcée par le constat selon lequel la division qu'elle connaît rend l'opposition encore plus vulnérable à ces pratiques. En effet, on peut admettre que le pouvoir d'attraction de candidats représentatifs d'une force alternative unie aurait été suffisamment important pour permettre le dépassement des méthodes de détournement des votes. Néanmoins, l'échéance rapide du scrutin ne permet pas la formalisation d'une coalition, qui n'a d'ailleurs que rarement été envisagée. Les courants opposants s'engagent ainsi dans la campagne électorale avec le handicap de la scissiparité qui se conjugue avec la difficulté de porter le débat politique au-delà des questions ethniques. En effet, bien que la K.A.N.U développe (surtout au niveau de la campagne pour l'élection du Président de la République) des thèmes novateurs, son *credo* fondateur reste l'activation des ségrégations ethniques, facteur sur lequel l'opposition ne peut guère faire l'impasse. Aussi, et même si l'accent est peu porté sur les troubles sanglants de la Rift Valley (proportionnellement à leur importance), l'opposition entre dans un débat général sur l'ethnicité, parfois au détriment de problèmes économiques ou sociaux plus essentiels, mais mal abordés ou maladroitement mis en valeur par des programmes et des professions de foi peu qui divergent peu de ceux de la K.A.N.U. L'opposition rencontre ici une certaine difficulté pour asseoir ses propres thématiques et prend le risque d'assurer la légitimité de son action électorale en fonction de critères qu'elle n'a pas elle-même déterminés. Un exemple significatif qui dérive de cette logique est celui de la lutte que se sont livrés K.MATIBA et M.KIBAKI pour la séduction du vote Kikuyu. La recherche de l'accoutumance de l'électeur Kikuyu à un leader unique pose clairement le problème de la capacité d'adjonction de ressources manifestée par le candidat. Par l'emploi de techniques de déstabilisation politique, comme par exemple le rappel régulier d'actions passées contraires aux intérêts directs de l'ethnie, les deux hommes politiques déplacent le débat électoral : il ne s'agit plus seulement de conduire l'électorat à se prononcer contre D.a.MOI mais aussi (et surtout) à l'amener à choisir celui qui saura au mieux augmenter les dividendes de l'ethnie<sup>(114)</sup>. Même s'il est excessif de parler de focalisation sur l'aspect ethnique du débat politique, il faut cependant noter que les questions économiques ne constituent pas réellement une ressource de persuasion de l'électeur aussi productive. La plupart des leaders de l'opposition prennent appui sur le programme socio-économique de leur parti sans apporter de véritables précisions. Seul M.KIBAKI relève, dès qu'une opportunité autre que les meetings ou les réunions locales qu'organisent le D.P se présente, les carences de la politique économique et sociale de D.a.MOI. C'est ainsi qu'au cours du débat public initié par le N.C.C.K dans l'objectif de confronter l'ensemble des candidats à la présidence (mais auquel seul lui-même, J.HARUN MWAU et M.NG'ANG'A participeront), il défendra son programme de façon détaillée et argumentée. Mettant l'accent sur le domaine qui lui est cher, la santé, dont il occupa le poste de ministre de 1988 à 1991, il développe un raisonnement permettant d'aborder tous les thèmes saillants de la politique économique et sociale qu'il entend mettre en oeuvre, sans pour autant tomber dans la dérive populiste<sup>(115)</sup>. Mais, *a posteriori*, cette stratégie, bien que relativement

(114). voir "An Onslaught Against KIBAKI". *Weekly Review*. 18 décembre 1992. pp8-9.

(115). voir "A Rather Dismal Turn-Out". *Weekly Review*. 25 décembre 1992. pp15-17.



novatrice, ne s'avèrera pas rétributive. Dans la lutte électorale inter-opposition, K.MATIBA remporte la victoire sur M.KIBAKI, qui devance néanmoins O.ODINGA. Il reste difficile d'affirmer avec certitude que la ressource socio-économique n'ait pas caractérisé un moyen probant d'allocation de votes. En définitive, seuls D.a.MOI, par l'activation d'un mécanisme très élaboré de publicité, et M.KIBAKI, par la mise en lumière de sa compétence, l'ont utilisée à plein<sup>(116)</sup>.

La fragmentation de l'opposition constitue la cause majeure de la conservation du pouvoir par la K.A.N.U. L'absence d'un discours mobilisateur unifié, due à la prééminence de considérations factionnelles sur les modèles de résistance unitaire contre les dirigeants en place, débouche sur l'absence d'un discours mobilisateur tout court après la défaite aux élections. La nécessité de l'union apparaît dès ce moment largement patente. L'évaluation par les trois leaders de l'opposition de la forte mobilisation populaire en leur faveur les amène à prendre conscience de l'indispensable formalisation d'une plate-forme unitaire destinée à rétribuer l'électorat équitablement en fonction du soutien qu'il leur a apporté. En d'autres termes, l'opposition doit proposer l'image d'une composante stable et capable de formuler des alternatives non seulement viables mais aussi proches des aspirations des gouvernés. Cette alliance, sérieusement envisagée dès le lendemain des résultats, s'avère pourtant malaisée. Le facteur ethnique semble constituer la base de la prolongation du dissensus. En effet, malgré la volonté de leur leader O.ODINGA de former une coalition avec K.MATIBA et M.KIBAKI, les parlementaires du F.O.R.D-Kenya affirment leur rejet d'une telle solution, craignant que l'ethnie Kikuyu ne se révèle par trop prééminente dans la structuration de l'alliance. Certaines allégations selon lesquelles une association de la K.A.N.U avec le F.O.R.D-Kenya aurait été négociée viennent de surcroît ternir les relations entre les leaders opposants<sup>(117)</sup>. L'absence de politique d'ensemble lors de l'élection du *Speaker* et la désignation du chef du groupe parlementaire de l'opposition à l'Assemblée Nationale rend la situation encore plus confuse. Parallèlement, poursuivant sa stratégie de mise en valeur de sa compétence en matière économique, M.KIBAKI présente un programme d'action parlementaire dans les domaines économique et social au nom de l'opposition toute entière, sans qu'apparemment cette décision ait été préalablement discutée avec ses autres chefs de file. Le contenu du programme est d'ailleurs fidèle à l'image de son initiateur : du changement dans la continuité<sup>(118)</sup>. En définitive, l'auto-nomination de K.MATIBA

---

(116). dans cette logique, il est intéressant de remarquer la nature du contenu d'ouvrages concernant O.ODINGA et K.MATIBA qui recensent des entretiens ou des textes de discours, et publiés pendant la campagne électorale. En effet, les thèmes économiques ou sociaux, n'y sont que peu ou pas abordés, sinon au niveau de la dénonciation de la politique du gouvernement (voir H.O.ORUKA : *Oginga ODINGA. His Philosophy and Beliefs*. Nairobi. Initiatives Publishers. 1992; MACHARIA (K.wa.), MAINA (K.) : *MATIBA : Let the People Decide*. Nairobi. BERISCO. 1992 --ce dernier ouvrage consacre néanmoins une dizaine de pages aux problèmes socio-économiques du Kenya, mais davantage sous l'angle de leur dévoilement que sous celui de la proposition de solutions).

(117). voir "Uneasy Alliance". *Weekly Review*. 15 janvier 1993. pp3-6.

(118). même si les réformes souhaitées constituent des bouleversements, elle s'inscrivent pour la plupart dans la logique de la politique du gouvernement --ou du moins dans celle qu'il a annoncée-- : licenciements dans les entreprises d'Etat et dans la fonction publique, libéralisation de la régulation du contrôle des changes, abandon du N.C.P.B (National Cereals and Produce Board) et de la N.T.Z.C (*Nyayo Tea Zones Corporation*), abolition du poste de commissaire aux coopératives (voir "A Daunting Task for the Opposition". *Weekly Review*. 29 janvier 1993. pp18-20).

en tant que chef de file officiel de l'opposition à l'Assemblée Nationale<sup>(119)</sup> va durablement éloigner la perspective d'une alliance stable, puisque O.ODINGA et M.KIBAKI tentent d'isoler le chef du F.O.R.D-Asili en formant une coalition de circonstance entre le D.P et le F.O.R.D-Kenya. Ils manifestent de la sorte leur volonté de se séparer clairement d'un parti qui à plusieurs reprises, a développé une ligne de conduite qui s'est écartée notablement de la leur<sup>(120)</sup>. L'image de désunion que continue de projeter l'opposition est rendue encore plus visible par l'absence inquiétante de discours mobilisateur. La recherche de ressources persuasives novatrices destinées à maintenir son audience parmi l'électorat devient pour l'opposition une nécessité, dès l'instant où elle commence à réaliser plus ou moins l'impossibilité de constituer une force homogène et unie. Aussi, on assiste à l'élaboration progressive d'un enjeu politique qui est définitivement propulsé sur l'agenda politique : les troubles ethniques de la Rift Valley. Ce thème, politisé par les réseaux ecclésiastiques, n'avait pas constitué un réel enjeu du débat électoral, tant en raison d'un jugement sur sa valeur (circonscrit régionalement, il apparaissait moins rentable que d'autres enjeux proprement nationaux --dont le thème général de l'ethnicité) qu'en raison de contraintes rémanentes (le jeu de la répression n'a pas complètement disparu, oblitérant sans doute certaines velléités de mise en valeur d'un phénomène induit par le pouvoir). Mais, une fois la défaite digérée, l'opposition se saisit plus ou moins unanimement de ce thème et le porte dans le jeu politique central, afin qu'il soit discuté nationalement. Il l'est en effet, puisque des députés Kalenjin produisent un document dans lequel ils accusent l'opposition de réactiver elle-même les conflits afin d'en faire un moteur de sa politique de dénigrement du nouveau gouvernement<sup>(121)</sup>.

Ainsi, à la fin du mois de février 1993, l'opposition cherche à se repositionner en fonction d'un électorat existant et dont les capacités de mobilisation en sa faveur ont été démontrées. Contrainte d'avouer son impossibilité à produire des structures unitaires, elle se rabat empiriquement sur des tentatives de formulation d'enjeux politiques mobilisateurs. A défaut de pouvoir agir sur des situations concrètes en raison de l'ajournement *sine die* des séances parlementaires, elle s'engage dans un travail sur les représentations mené sur des données tangibles avec l'exploitation du nouvel enjeu politique "troubles ethniques de la Rift Valley". Sa politique n'apparaît pas néanmoins comme une alternative stable face à un pouvoir dont la situation n'est pas elle-même complètement débloquée, au vu des réticences que continuent à afficher les réseaux internationaux d'assistance. Tout se passe comme s'il y avait une neutralisation mutuelle entre l'opposition et le pouvoir, par l'intermédiaire de facteurs sur lesquels ils ne peuvent avoir un contrôle total : si la stratégie de délégitimation / autolégitimation de D.a.MOI ne suffit pas pour expliquer les

---

(119). sur les méandres de la procédure visant à désigner l'opposition officielle, voir "The 'Official Opposition". *Weekly Review*. 12 février 1993. p5.

(120). en dehors du vote pour l'élection du *Speaker* et le problème de la désignation de l'opposition officielle, le F.O.R.D-Asili s'est en d'autres circonstances démarqué de l'attitude des deux autres principaux partis d'opposition. Ainsi, par exemple, M.KIBAKI et O.ODINGA refusent de rencontrer le ministre britannique de l'Aide aux Pays Outremer, L.CHALKER, en visite au Kenya, en raison du soutien à D.a.MOI manifesté par le gouvernement de la Grande-Bretagne au lendemain des élections mais aussi de l'aveuglement volontaire dont aurait fait preuve le groupe d'observation du Commonwealth au sujet des fraudes électorales. K.MATIBA prend le contre-pied de cette décision et maintient sa volonté de rencontrer le ministre (voir "Uneasy Union". *Weekly Review*. 12 février 1993. pp4-6).

(121). voir "Pointing Accusing Fingers". *Weekly Review*. 12 février 1993. pp17-19.

dissensions au sein de l'opposition, en raison de blocages strictement endogènes, la victoire de la K.A.N.U n'est pas non plus suffisante pour prendre un ascendant définitif, du fait de la poursuite de la conditionnalité internationale.

### **3. l'effet inattendu : la poursuite de la suspension de l'aide par les réseaux internationaux d'assistance**

La fonction de légitimation internationale que remplit l'élection aurait dû théoriquement conduire à la reconnaissance par les réseaux internationaux d'assistance de l'adéquation du nouveau régime politique kenyan avec leurs exigences. L'élection devenue multipartisane représente davantage qu'un "brevet de moralité"<sup>(122)</sup>, elle constitue la garantie d'une évolution dans le sens de la démocratie et se transforme en brevet d'entrée dans la catégorie des régimes démocratiques. Pourtant, l'exemple kenyan montre la force du décalage entre la construction démocratique (mise en place d'institutions et de procédures d'un Etat de droit) et l'intériorisation démocratique (acceptation des dirigeants et des dirigés d'un mode de gouvernement démocratique de la société). Dès lors, l'attitude attentiste manifestée par les réseaux internationaux d'assistance pourrait s'expliquer par le refus de corroborer un régime politique artificiellement démocratique, c'est-à-dire disposant des principales formes d'un Etat de droit mais n'en ayant pas intégré les substrats. Dans les développements précédents, au moment d'examiner les implications des contradictions dans les discours des réseaux internationaux d'assistance, nous avons émis deux hypothèses concernant l'évolution des rapports entretenus entre eux et le pouvoir kenyan dans la période post-électorale. En effet, la poursuite de la suspension de l'aide supposerait le passage d'une conditionnalité politique à une conditionnalité strictement économique (première hypothèse), mais ses conséquences font que le pouvoir kenyan s'aroge le droit de contester l'action des réseaux internationaux d'assistance (deuxième hypothèse)<sup>(123)</sup>. Il convient de qualifier les implications de ce nouvel agencement des relations entre les deux parties.

On l'a constaté, il n'existe pas véritablement de cohésion au sein des réseaux internationaux d'assistance. La décision de suspendre l'aide, prise sous l'impulsion des deux grands organismes financiers internationaux (le F.M.I. et la Banque Mondiale) après que les Etats-Unis aient plus ou moins échoué dans leur rôle de leader attractif, a surpris le pouvoir kenyan qui misait sur la poursuite d'une certaine dispersion des attitudes des donateurs. La dissémination des discours et des orientations pratiques adoptés par ces derniers ne disparaît pas pour autant. L'apparente unanimité sur la décision de suspension ne met pas fin aux tendances activées par les réseaux internes qui cheminent à travers le groupe des réseaux internationaux d'assistance. Le clanisme n'apparaît pas comme l'apanage de la disposition étatique kenyane. C'est pourquoi, le non respect du terme de la suspension met dans l'embarras autant le pouvoir de D.a.MOI que certains des pays

---

(122). selon l'expression dégagée par HERMET (G.) in "Les élections dans les régimes autoritaires. Esquisse d'un cadre d'analyse". in HERMET (G.); LINZ (J.); ROUQUIE (A.) : *Des élections pas comme les autres.* op.cit. p48.

(123). supra pp101-102.

bailleurs de fonds. Dans ce contexte, les décisions de la France et du Japon (et dans une moindre mesure celles de la Suède et des Pays-Bas) de reprendre l'aide approximativement au moment prévu originellement, c'est-à-dire vers la mi 1992, même si elles sont prises individuellement et pas au nom des réseaux internationaux d'assistance, témoignent du hiatus existant entre les réactions des uns et des autres<sup>(124)</sup>. Elles prennent une valeur encore plus exemplaire lorsque l'on constate que l'importance des dettes récentes contractées par le Kenya vis-à-vis de ces pays ne constitue pas un obstacle véritable à la reprise de leur assistance<sup>(125)</sup>. En définitive, parmi les bailleurs de fonds ayant toujours montré une relative complaisance envers le Kenya, seule la Grande-Bretagne suit la ligne de conduite générale fixée par le F.M.I, la Banque Mondiale et les Etats-Unis. Par l'intermédiaire de L.CHALKER, le gouvernement britannique accuse D.a.MOI d'avoir détourné les résultats du scrutin en sa faveur, si bien que les Britanniques n'accepteront pas de reprendre leur aide tant que le gouvernement kenyan se montrera irresponsable et qu'il maintiendra son attitude arrogante et dédaigneuse à l'encontre de l'opposition<sup>(126)</sup>.

Ces positions divergentes tendent surtout à prouver que le facteur économique prend le pas sur le facteur politique. Pour la plupart des réseaux internationaux d'assistance, la formalisation apparente d'un Etat de droit suffit pour garantir l'évolution politique sans qu'il soit immédiatement nécessaire d'évaluer le degré d'intériorisation démocratique. Au delà de l'expression de principes, le débat se reporte sur l'économie et semble se diriger dans une impasse. En effet, les donateurs subordonnent la reprise de leur aide à la reprise économique, ou plutôt à la démonstration de la capacité gouvernementale à mettre en oeuvre les programmes d'ajustement structurel. La perte de confiance affichée par les réseaux internationaux d'assistance vis-à-vis d'une structure étatique qui selon eux ne permet plus de mener à bien les réformes économiques transparait officiellement depuis la fin de l'année 1992. La multiplication des moyens de détournement des fonds ou des programmes par D.a.MOI les rend méfiants, voire sans espoir quant à la responsabilisation du gouvernement kenyan<sup>(127)</sup>. Il reste que parallèlement ces

---

(124). le gouvernement français s'engage en effet à offrir une aide humanitaire d'urgence d'environ 105 millions de francs par l'intermédiaire de l'A.I.C.F (Action Internationale Contre la Faim) et à négocier rapidement un protocole financier avoisinant les 100 millions de francs. Pour sa part, le Japon signe un contrat d'aide de 7 millions de dollars destinés à l'achat de matériels agricoles et d'engrais (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 18 juillet 1992. p6).

(125). ainsi par exemple, le montant des arriérés kenyans envers le Japon atteignait à cette époque les 80 millions de dollars, tandis que ceux contractés par rapport à la France s'élevaient à 70 millions de dollars malgré les facilités de paiement (sous forme de crédits à l'exportation par exemple) consentis par les deux donateurs. Seule l'introduction d'une clause restrictive dans les nouveaux contrats d'aide, prévoyant que le gouvernement kenyan s'engage à faire des efforts particuliers pour rembourser la dette, montre les relatives hésitations qu'ils ont pu témoigner sur l'aptitude du pouvoir kenyan à utiliser au mieux les financements qu'ils lui dispensent (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 26 septembre 1992. p2).

(126). L.CHALKER profite de son passage pour nier énergiquement et qualifier de non-sens certaines accusations de l'opposition qui prétendaient que la Grande-Bretagne avait favorisé la K.A.N.U au cours des élections (voir sur tous ces points "No British Aid - Not Just Yet". *Weekly Review*. 12 février 1993. pp6-7).

(127). l'exemple le plus significatif de la mauvaise volonté du pouvoir kenyan concerne le maïs. En effet, au début de l'année 1992, il accepte, à la demande de la Banque Mondiale, la libre circulation du maïs jusqu'à 8 tonnes. Cette mesure avait pour objectif de réduire l'emprise du N.C.P.B sur la commercialisation de ce produit. Or, non seulement le gouvernement signe avec cet organisme étatique un contrat de performance insatisfaisant aux yeux de l'organisme financier international, mais au surplus il suspend la libre circulation du maïs à la fin de l'année. D.a.MOI justifie cette interdiction comme un moyen d'enrayer la spéculation sur le prix du maïs et de lutter ainsi contre la famine. Elle apparait davantage comme le

réformes ne peuvent être entreprises avec succès si les moyens de les mettre sur pied ne parviennent que sporadiquement, sans politique d'ensemble. On assiste dès lors à une nouvelle neutralisation mutuelle : les réseaux internationaux d'assistance n'accepteront de reprendre leur assistance que si le pouvoir s'engage à respecter les accords financiers, tandis que le pouvoir ne peut le faire qu'à la condition que des financements soient disponibles. "S'ajuster à l'ajustement structurel"<sup>(128)</sup> apparaît déjà ardu en période normale, cela le devient encore davantage en période de tension.

Dès lors, comment qualifier l'échange entre les réseaux internationaux d'assistance et le pouvoir kenyan ? Le relatif succès de la phase de délégitimation / autolégitimation menée par D.a.MOI n'a pas été suffisant pour regagner la confiance des donateurs mais elle confère une certaine légitimité à un gouvernement qui donne libre cours à son incompréhension vis-à-vis de leur position. A partir du moment où il a rempli les conditions principales qui lui étaient demandées (introduction du multipartisme, organisation d'élections multipartisanes), il estime qu'un échange normalisé aurait dû reprendre. Tel n'est pas le cas, et en dépit des interrogations ou des avertissements de certains pays donateurs sur la possible implosion économique à laquelle est suspendu le destin du Kenya, la ligne de conduite générale reste la même. Si des motifs essentiellement économiques sont invoqués pour justifier une telle attitude<sup>(129)</sup>, on ne peut s'empêcher de se demander si l'échange n'est pas devenu léonin, tant les conditions qui ne sont plus qu'unilatéralement fixées par les réseaux internationaux d'assistance apparaissent drastiques et ne permettent plus de réciprocité réelle, sinon celle indiquant la nouvelle capacité de protestation gouvernementale. Le propos n'est pas ici de tenter de déceler l'ensemble des raisons qui conduisent à l'emploi de tels moyens dilatoires de la part des bailleurs de fonds<sup>(130)</sup> mais d'évaluer la teneur de leurs relations avec D.a.MOI. Il semble en effet que l'échange tel qu'il est conditionné aujourd'hui ne ménage plus aucun espace d'action pour l'un des deux co-contractants, ici le Kenya. Si D.a.MOI a pu satisfaire aux exigences strictement institutionnelles des réseaux internationaux d'assistance, la réappropriation qu'il en a réalisé et la relative victoire qui en a découlé n'augurent pas une modification en profondeur de son mode d'action, notamment au niveau de l'organisation des rapports entre gouvernants et gouvernés. Aussi, la mise à mal du système de patronage et de corruption économique ne sera certainement pas activée par le nouveau gouvernement kenyan. Les exigences des réseaux internationaux d'assistance, même si elles passent apparemment du champ politique au champ

---

témoignage d'une volonté de rétablir le monopole de l'Etat afin de satisfaire une clientèle de proximité (voir *La Lettre de l'Océan Indien*. 21 novembre 1992. pp1 et 5).

(128). d'après l'expression de LEMARCHAND (R.) in "African Transitions to Democracy : An Interim (and Mostly Pessimistic) Assessment". op.cit. p182.

(129). certes, des commissions du F.M.I font également état de pratiques corruptrices en constante évolution, mais elles sont quasiment toujours en relation avec le champ économique, entrant dans le jeu récurrent du patronage politique. En revanche, leurs investigations ne portent peu ou pas sur les droits de l'homme, et notamment sur les troubles ethniques de la Rift Valley (voir "Kenya : Donors' Doubts". *Africa Confidential*. Volume 34. n°6. 19 mars 1993. pp6-7).

(130). par exemple, WISEMAN (J.A.) in "Democracy and the New Political Pluralism in Africa : Causes, Consequences and Significance". op.cit. p16, estime que la conjonction de la marginalisation stratégique de l'Afrique (et par conséquent sa marginalisation économique) et de la récession économique supportée par les pays de l'Ouest ne favorise pas une récompense financière de la démocratisation (et *a fortiori* pour les pays n'ayant pas connu d'alternance politique en dépit de l'organisation d'élections multipartisanes).

économique, nécessitent une recomposition du système étatique dans son ensemble. Cette hypothèse s'inscrirait donc en définitive toujours dans le champ politique, mais par le canal modérateur (ou dissimulateur) de l'économie. Ce marchandage abusif, parce qu'impossible à soutenir pour D.a.MOI, rend bien l'échange (ou ce qu'il en reste) léonin.

Le Kenya garde toutefois sa valeur exemplaire. Non seulement les réseaux internationaux d'assistance poursuivent leur politique ambitieuse à son égard, même si l'on peut tout aussi bien interpréter leurs réticences à reprendre l'aide comme les prémices d'un prochain désengagement, mais au surplus, la situation n' a pas réellement évolué dans l'absolu. Encerclé par les effets des multiples contestations externes ou internes qu'il a eu à subir, le pouvoir kenyan ne s'est qu'apparemment dégagé de cet étau par l'emploi de pratiques de délégitimation ou d'autolégitimation. En effet, s'il a pu légitimer "démocratiquement" sa présence par le canal d'élections multipartisanes, il apparaît aujourd'hui confronté à une autre sorte d'encercllement qui prend la forme d'une double neutralisation. Le pouvoir et l'opposition se neutralisent : l'opposition est majoritaire si l'on cumule le nombre des voix qu'elle a attirées mais elle ne dispose ni de la force gouvernementale ni de la puissance parlementaire, pourtant la K.A.N.U ne peut prendre un ascendant définitif sur elle en raison de la poursuite de la conditionnalité internationale (première neutralisation). Cette conditionnalité semble elle-même difficilement en mesure de disparaître puisque son terme est subordonné à la présence de financements disponibles mais aussi à la responsabilisation du pouvoir. Or, celle-ci nécessite l'abandon des pratiques clientélistes et implique la révision du mode d'agencement des rapports sociaux, ce que D.a.MOI semble loin de vouloir accepter (deuxième neutralisation).

# CONCLUSION

---

Stagnation et indécision pourraient être les termes définissant le nouveau jeu politique kenyan. Acculé par les divers canaux de contestation, endogènes comme exogènes, de son mode de gouvernement, D.a.MOI n'a pu que partiellement se défaire du piège tendu par l'action conjointe (et parfois partiellement concertée) des réseaux internationaux d'assistance, de l'opposition et de quelques organisations non gouvernementales. Bien qu'ayant acquis une légitimité par un moyen reconnu de tous pour son pouvoir d'évocation et sa signification explicite : l'élection multipartisane, le pouvoir kenyan semble ne disposer que d'une marge de manoeuvre assez faible en comparaison avec celle qui était la sienne avant l'émergence de la revendication démocratique. Soumis à des contraintes extérieures différenciées mais encore patentes, relativement affaibli par l'idée de sa mise en minorité si l'on se réfère à l'ensemble du soutien accordé aux forces opposantes, D.a.MOI ne détient plus réellement la maîtrise complète de tous les paramètres. Il ne nous appartient pas ici de dire si ses capacités de louvoisement et de mise en oeuvre de stratégies d'évitement efficaces pourront ou non s'exercer dans ce nouveau contexte. Tout au plus pouvons-nous tirer quelques enseignements de la joute livrée par un pouvoir à prétention hégémonique et des réseaux dont l'ambition primaire a été de le renverser.

L'examen rapide du régime politique engendré par la période de décompression autoritaire conduit à la détermination d'une définition qui apparaît *a priori* logique : l'actuel régime kenyan correspond à une "pseudo-démocratie"<sup>(1)</sup>. En effet, la formalisation de procédés démocratiques, pour la plupart institutionnels, tend à dissimuler la poursuite d'un mode de régulation politique patrimonialisé. Il convient

---

(1). selon l'expression issue de la topologie dégagée par DIAMOND (L.), LINZ (J.J.) et LIPSET (S.M.) dans la préface de l'ouvrage qu'ils ont dirigé : *Democracy in Developing Countries. Volume 2 : Africa*. Boulder. Lynne Rienner Publishers. 1988. ppXVI-XVIII. Ils partent de la définition de la démocratie entendue comme un système politique remplissant les trois conditions suivantes : une compétition étendue et significative entre les individus et les groupes politiques, à intervalles réguliers et sans usage de la force; une forte participation populaire dans la sélection des leaders à travers des élections libres et régulières sans exclusion d'un groupe social quelconque; un niveau élevé de libertés civiques et politiques. En fonction de ce postulat, ils élaborent une catégorisation des régimes politiques :

- les régimes démocratiques (les conditions énoncées sont toutes remplies)
- les régimes semi-démocratiques (une des trois conditions n'est pas assurée)
- les régimes à parti hégémonique (l'opposition est légalisée mais, régulièrement bafouée par l'emploi de méthodes coercitives ou de fraudes électorales, elle ne peut influencer réellement sur le pouvoir)
- les régimes autoritaires (la répression est la norme et il n'existe qu'un seul parti ou même aucun)
- les régimes pseudo-démocratiques (la domination autoritaire est masquée par la mise en place formelle de procédures démocratiques)

néanmoins de nuancer cette hypothèse dans la mesure où les ressources à la disposition de D.a.MOI et destinées à pérenniser ce type de gouvernementalité apparaissent altérées. La consécration d'une mobilisation électorale effective en faveur des tenants du changement vient limiter ses possibilités d'action sur le jeu sociétal. Sa stratégie de contournement des contraintes s'est appuyée sur des réseaux d'extrême proximité par rapport à la fonction présidentielle, et il apparaît que le courtage futur des soutiens deviendra sans doute plus difficile à rentabiliser ou même à concevoir, faute d'écho favorable. L'équilibre fragile avec lequel le pouvoir kenyan doit jouer ne tient qu'à certaines décisions qu'il ne peut contrôler et qui mettraient son autorité en danger. En effet, même si elles semblent peu probables au moment présent, l'union de l'opposition ou la décision de suspension définitive de l'assistance internationale rendraient caduque la poursuite de la primauté du mode de gouvernement exercé par D.a.MOI, dès l'instant où les moyens essentiels de sa perpétuation feraient défaut. L'organisation des élections n'a pas vraiment permis le passage de la simple expression de principes à la discussion de règles<sup>(2)</sup> visant à la régulation des dysfonctionnements nés d'un contexte où l'ethnisation de la politique et le déclin de l'économie ont été la norme au cours de la période de revendication démocratique. Elle a au contraire fortifié les obstacles à une normalisation et cultivé l'aspect segmentaire de la vie politique kenyane. L'Etat apparaît encore moins qu'auparavant comme le champ clos où interviennent les compromis entre les élites des diverses communautés. Titulaires d'une assise institutionnelle, les ethnies Kikuyu et Luo détiennent les moyens potentiels d'infléchissement sur la structure étatique, ou du moins sur le gouvernement de D.a.MOI. Les mêmes clivages politiques repérables depuis la période de la décolonisation subsistent, tout comme les comportements de la classe politique perdurent, mais la balance est quelque peu rééquilibrée. Pour comble d'ironie, enfin légitimée démocratiquement, la K.A.N.U se trouve on ne peut plus fragilisée. Cette situation complexe ne permet guère de formuler des éléments de prospective politique (ce qui par ailleurs n'est pas notre objectif) tant ses probabilités d'évolution ou d'involution immédiate se révèlent délicates à cerner. Il demeure seulement possible de s'interroger sur la portée novatrice des événements qui l'ont construite.

La revendication d'une frange de la population dirigée contre le pouvoir, la résistance élaborée par ce dernier pour se dégager de ses effets induits, représentent des phénomènes novateurs sur la scène politique kenyane, tant par leur valeur que par leur étalement temporel. La mise à mal de la symbolique de l'union nationale, la recherche d'une compétition politique différenciée font partie de ces facteurs de changement immédiatement discernables, mais il en existe d'autres. Mais, peut-on, devant l'expérience kenyane, raisonner en termes d'innovation plutôt qu'en termes de transferts, d'adaptations, de modèles ? Peut-on aborder les phénomènes qui ont produit un système politique à la limite du blocage sous l'angle de la créativité et non sous celui de la maladresse, de l'incapacité ou de l'échec ?<sup>(3)</sup> Enfin, est-il possible de constater à l'intérieur du "nouveau" système kenyan une matérialisation

(2). sur la justification et l'explication d'un tel passage, voir DECALO (S.) : "The Process, Prospects and Constraints of Democratization in Africa". op.cit. pp31-32.

(3). il s'agit là du chemin que doit emprunter la sociologie de l'innovation politique en Afrique telle qu'elle a été élaborée par MARTIN (D.-C.) in "Par delà le Boubou et la Cravate : Pour une sociologie de la l'innovation politique en Afrique". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 20. n°1. 1986.



d'un pluriel politique, même éloigné du pluralisme dès le moment où l'on admet qu'il peut se jouer "... dans la fusion de l'allégeance qui se doit et de la rébellion provoquée par l'agression"<sup>(4)</sup> ? Si répondre aux deux premières interrogations (qui au demeurant n'en font qu'une) relève du possible, émettre de simples hypothèses semble être la seule manière de formuler une réponse à la troisième. En effet, la revendication démocratique a engendré une libération du langage politique qui ne s'est pas manifestée uniquement au niveau des sphères de la classe politique, qu'elle soit avérée ou en voie de formation. Elle s'est diffusée également au travers de la population, par l'intermédiaire de canaux (les Eglises, les marchés,...) ou de supports (les journaux, les tracts,...) divers. Mais caractériser la force de ce nouveau langage politique n'apparaît guère possible tant que l'on se trouve éloigné de son lieu d'expression. On peut supposer que la disparition de certaines barrières formelles aura généré une nouvelle forme de participation politique, notamment dans la manière de l'électeur d'appréhender son rôle et de faire connaître ses opinions. De même, il semble possible d'avancer que les professionnels de la politique ont répandu et continuent de répandre leur discours de façon différenciée selon la nature des moyens variés offerts par la multiplication des plate-formes de l'énonciation du politique. Ces phénomènes relèvent tous plus ou moins d'une forme novatrice de communication politique, laquelle prend véritablement tout son sens avec la revendication démocratique. Aussi bien une communication descendante (des gouvernants vers les gouvernés) qu'une communication ascendante sont aujourd'hui visibles et semblent pouvoir être analysées. La communication politique ascendante pourrait ainsi révéler au système politique les demandes qui émanent de la société et ses réponses aux décisions et politiques publiques. Elle s'inscrirait alors dans une participation collective dont la portée se mesurerait à l'aune de l'activité des partis politiques, des mécanismes d'élaboration de l'agenda politique et de la force des mobilisations politiques<sup>(5)</sup>.

De façon plus précise, et pour répondre à notre première interrogation, les mécanismes politiques qui auraient dû *a priori* relever de l'innovation et de la créativité sont ceux que le pouvoir kenyan a utilisés dans son entreprise de déstabilisation de l'opposition. Penser en termes d'innovation politique ne consiste pas à rechercher des phénomènes généraux nouveaux mais à déceler des manifestations, des expressions novatrices d'un jeu particulier déjà intégré. Dans ce cadre, la formalisation de la revendication démocratique représente en elle-même une contestation exemplaire et son expression est une nouveauté dans le champ politique kenyan, tant par la nature des réseaux qui l'ont permise que par le chemin qu'elle a emprunté. Elle ne procède pas exactement d'une innovation mais plutôt de l'invention d'une forme de relation politique alternative. Le multipartisme dont elle a ménagé la rééclosion constitue en revanche une donnée déjà connue, puisque la période de l'immédiate post-indépendance a été caractérisée par un système multipartisan. Dès lors, il faudrait se demander brièvement si les moyens utilisés par le pouvoir d'alors pour le proscrire et s'engager dans un monopartisme *de facto* relevaient d'une stratégie comparable à celle employée par D.a.MOI. Or, la réponse

---

(6). *ibid.* p15.

(5). voir GERSTLE (J.) : *La communication politique*. Paris. Presses Universitaires de France. 1992. (voir notamment pp115-123).

apparaît de prime abord difficilement synthétisable dans la mesure où les deux moments du multipartisme au Kenya sont issus de déterminants différents (de la décolonisation ou d'une revendication démocratique anti-monopartisme). Pourtant, la volonté de la K.A.N.U de la période 1960-1964 ne diffère pas réellement de celle de la période 1990-1993. Bien que déchirée par des tensions internes, la K.A.N.U de J.KENYATTA oeuvre pour la prééminence sur le jeu politique aux dépens de la K.A.D.U, sans pour autant chercher à éliminer cette dernière. L'ambition de D.a.MOI, qui a façonné une K.A.N.U reposant sur des alliances fragiles, consiste également dans la recherche de la prééminence, ici par la conservation du pouvoir. La différence remarquable est caractérisée par une véritable stratégie de dénigrement menée par le leader moderne par rapport à l'ancien. Conforté par des années de domination, l'objectif de D.a.MOI est de conserver un pouvoir qui lui appartient. La question n'est plus ici de défendre l'unité de la nation par un débat sur son organisation territoriale et sur la viabilité du système bipartisan pour la gérer (époque J.KENYATTA) mais de maintenir le système monopartisan en se servant du thème de l'unité de la nation pour y parvenir (époque D.a.MOI). Dès lors, les espaces d'action dégagés par le chef Kalenjin représentent des innovations effectives. L'utilisation du langage politique destiné à chanter les louanges du monopartisme non pas dans un but de légitimation routinière mais dans l'espoir de taire les aspirations d'un multipartisme tout neuf, la propagation d'un discours avivant les rivalités intra-opposantes, la mise en place de moyens institutionnels dilatoires, la réadaptation au nouveau sens de l'élection constituent des expressions d'une certaine innovation politique. Alors que la K.A.N.U est devenue un parti unique *de facto* par le jeu d'une sorte de sélection naturelle et sans véritable stratégie volontariste pour parvenir à cet état, elle est obligée de coexister aujourd'hui avec d'autres organisations partisans malgré l'emploi de manoeuvres destinées à les affaiblir qui n'ont abouti qu'à une reconnaissance traditionnelle de sa légitimité (traditionnelle au regard du jeu démocratique et non à celui du jeu politique kenyan).

Cela dit, le blocage qui a néanmoins résulté de la phase de revendication démocratique ne doit pas constituer l'image rémanente d'un jeu politique qui offre de véritables espaces dynamiques. Au-delà de la relative rupture du système partisan et de l'obsolescence de certaines des interactions qui en découlaient, il ne faut pas oublier la force des initiatives privées, qu'elles s'exercent sous la forme de mobilisations internes ou sous celle de modes d'action internationale. Ces formes de participation populaire, souvent non conventionnelles, matérialisent un déplacement ou plutôt un accroissement des signifiants du politique. Le recours à ces pratiques par la population traduit aussi bien son rejet des médiations politiques institutionnelles que sa satisfaction de pouvoir bénéficier des nouvelles possibilités de médiatisation du mécontentement qu'elles ont quand même amenées. Les entrepreneurs politiques kenyans peuvent difficilement agir désormais sans tenir compte des probabilités de mobilisation qui émaneront d'une situation politique bloquée dans le haut mais en voie de déblocage dans le bas.

L'expérience kenyane montre au surplus, s'il en était besoin, combien des situations politiques identiques à d'autres au départ peuvent évoluer de façon

différente alors que des déterminants similaires les dominant à un moment donné. Ainsi, il est caractéristique de constater par exemple que les régimes politiques monopartisans zambien et tanzanien, tous deux également en butte à une revendication démocratique, ont traversé différemment cette période. Si la Zambie a connu une véritable alternance politique à la suite d'élections multipartisanes (ce que n'a donc pas pu réaliser le Kenya en dépit de procédures comparables), il faut observer un *statu quo* en Tanzanie malgré la reconnaissance de la pluralité des partis. Il n'est pas dit que seules les dynamiques induites par le jeu mené par la classe politique en place ou en devenir ont déterminé cette pluralité de situations. Les conséquences nées de l'altération des mobilisations populaires en période de changement politique y sont sans doute également pour beaucoup.

# ANNEXES

The Weekly Review, December 6, 1991

## The Resolutions Adopted

*The following were the resolutions passed by the Kanu special delegates' conference held at Kasarani on Tuesday, December 3, 1991*

1. Adoption of the speech and recommendations of the party president.
2. Adoption of the recommendation by the Kanu governing council to ask parliament to repeal Section 2 of the country's Constitution, which makes Kanu the sole legalised political party in Kenya.
3. That women and youth be represented in the Kanu governing council and that the post of treasurer be created for the Kanu women's league and the Kanu youth league at all party levels. That of the funds disbursed to branches by the Kanu national headquarters, five per cent go to women and the other five per cent to youth.
4. The delegates' conference registered its satisfaction at the implementation by Kanu and the government of the recommendations of the Kanu review committee under the party vice-president, Prof. George Saitoti. Around 90 per cent of the recommendations have been implemented.
5. A vote of thanks to the nation's farmers for ensuring food self-sufficiency. It was noted that Kenyan farmers produce enough food not only for the nation but also for export.
6. A vote of thanks to the president for his endeavours to bring peace and stability to the eastern African region, which has earned Kenya world-wide acclaim. Special note of the recent efforts to revive co-operation among the three East African countries, Kenya, Tanzania and Uganda, as resolved at the recent meeting in Nairobi by the three heads of state.
7. That discipline be emphasised and enforced through all levels of the Kanu leadership, and that any leader who does not toe the party line of support for the government should resign his or her party and/or government post. Stern disciplinary measures will be taken by the party against any leader who does not support party and government policy.
8. A vote of thanks to the president and the government for the establishment of the Rural Enterprise Fund and the graduate loan scheme, which show that the party and the government are committed to uplifting the living standards of the common man. Delegates also register their satisfaction with the government's overall economic policies.
9. Kanu must be strengthened and streamlined to live up to the hopes and ideals of the Kenyan people. This calls for a return to the ideals which have guided the party since the time of independence. Leaders of the party at all levels must strive to register even more members than before.
10. The delegates register their complete satisfaction with the country's educational system and the government's educational policies, especially the expansion of university education, and the 8-4-4 educational system.
11. That Kanu and the government are committed to transparency in all their activities as exemplified by the recent passing of the anti-corruption law in parliament.
12. Condemn all foreign countries which are giving money to a few individuals and groups in Kenya in order to cause chaos by telling and encouraging some people not to obey the laws of the country and the constitution. Foreign countries should respect our sovereignty and take us as we are. That any person or party that receives money from foreign countries should be dealt with severely according to the laws of the land.

## 'The Way to Go Is the Preserve of the People'

Following is President Daniel arap Moi's address to the Kanu delegates' conference at Kasarani on Tuesday

**"M**y fellow delegates, ladies and gentlemen. As we come to the end of this meeting, I wish to sincerely thank all the delegates for their valuable contributions to the historic debate. It was time well spent. You have expressed your views freely. And, in fact, you have spoken your minds without restraint. This reflects the freedom of expression which exists within the one party. This, we believe, is democracy.

The issues you have discussed today are complex but of extreme national importance. The views you have expressed reflect the diversity and the maturity of the Kenyan society. Failure to deal with them would be an abrogation of the responsibility assigned to us by Kenyans. Fortunately, we have today addressed ourselves to the issues with sincerity and zeal and have adequately articulated the merits and demerits of both a one-party and a multi-party state. We have restated the necessity for a strong unified Kanu party. It is now evident that the way a country goes, be it a one-party or a multi-party system, is the preserve of the people alone.

You stood up each one of you to be counted as patriots. History will, henceforth, judge us on the basis of what we have done today. There is no doubt in my mind, listening to you, that you are deeply concerned with the welfare of Kenyans now and in future. Above all, you love your country.

Further, we all agree that human life is sacred and that the sanctity of it is everyone's birthright. We must, therefore, nurture and protect life. Consequently, we must abandon our personal differences and greed, tribalism and such other wider national interests. Yes, I urge all Kenyans, wherever they may be, at any cost, to avoid any actions or statements that will breed chaos and turmoil in our country. All persons should be agents of peace. We all have life to live and we must live it here in peace and stability.

Today, I am glad that wananchi have made their position clear — they want to live as one people in peace. I have heard it. We have all heard it and the world has heard it. We are for peace, peace that we have enjoyed and has sustained us since Independence to date. We have achieved our national goals of development due to peace that has prevailed in our land. There has been considerable development in all areas of human endeavour, including agriculture, education, tourism, industry, to name but a few. But we are not a finished product yet; a lot remains to be done.

We must finish what we started to do as Kanu. Kanu as a party of the people has a contractual responsibility to the people. Our development record in all fields is a clear testimony that Kanu has not breached the contract and the people have not either. But today, the contract is being undermined by forces

well known to us. What, then, is the remedy to this obvious intrusion? To remain firmly united under our party — Kanu.

I have been touched by the honesty and the sincerity of your views about how best this country can be governed. I know that I speak for all Kenyans when I say that what Kenyans want is love, peace and unity, under which the principles of good governance, accountability and transparency will be fully realised, a country in which the rule of law and respect for human rights will continue to be enhanced and enjoyed. You have expressed your full commitment to Kanu and to your belief that one party is best for Kenya. Nevertheless, taking into account all matters that I have outlined, it is prudent that we allow those in our country who want to form their own parties to do so. But these parties must not be tribally based, but must be national.

The momentous decision as to whether the provision of Kanu as the only political party under our Constitution should be deleted lies with you. I would therefore, like to thank you for considering the wider national interest and instructing the attorney-general through the Kanu government to table in parliament soonest a bill to amend Section 2(A) of the Constitution and other consequential amendments to the Constitution to the National Assembly and Presidential Elections Act and regulations made thereunder."

# Thinking About the Future

Speech by President Daniel arap Moi, on the occasion of Jamhuri Day, 1991

“**A**s we celebrate this memorable day, I wish to send a message of goodwill to all Kenyans wherever they may be. I also extend our appreciation and gratitude to ambassadors and high commissioners accredited to Kenya and to all our friends who have sent us greetings. Kenyans value your friendship and we are grateful for your support.

Today, we mark the 28th anniversary since Kenya became an independent nation. I wish to pay tribute on behalf of every Kenyan, to all men and women who sacrificed their lives and liberty so that we may be free from colonial domination. The freedom we enjoy today is as a result of the struggle by many towards independence. Those who lost their lives during the anti-colonial struggle did so, so that Kenyans could regain freedom to determine their own destiny.

Since we attained independence, the country has registered remarkable progress in many vital spheres of national life. Indeed in the face of worldwide economic hardships, and severe limitations of resources, Kenyans can be proud of their performance. Our growth rate in all sectors of the economy is best exemplified by the fact that we have always honoured our foreign debt obligations. Since 1986, my government has implemented the adjustment programme as articulated in Sessional Paper No. 1 of 1986, on economic management for renewed growth. Pragmatic and deliberate policies have been introduced to ensure a sustainable economic growth and to attract both local and foreign investments.

The effect of these policies can best be seen in the area of output, exports, employment and diversification. For

instance, the Investment Promotion Centre has processed 230 new projects with an investment value of shs. 10 billion and potential employment opportunities for 23,200 people since 1988. Indeed, employment opportunities in the manufacturing sector have been on the increase since 1988, indicating that the new policies are realising their objectives. It is notable that since 1986, manufactured exports have increased by 70 per cent compared with 7 per cent for overall exports. Growth of government employment has slowed down considerably, resulting in a cut down on the civil service wage bill. That, together with the parastatal reform programme currently in place, will lead to a further reduction of the overall budget deficit.

Although we have done quite well in the overall management of our econo-

my, there are certain areas where our performance should be improved. This is particularly true of government revenue collection. Some officers and departments charged with the responsibility of collecting revenue have relaxed in their work. Today, there are individuals and organisations which owe the government large sums of money in form of taxes and other levies. Indeed, some government officials have been reluctant to collect revenue from certain quarters for reasons outside the national interest.

People involved in this unpatriotic behaviour should now be warned that my government will deal with them firmly and in accordance with the law. If the government is to deliver services to wananchi, then all those who owe it money must pay now or risk prosecution. Similarly, individuals and organisations who owe money to state-owned organisations must follow suit. As you already know, the government is currently studying the performance of all parastatals with a view to taking appropriate action to remedy the situation in the sector. Already a number of these parastatals have been identified and advertised for sale to the public. Members of the public, co-operative societies and companies are encouraged to bid for them.

In addition to these measures, those individuals who may have mismanaged some of these parastatals will be held responsible for their action. I am therefore, directing the attorney-general in liaison with the relevant departments of government to peruse all the audit reports of the ailing parastatals and take action against anybody who might have misappropriated public funds. At the same time, the parastatal reform Action Plan must be executed with diligence and speed to obviate further drainage of the Exchequer.

As I have said before, no country can claim to be independent if it cannot feed its people. My government will, therefore, continue to assist farmers through provision of technical advice and necessary inputs to ensure that our country is self-sufficient in food. The government will also continue to pursue appropriate agricultural policies so as to sustain the dynamic growth of this sector.

In 1988, the government authorised local authorities, and in particular the Nairobi city commission and the municipalities to levy a service charge to

expand their sources of revenue. At that time, the local authorities had complained that inadequate resources were frustrating their efforts to provide quality services in the urban centres and other areas of their jurisdiction. But to date, these services have not improved and the roads in our towns are in an appalling state although the local authorities continue to receive service charge.

Rather than utilising the service charge for the intended purposes, some local authorities have diverted these funds to other uses. It has been noted that revenue collection has slackened since the introduction of the service charge in various local authorities. Service charge was not meant to be an easy option of collecting money to run the authorities. In this respect, therefore, local authorities must justify the collection of service charge by providing quality service to the public. Meanwhile, the government will be monitoring closely the performance of each of the local authorities in the country.

Another area of importance to us is the tourist industry. Tourism has become a major player in our economic development. It is one of the fastest growing industries that has created employment opportunities for many of our people besides earning the country foreign exchange. This is an industry that is extremely sensitive to disruption in social order. Kenyans must, therefore, exercise utmost restraint in their behaviour, lest they jeopardise this industry and all its benefits.

Ladies and gentlemen, the recent Kanu delegate's conference demonstrated quite clearly that Kanu is not opposed to change. What I have always said is that we must be the initiators and managers of change that serves the interests of our people. I wish to remind Kenyans that self-serving interests will not help this country. Unity has remained a valuable asset in our development. It is, therefore, our unity of purpose and direction that we must continue to safeguard in order to effectively overcome the challenges ahead of us.

The political changes taking place in our country are intended to enhance our democratic practices — the mainstay of Kanu administration. The Kanu government has, since Independence, been receptive and responsive to the needs of Kenyans. Despite unfavourable international economic conditions, our record of development speaks for itself. No magic brought about this development and no magic will ever do so. We now intend to introduce more changes in an orderly and a transparent manner. We will always go for reforms that carry the mandate of Kenyans and reforms that will improve the welfare of Kenyans in real terms, not mere rhetoric or unattainable promises.

As we continue to work out our political future, we should, therefore, guard against any excesses that might destroy what we have painstakingly built for the last 28 years of our independence. Our children and the generations thereafter look to us to create a peaceful and a stable environment on which they will build their future. We have no better gift for them.”

## A Review of the Last Six Months

*Following is the full text of the testimony delivered by the US assistant secretary of state for African affairs, Mr. Herman Cohen, when he appeared before the House of Commons' Africa sub-committee and addressed specific issues concerning US policy on Kenya.*

“On December 8, 1991, the government of Kenya authorised multiple parties. Some six months into this new era of multipartyism, Kenya's record on human rights and democracy remains mixed. There have been genuine advances, but also serious setbacks: I will review both in turn.

The first key advance was the government decision, after lengthy opposition, to authorise multiple parties. Eight opposition parties have been registered, and the opposition has held numerous mass rallies. Equally positive is the government's stated commitment to hold free and fair elections within the constitutional time frame. The constitution requires the government to hold elections no later than February, 1993, although it may call early elections before then. In June, the government began registering new voters, traditionally the prelude to general elections. Moreover, the government has agreed that Commonwealth observers can

monitor the elections, and in recent months it has released key opponents from jail.

Simultaneously, however, negative developments have been undermining the progress achieved. Harassment of the opposition is an on-going problem; several opposition politicians have been charged by the government with rumour-mongering for their public comments. The government is preventing opposition parties from opening local offices and creating obstacles to the holding of public rallies.

The government is also harassing the press. Six editors and journalists currently face sedition charges, and last March, the police brutally clubbed and tear-gassed peaceful protestors in Nairobi, including mothers protesting the detention of their sons. Also worrisome are attacks by unidentified thugs on opposition leaders. Several leaders have been assaulted and injured. The authorities have made no apparent effort to identify and arrest the perpetrators.

and economic reform in Kenya, we decided, with other donors, to withhold fast-disbursing assistance to Kenya. The United States withheld \$28 million of its planned FY92 economic development to Kenya. Progress remains too modest, and the setbacks too profound, to warrant releasing these funds at this time. Significant additional progress is required. We are, however, prepared to provide, in concert with the other donors, election assistance to help Kenya hold genuinely free and fair elections.

We are urging the government to create a climate conducive to truly free and fair elections. This includes announcing a firm election date, thus eliminating a key element of uncertainty; it also means creating a level playing field by stopping harassment of the opposition and ending the ethnic violence.

The government should also move to ensure that the election commission has the confidence of a broad spectrum of the Kenyan society. The recent appointment of new commission members who enjoy widespread respect is a step in the right direction, which should be continued. We are also urging the government and the opposition alike to move beyond the rhetoric of confrontation... to embrace dialogue, thus ensuring a successful substantive transition to democracy.

In this regard, we believe the opposition call to boycott voter registration is ill-advised. There are irregularities in the registration, and the government should extend the registration period beyond one month, which is insufficient to get the job done. But it is still unclear whether the irregularities are a deliberate attempt at fraud or the result of poor organisation. Unless there is widespread registration, many abuses will go undocumented, making it difficult to determine whether there is truly a systematic attempt at fraud. And Kenyans who fail to register will lose any say in the choice of Kenya's leaders in the event of free and fair elections. The government, for its part, should move promptly to address effectively the complaints about the fairness of the registration process and the composition of the election commission.

Besides these political issues, I must mention two other matters that demand attention. One is the drought that is

The most disquieting development, however, has been the recent ethnic violence in western Kenya. It has claimed hundreds of lives, left thousands homeless, and displaced over 100,000 persons. Many observers, including church leaders, believe the government is behind these attacks. While this cannot be confirmed, it does appear that, at first, security forces did little to stop the violence. In the past few weeks there appears to have been a change in the government's attitude: security forces have begun responding more effectively to the communal violence, which has decreased. The attorney-general and the opposition have begun to meet and hopefully a broader government-opposition dialogue on the election process and procedures will ensue.

Despite the setbacks, Kenya is more democratic today than six months ago under one-party rule. But more progress is needed for democracy and respect for human rights to take root firmly. US policy towards Kenya is to urge it to follow the path to a fully democratic and open society, the key to which is free and fair elections. We are urging the government to hold such elections soon and to accept widespread monitoring by international and domestic election observers. This can best ensure the election outcome is fully democratic and credible.

In November, 1991, to underscore our concern about the need for political

afflicting Kenya. The UN estimates that almost one million Kenyans will require food assistance due to drought. In the worst hit areas of the north-east, malnutrition rates among children under five are as high as 72 per cent — with 28 per cent of those categorised as acutely malnourished. These shocking statistics parallel conditions in some parts of war-torn Somalia. The international community is now mobilising assistance. The US government has committed \$700,000 in disaster assistance funds to move food by air and road. We are working on providing 6,000 MT of blended foods, worth over \$3.4 million, as soon as possible. We will continue to work with other donors and seek additional resources for food and non-food relief for those suffering as a result of

the drought.

Before ending my comments on Kenya, I must underscore our concern about the influx of refugees from Somalia, Ethiopia, and Sudan. In less than a year, the number of refugees in Kenya has soared from under 50,000 to over 300,000. To its great credit, Kenya, previously a reluctant host of refugees, has generously accepted the recent inflows and is co-operating well with international relief organisations. But it cannot cope by itself with the burden. In response to the crisis, we have given \$8.5 million to the UNHCR's Emergency Appeal for Kenya. We have also provided funds to NGOs such as Care and the International Rescue Committee to work with the UNHCR in assisting refugees in Kenya. ■

# VOTE FOR STABILITY IN KENYA. VOTE FOR PRESIDENT MOI THE CHAMPION OF WANANCHI.

Our President is a man of the people. You've seen him visit every corner of Kenya. You've seen him share in the joy of fellow Kenyans at weddings, birthdays and cultural festivals. And share their sorrows at funerals. No other Presidential candidate is so at home with *all* the people and *all* the communities of Kenya.

He rescued the life savings of thousands of wananchi who nearly lost it through investing in land buying companies who wouldn't keep their promises.

He expanded bed facilities and government hospitals throughout Kenya by building Nyayo wards.

He arranged training and credit facilities for Jua Kali entrepreneurs and so helped create jobs in many rural areas.

He established the Nyayo Bus Service which immediately reduced transport congestion in our cities and towns.



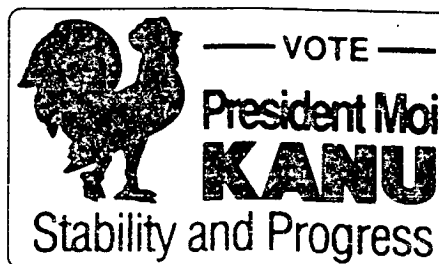
*President Moi presents a bicycle to one of the best tobacco farmers in Fongo, South Nyanza.*

Not a week passes by without President Moi visiting a school, encouraging the pupils and reminding them of the days when he was a teacher. He even introduced the school milk scheme.

President Moi has personally helped raise hundreds of millions of shillings in Harambee donations for the poor and disabled.

We need a leader of great strength of character to care for all Kenyans, despite his high position and its demands. A man like President Moi.

So, on 29 December, vote for the only Presidential candidate who has shown complete commitment to wananchi. Vote for the only person who enjoys wide national support.



Vote for strong and trusted leadership and continued stability.

Vote for President Moi.





# Spot the difference...

Parties representing *some* parts of Kenya with candidates standing in only *some* seats:

Party representing *all* parts of Kenya, with candidates standing in *every* seat:

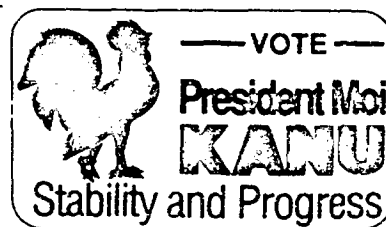
	% of nation covered*
PICK	15.4 %
FORD-Asili	75.0 %
KENDA	0.5 %
DP	81.4 %
SDP	1.1 %
FORD-Kenya	73.4 %
KNC	26.1 %
KSC	0.4 %

% of nation covered\*

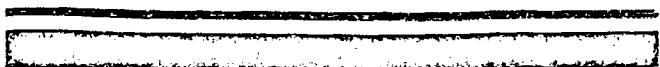
# KANU 100%

**...The Difference is UNITY.  
The Reason is KANU:  
The only party whose  
tribe is Kenyan.**

**On 29 December, vote for strong and steady leadership and continued unity.**



\*Source: Electoral Commission



**NEMU**  
**NATIONAL ELECTION MONITORING UNIT**

**IT'S A PATRIOTIC DUTY TO CRITICISE**

The National Election Monitoring Unit (NEMU) strongly denies any imputation that it is partisan with respect to the politics of the day or that it is promoting any agenda outside the legitimate task of monitoring the forthcoming general elections with a view to ensuring that they are free and fair. We feel compelled to affirm this position as a response to press reports attributed to the Chairman of the Electoral Commission, Mr. Justice Z.R. Chesoni.

It had been reported in the print media that Mr. Justice Chesoni had been irked by a statement by an election monitor of the International Commission of Jurists (Kenya Section) in Masinga, Machakos District, to the effect that the presiding officers in that area were members of the Youth for Kanu '92 and that the Electoral Commission appointed them fully aware of this fact.

The position is that the particular election monitor, Mr. Pius Kimoni, was airing his own views which were in no way endorsed by the NEMU Secretariat in Nairobi.

We are currently investigating the authenticity of the press reports as well as the validity of the alleged claim before making our position known.

It must, however, be stated that it is to be expected that the freedom of speech by citizens is respected especially in this era of multiparty democracy. Thus, statements on various national issues should not be seen as sinister moves to undermine or besmirch anybody for Kenyans must now accept that it is a patriotic duty to criticise where necessary in the best interests of our beloved country.

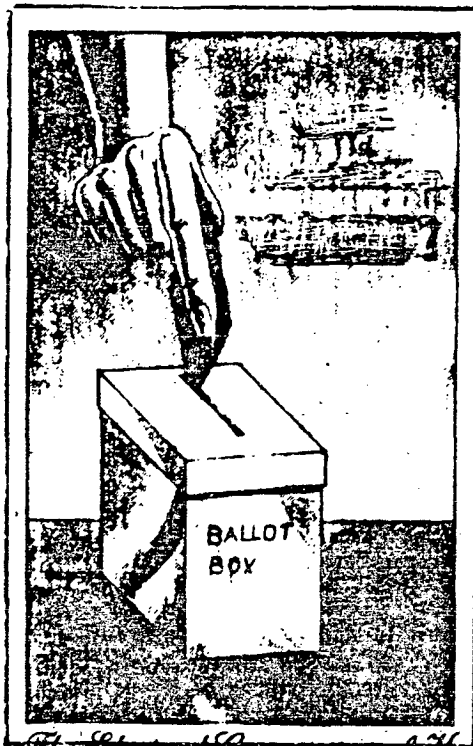
As an aside, it ought to be acknowledged that politics is not a preserve of a special breed of Kenyans but a part of every aspect of our life, a reality which is the very justification of a civil society and which Kenyans are trying to achieve.

NEMU consists of respected organisations whose major concern is the protection and promotion of human rights and democratic development. These organisations are the National Ecumenical Civic Education Programme (NECEP), the Professionals Committee for Democratic Change (PCDC), the International Federation of Women Lawyers (FIDA) Kenya Chapter, and the International Commission of Jurists (Kenya Section).

The organisations are guided by the noble objective of serving the people of Kenya regardless of their political affiliation, sex, tribe or race.

Grace Githu,  
NATIONAL CO-ORDINATOR,  
NATIONAL ELECTION MONITORING UNIT.

The best Christmas gift you can give this year is your vote. Vote for the candidate of your choice.



*The Electoral Commission of Kenya*

*wishes you*

*a Merry Christmas and a Prosperous New Year*

ELECTORAL COMMISSION OF KENYA  
ANNIVERSARY TOWERS, 6TH FLOOR  
P.O. BOX 45371, NAIROBI TEL. 225979/213533/224216

## NUMBER OF PARLIAMENTARY CANDIDATES BY PROVINCES

	NAIROBI	COAST	N/EASTERN	EASTERN	CENTRAL	R/VALLEY	WESTERN	NYANZA	TOTAL
TOTAL SEATS	8	20	10	32	25	44	20	29	188
KANU	8	20	10	32	25	44	20	29	188
D.P.	8	19	9	32	24	27	18	16	153
FORD-A	8	17	9	29	24	22	18	14	141
FORD-K	8	17	8	27	14	18	17	29	138
K.N.C.	6	4	2	11	13	5	2	3	46
PICK	5	1	1	4	5	6	3	5	30
K.S.C.	1	-	2	3	-	-	-	3	9
KENDA	-	-	-	-	4	-	-	-	4
SDP	1	-	-	-	-	-	1	-	2
LPD	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL CANDIDATES</b>	<b>45</b>	<b>78</b>	<b>41</b>	<b>138</b>	<b>109</b>	<b>122</b>	<b>79</b>	<b>99</b>	<b>711</b>

The Weekly Review, December 25, 1992

## Projected presidential vote by province

Province	Registered Voters	Projected turnout	Moi	Kibaki	Matiba	Odinga
Nairobi	674,564	505,900 (75%)	50,500 (10%)	182,100 (36%)*	197,300 (39%)*	75,900 (15%)
Coast	660,211	490,800 (74%)	160,100 (32%)*	144,000 (29%)*	71,500 (14%)	115,000 (23%)
N/Eastern	141,069	84,600 (60%)	33,800 (40%)*	16,900 (20%)	16,900 (20%)	16,900 (20%)
Eastern	1,230,081	926,600 (75%)	298,800 (32%)*	367,500 (39%)*	187,400 (20%)	73,200 (07%)
Central	1,209,054	906,800 (75%)	18,100 (02%)	380,800 (43%)*	435,400 (45%)*	18,100 (02%)
R/Valley	1,896,028	1,365,000 (73%)	819,060 (60%)*	191,000 (14%)	177,400 (13%)	163,800 (12%)
Western	947,575	710,700 (75%)	326,800 (46%)*	85,300 (12%)	128,000 (18%)	163,400 (23%)
Nyanza	1,197,772	898,300 (75%)	248,000 (27%)*	50,100 (06%)	29,000 (03%)*	571,300 (63%)*
<b>Totals</b>	<b>7,956,354</b>	<b>5,888,700 (74%)</b>	<b>1,955,100 (33%)</b>	<b>1,417,600 (24%)</b>	<b>1,242,900 (21%)</b>	<b>1,196,700 (20%)</b>

\* An asterisk indicates where the candidate attains 25 per cent of the vote cast in the province

NB: The projected votes attained and the percentages have been rounded off

NNB: The base rate was 75 per cent except in the North Eastern Province and adjoining areas in Coast and Eastern provinces, and the northern reaches of the Rift Valley Province, where it was 60 per cent. The averaging out explains the slightly lower projected turnout in those provinces.

## Presidential Vote by Province

	Daniel arap Moi	Kenneth Matiba	Mwai Kibaki	Oginga Odinga	Chibule wa Tsuma	George Anyona	John Harun	Mukaru Ng'ang'a	Registered Voters	Turnout (%)
Nairobi	62,410 (16%)	165,553 (44%)	69,715 (18%)	75,888 (20%)	569	560	342	473	674,564	375,465 (56%)
Coast	188,296 (62%)	33,399 (11%)	32,201 (10%)	42,796 (14%)	5,037	985	354	277	660,211	303,345 (48%)
N/Eastern	46,420 (72%)	7,188 (11%)	3,259 (5%)	5,084 (8%)	18	21	24	10	141,069	62,025 (51%)
Eastern	290,372 (37%)	79,436 (10%)	392,481 (50%)	13,673 (2%)	4,633	1,611	832	1,743	1,230,081	784,781 (65%)
Central	21,918 (2%)	630,194 (60%)	373,147 (35%)	10,668 (1%)	3,293	1,908	633	1,111	1,209,054	1,042,871 (86%)
R/Valley	981,488 (71%)	214,727 (16%)	98,302 (7%)	75,465 (5%)	857	1,184	948	546	1,896,028	1,373,517 (76%)
Western	219,187 (39%)	214,060 (38%)	14,404 (2%)	98,822 (17%)	681	1,175	5,553	3,437	947,575	578,416 (61%)
Nyanza	117,554 (15%)	10,299 (1%)	51,998 (6%)	581,490 (75%)	305	6,809	1,763	930	1,197,772	773,562 (67%)
<b>Total</b>	<b>1,927,640</b>	<b>1,354,856</b>	<b>1,035,507</b>	<b>903,886</b>	<b>15,393</b>	<b>14,253</b>	<b>6,449</b>	<b>8,527</b>	<b>7,956,354</b>	<b>5,293,982</b> <b>(66%)</b>

THE NATIONAL ASSEMBLY

# The Reality of Ethnic Politics

If last week's general election results were a statement about the reality of ethnic politics in Kenya, the seventh parliament will be a living example of that phenomenon. A tribal headcount of the newly elected MPs only illustrates further the fact that President Daniel arap Moi and Kanu's victory in the polls were the result of a tacit alliance by Kenya's small tribes against the country's two largest tribes, the Kikuyu and the Luo, who were represented in the presidential race by Messers. Kenneth Matiba, Mwai Kibaki and Oginga Odinga. Thus, Kanu has ended up with the widest geographical representation in the country, and has MPs from every region other than Central Province and Luoland. In contrast, the MPs from the opposition parties are predominantly from the tribes of the party leaders. Kanu MPs for instance, are from 21 different ethnic groups, yet all the opposition MPs combined are from 10 tribes alone. At the other end of the scale from Kanu is Matiba's Ford Asili which, despite being the party with the second highest number of parliamentary seats in the country, is composed of MPs from only 3 tribes, Kikuyu, Luhya and Kamba.

In as far as a party being dominated by the tribe of its leader goes, Kanu's wide geographical spread also sets it apart from its rivals. For instance, Kanu MPs from President Moi's Kalenjin tribe

<u>Kanu</u>	<u>Ford K</u>	<u>D.P.</u>	<u>Ford Asili</u>
Kalenjin 10(20%)	Luo 19 (61%)	Kikuyu 12(52%)	Kikuyu 21(67%)
Kamba 12	Luhya 5	Meru 4	Luhya 9
Somali 9	Kisii 2	Kamba 4	Kamba 1
Luhya 7	Digo 2	Embu 2	
Kisii 6	Meru 1	Kisii 1	
Maasai 6	Kikuyu 1		
Boran 6	Somali 1		
Giriama 4			
Taita 3			
Pokot 3			
Turkana 3			
Arab 2			
Pokomo 2			
Samburu 2			
Digo 2			
Meru 2			
Asian 1			
Duruma 1			
Bohra 1			
Kuria 1			
Greek 1			

I. F. R. A.  
P. O. Box 58480  
Nairobi Kenya

The Weekly Review, January 8, 1993

## Building a Better Kenya

The following is the full text of President Moi's speech upon his swearing in

**"M**y fellow Kenyans, I greet you all, wherever you may be today. Thank you for the trust and confidence you have bestowed on me. You have made your choice and your choice is clear. I accept the onerous responsibility you have of your own free will placed on my shoulders: to lead and guide the management of the affairs of our country for the next five years. I, too, take the challenge without let or hindrance and promise to do my best in the service to all Kenyans, and I mean all Kenyans.

Today is not only a victory for those candidates who won, but a victory for all the people of Kenya. It is a victory for democracy and a confirmation that Kenyans are able to manage their own affairs, well and in a peaceful manner. I thank you most sincerely. You should be proud of what you have accomplished as a nation and as a people. Congratulations.

This election has opened a new chapter in the history of our nation, with the election of representatives of several parties to parliament. These parliamentarians have been chosen by the people and the people expect to be served well. That kind of service can only be found in a person committed to the welfare of the people who elected him or her. The Kanu government, on its part, will continue to initiate social and economic programmes for the benefit of all Kenyans. I, therefore, expect the seventh parliament to seriously deliberate on issues and pass legislation and

motions that will enhance the growth of our national economy.

Kenyans, I am sure, are tired of statements intended to only attract emotional feelings with no tangible economic gains. In the just ended campaign period, statements were made that aroused a variety of reactions and emotions. That period is now behind us. Let us get on with the business of nation-building. In this respect, I call upon members of the opposition to take into heart, and seriously too, that they have a job to do; a job to offer useful contribution in parliament with the sole aim of building a better Kenya. That is my challenge to them. And to the Kanu members of parliament, I urge them to remain united and to even work harder in order to better the lives of Kenyans. Let that be your only vision and objective for Kenya.

In concluding, I must take this opportunity to thank most heartily all those men and women, the youth and the children who worked tirelessly day and night to ensure that Kanu and myself won the historic multi-party elections. I would not forget to thank you for your steadfast support through prayer, sacrifice, goodwill and best wishes. Thank you for that support.

Finally and to all Kenyans, leaders and citizens, I wish with humility to urge you to be loyal and patriotic to your motherland. This is my wish and prayer for Kenyans and the country I love most — peace and prosperity.

### Kenya

## Parliament: The Regional Spread

#### NAIROBI

- 1. MAKADARA
- 2. KAMUKUNJI
- 3. STAREHE
- 4. LANGATA
- 5. DAGORETTI
- 6. WESTLANDS
- 7. MATHARE
- 8. EMBAKASI

#### COAST PROVINCE

- 9. CHANGAMWE
- 10. KISAUNI
- 11. LIKONI
- 12. MVITA
- 13. MSAMBWENI
- 14. MATUGA
- 15. KINANGO
- 16. BAHARI
- 17. KALOLENI
- 18. GANZE
- 19. MALINDI
- 20. MAGARINI
- 21. GARSEN
- 22. GALOLE
- 23. LAMU EAST
- 24. LAMU WEST
- 25. TAVETA
- 26. WUNDANYI
- 27. MWATATE
- 28. VOI

#### NORTH-EASTERN PROVINCE

- 29. DUJIS
- 30. LAGDERA
- 31. FAFI
- 32. IJARA
- 33. WAJIR EAST
- 34. WAJIR SOUTH
- 35. WAJIR WEST
- 36. MANDERA WEST
- 37. MANDERA CENTRAL
- 38. MANDERA EAST
- 39. MOYALE
- 40. NORTH HORN
- 41. SAKU
- 42. LAISAMIS
- 43. ISIOLO NORTH
- 44. ISIOLO SOUTH

#### EASTERN PROVINCE

- 45. IGEMBE
- 46. NTONYIRI
- 47. TIGANIA
- 48. NORTH IMENTI
- 49. CENTRAL IMENTI
- 50. SOUTH IMENTI
- 51. NITHI
- 52. THARAKA
- 53. RUNYENJES
- 54. SIAKAGO
- 55. GACHOKA
- 56. KITUI NORTH
- 57. KITUI CENTRAL
- 58. KITUI WEST
- 59. MUTITO
- 60. MUTOMO

#### MASINGA

- 61. MASINGA
- 62. YATTA
- 63. KANGUNDO
- 64. KATHIANI
- 65. MACHAKOS TOWN
- 66. MBOONI
- 67. MWALA
- 68. KILOME
- 69. MAKUENI
- 70. KIBWEZI

#### CENTRAL PROVINCE

- 71. KINANGOP
- 72. KIPPIRI
- 73. NDARAGWA
- 74. TETU
- 75. KIENI
- 76. MATHIRA
- 77. OTHAYA
- 78. MUKURWEINI
- 79. NYERI TOWN
- 80. MWEA
- 81. GICHUGU
- 82. NDIA
- 83. KANGEMA
- 84. KIHARU
- 85. KIGUMO
- 86. MAKUYU
- 87. KANDARA
- 88. GATANGA
- 89. GATUNDU
- 90. JUJA
- 91. GITHUNGURI
- 92. KIAMBAA
- 93. KIKUYU
- 94. LIMURU
- 95. LARI

#### RIFT VALLEY PROVINCE

- 96. TURKANA NORTH
- 97. TURKANA CENTRAL
- 98. TURKANA SOUTH
- 99. KACHELIBA
- 100. KAPENGURIA
- 101. SIGOR
- 102. SAMBURU WEST
- 103. SAMBURU EAST
- 104. KWANZA
- 105. SABOTI
- 106. CHERANGANI
- 107. ELDORET NORTH
- 108. ELDORET EAST
- 109. ELDORET SOUTH
- 110. KERIO EAST
- 111. KERIO WEST
- 112. KERIO CENTRAL
- 113. KERIO SOUTH
- 114. MOSOP
- 115. ALDAI
- 116. TINDERET
- 117. BARINGO EAST
- 118. BARINGO NORTH
- 119. BARINGO CENTRAL
- 120. BARINGO SOUTH
- 121. LAIKIPIA WEST
- 122. LAIKIPIA EAST
- 123. NAKURU EAST
- 124. NAKURU TOWN
- 125. MOLO

#### RONGAI

- 126. RONGAI
- 127. NAKURU NORTH
- 128. NAROK WEST
- 129. NAROK NORTH
- 130. NAROK SOUTH
- 131. KAJIADO NORTH
- 132. KAJIADO CENTRAL
- 133. KAJIADO SOUTH
- 134. BOMET
- 135. CHEPALUNGU
- 136. KONOIN
- 137. BURET
- 138. BELGUT
- 139. KIPKELION

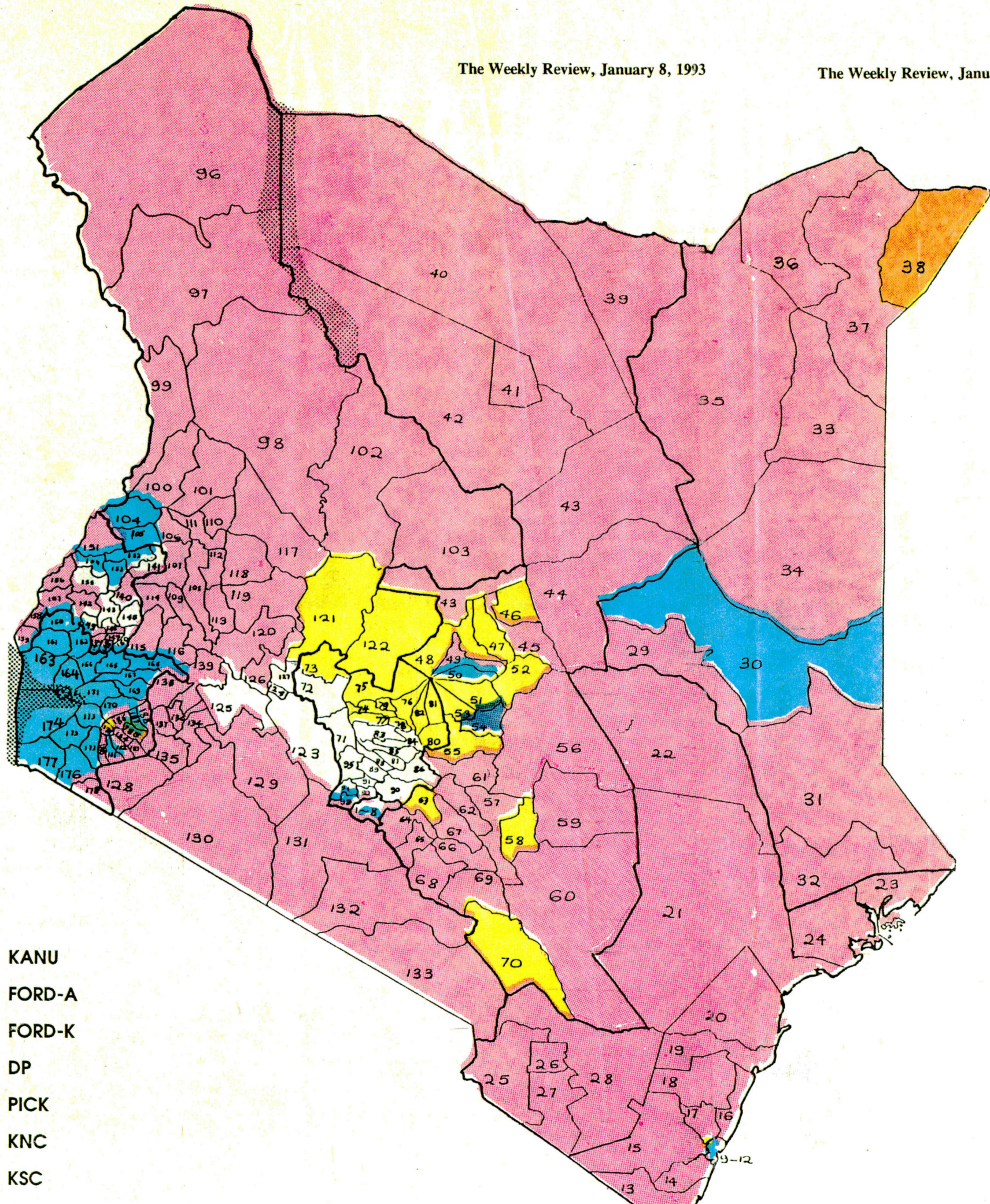
#### WESTERN PROVINCE

- 140. MALAVA
- 141. LUGARI
- 142. MUMIAS
- 143. LURAMBI
- 144. EMUHAYA
- 145. SHINYALU
- 146. IKOLOMANI
- 147. SABATIA
- 148. VIHIGA
- 149. BUTERE
- 150. HAMISI
- 151. MT. ELGON
- 152. KIMILILI
- 153. WEBUYE
- 154. SIRISIA
- 155. KANDUYI
- 156. AMAGORO
- 157. NAMBALE
- 158. SAMIA
- 159. BUNYALA

#### NYANZA PROVINCE

- 160. UGENYA
- 161. ALEGO
- 162. GEM
- 163. BONDO
- 164. RARIEDA
- 165. KISUMU TOWN
- 166. KISUMU RURAL
- 167. NYANDO
- 168. MUHORONI
- 169. NYAKACH
- 170. KASIPUL-KABONDO
- 171. KARACHUONYO
- 172. RONGO
- 173. RANGWE
- 174. MBITA
- 175. NDHIWA
- 176. MIGORI
- 177. NYATIKE
- 178. KURIA
- 179. BONCHARI
- 180. SOUTH MUGIRANGO
- 181. BOMACHOGE
- 182. BOBASI
- 183. NYARIBARI MASABA
- 184. NYARIBARI CHACHE
- 185. KITUTU MASABA
- 186. KITUTU CHACHE
- 187. WEST MUGIRANGO
- 188. NORTH MUGIRANGO/BORABU

- KANU
- FORD-A
- FORD-K
- DP
- PICK
- KNC
- KSC





# BIBLIOGRAPHIE

---

## OUVRAGES

– *d'ordre général*

- BADIE (B.) : *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris. Fayard. 1992.
- BADIE (B.) ; HERMET (G.) : *Politique Comparée*. Paris. Presses Universitaires de France. 1990.
- BADIE (B.) ; SMOUTS (M.-Cl.) : *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz. 1992.
- BALANDIER (G.) : *Anthropologie politique*. Paris. Presses Universitaires de France. 1978 (3<sup>e</sup> édition).
- BRAUD (P.) : *Sociologie politique*. Paris. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence. 1992.
- CURRY (R.L.Jr); WADE (L.L.) : *A Theory of Political Exchange. Economic Reasonings in Political Analysis*. Englewood Cliffs. Prentice Hall. 1968.
- DOBRY (M.) : *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. 1986.
- DOWNS (A.) : *An Economic Theory of Democracy*. New York. Harper and Row. 1957.
- EISENSTADT (S.N.); LEMARCHAND (René) : *Political Clientelism, Patronage and Development*. Londres. Sage Publications. 1981.
- EISENSTADT (S.N.); RONIGER (L.) : *Patrons, Clients and Friends. Interpositional Relations and the Structure of Trust in Society*. Cambridge. Cambridge University Press. 1984.
- GAXIE (D.); LEHINGUE (P.) : *Enjeux municipaux*. Paris. Presses Universitaires de France. 1984.
- GERSTLE (J.) : *La communication politique*. Paris. Presses Universitaires de France. 1992.

- HARROP (M.) ; MILLER (W.L.) : *Elections and Voters. A comparative Introduction*. Londres. Macmillan. 1987.
- HERMET (G.) : *Sociologie de la Construction démocratique*. Paris. Economica. 1986.
- HERMET (G.) ; LINZ (J.) ; ROUQUIE (A.) : *Des élections pas comme les autres*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. 1978.
- ILCHMAN (A.) ; UPHOFF (N.) : *The Political Economy of Change*. Chicago. Chicago University Press. 1971.
- JACKSON (R.H.) : *Quasi-States, Sovereignty, International Relations and the Third World*. Cambridge. Cambridge University Press. (Cambridge Studies in International Relations n°12). 1990.
- LAGROYE (J.) : *Sociologie Politique*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz. 1991.
- LAIDI (Z.) (sous la direction de) : *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*. Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Berg Publishers. 1992.
- MARIN (B.) (sous la direction de) : *Generalized Political Exchange. Antagonistic Cooperation and Integrated Policy Circuits*. Francfort-sur-le-Main / Boulder. Campus Verlag / Westview Press. (European Centre for Social Welfare Policy and Research, Volume 4). 1990.
- OLSON (M.) : *Logique de l'action collective*. Paris. Presses Universitaires de France. 1978.
- RIVIERE (C.) : *Les liturgies politiques*. Paris. Presses Universitaires de France. 1988.
- ROSENAU (J.) : *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*. Londres / New York. Harvester Wheatsheaf / Princeton University Press. 1990.
- WALDMAN (S.) : *Foundations of Political Action. An Exchange Theory of Political Action*. Boston. Little, Brown and Company. 1972.

- sur l'Afrique

- ALUKO (O.) (sous la direction de) : *The Foreign Policy of African States*. Londres. Hodder and Stoughton. 1977.
- : *Africa and the Great Powers in the 1980s*. Lanham / New York / Londres. University Press of America. 1987.
- ALUKO (O.) ; SHAW (T.M.) (sous la direction de) : *The Political Economy of African Foreign Policy*. Aldershot. Gower. 1984.
- ANDERSON (W.B.) : *The Church in East Africa. 1840-1974*. Dodoma. Central Tanganyika Press. 1977.
- BAKARY (T.D.) : *Les élites africaines au pouvoir. Problématique, méthodologie, état des travaux*. Bordeaux. Centre d'Etude d'Afrique Noire. Fondation Nationale des Sciences Politiques. (Bibliographies du C.E.A.N. n°2/3). 1990.



- LAIDI (Z.) : *Les contraintes d'une rivalité. Les superpuissances et l'Afrique. 1960-1985.* Paris. La Découverte. 1986.
- MARTIN (D.-C.) : *La découverte des cultures politiques. Esquisse d'un approche comparatiste à partir des expériences africaines.* Paris. Centre d'Etudes et de Recherches Internationales. Fondation Nationale des Sciences Politiques. (Les cahiers du C.E.R.I n°2). 1992.
- MBEMBE (A.) : *Afriques indociles. Christiannisme, pouvoir et Etat en société post-coloniale.* Paris. Karthala. 1988.
- MEDARD (J.-F.) (sous la direction de) : *Etats d'Afrique Noire. Formations, mécanismes et crise.* Paris. Karthala. 1992.
- MOYO (J.N.) : *The politics of Administration. Understanding Bureaucracy in Africa.* Harare. SAPES Books. 1992.
- NWABUEZE (B.O.) : *Constitutionalism in the Emergent States.* Londres. C. Hurst & Company. 1981 (3<sup>e</sup>édition).
- PETERSEN (K.H.) (sous la direction de) : *Religion, Development and African Identity.* Uppsala. Scandinavian Institute of African Studies. (Seminar Proceedings n°17). 1987.
- SHIVJI (I.G.) : *Limits of Legal Radicalism.* Dar-es-Salaam. Faculty of Law. 1986.
- SHIVJI (I.G.) (sous la direction de) : *State and Constitutionalism. An African Debate on Democracy.* Harare. SAPES Books. (Human Rights and Constitutionalism Series n°1). 1991.
- TANGRI (R.) : *Politics in Sub-Saharan Africa.* Londres / Porsmouth. James Currey/ Heinemann. 1985.
- TERRAY (E.) (sous la direction de) : *L'Etat contemporain en Afrique.* Paris. L'Harmattan. 1987.
- WOODWARD (D.) : *Debt, Adjustment and Poverty in Developing Countries.* Londres. Pinter. 1992.
- CENTRE d'ETUDE d'AFRIQUE NOIRE ; CENTRE d'ETUDES ET DE RECHERCHES INTERNATIONALES : *Aux urnes l'Afrique. Elections et pouvoir en Afrique noire.* Bordeaux / Paris. Pedone. 1978.

- sur le Kenya en particulier

- BARKAN (J.D.) ; OKUMU (J.J.) (sous la direction de) : *Politics and Public Policy in Kenya and Tanzania.* New York. Praeger. 1979.
- BERG-SCHLOSSER (D.) : *Tradition and Change in Kenya. A Comparative Analysis of Seven Major Ethnic Groups.* Paderborn. Ferdinand Schöningh. (Internationale Gegenwart, Band n°3). 1984.
- BERMAN (B.) : *Control and Crisis in Colonial Kenya. The Dialectic of Domination.* Londres / Nairobi / Athens. James Currey / Heinemann Kenya / Ohio University Press. (Eastern African Studies). 1990.
- BERMAN (B.) ; LONSDALE (J.) : *Unhappy Valley. Conflict in Africa and Kenya. Book one (State and Class); Book two (Violence and Ethnicity).* Londres / Nairobi / Athens. James Currey / Heinemann Kenya / Ohio University Press. 1992.

- BIENEN (H.) : *Kenya : The Politics of Participation and Control*. Princeton. Princeton University Press. 1974.
- BOURMAUD (D.) : *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*. Paris. Karthala. 1988.
- BUIJTENHUIJS (R.) : *Le mouvement Mau Mau. Une révolte paysanne et anti-coloniale en Afrique noire*. La Haye. Mouton. 1971.  
: *Mau Mau : Twenty Years After. The Myth and the Survivors*. La Haye. Mouton. (Afrika Studiecentrum, Communications n°4). 1973.
- DAUCH (G.) ; MARTIN (D.-C.) : *L'héritage de KENYATTA. La transition politique au Kenya. 1975-1982*. Paris / Aix. L'Harmattan / Presses Universitaires d'Aix-Marseille. 1985.
- GERTZEL (C.) : *The Politics of Independent Kenya. 1963-1968*. Nairobi / Londres. East African Publishing House / Heinemann. 1970.
- GODIA (G.) : *Understanding Nyayo. Principles and Policies in Contemporary Kenya*. Nairobi. Transafrica. 1984.
- GRIGNON (F.) : *Multipartisme et compétition pour le pouvoir en République du Kenya. Réflexions sur les contradictions d'une ouverture politique*. Mémoire de DEA d'Etudes Africaines. Université de Paris I. 1992.
- HAZLEWOOD (A.); HOLTHAM (G.) : *Aid and Inequality in Kenya : British Development Assistance to Kenya*. Londres. Croom Helm. 1976.
- KARIMI (J.); OCHIENG (P.) : *The KENYATTA Succession*. Nairobi. Transafrica. 1980.
- KIBWANA (K.) (sous la direction de) : *Law and the Administration of Justice in Kenya*. Nairobi. I.C.J-Kenya Section. 1992.
- KITCHING (G.) : *Class and Economic Change in Kenya. The Making of an African Petite-Bourgeoisie. 1905-1970*. New Haven / Londres. Yale University Press. 1980.
- LEONARD (D.K.) : *African Successes. Four Public Managers of Kenya Rural Development*. Los Angeles / Berkeley. University of California Press. 1991.
- LEYS (C.) : *Underdevelopment in Kenya. The Political Economy of Neo-Colonialism. 1964-1971*. Londres. Heinemann. 1975.
- MACHARIA (K.wa); MAINA (K.) : *MATIBA : Let the People Decide*. Nairobi. BERISCO. 1992.
- OGOT (B.A.) : *Historical Dictionary of Kenya*. Londres. The Scarecrow Press. 1981.
- OCHIENG (P.) : *I Accuse the Press. An Insider's View of the Media and Politics in Africa*. Nairobi. Initiatives Publishers. 1992.
- OCHIENG' (W.R.) : *A Modern History of Kenya. 1895-1988*. Londres / Nairobi. Evans Brothers Limited. 1989.
- OJWANG (J.B.) : *Constitutional Development in Kenya. Institutional Adaptation and Social Change*. Nairobi. Acts Press. (African Centre for Technology Studies). 1990.
- ORUKA (H.O.) : *Odinga ODINGA. His Philosophy and Beliefs*. Nairobi. Initiatives Publishers. 1992.
- SCHATZBERG (M.G.) (sous la direction de) : *The Political Economy of Kenya*. New York. Praeger Publishers. 1987.

-THROUP (D.W.) : *Economic and Social Origins of mau Mau. 1945-1953.* Londres/ Nairobi / Athens. James Currey / Heinemann Kenya / Ohio University Press. 1988.

-INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS : *Law and Society.* Nairobi. I.C.J-Kenya Section. 1989.

## ARTICLES

— *d'ordre général*

-ARDIGO (A.) : "The Moral Question and Legitimation". *Current Sociology.* Volume 35. n°2. été 1987. pp29-40.

-BADIE (B.) : "Démocratie et religion : logiques culturelles et logiques de l'action". *Revue Internationale des Sciences Sociales.* Août 1991. n°129. pp545-555.

: "L'Etat en développement". *L'Année Sociologique.* Volume 42. 1992. pp207-225.

-BALANDIER (G.) : "Le politique des anthropologues". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 1.* Paris. Presses Universitaires de France. 1985. pp309-334.

-BOURRICAUD (F.) : "Legitimacy and Legitimation". *Current Sociology.* Volume 35. n°2. été 1987. pp57-67.

-BAYART (J.-F.) : "L'énonciation du politique". *Revue Française de Science Politique.* Volume 35. n°3. juin 1985. pp343-373.

-BELLAH (R.N.) : "Legitimation Processes in Politics and Religion". *Current Sociology.* Volume 35. n°2. été 1987. pp89-99.

-BIRNBAUM (P.) : "L'action de l'Etat. Différenciation et dédifférenciation". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 3* Paris. Presses Universitaires de France. 1985. pp643-681.

-BRAUD (P.) : "Du pouvoir en général au pouvoir en politique". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 1.* Paris. Presses Universitaires de France. 1985. pp335-393.

-CHARLOT (J.); CHARLOT (M.) : "L'interaction des groupes politiques". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 3.* Paris. Presses Universitaires de France. 1985. pp497-536.

-CHAZEL : "La mobilisation politique. Problèmes et dimensions". *Revue Française de Science Politique.* Volume 25. n°3. juin 1975. pp502-516.

-CIPRIANI (R.) : "The Sociology of Legitimation : An Introduction". *Current Sociology.* Volume 35. n°2. été 1987. pp1-20.

-FERRAROTTI (F.) : "Legitimation, Representation and Power". *Current Sociology.* Volume 35. n°2. été 1987. pp21-27.

- FRASER (J.) : "Legitimacy and Political Processes". *Current Sociology*. Volume 35. n°2. été 1987. pp119-126.
- GELLNER (E.) : "La société civile dans une perspective historique". *Revue Internationale des Sciences Sociales*. Août 1991. pp527-544.
- HERMET (G.) : "Les fonctions politiques des organisations religieuses dans les régimes à pluralisme limité". *Revue Française de Science Politique*. Volume 23. n°3. juin 1973. pp439-473.
- : "L'autoritarisme". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 2*. Paris. Presses Universitaires de France. 1985. pp269-312.
- IZZO (A.) : "Legitimation and Society : A Critical Review". *Current Sociology*. Volume 35. n°2. été 1987. pp41-56.
- LACAM (J.P.) : "Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques". *Revue Française de Science Politique*. Volume 38. n°1. février 1988. pp23-47.
- LACROIX (B.) : "Ordre politique et ordre social". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 1*. Paris. Presses Universitaires de France. 1985. pp469-565.
- LAGROYE (J.) : "La légitimation". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 1*. Paris. Presses Universitaires de France. 1985. pp429-467.
- LEMARCHAND (R.) : "Uncivil States and Civil Societies : How Illusion Became Reality". *The Journal of Modern African Studies*. Volume 30. n°2. 1992. pp177-191.
- LUCKMANN (T.) : "Comments on Legitimation". *Current Sociology*. Volume 35. n°2. été 1987. pp109-117.
- LUHMANN (N.) : "The Representation of Society within Society". *Current Sociology*. Volume 35. n°2. été 1987. pp101-108.
- MAFFESOLI (M.) : "Sociality as Legitimation of Sociological Method". *Current Sociology*. Volume 35. n°2. été 1987. pp69-87.
- MARTIN (D.-C.) : "A la quête des O.P.N.I (Objets Politiques Non Identifiés). Comment traiter l'invention du politique ?". *Revue Française de Science Politique*. Volume 39. n°6. décembre 1989. pp793-815.
- MEDARD (J.-F.) : "Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse politique". *Revue Française de Science Politique*. Volume 26. n°1. février 1976. pp103-131.
- : "Théories de l'échange et échanges politiques". *A paraître fin 1993*.
- ROUQUIE (A.) : "Changements politiques et transformation des régimes". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 2*. Paris. Presses Universitaires de France. 1985. pp599-633.
- VRCAN (S.) : "A Different Historical Perspective on Legitimation". *Current Sociology*. Volume 35. n°2. été 1987. pp127-134.
- YSMAL (C.) : "Elites et leaders". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 3*. Paris. Presses Universitaires de France. 1985. pp603-642.

-ZOLBERG (A.R.) : "L'influence des facteurs 'externes' sur l'ordre politique interne". in GRAWITZ (M.); LECA (J.) : *Traité de Science Politique. Tome 1.* Paris. Presses Universitaires de France. 1985. pp567-598.

- sur l'Afrique

-BAYART (J.-F.) : "La revanche des sociétés africaines". *Politique Africaine.* septembre 1983. n°11. pp95-127.

: "Les Eglises chrétiennes et la politique du ventre : le partage du gâteau ecclésial". *Politique Africaine.* octobre 1989. n°35. pp3-26.

: "La problématique de la démocratie en Afrique noire. 'La Baule, et puis après ?'". *Politique Africaine.* octobre 1991. n°45. pp5-20.

-BECKMAN (B.) : "Empowerment or Repression ? The World Bank and the Politics of African Adjustment". *Africa Development.* Volume 16. n°1. 1991. pp45-72.

-BLARDONE (G.) : "Stratégies de développement et ajustement structurel". *Politique Africaine.* décembre 1992. n°48. pp123-128.

-CLAPHAM (C.) : "Democratisation in Africa : Obstacles and Prospects". *Communication présentée au colloque de Leiden organisé sur le thème "Démocratisation dans le Tiers-Monde.* avril 1993.

-COLLIER (P.) : "Africa's External Relations : 1960-1990". *African Affairs.* 90. 1991. pp339-356.

-CONSTANTIN (F.) : "Regionalisme international et pouvoir africain". *Revue Française de Science Politique.* Volume 26. n°1. février 1976. pp70-102.

: "Sur les modes populaires d'action diplomatique : Affaires de famille et affaires d'Etat en Afrique Orientale". *Revue Française de Science Politique.* Volume 36. n°5. octobre 1986. p672.

: "Quelques questions à partir de l'exemple de la bureaucratisation de l'Islam : portée et limites du syndrome anglican". *au colloque de Bordeaux organisé sur le thème "Islam, Etat et Société en Afrique Subsaharienne".* Bordeaux. 2/3 avril 1987.

: "Communautés musulmanes et appareils d'Etat en Afrique Orientale : Illusions organisatrices et aventurisme politique". *Communication présentée au colloque de Londres dans le cadre des ATP franco-britannique organisées sur le thème "Islam, Etat et Société en Afrique Subsaharienne".* 17/18 novembre 1987.

: "Afrique Orientale : L'Islam bloqué. Inconscience ou provocation ?". *Studia Africana.* n°3. février 1992. pp164-170.

: "La transnationalité : de l'individu à l'Etat. A propos des modes populaires d'action internationale en Afrique Orientale". *Communication présentée au 3° Congrès de l'Association Française de Science Politique.* septembre 1992.



- CONSTANTIN (F.); CONTAMIN (B.) : "Perspectives africaines et bouleversements internationaux". *Politique Africaine*. septembre 1990. n°39. pp55-67.
- CONSTANTIN (F.); COULON (C.) : "La difficile décolonisation de la diplomatie africaine". *Communication présentée au colloque de Bordeaux organisé sur le thème "L'évolution récente du pouvoir en Afrique noire"*. 4/5 février 1977.
- CONTAMIN (B.); FAURE (Y.-A.) : "Des économies et des Etats en Afrique francophone : pour comprendre l'interventionnisme". *Cahiers des Sciences Humaines*. Volume 28. n°2. 1992. pp305-326.
- COUSSY (J.) : "Etat minimum, contrainte de compétitivité et ajustement structurel". *Communication présentée au 2è Congrès de l'Association Française de Science Politique*. 1990.
- DARBON (D.) : "L'Etat prédateur". *Politique Africaine*. septembre 1990. n°39. pp37-45.
- DECALO (S.) : "The Process, Prospects and Constraints of Democratization in Africa". *African Affairs*. 91. 1992. p7-35.
- FUNDAGA (C.M.) : "Debt and Structural Adjustment". *Southern Africa*. Volume 4. n°12. 1991. pp14-18.
- GORDON (A.) : "Capitalist Reforms in Sub-Saharan Africa : Some Questions and Issues". *Genève-Afrique*. Volume 30. n°1. 1992. pp35-53.
- GOULBOURNE (H.) : "The State, Development and the Need for Participatory Democracy in Africa". *Eastern Africa Social Science Research Review*. Volume 2. n°1. janvier 1986. pp1-25.
- GUILLAUMONT (P.) ; GUILLAUMONT JEANNENEY (S.) : "Les conséquences sociales de l'ajustement structurel en Afrique selon la politique de change". *Politique Africaine*. mars 1992. n°45. p101.121
- HOOGVELT (A.) ; PHILLIPS (D.) ; TAYLOR (P.) : "The World Bank & Africa : A Case of Mistaken Identity". *Review of African Political Economy*. juillet 1992. n°34. pp92-96.
- HUGON (P.) : "L'Afrique subsaharienne et le Fonds Monétaire International". *Etudes de la Documentation Française*. 1986. pp3-19.
- : "Politiques d'ajustement et répartition des effets". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 25. n°1. 1991. pp12-35.
- HYDEN (G.) : "La crise africaine et la paysannerie non capturée". *Politique Africaine*. juin 1985. n°18. pp93-113.
- JOSEPH (R.) : "Reshaping U.S / Africa Relations : A Conference Report and Reflections". *Issue*. volume 28. n°1. 1989. pp5-9.
- KUNZ (F.A.) : "Liberalization in Africa : Some Preliminary Reflections". *African Affairs*. 90. 1991. pp223-235.
- LAIDI (Z.) : "Contraintes et enjeux de la politique américaine en Afrique". *Politique Africaine*. décembre 1983. n°12. pp25-45.
- : "Le déclassement international de l'Afrique". *Politique Etrangère*. 1988. n°3. pp667-675.
- LANDAU (A.) : "Les pays africains dans les négociations économiques internationales : éléments d'un paradoxe". *L'Année Africaine 1990-1991*. Bordeaux / Pau. Centre d'Etude d'Afrique Noire / Centre de Recherches et d'Etudes sur les Pays d'Afrique Orientale. 1992. pp21-41.

- LEMARCHAND (R.) : "African Transitions to Democracy : An Interim (and Mostly Pessimistic) Assessment". *Africa Insight*. Volume 22. n°3. 1992. pp178-185.
- LEYS (C.) : "African Economic Development in Theory and Practice". *Daedalus*. Volume 111. n°2. printemps 1992. pp99-124.
- LONSDALE (J.) : "Le passé de l'Afrique au secours de son avenir". *Politique Africaine*. septembre 1990. n°39. p135-154.
- MARTIN (D.-C.) : "Par delà le Boubou et la cravate : Pour une sociologie de l'innovation politique en Afrique". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 20. n°1. 1986. pp4-35.
- : "Le politique en Afrique : Pouvoir, compétition, invention". *Etudes*. mai 1989. Tome 370. n°5. pp593-602.
- : "Le multipartisme pour quoi faire ?. Les limites du débat politique : Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zimbabwe". *Politique Africaine*. octobre 1991. n°44. pp21-30.
- MBEMBE (A.) : "Etat, violence et accumulation. Leçons d'Afrique noire". *Foi et Développement*. n°164/165. août-septembre 1988. pp1-8.
- : "Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique subsaharienne". *Africa Development*. Volume 17. n°1. 1992. pp37-64.
- MEDARD (J.-F.) : "La spécificité des pouvoirs africains". *Pouvoirs*. n°25. 1983. pp5-21.
- : "L'Etat patrimonialisé". *Politique Africaine*. septembre 1990. n°39. pp25-36.
- : "Autoritarismes et démocraties en Afrique noire". *Politique Africaine*. septembre 1991. n°43. pp93-104.
- : "Le 'Big Man' en Afrique : Esquisse d'analyse du politicien entrepreneur". *L'Année Sociologique*. Volume 42. 1992. pp167-192.
- : "L'Etat post-colonial en Afrique : L'interprétation néo-patrimoniale de l'Etat". *Studia Africana*. février 1992. n°3. pp125-131.
- : "Crise africaine et démocratisation : Les perspectives difficiles de la transition démocratique en Afrique subsaharienne". *Communication présentée au colloque à Bordeaux organisé par Politique Africaine sur le thème "Etat, Nation, Ethnicité"*. 12/13 novembre 1992.
- MHONE (G.) : "Behind and Beyond the World Bank Strategy". *Southern Africa*. Volume 4. n°12. 1991. pp3-14.
- MOSLEY (P.) : "The Politics of Economic Liberalization : U.S AID and the World Bank in Africa". *African Affairs*. 85 (338). janvier 1986. pp107-119.
- OKULLU (H.) : "Church, State and Society in East Africa". *Southern Africa*. Volume 11. 1991. pp4-10.
- OTAYEK (R.) ; TOULABOR (C.M.) : "Innovations et contestations religieuses". *Politique Africaine*. septembre 1990. n°39. pp109-123.
- RANGER (T.O.) : "Religious Movements and Politics in Sub-Saharan Africa". *African Studies Review*. Volume 29. n°2. juin 1986. pp1-69.
- RIDDELL (J.B.) : "Things Fall Apart Again : Structural Adjustment Programmes in Sub-Saharan Africa". *The Journal of Modern African Studies*. Volume 30. n°1. 1992. pp53-68.

- RILEY (S.P.) : "Political Adjustment or Domestic Pressure : Democratic Politics and Political Choice in Africa". *Third World Quarterly*. Volume 13. n°3. 1992. pp539-551.
- ROITMAN (J.L.) : "The Politics of Informal Markets in Sub-Saharan Africa". *Journal of Modern African Studies*. Volume 28. n°4. 1990. pp671-696.
- SANDBROOK (R.) : "Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste. L'Etat africain en crise". *Politique Africaine*. juin 1987. n°26. pp15-40.
- SCHATZBERG (M.) : "'Democratization' in Sub-Saharan Africa : Two Missing Elements". *Communication présentée au colloque à Bordeaux organisé par Politique Africaine sur le thème "Etat, Nation, Ethnicité"*. 12/13 novembre 1992.
- SHAW (T.M.) : "Popular Participation in Non-Gouvernemental Structures in Africa : Implications for Democratic Development". *Africa Today*. Troisième trimestre 1990. pp5-22.
- : "Reformism, Revisionism, and Radicalism in African Political Economy During the 1990s". *Journal of Modern African Studies*. Volume 90. n°2. 1991. pp191-212.
- SMOUTS (M.-C.) : "L'Afrique dans la diplomatie multilatérale". *Etudes Internationales*. Volume 22. n°2. juin 1991. pp267-278.
- TOULABOR (C.M.) : "Transition démocratique en Afrique". *Afrique 2000*. janvier-février-mars 1991. n°4. pp55-70.
- WEILAND (H.) : "Democratic Spring in Africa ? The Demise of the One-Party State ?". *International Affairs Bulletin*. Volume 15. n°2. 1991. pp5-22.
- WISEMAN (J.A.) : "Early Post-redemocratization Elections in Africa". *Electoral Studies*. Volume 11. n°4. 1992. pp279-291.
- : "Democracy and the New Political Pluralism in Africa : Causes, Consequences and Significances". *Communication présentée au colloque de Leiden organisé sur le thème "Démocratiation dans le Tiers-Monde"*. avril 1993.
- YOUNG (C.) : "Patterns of Social Conflict : State, Class, and Ethnicity". *Daedalus*. Volume 111. n°2. printemps 1992. pp71-98.

- sur le Kenya en particulier

- AJULLU (R.) : "Kenya : The Road to Democracy". *Review of African Political Economy*. mars 1992. n°53. pp79-87.
- : "The 1992 Kenya General Elections : A Preliminary Assesment". *Review of African Political Economy*. mars 1993. n°56. pp98-103.
- ANYANG' NYONG'O (P.) : "Electoral Politics and the Democratic Tradition in Kenya". *Séminaire donné au 'Department of Government' de l'Université de Nairobi*. 13 février 1980.
- ATIENO ODHIAMBO (E.S.) : "The Production of History in Kenya : The Mau Mau Debate". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 25. n°2. 1991. pp300-307.

- BARKAN (J.D.) : "Comment : Further Reassessment of "Conventional Wisdom": Political Knowledge and Voting Behavior in Rural Kenya". *American Political Science Review*. juin 1976. pp452-455.
- BENSON (C.) : "Pragmatic Ideology vs Ideological Politics : The Churches and the Nyayo State". *Communication présentée au colloque de Roskilde organisé sur le thème "Religion and Politics in East Africa"*. septembre 1990.
- BERG-SCHLOSSER (D.) : "Modes and Meaning of Political Participation in Kenya". *Comparative Politics*. Volume 14. n°4. 1982. pp397-415.  
: "Elements of Consociational Democracy in Kenya". *European Journal of Political Research*. Volume 13. n°1. 1985. pp95-109.
- BERMAN (B.) : "Nationalism, Ethnicity and Modernity : The Paradox of the Mau Mau". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 25. n°2. 1991. pp181-206.
- BOURMAUD (D.) : "Elections et autoritarisme. La crise de la régulation politique au Kenya". *Revue Française de Science Politique*. Volume 35. n°2. avril 1985. pp206-235.  
: "Les élections au Kenya : tous derrière et MOI devant". *Politique Africaine*. octobre 1988. n°31. pp85-87.  
: "Kenya : le retour des vieux démons". *Politique Africaine*. juin 1990. n°38. pp133-137.  
: "Kenya : démocratie et dépendance". *Politique Africaine*. octobre 1992. n°47. pp135-140.  
: "Les élections au Kenya. Victoire ou répit ?". *Politique africaine*. mars 1993. n°49. pp141-146.
- BOURMAUD (D.) ; DARBON (D.) : "La politique du pain : les mots et les choses (Kenya, Zimbabwe)". *Politique Africaine*. mars 1990. n°37. pp32-44.
- CHEGE (M.) : "The State and Labour in Independent Kenya". *Eastern Africa Social Science Research Review*. Volume 2. n°1. janvier 1986. pp68-92.
- DAUCH (G.) : "J.M. KARIUKI ou l'éthique du capitalisme". *Politique Africaine*. décembre 1982. n°8. pp21-43.  
: "Kenya : l'ébranlement". *Annuaire des Pays de l'Océan Indien 1982-1983*. Paris / Aix en Provence. Editions du C.N.R.S / Presses Universitaires D'Aix-Marseille. 1984.  
: "L' Université et le pouvoir au Kenya". *Politique Africaine*. décembre 1983. n°12. pp80-82.
- FONTAINE (J.-M.) : "Campagnes, bidonvilles et Banque Mondiale au Kenya". *Politique Africaine*. juin 1987. n°26. p92.
- GERTZEL (C.J.) : "Kenya's Constitutional Changes". *East Africa Journal*. décembre 1966. pp19-31.  
: "The Constitutional Position of the opposition in Kenya : Appeal for Efficiency". *East Africa Journal*. octobre 1967. pp9-11.  
: "The Role of Parliament in Kenya". *East Africa Journal*. octobre 1968. pp33-43.
- GHAI (Y.P.) : "The Government and the Constitution in Kenya Politics : The Pros and Cons of those Drastic Changes". *East Africa Journal*. décembre 1967. pp9-14.
- GITARI (D.) : "The Christian and the State : The Biblical Teaching and its Implications". *Wajibu*. Volume 3. n°1. mars-avril 1988. pp16-19 et 28.

- GODFREY (M.); LANGDON (S.) : "Partners in Underdevelopment ? The Transnationalisation Thesis in a Kenyan Context". *Journal of Commonwealth and Comparative politics*. Volume 14. n°1. 1976. pp42-63.
- GREEN (M.) : "Mau Mau Oathing Rituals and Political Ideology in Kenya : A Re-Analysis". *Africa*. 60 (1). 1990. pp69-67.
- HORNSBY (C.) : "The Social Structure of National Assembly in Kenya. 1969-1983". *Journal of Modern African Studies*. Volume 27. n°2. 1989. pp275-296.
- HORNSBY (C.) ; THROUP (D.) : "Elections and political Change in Kenya". *Journal of Commonwealth and Comparative politics*. Volume 30. n°2. juillet 1992. pp172-199.
- HOWELL (J.) : "An Analysis of Kenyan Foreign Policy". *Journal of Modern African Studies*. Volume 6. n°1. 1968. p29.
- KATZ (S.) : "The Succession to Power and the Power of Succession : Nyayoism in Kenya". *Journal of African Studies*. Volume 12. n°3. 1985. pp155-161.
- KHAPOYA (V.) : "MOI and Beyond : Towards Peaceful Succession in Kenya ?". *Third World Quarterly*. Volume 10. n°1. janvier 1988. pp54-66.
- KLEEMEIER (E.) : "La France et l'argent noir au Kenya". *Politique Africaine*. décembre 1990. n°40. pp131-138.
- LONSDALE (J.L.) : "La pensée politique Kikuyu et les idéologies du mouvement Mau Mau". *Cahiers d'Etudes Africaines*. Volume 27-3,4. n°107/108. 1987. pp329-357.
- MAKINDA (S.M.) : "From Quiet Diplomacy to Cold War Politics : Kenya's Foreign Policy". *Third World Quarterly*. Volume 5. n°2. avril 1983. pp300-319.
- MARTIN (D.-C.) : "L'Occident, l'Océan et le Kenya". *Communication présentée au colloque de Bordeaux organisé sur le thème de l'évolution récente du pouvoir en Afrique noire*. 1977.
- MAUPEU (H.) : "Chronique politique. Kenya : 1983-1988 ; L'année 1989". *Annuaire des Pays de l'Océan Indien 1986-1989*. Paris /Aix en Provence. Editions du C.N.R.S / Presses Universitaires D'Aix-Marseille. 1990. p295.
- : "Une opposition en régime autoritaire : l'exemple du Réveil Est-Africain au Kenya". *Canadian Journal of African Studies*. Volume 25. n°2. 1991. p257.
- : "Stratégies ecclésiastiques et transition démocratique en Afrique Orientale". *Communication présentée au colloque de Tannanarive organisé sur le thème de la démocratisation en Afrique*. mai 1993.
- MUELLER (S.D.) : "Government and Opposition in Kenya. 1966-1969". *Journal of Modern African Studies*. Volume 22. n°3. 1984. pp399-427.
- OMOSULE (M.) : "Kalenjin : The Emergence of a Corporate Name for the "Nandi-Speaking Tribes" of East Africa". *Genève-Afrique*. Volume 27. n°1. 1989. pp73-88.
- PIROUET (L.) : "The Churches and the Human Rights in Kenya and Uganda since Independence". *Communication présentée au colloque de Roskilde organisé sur le thème "Religion and Politics in East Africa"*. septembre 1990.
- ROBINSON (J.) : "Kenya : les appétits s'aiguisent". *Politique Africaine*. mars 1987. n°30. pp115-120.
- ROSS (S.D.) : "The Rule of Law and Lawyers in Kenya". *Journal of Modern African Studies*. Volume 30. n°3. 1992. pp421-442.

- SAVAGE (D.C.) ; TAYLOR (C.) : Academic Freedom in Kenya. *Canadian Journal of African Studies*. Volume 25. n°2. 1991. pp308-321.
- SMITH (B.) : "Les élections au Kenya : du passé faisons table rase !". *Politique Africaine*. octobre 1988. n°30. pp88-92.
- THROUP (D.) : "Render under Caesar the Things that are Caesar's : The Churches, the Government and K.A.N.U". *Communication présentée au colloque de Roskilde organisé sur le thème "Religion and Politics in East Africa"*. septembre 1990.

## DOCUMENTS

- sur l'Afrique

- AFRICA EVENTS. Années 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et première moitié de 1993.
- AFRICA REPORT. Années 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et première moitié de 1993.
- AFRICA ANALYSIS. Années 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et première moitié de 1993.
- AFRICA CONFIDENTIAL. Années 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et première moitié de 1993.
- AFRICA RESEARCH BULLETIN. Années 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et première moitié de 1993.
- LA LETTRE DE L'OCEAN INDIEN. Années 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et première moitié de 1993.
- NEW AFRICAN. Années 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et première moitié de 1993.

- sur le Kenya en particulier

- DAILY NATION. (utilisation ponctuelle)
- THE KENYA GAZETTE. (utilisation ponctuelle)
- WEEKLY REVIEW. Années 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 (+janvier\_février 1993).

# TABLE DES MATIERES

---

LISTE DES SIGLES.....	1
INTRODUCTION .....	4
Première Partie : LE POUVOIR KENYAN ENCERCLE : L'ALTERATION DE L'AUTORITARISME .....	22
I- De l'échange inégal à l'échange conditionnalisé : les relations entre le pouvoir kenyan et les réseaux internationaux d'assistance.....	24
A) les caractéristiques primitives de l'échange : acteurs, déterminants et signification de l'échange.....	26
B) la modification des termes de l'échange.....	30
1. la genèse de la modification unilatérale des termes de l'échange.....	31
2. l'interprétation de la modification unilatérale des termes de l'échange.....	39
II- De l'échange imposé au refus de l'échange : les relations entre le pouvoir kenyan et les gouvernés.....	43
A) l'imposition de l'échange par un mode patrimonialisé de régulation politique.....	45
B) l'émergence de l'opposition comme manifestation du refus de l'échange.....	50
1. identification et espace d'action des réseaux de contestation.....	51

a) des groupes sociaux timides, consentants à l'échange ?.....	52
b) les Eglises chrétiennes, initiatrices de la dénonciation des termes de l'échange.....	56
c) l'expression officialisée des professionnels de la politique contestataires.....	63
2. les interactions entre réseaux de contestation : des échanges contre l'échange.....	66
a) l'échange entre Eglises chrétiennes et juristes : la conjonction d'intérêts particularistes et généraux.....	67
b) l'échange entre réseaux juridico-religieux et dissidents : un échange inégal pour le soutien à la démocratie.....	68
III- De l'échange expectant à l'échange à l'échange productif : les relations entre les réseaux internationaux d'assistance et les relais de contestation kenyans.....	71
A) l'insaisissabilité de l'échange : la difficile identification de phénomènes pourtant manifestes.....	72
1. le soutien étranger aux dissidents exilés.....	73
2. Eglises chrétiennes, juristes et organisations non gouvernementales.....	76
B) la dynamique de l'échange : la transnationalité.....	79
<b>Deuxième Partie : LE CONTOURNEMENT DES CONTRAINTES PAR LE POUVOIR KENYAN : LA REMANENCE DE L'AUTORITARISME.....</b>	
<b>85</b>	
I- La délégitimation des facteurs d'encerclement.....	88
A) les modes de production de délégitimation actifs.....	88
1. les modes directs.....	89



a) le discours sur l'inutilité du multipartisme.....	89
b) l'activation des rivalités au sein de l'opposition.....	91
2. les modes indirects.....	94
a) la commission de réforme de la K.A.N.U et les auditions SAITOTI : de l'espoir au leurre.....	94
b) l'accroissement relatif des pratiques autoritaires.....	97
B) les modes de production de délégitimation par défaut.....	100
1. la question de l'adéquation de l'ajustement structurel.....	100
2. les contradictions dans les discours des réseaux internationaux d'assistance.....	103
II- L'autolégitimation.....	106
A) la nature des modes de production d'autolégitimation.....	108
1. l'appararente institutionnalisation du modèle démocratique.....	108
a) l'introduction du multipartisme.....	109
b) l'action substantielle sur l'architecture constitutionnelle.....	113
2. la mise en oeuvre du rituel démocratique.....	115
a) l'adaptation au nouveau sens de l'élection.....	115
b) un mode de conduite de la campagne électorale relativement altéré.....	119
B) les effets des modes de	

production de délégitimation.....	123
1. l'effet majeur : l'accès à une légitimation traditionnelle par le succès aux élections.....	124
a) la probable modification de la topographie politique.....	124
b) une maîtrise institutionnelle en voie de pérennisation.....	126
2. l'effet secondaire : l'absence de cohésion de l'opposition.....	130
3. l'effet inattendu : la poursuite de la suspension de l'aide par les réseaux internationaux d'assistance.....	135
CONCLUSION.....	139
ANNEXES.....	144
BIBLIOGRAPHIE.....	157
TABLE DES MATIERES.....	171